



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

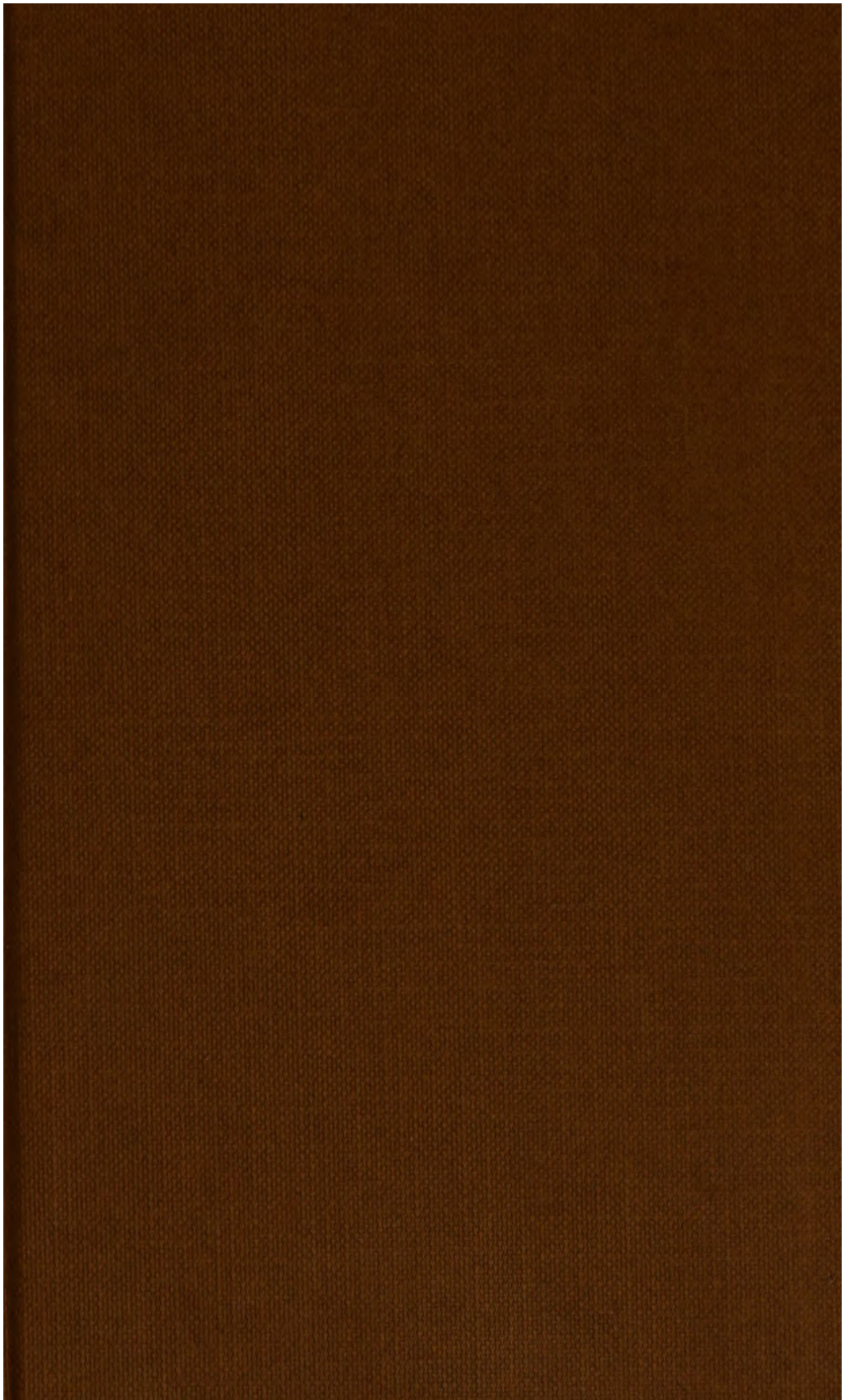
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



**La Satyre  
Ménippée; ou,  
La vertu du  
catholicon**

Jean Le Roy,  
Jacques Gillot,  
Florent ...



**OXFORD UNIVERSITY**



**ST. GILES', OXFORD OX1 3NA**

Vet. Fr. IV. A. 1202





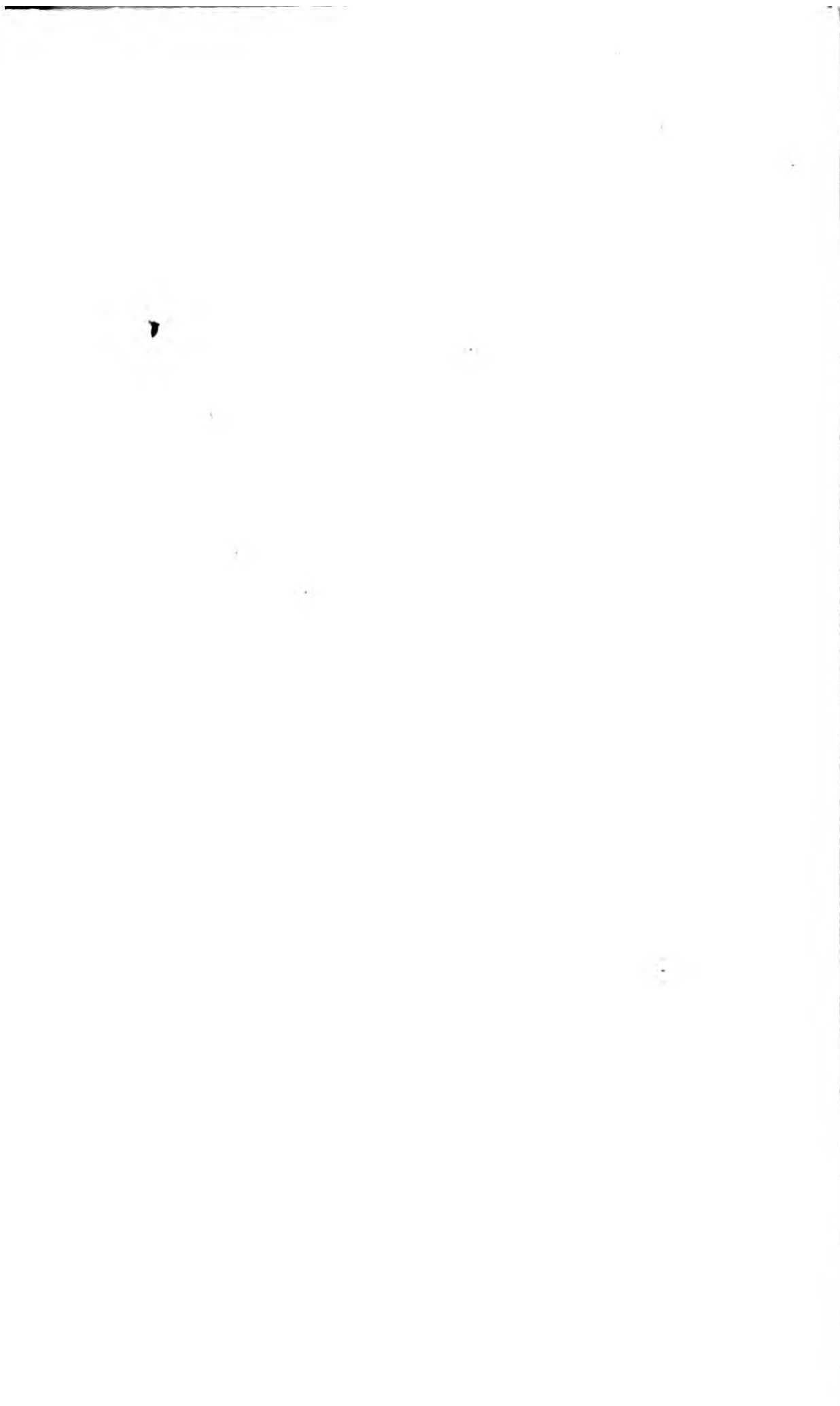


LA  
SATYRE MÉNIPPÉE

ou

LA VERTU DU CATHOLICON





LA  
SATYRE MÉNIPPÉE

OU  
LA VERTU DU CATHOLICON

*Selon l'édition princeps de 1594*

AVEC INTRODUCTION ET ÉCLAIRCISSEMENTS

PAR M. CH. READ



PARIS  
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES  
E. FLAMMARION, Successeur

26, Rue Racine, 26





## INTRODUCTION

---

La MÉNIPPÉE dans notre histoire et dans notre littérature. — Comment elle peut être définie. — Comment elle prit naissance, et quelle part y eurent plusieurs auteurs. — En quoi elle consiste, et comment elle procède. — Une copie à la main de la première MÉNIPPÉE, en 1593 — Il n'y a pas eu d'édition imprimée en 1593. — L'édition princeps de Tours, 1594, édition rarissime. — Ses caractéristiques. — On la reproduit ici pour la première fois, et dans quelles conditions.

---

**L**A SATYRE MÉNIPPÉE est depuis longtemps comptée parmi les monuments de notre langue, comme parmi ceux de notre histoire. Elle a signalé le triomphe de l'esprit français à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Sa place, selon l'opinion des meilleurs juges, « est à jamais marquée entre Rabelais et Pascal; elle continue le premier, elle présage le second : c'est la transition entre GARGANTUA et les PROVINCIALES ».

Pour la définir, un critique a dit, — et l'on s'est plu  
Satyre Ménippée. ■

à répéter, — que la *MÉNIPPÉE* était tout à la fois un pamphlet, une comédie, un coup d'État <sup>1</sup>.

C'est en effet, avant tout, un pamphlet, et, comme on l'a appelé, « le roi des pamphlets ». Mais c'est plus et mieux encore qu'un admirable pamphlet, car le pamphlet ne peint des gens que les costumes et les dehors, comme l'a fait observer Saint-Marc Girardin<sup>2</sup>, tandis que, dans la *MÉNIPPÉE*, chaque auteur a une part de vérité contemporaine qui marque sa date et son nom, et une part de vérité abstraite et philosophique qui lui donne quelque chose d'éternel.

Et c'est bien aussi une comédie, une comédie d'à-propos, à la manière d'Aristophane, mêlée de farce et de gros sel. Mais c'est plus encore, car la comédie d'à-propos et de personnalités a un caractère essentiellement actuel et éphémère, tandis que la *MÉNIPPÉE*, généralisant ses personnages, en a fait par là des types vivants de tous les temps et de tous les pays. C'est, sous ce rapport, une vraie comédie de mœurs; c'est, — il faut le dire à sa gloire, — un véritable *TARTUFFE* anticipé, le *Tartuffe* des ambitieux, des intrigants, des hypocrites de la politique.

Mais un coup d'État? Peut-on qualifier ainsi la *MÉNIPPÉE*? Elle fut justement tout le contraire. Elle fut le coup de grâce, et, si l'expression nous est ici permise, le coup de balai donné, en fin de compte, aux Guisards, aux faiseurs de barricades et de coups d'État, par le bon sens et l'esprit gaulois,

1. Philarète Chasles, *Littér. franç. au XVI<sup>e</sup> siècle* (1828).

2. *Littér. franç. au XVI<sup>e</sup> siècle* (1828).

*venant en aide au bon droit de celui qu'on avait forcé de conquérir son royaume à la pointe de l'épée. En flétrissant les auteurs des désordres publics, en amenant, comme l'a dit Grosley<sup>1</sup>, toute la nation à rougir d'elle-même, la SATYRE MÉNIPPÉE, il faut le reconnaître avec le président Hénault, ne fut guère moins utile à Henri IV, au parti national et à la paix, que la bataille d'Ivry. L'arme du ridicule, si « gaillardement » maniée, achevait l'œuvre de la victoire<sup>2</sup>.*



*Certes, les circonstances prêtaient. Si, d'une part, au spectacle de la Ligue et des États de 1593, il y eut de quoi pleurer à chaudes larmes, il y eut aussi, d'autre part, de quoi rire à gorge déployée. La Sainte-Union avait voulu et (pour le malheur et la honte de la France) avait failli devenir chose sérieuse; mais elle réussit bientôt à n'être que caduque et lamentable en se montrant grotesque*

*Après avoir controversé juridiquement avec elle, après avoir discuté, bataillé contre les Ligueurs (ou Ligueux, comme les appelle L'Estoile), on entrevoyait enfin le moment où, de guerre lasse, il serait permis de détendre la situation et de faire tomber les écailles de tous les yeux en arrachant tous les masques, en faisant éclater la vérité.*

1. *Vie de Pierre Pithou* (1756), t. I, p. 290.

2. « La plus grande plaie qu'aient reçue les Ligués, par les escrits des hommes doctes, a esté par le *Catholicum d'Espagne*. » (D'Aubigné, *Hist.*, liv. III, ch. 21.)

*C'est la mission que se donnèrent, dès que sonna l'heure, cinq ou six amis, hommes de cœur et d'esprit : Pierre Le Roy, chanoine de la Sainte-Chapelle, Pierre Pithou, Nicolas Rapin, Florent Chrestien, Jean Passerat, réunis chez le conseiller-clerc Jacques Gillot, en son logis canonial du quai des Orfèvres, là même où, quarante-neuf ans plus tard, devait naître l'auteur du LUTRIN<sup>1</sup>.*

*Grâce à De Thou, nous savons que Le Roy, « homme de bien, étranger aux factions », passait pour avoir eu l'initiative et suscité l'idée, en traçant tout d'abord une sorte de prologue et de première ébauche. Les États généraux de la Ligue avaient fourni un plan tout fait ; chacun contribua au développement, à la mise en jeu d'une pièce à tiroirs, composée principalement de portraits pris sur nature et poussés à la charge.*

*La Procession de la Ligue, une Description des tapisseries décorant la Salle des États, la Séance d'ouverture, puis sept Discours (mis dans la bouche de Mayenne, du légat cardinal de Plaisance, du cardinal de Pellevé, de l'archevêque de Lyon ; du recteur Roze, pour l'Université ; de De Rieux, pour la noblesse ; de D'Aubray, pour le tiers état), voilà, — avec une Description finale des tableaux du grand escalier du Louvre, avec un Épilogue et un*

---

1. Un volume de la bibliothèque de Gillot, qui nous appartient, porte sur les deux plats sa marque aux initiales I. G. et sa devise, qui est si bien le cri de ces temps de troubles civils : QUIESCENDUM.

petit bouquet d'épigrammes, — ce qui constitue la MÉNIPPÉE.

Une tradition, que nous a conservée le savant contemporain Du Puy, veut que Gillot ait écrit la harangue du Légat, Florent Chrestien celle du cardinal de Pellevé, Nicolas Rapin celles de l'archevêque de Lyon et du recteur Roze. Pierre Pithou est l'auteur du discours de D'Aubray; celui de Mayenne paraît aussi devoir lui être attribué, et celui de De Rieux à Gillot. Passerat et Rapin ont rimé les jolies chansons et pasquils semés çà et là.



Cette seconde partie de la MÉNIPPÉE, principalement due aux collaborateurs de Pierre Le Roy, en est sans contredit la partie capitale, l'œuvre vive.

La parade des deux Charlatans sur leurs tréteaux de la cour du Louvre, pendant qu'on prépare l'Assemblée, était un excellent prélude; la Procession, les Tapisseries, complétaient une piquante exposition. C'était le décor dressé, mais le théâtre demeurait encore vide et froid; cela ne vivait pas, ne parlait pas à tous. A l'appel nominal du héraut d'armes Courtejoie-Saint-Denis, les personnages entrent en scène, et par eux tout s'éclaire, se meut, s'anime, s'échauffe; tout va porter coup. Ce n'est pas seulement, comme dans la chanson de la septième Tapisserie, une ronde de Bergers; c'est une véritable danse des Rois de la Ligue qui commence, au grand ébattement des lecteurs transformés en spectateurs.



*Cette danse, les héros de l'Union se l'administrent entre eux, les uns aux autres. Là est le grand ressort comique de la MÉNIPPÉE; elle fait de la Séance des États, au Louvre, une Confession générale au Palais de la Sincérité, chacun venant avec un sérieux burlesque y dévoiler, coram populo, ses plus secrètes pensées et les mobiles de ses vilaines actions, non sans mettre aussi en lumière tout ce qui regarde les voisins. Chacun est ainsi tour à tour gratté (comme dira D'Aubray, v. p. 250) là où il ne lui demange pas.*



*Mayenne ouvre la marche. Ce faux bonhomme, ce père sournois de la sainte Ligue, vient étaler ingénument son égoïsme et son hypocrisie. Il déclare qu'on ne saurait lui reprocher de n'avoir pas préféré toujours ses intérêts particuliers à la cause; de n'avoir pas sacrifié toujours son honneur à celui de la France; de n'avoir pas tout fait, même la présente « mommerie d'Estats », en vue de son ambition. Eh bien! donc, il faut, dit-il, continuer à endurer toutes les misères, même la ruine totale, pour servir ses convoitises.*

*Le légat du pape se lève ensuite et débite une macaronée à l'italienne, qu'il entrelarde de latin (afin d'être plus clair!), distribuant de droite et de gauche anathèmes et indulgences plénières aux Politiques et aux Français-Espagnolisés, leur promettant de belles écrouelles, pour que le Roi qu'ils vont élire ait de belles guérisons à opérer.*

*Le cardinal de Pellevé lui succède. Il ànonne sa*

*harangue comme un digne protecteur des Ignorantins, d'abord en français, puis en latin de bréviaire, afin de mettre au vent la flamberge de sa latinité (gladium latinitatis suæ), faisant ses très-humbles révérences à tout le monde, trahi à tout instant par sa langue qui fourche, revenant enfin au français, et adjurant pathétiquement ses auditeurs de consommer à tout prix, et en toute sûreté de conscience, la désolation de leur patrie.*

*La parole est à M. l'archevêque de Lyon. Il célèbre les merveilles accomplies par la Sainte-Union : valets devenus maîtres, petits faits grands, humbles rendus orgueilleux et insolents, et lui-même promu évêque primat des Gaules, bientôt cardinal, grâces en soient rendues au Catholicon d'Espagne et à M. le Lieutenant du royaume! Aussi est-il juste qu'on le fasse roi. Et telle est la chaleur avec laquelle il plaide cette belle cause, qu'il lui faut bien vite changer de chemise, autorisé ad hoc par madame de Montpensier.*

*Messire Roze, d'évêque redevenu meunier, recteur fourré de l'Université, s'apprête à ouvrir la bouche. Gare à tous! car c'est le brise-raison, le queue-rouge de la troupe. Les coqs-à-l'âne, serpents et crapauds, pleuvent lourd et dru comme grêle. Mayenne dit tout bas au légat : « Au diable le fou! » Mais le fou démasque et déshabille son monde, bon gré mal gré; puis il conclut, à l'improviste, que le roi qui mérite tous les suffrages, et qui aura le sien, c'est... Guillot Fagotin, marguillier de Gentilly, lequel n'a pas son pareil pour chanter au lutrin!*

*Au nom de la noblesse de la Ligue se dresse De Rieux, gouverneur de Pierrefont, espèce d'aventurier, de matamore-coupe-jarrets, qu'attend la potence, et qui s'applique à prouver combien il en est digne. La guerre, ses brigandages, ses profits, ses liesses, il ne connaît que cela! Les lois, le droit, la justice, qu'est-ce donc? rien : le bon plaisir est tout! Au demeurant, nul n'est plus accommodant que lui. Et pourquoi, au fait, ne le choisirait-on pas lui-même pour roi? Bien qu'il sente un peu la hart, n'en vaut-il pas un autre?*

*Ces belles harangues ont mis en train le sieur Engoulevent, autre fou fieffé, courant les rues, qui s'est décerné le titre de « Prince des Sots ». Il veut absolument pérorer, et l'on a une peine extrême à le faire taire, pour entendre enfin le tiers état en la personne de D'Aubray, son député.*

*C'est ici le point culminant de la MÉNIPPÉE, celui où converge toute l'action. Après la farce, voici la haute comédie et la grande éloquence. L'orateur prend, cette fois, d'une main ferme le fouet vengeur de la satire, et il va en flageller à son aise tous les charlatans et intrigants titrés, mitrés ou couronnés, qui exploitent la France. « Il débute par une brusque sortie, comme un homme impatienté des sottises et des impertinences dont il a les oreilles rebattues... Les hautes considérations, les généreuses pensées, les sages raisons dominant. La partie historique du discours est un chef-d'œuvre de netteté et de vigueur... Avec cette justesse de coup d'œil que donnent la pratique des affaires et la droiture de la conscience, il*

démêle les fils de cette politique captieuse et déloyale où les Guises ont tenté de prendre la France et ses rois. Il les montre à l'œuvre le lendemain de la mort de Henri II, s'emparant de toutes les avenues de la cour et du pouvoir, enfermant la Reine mère et ses fils dans le cercle de leurs créatures et de leurs favoris, poussant le jeune roi Charles IX au massacre de la Saint-Barthélemy, pesant de tout le poids de leur crédit sur le faible et débonnaire Henri III, l'avalissant aux yeux de son peuple, le chassant de sa capitale et mettant le fer à la main de Jacques Clément. En vain les deux chefs de l'entreprise tombent, l'un sous les murs d'Orléans, l'autre aux États de Blois, l'ambitieuse famille va toujours poursuivant sa marche sur les cadavres des siens et sur ceux de ses rois, exhumant les titres apocryphes d'une généalogie menteuse, recevant d'une main les secours de l'Espagne, attisant de l'autre les fureurs de la guerre civile, jusqu'à ce qu'elle ait fait de la France un champ de carnage, et de Paris un vaste cimetière. A cette politique effroyable, sans entrailles et sans scrupules; à ces massacres, à ces pendaisons arbitraires, à ces couardes expéditions de Mayenne, qui se terminent toujours au milieu des brocards et de la risée universelle, D'Aubray oppose la modération, la franchise, l'héroïsme du vainqueur d'Arques et d'Ivry<sup>1</sup>.

---

1. C. Lenient, *La Satyre en France, ou la Littérature militante au XVI<sup>e</sup> siècle* (1866). Il faut lire les remarquables pages que l'auteur de cet excellent ouvrage a consacrées à la *Ménippée* (p. 429-453). — Cf A. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV* (1856), t. II, p. 691-718.

« Jamais le patriotisme, la probité et le sens commun n'ont parlé plus brave et plus loyal langage. Chaque mot résonne à l'oreille comme une monnaie de bon aloi. Rien de convenu, de frelaté, de boursoufflé : tout est sain, franc, naturel, coulant de source. Il y a dans cette éloquence vraiment populaire une certaine saveur rustique et bourgeoise qui rappelle les harangues du vieux Caton. La simplicité, la familiarité piquante du style, n'excluent pas les grands mouvements oratoires, les élans d'indignation, de pitié, de patriotisme, qui semblent réveiller les échos du Forum : « O Paris, qui n'es plus Paris, mais « une spelonque (caverne) de bêtes farouches, une « citadelle d'Espagnols, etc., etc. »

Ce véhément discours « retentit comme un coup de foudre dans la grande petaudière des Etats », et tout est dit quand D'Aubray a parlé. La fin de la séance n'est plus que la cohue des amendements sur le choix d'un gouvernement tout neuf. République des anciens Gaulois, Démocratie anarchique de Mariana, Oligarchie soi-disant athénienne, Dictature perpétuelle et Consuls annuels, tout y passe, comme à l'ordinaire : « qui fut cause qu'on ne pouvoit rien résoudre ». Heureusement qu'un vigneron de Suresnes, Trepelu, se met à soutenir avec son gros bon sens que le Roi est le vrai soleil de la France, et que le soleil est, après tout, une belle invention, encore qu'il gèle parfois sur les vignes, et qu'il ne faut pas pour cela « cracher dessus et cesser de boire chopine, bien que le vin fust cher ». Double vérité qui ne pouvait manquer de frapper les braves vignerons de Sures-

nes, mais qui ne pouvait convertir instantanément les « Ligueux ». Aussi la discussion n'aboutit-elle pas à un vote, et l'on se contente de tirer un petit feu d'artifice final, sous forme de pasquils, couplets, quatrains, où l'on se gausse agréablement de ceux qui, après avoir tant crié : Vive la Ligue ! crieront demain comme des sourds : Vive le Roy !



La MÉNIPPÉE a passé par deux phases de publicité successives. Il semble que ses nombreux éditeurs l'aient ignoré ou n'y aient pas pris garde ; ils ont, en tout cas, négligé de les bien déterminer.

Pierre Le Roy, nous l'avons dit plus haut, conçut l'idée et traça une première ébauche. C'est De Thou qui nous l'apprend ; seulement, les termes dont il se sert dans son Histoire, écrite en latin (cum is tantum prima theatri vestigia delineasset), n'ont pas toute la précision et la clarté désirables. On pourrait croire que l'ébauche était achevée, si ce qui suit (succedens alius scenam perfecte struxit) ne donnait à entendre quelle fut la part de collaboration de Pierre Pithou et des autres. Quoi qu'il en soit, le manuscrit dut être sur pied très-peu de temps après l'ouverture des États, et il dut circuler sous le manteau, en copie à la main, dès le mois de mars ou d'avril 1593. En cette première condition, ce n'était qu'une esquisse, mais déjà complète, un raccourci de la MÉNIPPÉE, telle qu'on l'imprimera un an plus tard, et telle qu'on l'a toujours connue depuis. Ajoutons qu'elle ne por-

*tait pas encore ce titre de SATYRE MÉNIPPÉE, qu'elle a immortalisé. La preuve de ce que nous avançons nous est fournie par un exemplaire, dernier survivant peut-être, des copies à la main du premier temps, que nous avons retrouvé et qui est intitulé :*

## *Abbrégé*

*et*

*L'Ame des Estatz convoquez à  
Paris en l'an 1593, le  
10 de febvrier.*

*Jouxte la relation de Mademoiselle de la Lande  
Messieurs Domay et Victon,  
Penitens blancqs.*

Ridentem dicere verum quid vetat?

*C'est bien là, on le voit, le titre primitif dont parle notre Imprimeur en son Deuxième Discours (p. 11). Le texte remplit 12 feuillets du fascicule, soit 24 pages, de 46 lignes à la page, et se subdivise ainsi :*

1° Avant-propos au Lecteur Catholique Zelé. (C'est, en 3 pages et demie, avec quelques différences de rédaction, le premier morceau ci-après, pages 31 - 42.)

2° Abbrégé et l'Ame des Estatz de Paris convoquez au 10 febvrier 1593. (C'est, en 4 pages et

demie, la réunion, sous ce titre unique, des trois morceaux ci-après, pages 43-70.)

3° Harangue de Monsieur de Mayenne. (3 pages seulement.)

4° Harangue de Monsieur le Légat. (1 page seulement.)

5° Harangue de Monsieur le Cardinal de Pellevé. (1 page et demie seulement.)

6° Harangue de Monsieur de Lyon pour le Clergé. (2 pages et demie.)

7° Harangue de Monsieur Roze, recteur. (2 pages.)

8° Harangue pour la Noblesse de l'Union, par le sieur de Rieux, sieur de Pierrefont. (1 page.)

9° Harangue pour le Tiers-Estat, par Monsieur D'Aubray. (4 pages, plus 1 page d'épilogue.)

*Si ces vingt-quatre pages, qui équivalent à peu près à quatre-vingts des nôtres, ne sont pas tout à fait le premier jet de l'œuvre, c'en est évidemment la première leçon, telle qu'elle sortit des mains de nos auteurs pour courir le monde. Il est à remarquer qu'on n'y trouve pas encore un seul vers<sup>1</sup>.*

*L'exemplaire que nous avons sous les yeux a*

---

1. Chose singulière, Ch. Labitte a connu ce même manuscrit et s'est contenté d'y voir « un abrégé, une de ces copies imparfaites qui couraient sous le manteau avant l'édition de Tours » Il n'a pas reconnu là le premier jet de la *Ménippée*, bien qu'il y ait aperçu des variantes qui lui ont « semblé de première rédaction ». — Le premier texte de la *Ménippée* sera publié prochainement dans la collection du *Cabinet du Bibliophile*.



*autrefois appartenue à un amateur rouennais ; il porte cette mention : A dono domini Le Pigny, doctoris medici. Au dernier feuillet a été anciennement écrit, d'une autre main :*

*Le Catholicum  
de la Ligue. 1593.*

Cet exemplaire est le plus  
fidele. Les imprimés sont  
pleins d'additions ineptes.

*Prenons acte de cette note, attestation précieuse d'un possesseur et partisan exclusif de ce texte primitif, mais faisons nos réserves sur sa critique trop sévère des imprimés et de leurs additions.*

*Il y a lieu de croire que cette première version demeura toujours à l'état de copie à la main, et que c'est pendant le temps où elle circula qu'elle reçut les nombreuses retouches et additions, en prose et en vers, dont elle s'est trouvée chargée au jour de l'impression.*

*Mais comment concilier cette opinion vraisemblable avec l'assertion si positive d'un savant bibliophile, Constant Leber ?*

*Celui-ci déclare avoir vu, et « bien vu », une plaque « de 15 feuillets, imprimée à Tours, à plusieurs reprises et coup sur coup, par Jamet Mettayer, laquelle parut quelques mois après la rentrée du Roi à Paris, et bien réellement en 1593, sous le titre simple de LA VERTU DU CATHOLICON D'ESPAGNE ».*

*« C'est, ajoute-t-il, d'après la tradition constante de ce fait, que nos historiens s'accordent à placer dans l'année 1593 la première apparition de la Satyre, et*

*qu'ils en parlent comme d'un fait qui fut éminemment utile à la cause royale. Six mois plus tard, la publication du CATHOLICON D'ESPAGNE n'aurait pas eu la même valeur, n'aurait pas rendu les mêmes services. » Enfin, Leber considère que le nom de SATYRE MÉNIPPÉE, qui prévalut bientôt après, vint « du besoin de distinguer le recueil augmenté, devenu un volume in-8, de la très-mince brochure d'origine<sup>1</sup> ».*

*Si Leber, connaisseur éclairé, a « bien vu », s'il n'y a eu de sa part ni illusion ni faux souvenir, il faudra bien admettre l'existence de ladite plaquette. Toutefois, comme nul autre témoignage ne corrobore le sien, nous écarterons quant à présent du débat cette plaquette, tout en souhaitant qu'elle se retrouve un jour, et nous ferons à ce sujet deux observations :*

*1<sup>o</sup> N'est-il pas étonnant que l'imprimeur de 1594 n'ait rien dit de cette édition (qu'on peut qualifier d'inconnue) ni dans son Premier ni dans son Deuxième Avis? Ces deux morceaux excluent même l'idée d'une édition antérieure à la première édition connue, de 1594, puisque notre imprimeur, le même Jamet Mettayer, dit (voir pages 4 et 6) que « la copie françoise lui en fut premièrement donnée à Chartres, au sacre du Roy » (c'est-à-dire à la date du 27 février 1594), et que c'est d'après cette copie qu'il l'imprima premièrement à Tours.*

---

*1. Catalogue de la collection Leber, t. II (1839), p. 238. — Leber n'a fait que voir cette insaisissable plaquette. « Malheureusement, dit-il, elle n'était pas à vendre. » Brunet, l'auteur du Manuel du Libraire, ne la cite que d'après Leber, ne l'ayant lui-même jamais rencontrée.*

2<sup>o</sup> *Ce titre simple : LA VERTU DU CATHOLICON D'ESPAGNE, ne devrait pas être celui d'une première édition faite en 1593, puisque les copies à la main avaient alors un titre plus simple encore : L'ABBREGÉ ET L'AME DES ESTATS, ainsi que le dit l'imprimeur (voir page 11) et que le confirme le manuscrit que nous venons de décrire. Il est à remarquer que la VERTU DU CATHOLICON apparaît précisément comme titre caractéristique de l'édition de 1594, laquelle contient ce « recueil augmenté », ce tout, qui fut, selon Leber, « appelé SATYRE MÉNIPPÉE », pour le distinguer de la plaquette de 1593.*

*Ces deux objections sont bien de quelque importance, à l'encontre d'un exemplaire qui nous échappe et qui demeure pour nous quelque peu problématique.*



*L'édition de 1594, notre édition princeps, est elle-même rarissime. La Bibliothèque nationale est la seule de nos grandes bibliothèques de Paris qui en possède aujourd'hui un exemplaire.*

*Ses caractéristiques sont les suivants : In-8, — de 88 feuillets, chiffrés au recto, — 33 lignes à la page, — sans nom de lieu ni d'imprimeur, — avec la date vraie de 1594 (tel est l'exemplaire qui nous appartient, mais il en est qui portent la date fausse de 1593, et de ce nombre étaient, paraît-il, les deux exemplaires décrits par Nodier et Leber). Bonne impression, papier de belle qualité. En somme, cette première édition est, même au point de vue matériel,*

*préférable à toutes celles de la même époque et à la plupart des éditions ultérieures.*

*Elle est la seule qui soit foliotée : toutes les autres éditions, même celles qui ont usurpé la prétendue date de 1593, sont paginées ; elle est la seule qui ait (au feuillet 2, verso) une figure en pied, bien gravée sur bois, du charlatan espagnol jouant du luth (voir ci-après, page 20), avec six vers disposés au-dessous, trois à trois ; enfin elle est la seule où les petites pièces de vers, in fine, ne soient qu'au nombre de dix-sept. Dans toutes les autres éditions, ces pièces sont plus nombreuses, et telle édition, portant la date fictive de 1593, en compte jusqu'à quarante : signe manifeste de la fausseté de cette date.*

*Le libellé du titre est comme suit :*

LA VERTV DV  
CATHOLICON  
D'ESPAGNE :

Auec vn Abregé de la tenue des Estats  
de Paris convoquez au x de Febvrier  
1593 par les chefs de la Ligue,

*Tiré des memoires de Mademoiselle de la Lande, alias  
la Bayonnoise, et des secrettes confabulations  
d'elle et du pere Commelaid.*

M. D. XCIIII.

*A tous ces signes, qui l'uy sont exclusivement propres,  
Satyre Ménippée.*

on reconnaîtra l'édition « *premierement imprimée à Tours* » (voir ci-après, page 6) par Jamet Mettayer, presque au moment où il fallut plier bagage pour le retour à Paris.

L'exemplaire de cette édition originale décrit par Charles Nodier, et celui que possédait et que cite Leber, portaient, à ce qu'il paraît, la date de 1593. Cette date était positivement fautive comme date d'impression, puisqu'il est question dans le volume (voir ci-après, p. 68, 171, 254) de plusieurs faits qui n'eurent lieu qu'en mars et avril 1594<sup>1</sup>.

---

1. Il est encore à remarquer que cette date anticipée de 1593 a été mise à d'autres éditions, venues évidemment après notre édition princeps de 1594, puisqu'elles contiennent déjà *quarante* au lieu de *dix-sept* pièces de vers *in fine*. Ces mêmes éditions sont d'ailleurs *paginées*, et elles n'ont point la figure en pied du charlatan espagnol. En outre, leur titre même implique contradiction avec la date 1593, puisqu'elles sont intitulées : SATYRE MÉNIPPÉE *de la Vertu du Catholicon*, etc., et que ce titre de *Satyre Ménippée* n'a été surajouté, comme on l'a vu, qu'à la deuxième ou troisième édition de 1594. La bibliothèque Mazarine possède un exemplaire de cette sorte, in-8 de 255 pages (n° 32,949), et la bibliothèque de l'Arsenal en a un autre (n° 5,892). Tel est aussi celui que possédait et que décrit Leber (n° 4,129), et qu'il qualifie de deuxième édition. Il en mentionne un autre, petit in-12 de 371 pages (n° 4,130). Enfin il possédait un exemplaire, petit in-12 de 414 pages, qui, avec cette même date de 1593 et le titre de SATYRE MÉNIPPÉE, contient le *Discours* que nous appelons *Deuxième Avis de l'Imprimeur*, double preuve de la fausseté de cette date. — La première édition où parut ce *Deuxième Avis* est sans doute une édition in-8, bien datée 1594 et ayant 275 pages, avec quarante pièces de vers *in fine*, plus le *Regret*

*C'est donc ce texte authentique de la première édition de 1594 que nous reproduisons ici pour la première fois. En effet, toutes les réimpressions données comme telles jusqu'à ce jour, y compris celles de Charles Nodier (1824) et de Charles Labitte (1841), sont plus ou moins infidèles et défectueuses. Après avoir très-bien désigné l'édition « naïve et originale » qu'il fallait suivre, Charles Nodier (nous l'avons constaté avec quelque étonnement) en a suivi une autre, fort différente d'orthographe et de ponctuation, contenant des changements et additions ultérieurs. Charles Labitte annonce également que c'est « le texte de l'édition princeps qu'il va reproduire », et nous avons de même constaté, à notre grande surprise, que le texte qu'il donne à son tour est encore celui de l'édition Nodier. Tous deux avaient pris pour copie quelque exemplaire de 1664, soit inadvertance, soit impossibilité de se procurer le texte promis. Mais alors pourquoi ne pas le dire? Pourquoi affirmer ainsi le contraire de ce qui est?<sup>1</sup>.*

---

*sur la mort de l'Ane ligueur.* — La seule édition qui n'ait pas adopté le titre de SATYRE MÉNIPPÉE est celle qui porte la rubrique : *A Turin (Paris), par T. Carabiasco, 1594. Pet. in-8 de 184 pages.* Elle est intitulée *Le Catholicon d'Espagne, etc.* — Beaucoup d'éditions, même anciennes, de la *Ménippée*, ne sont que de vulgaires contrefaçons sans valeur aucune.

1. « Nous nous sommes fait un devoir, dit Ch. Nodier, de nous attacher avec scrupule au texte de cette édition première... Comme elle n'a été suivie dans aucune édition, la nôtre offrira donc cette particularité, précieuse pour les amateurs d'archéologie littéraire, de conserver l'orthographe



*Nous avons, quant à nous, scrupuleusement conformé notre réimpression à ce prototype rarissime, en l'améliorant toutefois par une correction attentive, en l'éclaircissant par des dispositions typographiques plus rationnelles, par une ponctuation plus régulière, enfin par des annotations absolument indispensables. Jamais encore on ne s'était avisé de tailler des alinéas dans ce texte, tellement compacte et touffu qu'il en*

---

pour ainsi dire monumentale d'une leçon bien authentique, et d'autant plus curieuse qu'il serait presque impossible de s'en procurer la connaissance ailleurs, à cause de sa rareté. »

« C'est le texte de l'édition princeps qui est reproduit ici, » dit à son tour Ch. Labitte.

Or, la flagrante inexactitude de ces deux allégations saute aux yeux. L'édition princeps écrit : *ruine, fit, neveu, oreille, connoistre, alloient, estoient, ni*; tandis que l'édition reproduite et par Nodier et par Labitte (comme la plupart des éditions autres que la première de toutes) écrit : *ruyne, fait, nepveu, aureille, cognoistre, alloyent, estoyent, ny* (l'y pour l'i).

L'orthographe de l'édition princeps est, on le voit, relativement plus moderne. Cela a dû dépendre des copies à la main suivies par les imprimeurs. La ponctuation de l'édition suivie par Nodier et Labitte diffère aussi notablement de celle de l'édition originale; elle est bien plus défectueuse.

L'édition Labitte a été moins bien corrigée que l'édition Nodier; il s'y est glissé beaucoup de petites fautes. Toutes deux, question de texte à part, ont d'ailleurs leur intérêt pour les notes et accessoires; elles ont beaucoup profité, comme nous-même, du précieux travail des devanciers : Du Puy, Le Duchat, Godefroy, etc.

*était d'une lecture extrêmement fatigante. Aussi la MÉNIPPÉE a-t-elle souvent rebuté plus d'un lecteur, et est-elle plus connue peut-être de réputation qu'autrement. On entend souvent dire : Qui n'a lu la Satyre Ménippée<sup>1</sup>? Cependant, sans aller bien loin, en dehors du cercle des lettrés de profession et des connaisseurs zélés, on rencontre un assez bon nombre de personnes qui attendaient, pour se donner ce plaisir, qu'il leur fût présenté sous une forme moins indigeste et plus agréable que par le passé. Nous avons eu, à cet égard, les aveux de plus d'un coupable : ils se contentaient d'admirer le chef-d'œuvre sur parole.*

*Nous avons donc tenu à mettre sur pied une édition engageante, qui se fît lire, et même relire, comme un livre de chevet, comme un gai manuel de bon sens politique, comme une sorte de bréviaire français et parisien par excellence : car, il ne faut pas s'y tromper, ce pamphlet de la MÉNIPPÉE est une œuvre essentiellement saine et anti-révolutionnaire. Il est bon d'y revenir souvent, pour rire un peu et pour s'instruire, dans un temps où les plumes et les bouches les plus éloquents ont prononcé d'aussi incroyables contre-vérités historiques !*

*« Jamais on n'aperçut mieux à quel point le catholicisme empreint dans les âmes le sentiment de la liberté, sans néanmoins altérer le principe nécessaire de la soumission au pouvoir légitime, qu'à l'époque trop peu connue de la Ligue, l'une des plus*

---

1. C. Leber, *De l'État réel de la Presse et des Pamphlets*, etc. 1834.



belles de notre histoire. » (*L'abbé de Lamennais, Des Progrès de la Révolution, etc. 1829.*)

« *Louons cette sainte et glorieuse Ligue, dont on peut dire beaucoup de mal, mais dont on comprendra la grandeur chaque jour davantage!... Quand on sauve la nationalité d'un peuple, toutes les fautes se perdent dans la gloire* ». (*Le R. P. Lacordaire, Sermon prononcé à Notre-Dame le 14 février 1841.*)

*MM. de Bonald (en 1817, Ballanche (en 1819) et Buchez (en 1834) en ont écrit à peu près autant.*

*La Ligue, une des plus belles pages de notre histoire! La Ligue, sauvant notre nationalité et proclamée grande et glorieuse! En présence de telles aberrations, et quand subsiste, dans de certaines écoles, la manie de réhabiliter ainsi cette odieuse Ligue du Catholicon, qui a pactisé avec l'étranger et a fait à notre pays un mal si profond et si durable, il n'est pas hors de saison d'en remettre sous tous les yeux le tableau final.*

*Evidemment il le connaissait bien, et il possédait sa MÉNIPPÉE de 1593, le publiciste qui écrivait naguère (10 mai 1871) ces lignes, motivées par des analogies de situation : « Les voilà donc tous, l'un après l'autre, écartés, ces docteurs du hasard, ces charlatans de place, qui te vantent chacun sa drogue, ô pauvre France malade!... Le dégoût en monte aux lèvres. »*



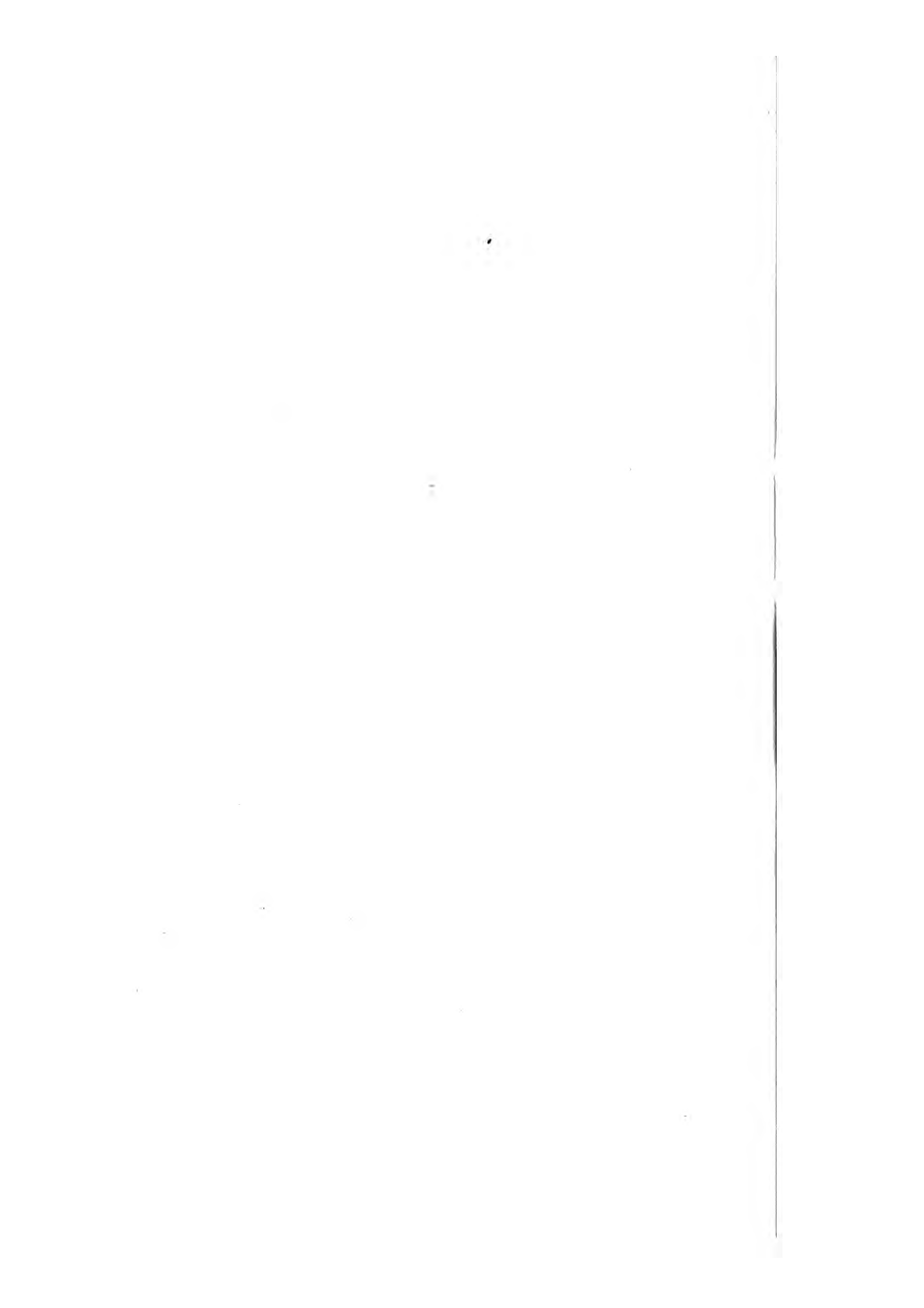
*Ce n'est pas d'hier que nous songions à donner de notre pamphlet national cette édition, vraiment nou-*

v<sup>e</sup>lle par le retour au texte d'origine, par la manière dont il est disposé, comme aussi par sa belle exécution typographique. Une SATYRE MÉNIPPÉE (n<sup>o</sup> 1,924 de la vente de Pixérécourt) fut autrefois la première de nos emplettes d'aspirant bibliophile, et nous avions naguère réuni, à la Bibliothèque de la ville de Paris, une collection presque complète de toutes les réimpressions connues du célèbre pamphlet. Le dernier exemplaire ajouté par nous à cette collection, unique sans doute, était celui de Sainte-Beuve (édition Nodier), renfermant des notes manuscrites de l'auteur des CAUSERIES DU LUNDI. Nous comptions utiliser tout cela : les néfastes incendies nés du 18 mars 1871 ont tout anéanti!...

Avec ce que nous avons pu glaner depuis, nous nous sommes néanmoins efforcé de réaliser notre ancien dessein. Nous ne doutons pas que notre MÉNIPPÉE ne soit, comme jadis, « moult bien reçue », qu'elle ne fasse « le contentement de ceux qui sont curieux de vérité » et ne donne toujours beaucoup « de plaisir aux gens de bien », ainsi que le dit agréablement le bon vieux Typographe dans son Deuxième Advis (voir ci-après, pages 5, 9, 28), morceau exquis que nous avons, pour la première fois, placé où il doit l'être, en tête du livre, afin d'éclairer tout d'abord et de réjouir le lecteur.

CHARLES READ.







PREMIER ADVIS  
DE  
L'IMPRIMEUR

(*Épître liminaire en tête des cinq premières éditions,  
Tours et Paris, [1593] 1594. — Cf. p. 6 et 10.*)

---

**L**E Discours de la tenue des Estats de Paris et de la vertu du Catholicon d'Espagne fut fait en langue italienne par un gentilhomme florentin, qui estoit à Paris pendant que les Estats s'y tenoient, en intention (comme il est à presupposer) de le porter à son maistre le duc de Florence, pour luy représenter l'estat admirable des affaires de France. Mais il advint, comme il s'en retournoit en son pays, et passoit par Amiens pour aller en Flandre, que son palefrenier, Breton de nation, ne se voulant hazarder à si long voyage, et ayant reconneu que son maistre n'estoit pas autrement bon Catholique (parce qu'il appelloit le Biarnois *il Rè di Francia*), se separa doucement de luy, sans luy rien dire qui le faschast ne qui le troublast en son repos. Mesmes, pour le soulager de la nourriture de deux chevaux, en emmena le meilleur, avec la valize en laquelle estoit l'original dudit Discours.

Mais Dieu voulut qu'il fut pris par quelques Religieux du Chasteau-Verd<sup>1</sup> et mené devant le Maire de Beauvais, où il

---

1. Ces Religieux donnaient asile à des pillards (Cf. p. 62, note 3).

eust esté déclaré de bonne prise, à cause de quelque sac de doublons qui se trouva dans la valize, sinon qu'il leur monstra une once de Catholicon, réduit en poudre, qu'il portoit en sa bourse, avec sept grains benits et une chemise de Chartres, qui avoit demouré neuf jours et neuf nuicts aux pieds Nostre-Dame-de-soubs-terre<sup>1</sup>, pour empescher les coups de canons et d'artillerie, et d'estre pris ny en guerre ny en justice. Tellement qu'il confessa librement qu'il avoit laissé son maistre, après avoir conneu qu'il estoit heretique, en ce qu'il appelloit le Biarnois Roy de France.

Or, entre les hardes de la valize, dont inventaire fut faite en presence du Maire et du Docteur Lucain<sup>2</sup>, superintendant des prises et rançons, se trouva l'original dudit Discours italien, que le Maire n'entendoit pas, et pria ledit docteur Lucain de le traduire en bon françois. Dequoy ledit Docteur s'excusa, disant qu'encore qu'il sceust bien parler le langage de Rome, toustefois il ne le sçavoit pas approprier à la naïveté françoise. Si bien qu'on fut contraint le donner à un petit moyne Romipete, qui, le lendemain, se desroba pour la haste qu'il avoit d'estre à Paris, à la benediction solemnelle et procession generale que devoit faire le Legat pour la sainte et catholique entreprise que Pierre Barriere, d'Orleans, avoit faite et jurée entre ses mains, d'assassiner Sa Majesté à Melun<sup>3</sup>.

Mais il advint que ledit moyne fut pris par quelques gen-

---

1. Église souterraine, dont la madone était en grande dévotion pour ses effets miraculeux. — Allusion aux nombreux pèlerinages de Henri III, qui était allé tant de fois, en janvier 1579, et en 1583, 1584, 1585 et 1586, chercher de ces chemises de Chartres, pour faire à la reine un enfant, que, finalement et à son grand déplaisir, il ne lui fit point. (L'ESTOILE, nouv. édit. de la Librairie des Bibliophiles, 1875, t. I, p. 306; t. II, pp. 56, 71, 121, 135, 150, 233, 254, 361.)

2. Un des plus fougueux prédicateurs de la Ligue.

3. Il fut pris à Melun le vendredi 27 août 1593, et exécuté le mardi 31.

*tils-hommes, et trouvé chargé dudit Discours, lequel leur sembla si plaisant qu'incontinent l'un d'entre eux le tourna en françois. Et, de main en main, la traduction est venue jusques à moy, qui l'ay imprimé, tant pour relever de peine les curieux de veoir toutes nouveautez que pour piquer ceux qui languissent encore sous le joug de la tyrannie. Car il faudra qu'ils soyent parfaitement ladres clavelez s'ils ne sentent ce poignant esguillon, et ne jettent pour le moins quelque soupir de leur mourante liberté. A DIEU.*





DEUXIÈME ADVIS

DE

L'IMPRIMEUR

SUR

L'EXPLICATION DU MOT DE *HIGUIERO D'INFIERNO*  
ET D'AUTRES CHOSES  
QU'IL A APPRISES DE L'AUTHEUR.

(Sixième édition, Paris, 1594. — Cf. p. 10.)

---

**M**ESSIEURS, le profit que j'ay fait, à l'impression et au debit de ce Discours m'a rendu plus desireux de sçavoir qui en estoit l'auteur. Car, depuis que la copie françoise m'en fut premierement donnée à Chartres, au sacre du Roy<sup>1</sup>, par le gentil-homme duquel j'ay cy-devant fait mention, j'ay veu plusieurs doctes hommes, et moy-mesme ay bien aysement jugé, par le style et le langage du livre, qu'un Italien ne peut avoir fait

---

1. Le 7 février 1594. Mais les premières copies à la main (Cf. p. 6) portaient nécessairement la date de 1593.

*un ouvrage si françois et si poly, qui montre une parfaite connoissance de toutes les affaires et du naturel de toutes les personnes plus signalées de France. Tellement qu'il faut par nécessité que ce soit un François qui l'a faict, bien entendu et rompu à la Cour, et que le Florentin qui l'emportoit en son pays, auquel son valet le desroba avec la valize, l'eust tourné de françois en italien pour le faire veoir en Italie. C'est pourquoy je me suis travaillé avec un soin merveilleux pour descouvrir celuy à qui nous estions redevables de cest ouvrage, qui a donné tant de plaisir et de contentement à tous les gens de bien.*

*Mais, quelque perquisition que j'en aye peu faire, je n'ay trouvé personne qui m'en ait dict de bien certaines et assurées nouvelles, ne parlants que par indices, soubçons et conjectures; jusques à ce qu'un de ces jours, comme j'estois presque desesperé d'en rien sçavoir, se vint, de fortune, adresser à moy par la rue un grand vieil homme fort maigre et pasle, que j'ay depuis ouy nommer maistre Paul Ypragmon<sup>1</sup>, qui me demanda d'abordée si c'estoit pas moy qui avoit imprimé le Cathoïcon. Je fis difficulté, du commencement, de le luy confesser, craignant que ce fust quelqu'un qui y fust nommé dedans, et s'en sentist offensé, comme aucuns ont faict. « Non, non, dit-il, ne me celez point ce que tout le monde sçait. J'estois à Tours*

---

1. Pour Eupragmon, homme officieux, serviable.



*quand vous l'imprimastes premierement, et sçay bien le nom de ceux qui vous en donnerent la copie originale, mais peut-estre que ny vous, ny ceux qui vous l'ont donnée, ne sçavez pas qui en est l'auteur. »*

*Alors, voyant qu'il en sçavoit tant, je ne peus luy nier qu'à la vérité je l'avois imprimé à Tours, mais que je ne l'avois peu achever qu'au temps qu'il fallut plier bagage pour s'en venir en ceste ville, après que les Parisiens furent retournez à leur bon sens, et reduicts en l'obeissance du Roy. « Cela vous a bien succédé, dit-il; car, auparavant que l'eussiez mis en vente, on en avoit desja veu plusieurs copies imparfaites et barbouillées, qui avoient donné plus d'envie de veoir le reste bien limé et mis au net. Mais vous vous estes trompé, en vostre Epistre liminaire, d'avoir dict que ce fust un Italien qui le fist aux Estats de Paris; car je sçay fort bien le nom de celuy qui l'a faict, et qui ne se tient pas loin d'icy. »*

*Alors je fus tout rejouy de ceste rencontre, et le priay fort instamment de me le nommer, au moins s'il m'estoit permis de le sçavoir, parce que j'avois beaucoup de choses d'importance à luy dire pour son bien et honneur. « Je vous diray, dit-il, son nom, et vous enseigneray son logis, à la charge de ne les reveler à personne; car il est homme qui n'ayme pas estre tant visité. Ceux qui vous ont rapporté qu'il estoit d'Italie se sont abusez d'une lettre seulement :*

*il n'est pas d'Italie, mais d'Alethie*<sup>1</sup> (qui est bien loing de l'autre), et est natif d'une petite ville qu'on appelle Eleuthere<sup>2</sup>, habitée et bastie par les Parisiens, qui ont guerre continuelle contre les Argyrophiles et Timomanes, nation fort puissante et populeuse<sup>3</sup>. Son nom est le seigneur Agnoste<sup>4</sup>, de la famille des Misoquenes<sup>5</sup>, gentil-homme de bon affaire et point trompeur, qui ayme mieux le concile de vin que de Trente<sup>6</sup>. Vous le reconnoistrez parce qu'il est tousjours habillé d'une façon, et ne change jamais d'accoustrements, comme s'il avoit à penser et gouverner des Lyons. C'est un grand petit homme qui a le nez entre les deux yeux, des dents en la bouche, et la barbe de mesme, et se mouche volontiers à ses manches. Vous le trouverez à present logé en la rue du Bon Temps, à l'enseigne du Riche Laboureur<sup>7</sup>, et va le plus souvent se pourmener aux Carmes, parce qu'il les ayme fort<sup>8</sup>. Et là dessus me recommande, car j'ay affaire ailleurs pour les pacquets venuz de Rome, qui as-

1. Le pays de la *Vérité*, la *France*, par opp. à *Rome*.

2. La petite ville de la *Liberté*, c'est-à-dire PARIS.

3. Le puissant peuple des *Adorateurs de l'argent* et la populeuse nation des *Maniaques de distinctions honorifiques*.

4. *Ignotus*, l'Inconnu.

5. Ennemis des nouveautés, *conservateurs-bornes, réactionnaires*.

6. Jeu sur les mots : de *vingt* que de *Trente*.

7. Enseignes amèrement ironiques, en présence de toutes les misères de la Ligue.

8. *Allusion*, par jeu de mots, aux vers (*carmina*) qu'aimait fort Nicolas Rapin, l'un des auteurs de la *Ménippée*.

*seurent que nostre absolution ne tient plus qu'à un filet à ce bout de l'an. »*

*Comme il eut dict ces mots tout brutivement, il passe outre, et me laisse encore en suspens, toutesfois aucunement plus satisfait que je n'estois auparavant, puisque je sçavois le nom et le logis de mon auteur; et, du mesme pas, m'en vay par tous les quartiers de Paris m'enquerir de la rue et de l'enseigne qu'il m'avoit donnée. Mais point de nouvelles de trouver ny de Bon Temps, ny de Riche Laboureur. J'usay, les jours suyvants, trois paires de souliers, ou environ, à courir les rues sans rien apprendre; bref, j'y fusse encore, sinon que je rencontray par hazard un honneste homme, que j'avoxy ouy dire autrefois estre Parisien, auquel je fy la mesme demande que j'avoxy desja faicte dix mille fois à autant de personnes inutilement. Cestuy-cy me dict avoir ouy parler d'un gentil-homme d'Eleuthere, de la famille des Misoquenes, mais ne sçavoit si c'estoit celuy que je demandoy, parce qu'il y en avoit plusieurs de ce mesme nom en Alethie. Je le priay de me conduire au logis de celuy qu'il cognoissoit; ce qu'il fit. Et enfin, après beaucoup de tournées et virées par des ruelles escartées, il me monstra un petit huis bas, où j'entray sans frapper, et trouvay en une petite chambre haute, assez gaye et bien meublée, un homme de belle representation, appuyé, et lisant sur un livre, approchant au plus près de la taille et façon que ce maistre Paul me l'avoit*

descrit. Je luy demanday (salut et reverence presupponez) s'il n'estoit pas le seigneur Agnoste Misoquene. « On m'appelle bien Misoquene, dit-il, mais je ne suis pas Agnoste. Celuy que demandez est mon parent proche, et sommes tous deux d'un pays et d'une ville; mais il sera mal aysé que le puissiez trouver pour le present, car son logis est plus caché que le nid d'une tortue. Toutesfois, si voulez quelque chose de luy, je l'en pourray advertir d'icy à quelque temps. — Monsieur, luy dy-je, je croy que c'est luy qui est autheur de ce petit Discours de la tenue des Estats de Paris et du Catholicon d'Espagne<sup>1</sup>, qu'il a intitulé Satyre Menippée. — Je luy en ay, dit-il, ouy parler ainsy. — C'est un œuvre, luy dy-je, qui a esté moult bien receu, et que j'ay imprimé (je suis typographe, à vostre commandement) sans connoistre sa valeur, parce que je n'en fy, du commencement à Tours, que sept ou huict cents exemplaires. Mais sitost qu'il a esté veu à Paris, où je l'ay apporté avec mes presses et mes meubles, tout le monde l'a trouvé si beau et si bien faict qu'on

---

1. C'est là, en effet, le titre de la première édition, celle de Tours. Le titre de Satyre *Ménippée*, qui a prévalu, y fut superposé bientôt après, et résuma désormais les treize morceaux qui, par additions successives, en copies à la main (Cf. p. 6), avaient formé ce qu'on appela d'abord *l'Abrégé et l'Ame des Estats de Paris* (Cf. p. 11). La satire se composait alors de huit morceaux (au lieu de treize) et (Cf. p. 11) beaucoup moins développés.

*y a couru comme au feu, et a fallu que je l'aye imprimé en trois semaines quatre fois, et suis prest de l'imprimer pour la cinquiesme, si j'avoy communiqué seulement demy heure avec l'auteur. — J'ay souvent ouy dire à mon cousin, dit alors cest honneste homme, qu'il estoit bien marry que cela avoit esté mis en lumiere sans qu'il l'eust reveu et retranché plusieurs choses, qui peut-estre se trouvoient passables lorsqu'il le composa, mais, au temps où nous sommes, pourroient engendrer quelque scandale et offenser des personnes de qualité qui y sont nommées ou designées; car ceux qui ont reconneu et amandé leurs fautes meritent qu'on en supprime et ensevelisse la memoire plustost que la rafraischir et perpetuer par des escrits piquants et facetieux. Aussy l'ay-je ouy plaindre d'un libraire qui, par avarice ou jalousie des autres, a faict imprimer cet œuvre en petits caracteres mal corrects et mal plaisants, et a esté si temeraire d'y oster et d'y adjouster ce qu'il a voulu (ce que la justice ne devoit pas endurer). Toutesfois l'argument est public, où chascun peut faire des additions qui servent à la matiere; car, au reste, je sçay fort bien que mon cousin n'en veut ny n'en espere honneur ou louange. »*

*Alors je luy demanday s'il n'y avoit point moyen que je pusse veoir ledict seigneur Agnoste. Et il me fit response que non pas pour lors, parce que son cousin se renfermoit quelquefois pour huict jours sans veoir personne; mais, si je vouloy sçavoir quelque*

chose de son intention, il pensoit me pouvoir satisfaire tout autant que son cousin mesme, à cause qu'ils avoient souvent devisé ensemble sur le mesme sujet, et sur ce qu'on luy venoit rapporter tous les jours des propos qu'on tenoit au Palais et par la ville touchant son livre. « Je prendray donc la hardiesse, luy dy-je, puisque je ne puis avoir cet heur de le veoir, de vous demander quelques doutes, où je veoy beaucoup de personnes s'ahurter et ne s'en pouvoir pas bien resoudre. Premièrement, il a affecté ce tiltre nouveau de Satyre Menippée, que tout le monde n'entend pas, veu qu'aux copies à la main y avoit l'Abregé<sup>1</sup> et l'Ame des Estats. — Ceste question, dit-il, ne peut tomber qu'aux esprits ignorants : car tous ceux qui sont nourris aux lettres sçavent bien que le mot de satyre ne signifie pas seulement un poëme de mesdisance pour reprendre les vices publics ou particuliers de quelqu'un, comme celles de Lucilius, Horace, Juvenal et Perse, mais aussy toute sorte d'escrits remplis de diverses choses et de divers arguments, meslez de proses et de vers entrelardez,

---

1. Ce premier titre général des copies à la main de 1593 est resté au deuxième morceau (ci-après, p. 41), lequel fut d'abord le vrai début de cette satire des États de la Ligue. Le titre : *La Vertu du Catholicon* le remplaça, lors de la première impression, en 1594, en se complétant par celui que portait le préambule : *Avant-propos au Lecteur catholique zélé*. (Voir p. 31.) Vint enfin celui qui est resté : **SATYRE MÉNIPPÉE.**

*comme entremets de langues de bœuf salées. Varron dit qu'on appelloit ainsy anciennement une façon de pastisserie ou de farce où l'on mettoit plusieurs sortes d'herbages et de viandes<sup>1</sup>. Mais j'estime que le nom vient des Grecs, qui introduisoient sur les eschafauts, aux festes publiques, des hommes deguizez en Satyres, qu'on feignoit estre demy-dieux lascifs et folastres par les forests, tels qu'on en presenta un tout vif à Sylla, et que saint Hierosme raconte en estre apparu un à saint Anthoine. Et ces hommes, ainsy deguizez, nuds et barbouillez, avoient pris une liberté d'attaquer et brocarder tout le monde impunement. On leur faisoit anciennement dire leurs vers injurieux tout seuls, sans autre sujet que pour railler et mesdire d'un chascun. Puis on les mesla avec les comediens, qui les introduisirent parmy leurs actes pour faire rire le peuple. A la fin, les Romains, plus graves et plus serieux, les chasserent du tout hors des theastres, et, en leur place, y receurent les mimes et pantomimes. Mais les poëtes ingenieux s'en servirent à contenter leur esprit de medisance, qu'aucuns ont estimé estre le souverain bien, et s'en trouve assez en nostre pays de Parisie qui ayment mieux perdre un bon amy qu'un bon mot et un brocard appliqué bien à propos. Ce n'est donc pas sans raison qu'on a intitulé ce petit*

---

1. Farce de cuisinier et farce d'auteur comique ou satirique; sel de cuisine et sel attique, gros sel, pièces salées.

*discours du nom de Satyre, encore qu'elle soit escrite en prose, mais farcie et remplie d'ironies gaillardes, piquantes toutesfois et mordantes le fond de la conscience de ceux qui s'y sentent attaquez, auxquels on dit leur veritez; mais, au contraire, faisant esclater de rire ceux qui ont l'ame innocente et assurée de n'avoir point desvoyé du bon chemin. Quant à l'adjectif de Menippée, il n'est pas nouveau : car il y a plus de seize cents ans que Varron, appelé par Quintilien et par saint Augustin le plus sçavant des Romains, a fait des Satyres aussy de ce nom, que Macrobe dict avoir esté appelées Cyniques et Menippées, auxquelles il donna ce nom à cause de Menippus, philosophe cynique, qui en avoit fait de pareilles auparavant luy, toutes pleines de brocards salez et de gausseries saulpoudrées de bons mots, pour rire et pour mettre aux champs les hommes vitieux de son temps. Et Varron, à son imitation, en fit de mesme en prose, comme depuis fit Petronius Arbiter, et Lucien en la langue grecque, et après luy Apulée; et, de nostre temps, le bon Rabelais, qui a passé tous les autres en rencontres et belles robineries, si on veut en retrancher les quolibets de taverne et les saletez de cabarets. Je ne sçay donc qui sont ces delicats qui trouvent mauvais si, à l'exemple de ces grands personnages, on a voulu donner à un ouvrage semblable un tiltre semblable au leur, qui s'est fait commun et appellatif, au lieu qu'il estoit auparavant propre et particulier; comme,*



*n'a pas long temps, en a usé un docte Flamand antiquaire. Voyla ce que je vous puis dire pour ce regard : si vous desirez quelque autre chose, je vous en diray mon advis.*

— *Je suis, luy dy-je alors, abondamment satisfait quant à ce tiltre; mais on est fort en dispute qu'a voulu dire l'auteur par ce mot de Higuiero d'Infierno; car il y a beaucoup de personnes qui ne sçavent que c'est, et y font des interpretations cornues, auxquelles, à mon advis, il n'a jamais pensé. — Je sçay bien, dit-il, qu'il y en a qui se veulent jouer sur l'affinité des paroles, les uns pour se donner carriere, et les autres pour tirer l'auteur en envie : mais il y a bien loin de huict à dix-huict, et grande difference entre aspirer et siffler. J'ay cent fois ouy dire à mon cousin, et je sçay aussy bien que luy, que Higuiero d'Infierno ne signifie autre chose, en langue castillane, qu'un Figuier d'Enfer : car les Espagnols, comme les Gascons, tournent les F en H : hacer, harina, hijo, hogo, higo; faire, farine, fils, feu, figue. Cela n'est maintenant que trop commun à Paris, où les femmes ont appris à parler aussy bien qu'à le faire à l'Espagnolle. Ce qu'il dict donc, que la drogue du Charlatan Espagnol s'appelloit Higuiero d'Infierno, est pour plusieurs raisons : premierement, que le Figuier est un arbre mal-heureux et infame, duquel les feuilles, (comme il se trouve dans la Bible) servirent jadis à couvrir les parties vergogneuses de nos premiers pa-*

rents, après qu'ils eurent peché et commis crime de leze-majesté contre leur Dieu, leur pere et createur ; tout ainsy que les Ligueurs, pour couvrir leur desobeissance et ingratitude contre leur Roy et bienfaicteur, ont pris la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, dont ils pensent cacher leur honte et leur peché.

« C'est pourquoy le Catholicon d'Espagne, c'est à dire le pretexte que le Roy d'Espagne et les Jesuistes et autres precheurs, gaignez des doublons d'Espagne, ont donné aux Ligueurs seditieux et ambitieux de se rébellier et revolter contre leur Roy naturel et legitime, et faire la guerre plus que civile en leur pays, se peut fort proprement appeller Figuier d'Enfer ; au lieu que celuy dont Adam et Eve couvrirent leur manifeste estoit le Figuier de Paradis. Et, depuis ce temps là, cest arbre a toujours esté maudit et diffamé entre les hommes, ne portant ny fleurs ny embellissement quelconque, et le fruit mesmes en a esté traduit à nommer la plus deshonneste partie de la femme et la plus sale maladie qui naisse aux endroits qu'on ne peut nommer<sup>1</sup>. Vous n'ignorez pas aussy que les anciens tenoient cest arbre entre les gibets : comme quand Timon Athenien voulut en arracher un, qui luy faisoit nuisance en son jardin, auquel plusieurs s'estoient desja penduz, il fit crier au trompette, que, si quelqu'un s'y vouloit pendre, il se deseschast d'y venir, parce qu'il

---

1. Fica et ficus.

le vouloit faire arracher. Pline nous apprend que cest arbre n'a aucune odeur, non plus que la Ligue; qu'il perd aysement son fruict, comme a faict la Ligue; qu'il reçoit toutes sortes d'antures, comme la Ligue a receu toutes sortes de gens; et qu'il ne dure gueres en vie, non plus qu'a faict la Ligue; et que la plus grande partie du fruict qui paroist du commencement ne parvient point à maturité, non plus que celui de la Ligue. Mais ce qui luy convient encore mieux, et qui a des conformitez avec la Ligue plus que saint François n'en a avec Nostre Seigneur<sup>1</sup>, c'est le Figuier des Indes, que les Espagnols mesmes ont nommé Figuier d'Enfer : duquel Mathiol dit sçavoir pour le vray que qui en coupe seulement une feuille et le plante à demy dedans terre, elle y prend racine; puis, sur cette feuille croist une autre feuille; ainsy, feuilles croissantes sur feuilles, ceste plante devient haute comme un arbre, sans tronc, sans tige, sans branches, et quasy sans racines : de façon qu'on peut la mettre entre les miracles de nature. Y a-t-il rien si semblable et rapportant à la Ligue, qui, d'une feuille, c'est à dire d'un petit commencement, est devenue, pièce à pièce, d'une personne à l'autre, en ceste grande hauteur où nous l'avons veue<sup>2</sup>, et neantmoins, par faute d'avoir un bon pied et un fort tige pour la soubste-

---

1. All. à l'Alcoran des Cordeliers, de Barthelemi de Pise.

2. Add. égale à un grand Estat. (Éd. 1599.)

*ni*, s'en est allée à bas au premier vent? Ce n'est pas tout. Ce Figuiers des Indes, appelé Figuiers d'Enfer, produit des fruits semblables aux figues communes, mais bien plus grosses, finissants par le devant en une couronne (ce sont les propres mots de Mathiol), de couleur entre verte et pourprée. Le dedans n'est qu'une poulpe comme en nos figues, mais pleine d'un suc si rouge qu'il teint les mains comme les meures, et faict uriner rouge comme sang : dont beaucoup de gens ont peur. Avez-vous pas veu que la Ligue a eu de mesmes effects? Ses fruits ont esté gros, et plus enflez que les communs, et leur fin estoit une couronne : c'est à sçavoir la Couronne de France, à laquelle elle tendoit. La couleur en estoit verte et rouge : verte, pour resjouissance qu'elle eut de la mort du feu Roy, dont elle a long-temps porté l'escharpe ; et rouge , tant pour se marquer aux livrées des Espagnols que pour le sang , qu'elle vouloit esandre, des bons François. Ce Figuiers d'Enfer est si frequent en l'isle espagnolle nouvellement decouverte aux Indes qu'un autheur italien dit que tout en est plein, et qu'il y vient comme par despit jusques aux cours des maisons. Il y a un autre medecin espagnol, nommé Juan Fragoso<sup>1</sup>, qui escrit de la propriété d'une huile qu'on appelle du Figuiers d'Enfer en ces termes : Algunos modernos que escrivieron cosas de las Indias Occi-

---

1. Médecin de Philippe II. Son livre est de 1572.

dentales hacen capitulo proprio de un aceyte que llaman de la Higuera del Infierno, y dicen venir de Gelisco, provincia en la Nueva España ; *et un peu après il dit* : Siendo el mismo como es con nombre de cherva, o catapucia mayor, que los Italianos llaman Palmachristi o Mirasolis. *Qui monstre que ce que les Italiens appellent Fico d'Infierno est appelé par les Espagnols Higuera d'Infierno, ou en castillan Higuero d'Infierno.*

« *Voyla donc les raisons qui l'ont meu de nommer le Catholicon d'Espagne Figuier d'Enfer, parce que les Espagnols appellent ainsy ce Figuier des Indes qui porte son fruict plein de sang, — comme a faict la Ligue. Et, si on veut encore passer outre, et dire que ce Figuier est le Palmar, vous y trouverez mille autres conformitez qui seroyent trop longues à discourir; et entre autres celle qu'un medecin affricain a escrite, que de l'arbre du Palmar seul on peut faire tous les ustensiles et provisions d'un navire, et le navire mesme, et que le fruict s'applique à tous usages, et sert de pain, de vin, de linge, de vaisselle, de table, de couverture de maisons, et bref de tout ce qu'on veut; — comme la Ligue, du commencement, a servy à toutes sortes de gens, de toutes sortes d'esperances, et de moyens pour couvrir toutes sortes de passions, de haine, d'avarice, d'ambition, de vengeance, et d'ingratitude. Il y a bien un autre arbre que Baptiste Ramuse appelle Higuero, et dit qu'il le faut prononcer par quatre*

syllabes : mais ce n'a point esté l'intention de mon cousin d'en parler, non plus que du Lathyris, ou de l'Helioscopion, que le grammairien Nebrissense appelle aussy Higuera del Infierno, parce que les sorciers et sorcieres en usent ordinairement pour faire leurs charmes et enchantements, comme les Ligueurs se sont servis de la Religion Catholique pour charmer et enchanter le peuple. Mais cela, ce me semble, doit suffire à ceux qui veulent deviner, ou disputer sur ce mot.

« Quelques-uns ont rapporté à mon cousin qu'on a trouvé mauvais qu'il y ait mis les noms propres d'aucuns seditieux et principaux auteurs de tout le malheur de la France ; mais je luy ay ouy dire qu'il estoit d'un pays où l'on appelloit le pain pain, et les figues figues. Ceux qui avoient livré pour de l'argent leur propre ville au roy Philippe de Macedoine se plaignoient bien que ses soldats après la reddition les appelloient traistres, et leur reprochoient leur trahison : Je ne sçauroy, dit le Roy, que vous y faire ; mes soldats sont grossiers et lourdauts, qui appellent les choses par leur nom. Ceux qui, après avoir faict revolter les villes contre le Roy et faict la guerre tant qu'ils ont peu tenir, exercé toutes sortes de tyrannies sur le pauvre peuple et ruyné tous leurs voisins, et qui, se voyants ne pouvoir plus subsister et n'y avoir plus rien que prendre, ont vendu chèrement les places au Roy, et livré les pauvres habitants à sa mercy, seront biens marris si on les appelle traistres : mais si

*sera-il mal aysé qu'il n'en eschappe quelque mot aux Parisiens, mesmement contre ceux qui ont pris de l'argent, et qui ont marchandé et barguigné pour parvenir à un certain prix : J'en veux avoir tant ! Car, encore qu'ils ayent faict ce qu'ils doivent, comme les juges qui font la justice qu'ils sont tenuz faire, si est-ce qu'en prenant de l'argent ils ont tout gasté, et ne doivent plus recevoir d'honneur de leur bienfaict. Ils ne peuvent se sauver qu'on ne les appelle traistres, concussionnaires, marchands et vendeurs de leur pays, et n'y a que Dieu seul qui puisse faire que les choses faictes ne soyent faictes. Encore ne le peut-il faire que par l'oubly qu'il peut induire en nos esprits, pour ne nous souvenir plus de ce qui s'est passé. Et, sur ce propos, un de nos poëtes, dont nostre ville d'Eleuthere est assez bien fournie, a dict en six petits vers, ces jours passez :*

Ceux qui vendent au Roy, par ces guerres civiles,  
 A beaux deniers comptants, les places et les villes,  
 Encore, à mon advis, luy font-ils bon marché.  
 Car, pour un peu d'argent s'exposants aux envies,  
 Ils vendent quant et quant leur honneur et leurs vies :  
 Jamais homme de bien sur ce train n'a marché.

« Toutesfois il s'en trouve quelques-uns qui, s'estants, du commencement, laissés emporter au torrent de la Ligue (fust-ce pour crainte de perdre leur Religion, fust-ce pour affection particuliere qu'ils portoient aux chefs du Party, ou pour quelque indignation et haine

qu'ils eussent conceue contre le feu Roy), se sont d'eux-mesmes soubmis à reconnoistre le Roy present, si tost qu'ils l'ont veu Catholique, et ont remis en sa puissance les places qu'ils tenoient, sans marchander ny entrer en composition avec leur Maistre. Et ceux-là sont plus excusables de leur premiere erreur que les autres, voire meritent recommandation et louange, et d'estre mis aux Chroniques, pour avoir delivré leur pays de la tyrannie espagnole, comme on y veoit ceux qui delivrerent la France des Anglois, dont sont venuz tant de beaux privileges octroyez aux Familles, aux Villes et Communautez, qui d'elles mesmes se-couèrent le joug estranger pour se soubmettre à la douce puissance de leurs Roys naturels. Mais ce qui fasche le plus tous les gens de bien est de veoir ceux qui ne l'ont faict que par force et necessité estre neantmoins caressez, receuz et bien veneuz, et se glorifier qu'ils sont cause que le Roy est converty. Ceux là me font soubvenir d'une response que fit le grand Fabius à un capitaine Romain<sup>1</sup>, gouverneur de Tarente, qui, après avoir laissé perdre la ville par la trahison des citoyens, se vantoit d'avoir esté cause qu'elle fut reprise par Fabius : A la verité, dit Fabius, je ne l'eusse point reprise ny recouvrée, si tu ne l'eusses perdue. Aussy se peuvent ces gens icy vanter

---

1. Salinator. C'est Cicéron qui cite cette piquante repartie de Fabius, dans son *De Senectute*.



*qu'ils sont cause de tant de trophées et de triomphes, que le Roy a acquis en reconquerant son royaume; car, sans leur trahison et rebellion, il n'eust pas tant gagné d'honneur à les subjuguier et ranger à raison<sup>1</sup>. J'en veoy d'autres qui n'ont bougé de leurs maisons et de leurs ayses, à deschirer le nom du Roy et des Princes du sang de France tant qu'ils ont peu, et qui, ne pouvant plus resister à la nécessité qui les pressoit, pour avoir eu, deux ou trois jours devant la reduction de leur ville, quelque bon souspir et sentiment de mieux faire, sont aujourd'huy neantmoins ceux qui parlent plus haut, et qui ont les estasts, offices et recompenses, et se vantent d'avoir faict plus de services au Roy et à la France que ceux qui ont quitté leurs maisons et leurs biens et offices pour suyvre leur Prince, et qui ont voulu endurer toutes sortes de necessitez plutost que de conniver à la tyrannie des Estrangers, tant Lorrains qu'Espagnols. Mais cette plainte merite une autre Menippée. Je ne vous diray plus que deux petits quatrains, que deux de nos compatriotes firent sur le champ, une fois que nous discourions sur ce mesme sujet.*

Si les mauvais François sont bien recompensez,  
Si les plus gens de bien sont les moins avancez,

---

1. *Add.* Car, sans trahison et rebellion, il n'eust pas tant gagné de batailles, ni pris tant de villes, ni mérité tant d'honneur par la clémence dont il a usé en leur endroit. (Éd. 1599.)

Soyons un peu meschants. On guerdonne l'offense :  
Qui n'a point fait de mal n'a point de recompense.

*L'autre, tout à l'instant, poursuyvit en autant de vers,  
non moins à propos que les premiers :*

Pour estre bien venuz et faire nos affaires,  
Durant ce temps fascheux, plein d'horribles miseres,  
Agnoste, mon amy, sçais-tu que nous ferons ?  
Surprenons quelque place, et puis nous traiterons.

*Je sçay bien qu'il y a des gens qui ne prennent pas plaisir qu'on parle et qu'on escrive ainsy librement, et s'offensent au premier mot qu'on ramentoit nos afflictions passées ; comme si, après tant de pertes, ils nous vouloient encore oster le sentiment, et la langue, et la parole, et la liberté de nous plaindre. Mais ils feroient pis que Phalaris ne faisoit à ceux qu'il escoufoit dans son veau d'airain : car il ne les empeschoit point de crier, sinon qu'il ne vouloit pas ouïr leurs cris comme d'hommes, de peur d'en avoir pitié, ains comme hurlements de bœufs et de taureaux, pour desguiser le son de la voix humaine. Il est mal aysé que ceux qu'on a pillés, volés, emprisonnez en la Bastille, rançonnez et chassez de leur ville et de leurs charges, ne jettent quelque malediction sur ceux qui en sont cause, quand à leur retour ils trouvent leurs maisons vagues, desertes, ruynées, où il n'y a plus que les murailles, au lieu qu'ils les avoient laissées richement meublées, et accommodées de toutes choses. Qui pourra jamais estouper la bouche*

à la posterité, et l'empescher de parler du Tiers-party et de ceux qui l'ont enfanté et allaité, et qui le tiennent encore renfermé en chambre, le nourrissent et substantent de bonnes viandes, pour le mettre un jour en lumière et le faire veoir tout formé et tout grand, quand ils en verront le temps et la commodité? Jamais ne fut et ne sera (quelques loix et ordonnances qu'on y puisse faire) que la medisance ne soit mieux receue que la louange (mesmement quand elle est tirée de la verité) et qu'il n'y ait cent fois plus de plaisir à mesdire d'un poltron qu'à louer un homme de bien. C'est la punition que les meschants ne peuvent éviter ; et, s'ils ont tous leurs plaisirs d'ailleurs, pour le moins faut-il qu'ils ayent ce desplaisir et ce ver sur le cœur, de sçavoir que le peuple les deschire et les maudit secrettement, et que les escrivains ne les espargneront pas après leur mort.

« Dieu mercy, nous ne sommes point sous un Tibere qui espie les paroles des subjects, ou qui fasse de toutes offenses nouveaux articles de crime de leze-majesté. Il donne aux gens de bien autant de liberté qu'ils en doivent desirer; il connoist le naturel des François, comme luy, qui ne peuvent souvent souffrir ny toute la servitude, ny toute la liberté. Aussi ne seroit-il pas raisonnable de rafraischir, à toutes heures et à jamais, nos vieilles querelles, et user de façons injurieuses qui empeschassent la réunion de son peuple à une mesme devotion sous son obeysance, car il faut plus tascher d'adoucir nos maux

que de les aigrir, afin que nous nous rangions tous à l'ancienne fidélité et humilité que devons à nos Roys, sans partialité ny bigarrure. Mais aussy ne peut-on trouver mauvais qu'on y pique ceux qui s'y monstrent retifs, et qui semblent quasy se repentir de s'estre repentis. En tout evenement, quand il n'y aura que les notoirement meschants qui s'en scandaliseront, je croy que les Parisiens ne s'en donneront gueres de peine. Je ne doute point que le petit Olivier, et Boucher, et Dorleans, ne soyent maintenant bien empeschez pour faire un Anticatholicon et des Apologies contre des Tableaux et Tapisseries, car ils ont loisir à revendre ; mais on les y attend, si leurs lucubrations le meritent. Quant à moy, je conseilleray toujours à mon cousin de s'amuser à autre chose qu'à leur respondre ; mais j'en connoy plus d'une douzaine en nostre ville à qui la peau et la plume demangent, et n'attendent qu'un compulsoire<sup>1</sup> pour faire extraits et vidimus<sup>2</sup> de leurs Menippées, beaucoup plus sanglantes que la premiere. Si en apprenez quelque chose, mon bon amy, je vous prie me le faire sçavoir. Vous voyez comme, pour vous contenter, j'ay extravagué un peu hors de nostre propos, et me suis quasy laissé emporter à l'indignation que j'ay contre ces gens qui bastissent encore sur les fondements de la premiere re-

---

1. Sommutation, provocation.

2. Productions révisées et amplifiées.

bellion, et qui nous menacent de jouer des espées blanches, au lieu qu'ils n'ont joué que des espées rebatues. Et peu s'en a fallu que je n'aye destourné ma colere sur les Jesuistes : mais, à ce que j'entends, ils ne la feront plus gueres longue en ce pays<sup>1</sup>, et par ce moyen on ne trouvera plus grand goust aux Espagnols; car, à ce que disoit un député de Bourgogne : Un Espagnol sans un Jesuiste est une perdrix sans orange<sup>2</sup>.

« Mais pour retourner d'où nous sommes partis, je vous prie, si réimprimez la Menippée, d'y effacer les noms de ceux qui se sont renduz bons serviteurs du Roy, et qui y continuent avec resolution; mais il y en a qui branslent encore au manche, et ont besoin d'un an d'approbation auparavant qu'on s'y doive fier ny qu'on les efface du livre. Toutesfois, ce n'est ni à vous, ni à moy, d'en juger; le meilleur sera d'oster tous les noms propres, et n'offenser personne de ceux qui peuvent nuire et qui sont parmy nous<sup>3</sup> : c'est ce

1. A la suite de l'attentat de Jean Chastel (27 déc. 1594), le Parlement de Paris frappa les Jésuites d'un arrêt de bannissement (29 déc.).

2. Orange sure, condiment obligé de la perdrix. Nous dirions : *Un perdreau sans citron*.

3. Le conseiller de Hère (voir p. 33) et Villeroy (voir *in fine*, au second des *Tableaux de l'Escalier de la Salle des États*), eurent « le credit de se faire oster ».

Le nom du président Jeannin, redevenu « bon serviteur du Roy », paraît être toujours resté (Cf. p. 55). Apparemment, il n'en prit point souci.

*que je vouloy vous dire pour le dernier, et me lairrez, s'il vous plaist, en repos, car il est heure de souper. »*

*Alors je connus bien qu'il me vouloit donner congé de me retirer, et je luy dy qu'il me pardonnast si je l'avoy tant ennuyé, mais que j'avoy pris un si grand plaisir à l'ouyr, que le temps ne m'avoit point duré; toutesfois qu'auparavant que partir je le vouloy encore advertir que beaucoup de gens disoient que la harangue du sieur d'Aubray estoit trop longue et trop serieuse, au prix des precedentes, qui sont toutes courtes et burlesques, et que je ne sçavoy que leur respondre, ny quelle en estoit la raison de l'autheur. « Je n'en sçay, dit-il, non plus que vous, sinon que j'estime que mon cousin a voulu imiter le naturel dudict sieur d'Aubray, qui est aussy abundant et copieux en raisons, et qui ne trouve jamais fin de son sçavoir ny de ses discours, et mesmement en un tel acte, auquel il a deu représenter tout ce qu'il sçavoit avec affection de persuader. Mais en ce qu'on l'a faict parler serieusement, c'est pour lui rendre plus de dignité qu'aux autres precedents, qui sont tous chelmes<sup>1</sup>, auxquels il n'eust pas esté seant de faire dire rien de bon; et ne s'est trouvé que luy en la bouche duquel il fust propre de dire verité, et de mettre avant chose qui servist à l'instruction et connoissance serieuse des affaires passées. Voylà toute la finesse qu'on y*

---

1. Chenapans, vauriens.

*entend, et la raison dont on doit payer ces delicats, en la puissance desquels il est de la rongner et retrancher, ou de n'en lire que le quart ou la moitié, comme ils voudront, s'ils la trouvent trop longue; mais je m'en rapporte aux mieux entenduz, s'il y a rien qu'on en puisse oster, et qui n'y soit appliqué fort à propos. Toutesfois à vous est permis la tailler ou rongner comme il vous plaira : je n'en trouveray pas le vin pire, et vous prie pour la fin me laisser en paix. »*

*Sur cela je n'osay l'importuner davantage, encore que j'eusse grand desir de sçavoir si luy ou le seigneur Agnoste n'avoient rien faict sur la cause des Jesuistes, mais il me coupa broche, et me dit : « On a accoustumé, à la mode de nostre pays, de dire ce qu'on pense. Je vous diray donc que je pense... que c'est assez discouru pour ceste fois, et vous prie encore un coup de me laisser en paix. »*

*Ce disant, appella son valet, qu'on vinst mettre la nappe, et j'eus honte de demourer plus long temps. M'en vins instruit de ces belles responses, desquelles je vous ay voulu faire part, pour le contentement de ceux qui sont, comme moy, curieux de la verité.*



# SATYRE MENIPPÉE

COMPRENANT :

I. LA VERTU DU CATHOLICON ET AVANT-PROPOS  
AU LECTEUR CATHOLIQUE ZELÉ;

II. L'ABRÉGÉ DES ESTATS DE PARIS, CONVOQUÉS  
AU 10<sup>e</sup> DE FÉVRIER 1593, ET PROCESSION DE LA LIGUE;

III. LES PIÈCES DE TAPISSERIE DE LA SALLE DES  
ESTATS;

IV. L'ORDRE TENU POUR LES SÉANCES;

V. LA HARANGUE DE M. LE LIEUTENANT DU  
ROYAUME (MAYENNE);

VI. LA HARANGUE DE M. LE LEGAT (CARDINAL  
DE PLAISANCE);

VII. LA HARANGUE DE M. LE CARDINAL DE PELVÉ;

VIII. LA HARANGUE DE MONSIEUR DE LYON  
(PIERRE D'ESPINAC);

IX. LA HARANGUE DE M. LE RECTEUR ROZE;

X. LA HARANGUE DU SIEUR DE RIEUX, POUR LA  
NOBLESSE DE L'UNION;

XI. LA HARANGUE DE MONSIEUR D'AUBRAY, POUR  
LE TIERS-ESTAT;

XII. LES TABLEAUX DE L'ESCALIER DE LA SALLE  
DES ESTATS;

XIII. L'ÉPILOGUE, AVEC LE RECUEIL DES PETITS  
VERS FAITS PENDANT LESDITS ESTATS.



## LE CHARLATAN ESPAGNOL



*Que chascun preste l'oreille,  
Car vous oirez tantost merveille  
De l'effect du Catholicon :*

*La drogue est si souveraine  
Qu'elle a guéri mons' du Maine  
De la morsure d'un fauxcon.*



I

LA VERTU DU CATHOLICON<sup>1</sup>

ET

AVANT-PROPOS AU LECTEUR CATHOLIQUE ZELÉ.

---

**P**ARCE que les Estats Catholiques, n'a-  
gueres tenuz à Paris<sup>2</sup>, ne sont point  
Estats à la douzaine<sup>3</sup>, ni communs et  
accoustumez, mais ont quelque chose  
de rare et singulier par dessus tous les autres qui  
ayent jamais esté tenuz en France, j'ay pensé  
faire chose agreable à tous bons Catholiques Zelez  
et servir à l'edification de la Foy, d'enmettre par  
escrit un sommaire, qui est comme un elixir et  
quinte-essence, tirée et abstraicte, non seulement

---

1. Le *Catholicum*, ou (comme on prononçait) *Catholicon*, c'est le prétexte du zèle de la Foi Catholique (Cf. p. 14 et 15), la drogue des Charlatans Catholico-Hispano-Lorrains.

2. Le mardi 26 janvier 1593.

3. *Var.* de bale, ni de ceux qu'on vend à la douzaine.

des harangues, mais aussi des intentions et prétentions des principaux personnages qui jouèrent sur cest eschaffaut.

Or, d'autant que les provinces assignées à longs termes, et les assignations par plusieurs fois frustrées, à cause des escharpes blanches<sup>1</sup> qui traversoient les chemins des deputez, ne se peurent assembler à jour nommé, véritablement l'Assemblée ne fut pas si grande qu'on avoit esperé et désiré. Toutesfois il s'y trouva de notables et signalez officiers, qui ne cedoient rien, en grandeur de barbe et de corsage, aux anciens Pairs de France. Il y en avoit trois, pour le moins, de bonne connoissance qui portoient calottes à la Catholique, et un qui portoit grand chapeau<sup>2</sup>, et rarement se defubloit : ce que les Politiques, qui sont encore plus de seize dans Paris, detorquoient en mauvais sens, et disoient que les trois calottiers estoient tigneux, et que le grand chapeau avoit la teste comme le poëte Æschylus. Tellement que leur commun dire estoit « qu'auxdits Estats n'y avoit que trois tigneux et un *pelé*<sup>3</sup> ». Et si l'Inquisition d'Espagne

---

1. Soldats de la cause royale occupant le pays.

2. Le cardinal de Pellevé, dit, par sobriquet, *Pelvé* et *Pelé*.

Le roi ayant ôté au cardinal Pellevé ses bénéfices, « les Huguenots l'appeloient le cardinal *Pelé* ». (L'ESTOILE, déc. 1586. Éd. de la Librairie des Bibliophiles, t. II, p. 361.)

3. *All.* iron. au vieux dicton : « trois *pelés* et un *tondu* ».

eust esté de bonne heure introduite, j'en vey plus de cinq cents, que dis-je cinq cents? mais cinq mille, qui ne meritoient par leurs blasphemes rien moins que l'acollade du president Brisson<sup>1</sup>.

Mais le sort ne tomba sur aucun d'eux, ains sur un pauvre malotru meneur d'asne, qui, pour haster son miserable baudet, tout errené de coups et du fardeau, dit tout haut en voix intelligible ces mots scandaleux et blasphematoires : *Allons, Gros-Jean, aux Estats!* Lesquelles paroles ayant esté prises au bond par un ou deux du nombre du *Cube Quarré*<sup>2</sup>, et deferées aux deux promoteurs de la foy, Machault et de Here<sup>3</sup>, le blasphemateur fut saintement et catholiquement condamné à estre battu et fustigé nud de verges, à la queue de son asne, par tous les carrefours de Paris : qui fut un prognostic infallible et avant-jeu signalé pour tesmoigner, à tous les peuples assemblez pour ceste solennelle action, que les procedures de tous les Ordres seroient pleines de justice et d'equité, comme ledit jugement, qui fut l'échantillon de la grande piece de la justice des Estats futurs.

---

1. La corde au col, comme Brisson, pendu en Grève par les Seize.

2. Les *Seize*, qui furent d'abord *quatre*, puis *seize*, puis bien plus de *seize*.

3. Conseillers au Parlement, furieux ligueurs. Le nom *De Hère* ne se trouve que dans les premières éditions. Son crédit le fit remplacer bientôt par celui de *Baston*.

Or, pendant qu'on faisoit les preparatifs et eschaffauts au Louvre (ancien temple et habitacle des Roys de France), et qu'on attendoit les deputez de toutes parts, qui, de mois en mois, se rendoient à petit bruit, sans pompe ny parade de suite (comme on faisoit anciennement, quand l'orgueil et la corruption de nos peres avoient introduit le luxe et la superfluité vitieuse), il y avoit, en la court dudit Louvre, deux Charlatans, l'un Espagnol<sup>1</sup>, et l'autre Lorrain<sup>2</sup>, qu'il faisoit merveilleusement bon veoir vanter leurs drogues et jouer de passe-passe, tout le long du jour, devant tous ceux qui vouloient les aller veoir sans rien payer.

Le Charlatan Espagnol estoit fort plaisant, et monté sur un petit eschaffaut, jouant des regales<sup>3</sup> et tenant banque, comme on en veoit assez à Venise, en la place Saint-Marc. A son eschaffaut estoit attachée une grande peau de parchemin escrite en plusieurs langues, sellée de cinq ou six seaux d'or, de plomb, et de cire, avec des tiltres en lettres d'or, portant ces mots :

---

1. Le cardinal de Plaisance.

2. Le cardinal de Pellevé.

3. Petit jeu d'orgues, ou épinette. Mais, dans la gravure de l'édition originale (reproduite p. 30) c'est un luth ou guitare-mandoline qu'il tient à la main.

LETTRES DU POUVOIR D'UN ESPAGNOL  
ET DES EFFECTS MIRACULEUX DE SA DROGUE  
APPELÉE « HIGUIERO D'INFIERNO »  
OU « CATHOLICON COMPOSÉ ».

Le sommaire de toute ceste pancarte estoit que ce triacleur, petit-fils d'un Espagnol de Grenade, relegué en Afrique pour le Mahumetisme, medecin du Cherif, qui<sup>1</sup> se fait Roy de Marroque par une espece de *Higuiero*<sup>2</sup>, son pere estant mort, vint en Espagne, se fit baptiser et se mit à servir à Tolède<sup>3</sup>, au College des Jesuistes. Oû ayant appris que le *Catholicon simple de Rome* n'avoit d'autres effects que d'edifier les ames et causer salut et beatitude en l'autre monde seulement, se faschant d'un si long terme, s'estoit advisé, par le conseil testamentaire de son pere, de sophistiquer ce *Catholicon*, si bien qu'à force de le manier, remuer, alambiquer, calciner et sublimer, il en avoit composé dedans ce College un electuaire souverain, qui surpasse toute pierre philosophale, et duquel les preuves estoient deduites par cinquante<sup>4</sup> articles, tels qu'ils s'ensuyvent :

- 
1. *Add.* de maistre d'eschole et prescheur.
  2. *Add.* en depossédant son maistre peu à peu, et enfin le tuant, et se mettant en sa place.
  3. Tolède était renommée comme école de magie.
  4. *Var.* vingt ou trente.

I. — Ce que ce pauvre malheureux Empereur<sup>1</sup> Charles Quint n'a peu faire avec toutes les forces unies et tous les canons de l'Europe, son brave fils, Don Philippes, moyennant ceste drogue, l'a sceu faire en se jouant, avec un simple Lieutenant de douze ou quinze mil hommes.

II. — Que ce Lieutenant ayt du *Catholicon* en ses enseignes et cornettes, il entrera sans coup ferir dans un Royaume ennemy, et luy yra-t-on au devant avec croix et bannieres, Legats et Primats<sup>2</sup>. Et, bien qu'il ruyne, ravage, usurpe, massacre et saccage tout, qu'il emporte, ravisse, brusle, et mette tout en desert, le peuple du pays dira : Ce sont de nos gens, ce sont *bons Catholiques*, ils le font pour la paix et pour nostre Mere Sainte Eglise.

III. — Qu'un Roy casannier<sup>3</sup> s'amuse à affiner ceste drogue en son Escorial, qu'il escrive un mot en Flandres au pere Ignace, cacheté de *Catholicon*, il luy trouvera homme, lequel (*salva conscientia*) assassinera son ennemy<sup>4</sup>, qu'il n'avoit peu vaincre par armes en vingt ans.

IV. — Si ce Roy se propose d'asseurer ses Estats à ses enfants après sa mort, et d'envahir le Royaume d'autruy à petits fraiz, qu'il en escrive un mot à Mendoze, son ambassadeur, ou au pere Commolet<sup>5</sup>, et qu'au bas de sa lettre il escrive avec de *l'Higuiero dell' Inferno* : YO EL REY. Ils luy fourniront d'un religieux apostat<sup>6</sup>, qui s'en yra, soubs beau semblant, comme un Judas, assassiner de sang froid un grand Roy de France, son beau-frère, au milieu de son camp, sans craindre Dieu ny les hommes. Ils feront plus : ils ca-

1. *Var.* ce grand empereur.

2. Pellevé, l'archevêque de Reims, et d'Espinac, l'archevêque de Lyon.

3. Le roi d'Espagne, Philippe II.

4. Le prince d'Orange, assassiné à Delft. Philippe II avait mis sa tête à prix.

5. Un des prédicateurs les plus forcenés de la Ligue.

6. Jacques Clément, jacobin, tenu pour un saint par les ligueurs.

noniseront ce meurtrier, et mettront ce Judas au dessus de Saint Pierre, et baptiseront ce prodigieux et horrible forfait du nom de *coup du Ciel* : dont les parrains seront Cardinaux, Legats et Primats<sup>1</sup>.

V. — Qu'une grande et puissante armée de preux et héroïques François soit preste à bien faire pour la deffense de la Couronne et Patrie, et pour venger un si espouventable assassinat : qu'on jette au milieu de ceste armée une demie dragme de ceste drogue, elle engourdira tous les bras de ces braves et genereux guerriers.

VI. — Servez d'espion au camp, aux tranchées, au canon, à la chambre du Roy, et en ses Conseils<sup>2</sup> : bien qu'on vous connoisse pour tel, pourveu qu'avez pris dès le matin un grain de *Higuiero*, quiconque vous taxera sera estimé Huguenot ou fauteur d'Heretique.

VII. — Tranchez des deux costez, soyez perfide et desloyal, touchez l'argent du Roy pour faire la guerre, n'aigrissez rien, pratiquez avec les ennemis tout vostre saoul : pourveu que vous colliez vostre espée dedans le fourreau avec du *Catholicon*, vous serez estimé trop homme de bien.

VIII. — Voulez-vous estre un honorable rieur, et neutre, faictes peindre à l'entour de vostre maison non du feu saint-Anthoine<sup>3</sup>, mais des croix de *Higuiero* : vous voila exempt du hoqueton et de l'arriereban.

IX. — Ayez sur vous le poids de demy-escu de *Catholicon* : il ne vous faut point de plus valable passeport pour

1. Les Cardinaux Caïetan (Gaëtano) et de Plaisance, légats. Le Cardinal Pellevé, archevêque-primat de Lyon.

2. Allusion à Villeroy, qui sut sortir à temps de la Ligue où il s'était fourvoyé.

3. On peignait des flammes sur les murs extérieurs des maladreries où étaient recueillis les malades atteints du feu *Saint-Anthoine*, pour faire respecter ces asiles.



estre aussi bien venu à Tours qu'à Mantes<sup>1</sup>, à Orleans qu'à Chartres, à Compiègne qu'à Paris.

X. — Soyez reconneu pour pensionnaire d'Espagne, monopolez, trahissez, changez, vendez, trocquez, desunissez les Princes : pourveu qu'ayez un grain de *Catholicon* en la bouche, l'on vous embrassera, et entrera-t-on en deffiance des plus fideles et anciens serviteurs, comme d'infideles et Huguenots, quelque francs Catholiques qu'ils ayent tousjours esté.

XI. — Que tout aille de mal en pis, que l'ennemy advance ses desseins, et ne se recule de la paix que pour mieux sauter, voyant le beau jeu qu'on lui fait; que l'Eglise Catholique mesme courre risque qu'il y ait pervertissement de tout ordre ecclesiastique ou seculier, à faute de parler bon François : semez finement un petit de *Higuiero* par le monde, personne ne s'en souciera et n'en osera parler, craignant d'estre censuré<sup>2</sup>.

XII. — Cantonnez-vous et vous instalez tyranniquement dans les villes du Roy, depuis le Havre jusques à Mezieres, et depuis Nantes jusques à Cambray<sup>3</sup>; soyez vilain, renegat ou perfide; n'obeissez ni à Dieu, ni à Roy, ni à Loy : ayez là-dessus en main un petit de *Catholicon*, et le faictes prescher en vostre canton, vous serez grand et Catholique homme.

XIII. — Ayez la face honnie<sup>4</sup> et le front ulcéré, comme les infideles Concierges<sup>4</sup> du Pont-Audemer et Vienne : frottez-vous un peu les yeux de ce divin electuaire, il vous sera advis que vous serez preudhomme et riche.

XIV. — Si un Pape, comme Sixte V, fait quelque chose

1. *Var.* Troyes.

2. *Var.* d'estre réputé Huguenot.

3. Région occupée par les ligueurs.

4. Concierges-gouverneurs, qui avaient l'un rendu, l'autre vendu leur ville.

contre vous<sup>1</sup>, il vous sera permis, *illæsa conscientia*, de l'exécrer, maudire, tonner, blasphemer contre luy, pourveu que dedans vostre ancre il y ait tant soit peu de *Higuiero*.

XV. — N'ayez point de religion, mocquez-vous à gogo des prestres et des sacrements de l'Eglise, et de tout droict divin et humain; mangez de la chair en caresme, en depit de l'Eglise: il ne vous faudra d'autre absolution ny d'autre chardonnerette<sup>2</sup> qu'une demie dragme de *Catholicon*.

XVI. — Voulez-vous bientost estre Cardinal? Frottez une des cornes de vostre bonnet de *Higuiero*: il deviendra rouge, et serez fait Cardinal, fussiez-vous le plus incestueux et ambitieux Primat du monde<sup>3</sup>.

XVII. — Soyez aussi criminel que La Mothe Serrant, soyez convaincu de faulse monnoye comme Mandreville, sodomite comme Senault, scelerat comme Bussy Le Clerc<sup>4</sup>, atheiste et ingrat comme le Poete de l'Admirauté<sup>5</sup>: lavez-vous d'eau de *Higuiero*, vous voila agneau immaculé et pilier de la Foy.

XVIII. — Que quelque sage Prelat, ou Conseiller d'Estat, vray Catholique François, s'ingere de s'opposer aux vulpines entreprises ennemis de l'Estat: pourveu qu'ayez un grain de ce *Catholicon* sur la langue, il vous sera permis les accuser de vouloir, tandis que Dieu s'endormira, laisser perdre la Religion comme en Angléterre.

XIX. — Que quelque bon Prédicateur, non pedant, soit sorti des villes rebelles pour aider à desensorceler le

1. Sixte V, s'étant brouillé avec la Ligue, avait encouru la haine de Philippe II.

2. Sauce au « cardon d'Espagne », et peut-être allusion à la paroisse ligueuse de S. Nicolas-du-Chardonnet.

3. *All.* à d'Espinac, archevêque de Lyon.

4. Un des Seize, gouverneur de la Bastille.

5. Le poète Des Portes, comblé des bienfaits de Henri III (Cf. L'ESTOILE, II, 216), s'était fait le commensal de l'amiral de Villars-Branças, ligueur acharné.

simple peuple, s'il n'a un brin de *Higuiero* dans son capuchon, il s'en peut bien retourner<sup>1</sup>.

XX. — Que l'Espagne mette le pied sur la gorge de l'honneur de la France, que les Lorrains s'efforcent de voler le legitime heritage aux Princes du Sang Royal, qu'ils leur debaten non moins furieusement que cauteusement et leur disputent la Couronne : servez-vous là-dessus de *Catholicon*, vous verrez qu'on s'amusera plutost à veoir, hors de saison, quelque dispute de la chape à l'Evesque<sup>2</sup> sur le Perron<sup>3</sup> du Plessis, qu'à travailler à rames et à voiles pour faire lascher prise aux tyrans matois qui tremblent de peur.



C'est à peu près la moitié des articles que contenoit la pancarte du Charlatan Espagnol; le temps vous fera veoir les autres.

Quant au Charlatan Lorrain, il n'avoit qu'un petit escabeau devant luy, couvert d'une vieille serviette, et dessus une tirelire d'un costé et une bouëte de l'autre, pleine aussi de *Catholicon* : dont toutesfois il debitoit fort peu, parce qu'il commençoit à s'esventer, manquant de l'ingredient plus

---

1. *Add.* d'où il est venu. — *Var.* au grat (endroit où la poule *gratte* pour chercher des vers).

2. Dispute sans objet réel pour amuser la galerie et donner le change.

3. *All.*, par à peu près, à une controverse de Du Perron avec Du Plessis Mornay, et où celui-ci joua un jeu de dupe, comme plus tard à Fontainebleau.

nécessaire, qui est l'or. Et sur la bouëte estoit escrit :

FIN GALIMATHIAS,  
 ALIAS « CATHOLICON COMPOSÉ »  
 POUR GUARIR DES ESCROUELLES.

Ce pauvre Charlatan ne vivoit que de ce mestier, et se morfondoit fort, combien qu'il fust affublé d'un caban fourré tout pelé : à cause dequoy les pages l'appeloient *Monsieur de Pellevé*. Et, pour autant que le Charlatan Espagnol estoit fort bouffon et plaisant, ils l'appeloient *Monsieur de Plaisance*<sup>1</sup>. A la vérité, la drogue de cestuy-cy estoit souveraine. J'ai veu monsieur d'Aumale, comte de Boulongne, qu'elle a guaray de la *jaunisse saffran-née*, dont il languissoit<sup>2</sup>; le Poëte de l'Admirauté en a esté guaray de la gratelle, dont il estoit rongé jusques aux os<sup>3</sup>; le greffier Senault, de la caque-sangue<sup>4</sup>; plus de dix mille Zelez, du haut mal de la corde, et un millier qui s'en alloient mourir en chartres<sup>5</sup>, sans cet *Higuiero*. Et, si le Concierge de Verneuil eust eu, en temps et lieu, de cette drogue,

1. *All.* à M. le Légat, cardinal de Plaisance.

2. Il était criblé de dettes; le jaune était la couleur des débiteurs insolubles.

3. Ce trait, à l'adresse du poëte Des Portes (Cf. p. 39, note 5), a disparu plus tard.

4. Dyssenterie, ou flux de sang : *cacare sanguinem*.

5. *In carceribus*, dans les prisons.

il se fust bien passé de lever la Fier<sup>1</sup> de Saint-Romain de Rouen. Monsieur de Mayenne en prend, tous les jours, dans un posson de laict d'asnesse, pour guarir du plus desloyal et malin hocquet du monde. Le Duc de Savoye en avoit aussi pris, pour le guarir de la boulimie<sup>2</sup> et gloutonnie; mais il revomit tout, le pauvre homme! Il y a de pires saints en Bretagne que le Catholique valet de monsieur de Fontaines, gouverneur de Saint-Malo, qui coupa la gorge à son maistre en son lict, moyennant deux mil escus pour nostre Mere Sainte Eglise<sup>3</sup>. Le devot chrestien est, par les bas Bretons, estimé un second Saint Yves<sup>4</sup>, pource qu'il n'est jamais desgarny de *Higuiero* et de *Catholicon*. En somme, tous les cas reservez en la Bulle *In cœna Domini* sont absoubs à pur et à plain par ceste quinte-essence Catholique-Jesuitte-Espagnole.

---

1. Châsse. On faisait grâce, chaque année, à un crimine ayant pu lever cette châsse.

2. Fringale, ou *faim-valle*, maladie des chevaux.

3. Crime commis à l'instigation du duc de Mercœur.

4. Saint natif de Tréguier, en basse Bretagne.





II

ABREGÉ DES ESTATS DE PARIS

CONVOQUEZ AU 10<sup>e</sup> DE FEVRIER 1593

PAR LES CHEFS DE LA LIGUE :

TIRÉ DES MEMOIRES  
DE MADEMOISELLE DE LA LANDE,  
ALIAS LA BAYONNOISE<sup>1</sup>,

ET DES SECRETTES CONFABULATIONS D'ELLE  
ET DU PERE COMMELAID<sup>2</sup>.

---

**M**ONSIEUR le duc de Mayenne, Lieutenant de l'Estat et Couronne de France, le duc de Guise, le connestable d'Aumale, le comte de Chaligny, princes Lorrains, et les autres deputez d'Espagne, Flandres, Naples et autres villes de l'Union, estant assemblez à Paris pour se trouver aux Estats con-

---

1. Intrigante, qu'employait M<sup>me</sup> de Nemours.

2. *Alias* : Commelet. — *Add.* Jesuite.

voquez au 10 fevrier 1593, voulurent que, devant que commencer un si saint œuvre, fust faicte une procession<sup>1</sup>, pareille à celle qui fut jouée en la presence de Monsieur le cardinal Cayetan. Cé qui fut aussi tost dit, aussi tost fait : car monsieur Roze, n'agueres evesque de Senlis, et maintenant grand maistre du College de Navarre et recteur de l'Université, fit le lendemain dresser l'appareil et les personnages par son plus ancien bedeau. La procession fut telle :

Ledit recteur Roze, quittant sa capeluche rectoriale, prit sa robe de maistre-és-arts, avec le camail et le roquet, et un hausse-col dessus; la barbe et la teste rasée tout de fraiz, l'espée au costé, et une pertuisane sur l'espaule;

Les curez Amilthon, Boucher et Lincestre<sup>2</sup>, un petit plus bizarrement armez, faisoient le premier rang; et devant eux marchoient trois petits Moynetons et Novices, leurs robes troussées, ayants chacun le casque en teste, dessoubs leurs capuchons, et une rondache pendue au col, où estoient peintes les armoiries et devises desdits seigneurs;

Maistre Jacques Pelletier, curé de Saint-Jacques<sup>3</sup>, marchoit à costé, tantost devant, tantost derriere,

1. « Le dimanche 17 janvier (1593), y eust procession générale à Paris, pour prier Dieu pour les Estats. » L'ESTOILE.

2. Curés de S.-Cosme, de S.-Benoît et de S.-Gervais.

3. De la Boucherie.

habillé de violet en gendarme scolastique, la couronne et la barbe faicte de fraiz, une brigandine<sup>1</sup> sur le dos, avec l'espée et le poignard, et une halbarde sur l'espaule gauche, en forme de sergent de bande, qui suoit, pousoit, et haletoit, pour mettre chacun en son rang et ordonnance.

Puis suivoient, de trois en trois, cinquante ou soixante Religieux, tant Cordeliers que Jacobins, Carmes, Capucins, Minimes, Bons-Hommes, Feuillants et autres, tous couverts avec leurs capuchons et habits agrafez, armez à l'antique Catholique, sur le modele des Epistres de saint Paul<sup>2</sup>. Entre autres y avoit six Capuchins, ayant chacun un morion en teste, et au dessus une plume de coq, revestuz de cottes de maille, l'espée ceinte au costé par dessus leurs habits, l'un portant une lance, l'autre une croix, l'un un espieu, l'autre une harquebuse, et l'autre une arbaleste : le tout rouillé par humilité Catholique. Les autres presque tous avoient des piques qu'ils bransloient souvent, par faute de meilleur passe temps, hormis un Feuillant boiteux<sup>3</sup>, qui, armé tout à crud, se faisoit faire place avec une espée à deux mains, et une hache d'arme à sa ceinture, son breviaire pendu par derriere ; et le faisoit

---

1. Cotte de mailles.

2. *All.* ironique à une métaphore de l'Épître aux Corinth. (II, ch. x, v. 4), où il est question d'*armure spirituelle*.

3. Bernard de Montgaillard, dit le *Petit Feuillant*.



bon veoir sur un pied, faisant le moulinet devant les dames<sup>1</sup>.

Et, à la queue, y avoit trois Minimes, tous d'une parure, sçavoir est, ayants sur leurs habits chacun un plastron à corroyes, et le derriere descouvert, la salade en teste, l'espée et pistolet à la ceinture, et chacun une harquebuse à crocq sans fourchette.

Derriere estoit le Prieur des Jacobins, en fort bon point, trainant une halebarde gauchere<sup>2</sup>, et armé à la legere en morte-paye.

Je n'y vey ni Chartreux, ni Celestins, qui s'estoient excusez sur le commerce<sup>3</sup>. Mais tout cela marchoit en moult belle ordonnance *Catholique*, *Apostolique*<sup>4</sup> et Romaine : et sembloient les anciens *cranequiniers*<sup>5</sup> de France. Ils voulurent en passant faire une salve ou escoupeterie : mais le Legat leur deffendit, de peur qu'il ne luy mesadvint, ou à quelqu'un des siens, comme au cardinal Cayetan<sup>6</sup>.

1. Tel on l'avait vu en 1590, au siège de Paris.

2. Rabelais dit n'en avoir vu qu'en peinture (X, 30). Le-dit Prieur n'était déjà plus qu'une ombre légère, en morte-paye.

3. Ils étaient très-riches et s'abstenaient. Les autres étaient gueux et des Ordres mendiants.

4. *Lique*, *Ligue*, per ironiam.

5. Arbalestriers. Le crânequin était le fer pour tendre l'arbalète.

6. Le Cardinal Gaëtano, qui avait eu un homme de sa suite tué à la portière de son carrosse par un jeune moine, tirant maladroitement une salve.

Après ces beats Peres marchoient les Quatre Mendiants, qui avoient multiplié en plusieurs Ordres, tant ecclesiastiques que seculiers; puis les Paroisses; puis les Seize, quatre à quatre, reduits au nombre des Apostres<sup>1</sup>, et habillez de mesme, comme on les joue à la Feste-Dieu.

Après eux marchoient les Prevost des Marchands et Eschevins, bigarrez de diverses couleurs<sup>2</sup>; puis la Cour de Parlement telle quelle, les gardes Italiennes, Espagnoles et Wallonnes de Monsieur le Lieutenant, puis les Cent Gentils-hommes, de fraiz graduez par la sainte Union, et après eux quelques veterinaires de la confrairie Saint-Eloy<sup>3</sup>.

Suyvoient après Monsieur de Lyon tout doucement, le cardinal de Pelvé tout bassement, et, après eux Monsieur le Legat, vray miroir de parfaite beauté<sup>4</sup>. Et devant luy marchoit le Doyen de Sorbonne, avec la croix où pendoient les Bulles du pouvoir.

Item, venoit Madame de Nemours, representant la Royne-mere, ou grand-mere (*in dubio*) du

1. A douze, Mayenne en ayant fait pendre quatre : Ameline, Auroux, Aymonnet et Louchard (Cf. p. 64, note 1).

2. *All.* à leurs dissidences d'opinion; il n'y avait plus guère qu'un vrai ligueur parmi les échevins, et cinq parmi les membres du Parlement.

3. Maréchaux [*ferrants*] de la Ligue.

4. Par antiphrase : c'était un type de laideur.

Roy futur<sup>1</sup>. Et luy portoit la queue mademoiselle de La Rue, fille de noble et discrete personne monsieur de La Rue, cy devant tailleur d'habits sur le pont Saint-Michel, et maintenant un des cent Gentilshommes et Conseillers d'Estat de l'Union<sup>2</sup>. Et la suyvoient Madame la douairiere de Montpensier<sup>3</sup>, avec son escharpe verte, fort sale d'usage<sup>4</sup>, et Madame la Lieutenante de l'Estat et Couronne de France<sup>5</sup>, suyvie de Mesdames de Belin, et de Bussy le Clerc.

Alors s'avançoit et faisoit veoir Monsieur le Lieutenant. Et devant luy deux massiers fourrez d'hermines; et à ses flancs deux Wallons, portants hoquetons noirs tous parsemez de croix de Lorraine rouges, ayants devant et derriere une devise en broderie dont le corps representoit l'histoire de Phaëton, et estoit le mot : *In magnis voluisse sat est.*

Arrivez qu'ils furent tous, en ceste equipage, en la chapelle de Bourbon, Monsieur le recteur Roze,

1. Comme mère de Mayenne et grand'mère du jeune duc de Guise, prétendant l'un et l'autre à la couronne.

2. Jean Delarue, émissaire des Guises, et fieffé coquin.

3. Catherine-Marie de Lorraine, veuve de Louis de Bourbon.

4. Elle la portait depuis la mort de Henri III (1589), et la tenait d'un de ses amants.

5. Henriette de Savoie, duchesse de Mayenne.

quittant son hausse-col, son espée et pertuisane, monta en chaire, où, ayant prouvé par bons et valides arguments<sup>1</sup> que c'estoit à ce coup que tout iroit bien, proposa un bel expedient pour mettre fin à la guerre dans six mois pour le plus tard, ratiocinant ainsi : « En France, y a dix-sept cens mil clochers, dont Paris n'est compté que pour un : qu'on prenne de chacun clocher un homme Catholique, soldoyé aux despens de la paroisse, et que les deniers soyent maniez par les Docteurs en theologie, ou pour le moins graduez nommez, nous ferons douze cens mil combattants, et cinq cens mil pionniers<sup>2</sup>. »

Alors tous les assistants furent veuz tressaillir de joye, et s'escrier : *O coup du Ciel!* Puis exhorta vivement à la guerre, et à mourir pour les Princes Lorrains, et, si besoin estoit, pour le Roy Tres-Catholique, avec telle vehemence qu'à peine put-on tenir son regiment de Moynes et Pedants qu'ils ne s'encourussent de ce pas attaquer les forts de Gournay et Saint-Denis; mais on les retint avec un peu d'eau beniste, comme on appaise les mouches et frelons avec un peu de poussiere. Puis Monsieur le Cathedrant acheva par ceste con-

---

1. *Var.* par bons et authentiques passages.

2. *All.* à une vieille fanfarennade de Jacques Cœur, qui avait proposé à Charles VII ce ridicule expédient des *dix-sept cent mille clochers*.

clusion : *Beati pauperes spiritu*, etc<sup>1</sup>. Le sermon finy, la messe fut chantée en haute note par Monsieur le Reverendissime Cardinal de Pelvé, à la fin de laquelle les chantres entonnerent ce motet : *Quam dilecta tabernacula tua*<sup>2</sup>. Lors, tous ceux qui devoient estre de l'Assemblée accompagnerent Monsieur le Lieutenant au Louvre. Le reste se retira en confusion, qui çà, qui là, chacun cheux soy.

---

1. Rose était un braque, *pauper spiritu*.

2. *Domine!* ajoute le texte du Psalmiste. Les ligueurs étaient, en effet, dans la Chapelle même du Roi.





### III

## LES PIÈCES DE TAPISSERIE

DONT LA SALLE DES ESTATS FUT TENDUE.

---

**Q**R, devant que vous parler des ceremonies et de l'ordre des seances desdits Estats, il ne sera pas hors de propos de vous figurer la disposition de la Sale où l'Assemblée se devoit faire. La charpenterie et eschaffaudage des sieges estoit toute semblable à celle des Estats qui furent tenuz à Troyes, environ l'an 1420, soubs le roy Charles VI, à l'instance et poursuite du roy d'Angleterre et du duc de Bourgongne, lorsque Charles VII, Dauphin et vray heritier de la Couronne de France, fut, par lesdits Estats, degradé et déclaré incapable de succeder au Royaume; luy et tous ses adherents et fauteurs excommuniez, agravez, réagrez, cloches sonnans et chandelles esteintes, puis bannis *ad tempus*. Mais la Tapissierie dont ladite Sale estoit tendue (en douze pieces, ou environ) sembloit

estre moderne, et faicte exprés, richement estoffée à haute lisse, et le daiz de mesme, sous lequel devoit estre assis **Monsieur le Lieutenant**.

A un des costez et pante du daiz, par le dedans, estoit representé au vif un Sertorius, habillé à la françoise, parmy des Espagnols, consultant une biche fée, dont il disoit entendre la volonté des dieux.

En l'autre pante estoit l'effigie de Spartacus, haranguant son armée d'esclaves, qu'il avoit faict armer et revolter contre l'empire Romain.

En la troisieme estoit le portraict dudit personnage ayant un flambeau dans la main, qui venoit de mettre le feu en un temple, et au bas de la pante y avoit escrit : *Si aqua non possum, ruina extinguam.*

La quatrieme ne se pouvoit veoir, à cause de l'obscurité contre son jour. Au-dessus de la teste et au fond dudit daiz estoit un crucifix, à la stampe moderne de Paris, ayant la main gauche attachée à la croix, et la droite libre, tenant une espée nue où estoit entouré ce dictum : *Super te et super sanguinem tuum.*

Par le dehors des trois pantes de devant estoient, fort bien elabourées, les chutes d'Icare et de Phaëton. Et faisoit fort beau voir les sœurs de ce jouvenceau se metamorphoser en arbres de peupliers, dont l'une, qui s'estoit rompue une hanche

en courant pour secourir son frere, ressembloit naïvement à la douairiere de Montpensier, toute deschevelée<sup>1</sup>.

La premiere piece de tapisserie, proche du daiz, estoit l'histoire du Veau d'Or (comme elle est descrite en Exode, xxxii<sup>e</sup> chapitre), où Moÿse et Aaron y estoient representez par le Roy defunct Henry III et feu Monsieur le cardinal de Bourbon. Mais le Veau d'Or estoit la figure du feu duc de Guyse, haut eslevé et adoré par le peuple; et les deux Tables rapportoient la Loy fondamentale des Estats de Blois<sup>2</sup> et l'Edict de juillet 1587<sup>3</sup>, et au bas de la piece estoient escrits ces mots : *In die ultionis visitabo et hoc peccatum eorum*.

La seconde piece estoit un grand paysage de diverses histoires anciennes et modernes, distinctes et separées l'une de l'autre, et neantmoins se rapportants fort ingenieusement à mesme perspective. Au plus haut se voyoit representée la belle entrée de nuict que fit le duc Jean de Bourgongne à Paris, et quand les Parisiens crierent *Noël* dès la Toussaints<sup>4</sup>.

A un des coings estoit la Harelle<sup>5</sup> de Rouen, où

1. Elle était boiteuse. — *Var.* et éplorée.

2. De 1588, excluant Henri IV du trône.

3. Sur l'*Union*.

4. Le roi avait pris les faubourgs de Paris le jour de la Toussaint, au cri de réjouissance de Noël!

5. Révolte de l'an 1382.



un marchand, nommé Le Gras, estoit esleu Roy par la populace. A l'autre coing estoit la Jaquerie de Beauvoisin, avec leur capitaine Guillaume Caillet<sup>1</sup>. Au coing d'embas estoient les Pourcelets liguez de Lyon<sup>2</sup>, et à l'autre coing les faicts heroiques des anciens Maillotins<sup>3</sup>, sous les capitaines Simonnet, Caboche et Jaques Aubriot, roys des bouchers et escorcheurs. Et le tout en personnages raccourcis, ne servant que de paysage. Mais au fond et au milieu de la piece estoient figurées les *Barricades* de Paris<sup>4</sup>, où l'on voyoit un Roy simple et bon Catholique, et qui avoit tant fait de biens et donné tant de privileges aux Parisiens, estre chassé de sa maison, et assiégué de toutes parts avec tonneaux et barriques pour le prendre. Là estoient representez plusieurs braves stratagemes des sires qui menoient Tremont, Chastigneraye, Flavacourt<sup>5</sup>, et autres bateurs de pavé<sup>6</sup>, au lieu d'honneur, et au bas de ladite piece estoit escrit ce quatrain :

Jupiter, de ses tonneaux,  
Le bien et le mal nous verse :

- 
1. Révolte de l'an 1358.
  2. Révoltés de 1385.
  3. Révoltés de Paris, en l'an 1413.
  4. Révolte du 12 mai 1588.
  5. Trois partisans et complices de Guise.
  6. Perturbateurs du repos public.

Mais par ceux-ci, tous nouveaux,  
Il met tout à la renverse.

La troisieme piece contenoit l'histoire d'Absalon, qui *barricada* son pere, et le chassa de la ville de Jerusalem, ayant gaigné et corrompu par caresses indignes les plus abjects et faquins du menu peuple<sup>1</sup>. Puis se voyoit la punition qu'il en receut, et comment Architophel, son mauvais conseiller, finit malheureusement ses jours. Tous les visages estoient approchants d'aucuns desdits Estats, et se reconnoissoient aisement le president Jannin<sup>2</sup>, Marteau<sup>3</sup>, Ribault<sup>4</sup>, et autres à qui le feu duc de Guise faisoit tant de *bonadies* aux Estats de Blois. Aussi se voyoient Choulier, La Rue, Pocart, Senault, et autres bouchers, maquignons, jusques aux cureurs de fosses, tous gens d'honneur de leur mestier, que ledit defunct martyr baisoit en la bouche<sup>6</sup> par zeile de religion.

La quatrieme representoit, en gros, les faicts

1. *All.* à la racaille du quartier de la place Maubert, où commencèrent les Barricades, le 12 mai 1588.

2. Adjoint aux Quarante et député en Espagne par Mayenne.

3. La Chapelle-Marteau, Maître des Comptes et Prévôt des Marchands, député aux États de Blois, puis secrétaire d'État de la Ligue.

4. Trésorier de Mayenne.

5. *Bonjours*, pour amadouer, cajoleries.

6. Baiser introduit à la cour de Henri III par les Italiens et que Henri Estienne nomme *cataglottisme*.

d'armes des anciens et modernes *Assassins*, autrement appelez *Bedouins* et *Arsacides*, qui ne craignoient d'aller tuer, jusques à la chambre et jusques au lict, ceux que leur prince imaginaire, Aloadin, surnommé *le Vieil des Six ou Sept Montagnes*<sup>1</sup>, leur commandoit. Entre autres y avoit deux figures plus apparentes : l'une, d'un comte de Tripoli, assassiné par un Sarrazin, zelateur de sa religion, en lui baisant les mains; et l'autre, d'un Roy de France et de Pologne, proditoirement frappé d'un cousteau par un moyne debauché, zelateur, en lui presentant à genoux une lettre missive. Et sur le front dudit moyne estoit escrit, en grosses lettres, l'anagramme de son nom (Frere Jacques Clement) : *C'EST L'ENFER QUI M'A CRÉÉ*.

En la cinquiesme se voyoit la bataille de Senlis, où Monsieur d'Aumale fut faict Connestable : et luy estoient baillez les esperons aislez et zelez<sup>2</sup> par Monsieur de Longueville, prince politique<sup>3</sup>, et par La Noue Bras-de-fer, et Givry, son suffragant. Autour d'icelle estoient escrits ces vers, par quatrain :

---

1. *All.* au Pape et à la Ville aux sept Collines.

2. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, avait pris la fuite, après avoir perdu la bataille de Senlis.

3. Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Picardie, vainqueur à Senlis.

A chacun Nature donne  
Des pieds pour le secourir :  
Les pieds sauvent la personne ;  
Il n'est que de bien courir.

Ce vaillant prince d'Aumale,  
Pour avoir fort bien couru,  
Quoy qu'il ait perdu sa male,  
N'a pas la mort encouru.

Ceux qui estoyent à sa suite  
Ne s'y endormirent point,  
Sauvants, par heureuse fuitte,  
Le moule de leur pourpoint.

Quand ouverte est la barriere,  
De peur de blasme encourir,  
Ne demeurez point derriere :  
Il n'est que de bien courir.

Courir vaut un diadesme,  
Les coureurs sont gens de bien :  
Tremont et Balagny mesme,  
Et Congy<sup>1</sup>, le sçavent bien.

Bien courir n'est pas un vice :  
On court pour gagner le prix.  
C'est un honneste exercice :  
Bon coureur n'est jamais pris.

Qui bien court est homme habile  
Et a Dieu pour son confort :  
Mais Chamois et Menneville  
Ne coururent assez fort<sup>2</sup>.

Souvent celuy qui demeure  
Est cause de son meschef :

---

1. Trois fuyards de la bataille de Senlis.

2. Tués tous deux à Senlis.

Celui qui fuit de bonne heure  
Peut combattre de rechef.

Il vaut mieux des pieds combattre,  
En fendant l'air et le vent,  
Que se faire occire ou battre,  
Pour n'avoir pris le devant.

Qui a de l'honneur envie  
Ne doit pourtant en mourir :  
Où il y va de la vie,  
Il n'est que de bien courir.

Et au coin de ladite pièce se voyoit Pigenat<sup>1</sup>, au lict malade, furieux et enragé de ceste fortune, et attendant la response de la lettre qu'il avoit escrite en poste à Madame Sainte Genevieve, bonne Françoisse s'il en fut jamais<sup>2</sup>.

En la sixiesme estoit depeinct le miracle d'Arques<sup>3</sup>, où cinq ou six cents desconfortez, prests de passer la mer à nage, faisoient la nique, et mettoient en route par les charmes du Biarnois douze ou quinze mille rodomonts, fendeurs de nazeaux, et mangeurs de charrettes ferrées. Et, ce qui en estoit le plus beau, estoient les dames de Paris aux fenestres, et autres qui avoient retenu place, dix jours devant, sur les boutiques et ouvroirs de

---

1. Odon Pigenat, jésuite et furieux ligueur, comme son frère, curé de S.-Nicolas des Champs.

2. Son patronage fut très-souvent invoqué durant la Ligue.

3. Défaite des ligueurs battus à Arques.

la rue Saint-Anthoine, pour veoir amener le Biarnois prisonnier, en triomphe, lié et bague. Et comment il leur bailla belle, parce qu'il vint, en autre habit, par les faux-bourgs Saint-Jacques et Saint-Germain<sup>1</sup>.

La septiesme contenoit la bataille d'Ivry la Chaussée, où se voyoient les Espagnols, Lorrains, et autres Catholiques Zelez, par moquerie ou autrement, monstrent leur cul aux maheustres<sup>2</sup>, et le Biarnois tout eschaufé, qui, à bride abatue, chevauchoit l'Union par derriere. Il y faisoit beau veoir Monsieur le Lieutenant, maudissant le dernier<sup>3</sup> et laissant le comte d'Egmont pour les gaiges trompé d'outre moictié de juste prix, s'encourir sur un cheval turcq<sup>4</sup>, pour prendre Mantes par le guichet<sup>5</sup>, et dire aux habitants en note basse et courte haleine : *Mes amis, sauvez moi et mes gens! Tout est perdu, mais le Biarnois est mort!* Surtout y avoit un merueilleux plaisir d'y veoir sagement inventorier ses coffres et bahuts, et d'en veoir religieusement aveindre l'estendart de la Foy, où estoit peinct un crucifix sur taffetas noir, avec l'inscription : *Auspice Christo*, tel qu'on le veoit

---

1. All. à la prise des faubourgs de Paris par Henri IV.

2. Huguenots.

3. Fuyant en désordre.

4. Mayenne montait ce jour-là le plus beau cheval turc qui eût encore paru en France.

5. La porte étant fermée, il y entra par le guichet.

pendant en l'église de Mantes<sup>1</sup>. C'est celui es-tendant, Peuple Chrestien, qui devoit servir d'Oriflambe à ses successeurs Roys, à l'avenir, si la corde n'eust rompu. Au coing de la petite tapisserie y avoit une danse de bergers et paysants, et auprès d'eux comme un tableau, dedans lequel estoit escrite ceste chanson :

Reprenons la danse,  
Allons, c'est assez :  
Le printemps commence,  
Les Roys sont passez !

Prenons quelque trefve<sup>2</sup>,  
Nous sommes lassez :  
Ces Roys de la febve  
Nous ont harassé !

Un Roy seul demeure,  
Les sots sont chassez :  
Fortune à ceste heure  
Joue aux pots cassez !

Il vous faut tout rendre,  
Roys embarrassez,  
Qui voulez tout prendre,  
Et rien n'embrassez !

Un grand Capitaine  
Vous a terrassez :  
Allons, Jean du Mayne,  
Les Roys sont passez !

---

1. Cf. Mémoires de la Ligue, IV, 280.

2. Elle fut conclue peu après.

La huitiesme estoit la representation des Paradis de Paris, *in plurali*, dedans lesquels, et par dessus le saint Ciboire, estoient les images de trois Saints<sup>1</sup>, nouvellement imprimées depuis le Calendrier Gregorien, portants jeusnes doubles. L'un d'iceux estoit habillé de noir et de blanc, en pie griesche, ayant un petit cousteau en la main, comme un coupeur de bourse, tout autre que celuy de Saint-Barthelemy. L'autre estoit vestu d'une soutane rouge, et d'une cuirasse par dessous, et un chapeau de mesme à longs cordons, ayant en la main une coupe pleine de sang, dont il sembloit vouloir boire; et de la bouche d'iceluy sortoit un escriteau en ces mots : *State in galeis, polite lanceas, et induite vos lorisis.*

Le troisieme estoit un Saint, à cheval comme Saint Georges, ayant à ses pieds force dames et damoiselles, à qui il tendoit la main<sup>2</sup>, et leur monstroit une couronne en l'air, à laquelle en souspirant il aspirait, avec ceste devise : *Difficilia quæ pulchra.* Le peuple leur portoit force chandelles, et disoit de nouveaux suffrages, attendant qu'ils feissent miracles<sup>3</sup> : mais le vent emportoit et souffloit tout.

---

1. Jacques Clément, le cardinal de Guise, et le duc, son frère. Leurs corps avaient été brûlés, dès le soir de leur mort, et les cendres jetées au vent. Mais cette précaution n'empêcha pas le peuple ligueur de les révéler comme des saints.

2. Le duc de Guise était très-galant.

3. En leur qualité de saints.



Les bordures de ladite pièce estoient de processions blanches, et de sermons et *Te Deum* renforcez, où se voyoient en petit volume les faces de Boucher<sup>1</sup>, Lincestre, et le Petit Feuillant, exhortant le peuple à la paix, par une figure nommée anti-phrase<sup>2</sup>.

La neufiesme faisoit veoir au naturel une grande Geante, gisante contre terre, qui avortoit d'une infinité de viperes et monstres divers, les uns intituléz *Gaultiers*, les autres *Catillonnois*, *Lipans*, *Ligueurs*, *Catholiques Zelez*, et *Chasteauverds*<sup>3</sup>. Et sur le front de ladite Geante estoit escrit :

C'EST LA BELLE LUTECE,  
QUI, POUR PAILLARDER AVEC SES MIGNONS,  
A FAIT TUER SON PERE ET SON ESPOUX.

Madame d'Espagne luy servoit de sage femme et de nourrice, pour recevoir et allaiter son fruit.

En la dixiesme estoit fort bien historiée la prise de la ville de Saint-Denis par le chevalier d'Aumale. Et y paroissoit le sieur de Viq, et le saint Apostre de France, qui lui fortifioit sa jambe de bois. Et saint Anthoine des Champs, qui mettoit

---

1. Curé de S. Benoit, ligueur forcené.

2. C'est-à-dire : en faisant tout le contraire.

3. Sobriquets donnés à des paysans révoltés et pillards, ennemis des Politiques et des Huguenots. (Cf. p. 1, note.)

le feu aux poudres pour espouvanter les Parisiens. Au dessus de ladite piece estoit un escriteau contenant ces mots :

Saint Anthoine, pillé par un chef des Unis<sup>1</sup>,  
 Alla comme au plus fort s'en plaindre à saint Denys,  
 Qui lui a, de ce tort, la vengeance promise.  
 Un peu de temps après, ce paillard entreprit  
 De prendre Saint-Denys. Mais saint Denys le prit,  
 Et vangea, dessus luy, l'une et l'autre entreprise.

Et au bas estoit l'épitaphe dudit chevalier d'Aumale, comme il s'ensuit, fors qu'il ne faisoit nulle mention qu'il fust mangé des rats et des souris<sup>2</sup>.

Celuy qui gist icy fut un hardy preneur,  
 Qui fit sur Saint-Denys une fine entreprise :  
 Mais saint Denys, plus fin que cest entrepreneur,  
 Le prit et le tua dedans sa ville prise.

En l'unziesme se voyoit au plus près la piteuse contenance du pauvre president Brisson et de ses diacre et sous diacre, quand on leur parla de confession, en leur baillant l'Ordre de l'Union<sup>3</sup> : ensemble leur elevation en Greve<sup>4</sup>. Et, parce que

1. L'abbaye de S.-Anthoine des Champs, pillée, en 1590, par le chevalier d'Aumale.

2. Les rats, ayant pénétré dans le cercueil, avaient rongé son cadavre. (De Thou, liv. 101.)

3. La corde.

4. Au gibet. Les conseillers Larcher et Tardif furent pris à neuf heures, confessés à dix et pendus à onze, le 15 novembre 1591.

ladite pièce n'étoit assez large pour couvrir l'huis de l'entrée, à icelle estoit attachée une demie pièce de l'apothéose ou canonisation des quatre évangélistes et martyrs, saints Louchard, Ameline, Anroux et Aymonnot, faisant la longue lettre<sup>1</sup>. Et à leurs pieds estoit écrit ce quatrain :

Meschants pendards, qui les juges pendez,  
Impunité par là vous prétendez.  
Mais vous devez tout le contraire attendre :  
Oncques pendard ne put son juge pendre.

La douzième et dernière, auprès des fenestres, contenoit le portrait, fort bien tiré de son long, de Monsieur le Lieutenant, habillé en *Hercules Gallicus*<sup>2</sup>, tenant en sa main des brides sans nombre, desquelles estoient enchevestrez des veaux, aussi sans nombre. Au dessus de sa teste, comme en une nue, y avoit une Nymphé qui avoit un écriteau portant ces mots : *Gardez vous de faire le veau*<sup>3</sup>.

Et par la bouche dudit sieur Lieutenant en sortoit un autre, où estoient écrits ces mots : *Je le feray*<sup>4</sup>.

1. C'est-à-dire *allongés* au gibet. *All.* au grand I romain, *littera longa* (Plaute, *Aulul*, act. I, sc. 1, v. 38).

2. Et n'en ayant que *l'habit* et l'apparence.

3. *Prov.* Le veau, animal mou, ne se tient pas ferme sur ses jambes; il est gauche, maladroit.

4. Mayenne, avec son envie de se faire roi, s'y prenait mal et compromettait son succès.

Voila, au plus près, ce que je peu remarquer dedans ladite Tapisserie. Quant aux bancs, aux sieges, où se devoient asseoir Messieurs les Estats, ils estoient tous couverts de tapis, parsemez de croisettes de Lorraine, noires et rouges, et de larmes miparties de vray et de faux argent, le tout plus vuide que plein, pour l'honneur de la feste.





IV

DE L'ORDRE

TENU POUR LES SEANCES.

---

**A**PRÈS que l'Assemblée fut entrée bien avant dedans la Grande Sale, approchant des degrez où le daiz estoit eslevé, et les chaires préparées, la place fut assignée à chacun par un heraut d'armes intitulé Courte-joye saint-Denys<sup>1</sup>, qui les appella tout haut, par trois fois, ainsi : « Monsieur le Lieutenant! monsieur le Lieutenant! monsieur le Lieutenant de l'Etat et Couronne de France! montez là haut en ce throsne royal, en la place de vostre Maistre! — Monsieur le Legat, mettez-vous *a latere!* — Madame la representante la Royne-mere, ou grand-mere, mettez-vous de l'autre

---

1. *All. iron.* au cri national : *Monjoye, Saint-Denis!* à cause de la courte joie qu'avait causée aux Parisiens le faux bruit de la prise de Saint-Denis.

costé! — Monsieur le duc de Guise, Pair de la Lieutenance de l'Etat et Couronne de France, mettez-vous tout le fin premier, pour ce coup, sans prejudice de vos droicts à venir! — Monsieur le Reverendissime Cardinal de Pelvé, Pair (*ad tempus*<sup>1</sup>) de la Lieutenance, mettez-vous vis-à-vis, et n'oubliez votre calepin!<sup>2</sup> — Madame la douairiere de Montpensier, comme Princesse de vostre chef, mettez-vous sous vostre nepveu!<sup>3</sup> — Madame la Lieutenande, la Lieutenande de l'Etat, sans prejudice de vos pretentions, mettez-vous contre elle! — Monsieur d'Aumale, Connestable et Pair de la Lieutenance, à cause de vostre comté de Boulongne erigée en pairrie, mettez-vous coste-à-coste du Reverendissime, et gardez de deschirer sa chape avec vos grands esperons!<sup>4</sup> — Haut et puissant Principion, comte de Chaligny, qui avez cet honneur d'avoir monsieur le Lieutenant pour cadet<sup>5</sup>, prenez vostre place, et ne craignez plus Chicot qui est mort!<sup>6</sup> — Monsieur le Primat de Lyon, infallible futur Car-

---

1. Il tenait l'archevêché de Reims du Pape, comme ligueur, mais n'y avait pas été nommé par le Roi.

2. *All.* à son ignorance notoire.

3. Le duc de Guise, qui passait pour son amant.

4. *All.* à sa fuite de la bataille de Senlis, où il creva deux ou trois chevaux.

5. Henri de Lorraine, neveu de Mercœur.

6. Fait prisonnier par Chicot, au siège de Rouen, il l'avait, de rage, blessé à mort.

dinal de l'Union<sup>1</sup>, Pair et Chancelier de la Lieutenance, laissez là votre sœur<sup>2</sup>, et venez icy prendre votre rang ! — Monsieur de Bussy le Clerc, jadis Grand Penitencier du Parlement, et Grand Œconome spirituel de la Ville et Chateau de Paris, mettez-vous aux pieds de Monsieur le Lieutenant, comme Grand Chambellan de la Lieutenance ! — Monsieur du Saulsay<sup>3</sup>, Pair et Grand Maistre de la Lieutenance, à faute d'autre, prenez ce baston, et vous allez tout doucement seoir en ce siege mollet, préparé pour vous ! — Messieurs les Mareschaux de la Lieutenance, Rosne, Dom Diego, Bois-Dauphin, et signor Cornelio, voilà un banc pour vous quatre, sauve à augmenter ou diminuer, si le cas y escheoit ! — Messieurs les Secretaires d'Etat, Marteau, Pericard, Des Portes, et Nicolas, ceste forme d'en bas est pour vous quatre, si les fesses de monsieur Nicolas y peuvent tenir<sup>4</sup> ! — Monsieur de Saint-Paul, comte de Rethelois, à tiltre de precaire, n'approchez pas si près de Monsieur de Guise, de peur de l'eschauffer<sup>5</sup>, et vous tenez auprès du sieur de Rieux ! — Messieurs les

---

1. Il attendait le chapeau de la Ligue.

2. *All.* à de mauvais bruits sur lui et sa sœur.

3. Frère du cardinal de Pellevé et un des Quarante.

4. Il était d'une grande obésité. Bon compagnon, dit Brantôme.

5. Guise le tua de sa main, à Reims, le 26 avril 1594.

Ambassadeurs d'Espagne, Naples, Sicile, Lorraine, et comté de Bourgoigne, ce banc à main gauche est pour vous! Et le banc à main droite (destiné pour les Ambassadeurs d'Angleterre, Portugal, Venise, Seigneurs, Comtes et Princes d'Allemagne, Souysse, et Italie, qui font défaut) sera pour les Dames et Damoiselles, selon la date de leur impression! Au demourant, que tous les deputes prennent place à raison de leurs pensions! »

Telle fut à peu près la seance de Messieurs les Estats : le tout sans dispute pour les preseances, hormis que le Gardien des Cordeliers et le Prieur des Jacobins contesterent quelque peu à qui iroit devant. Mais madame de Montpensier, se levant, bailla l'avantage au Prieur des Jacobins, en commemoration (comme elle disoit) de saint Jacques Clement. Il y eut aussi un peu de garbouil entre mesdames de Belin et de Bussy, à l'occasion que, l'une ayant lasché quelque mauvais vent pseudocatholique, madame de Belin dit tout haut à la Bussy : « Allons, procureuse, la queue vous fume! Vous venez icy parfumer les croix de Lorraine! » Mais Monsieur le Grand Maistre de Saulsay, oyant ce bruit et en sachant la cause, leur cria, le baston en la main : « Tout beau! mesdames. Ne venez point icy conchier nos Estats, comme ma fille<sup>1</sup>,

---

1. La première édition et les suivantes portent *ma sœur*, erreur qui ne fut rectifiée que plus tard.



n'a pas long-temps, le bal du feu Roy, en cette Sale mesme<sup>1</sup>.

Le bruit et la mauvaise odeur passée, Monsieur le Lieutenant commença à parler en ceste façon, avec un grand silence et attention de Messieurs les États :

---

1. Un accident de ce genre était effectivement arrivé à la fille de Charles de Pellevé, sieur de Saussay, frère du cardinal, à un bal donné par Henri III dans cette même Salle du Louvre où se tinrent plus tard les États. Le *sieur d'Engoulevant* (voir ci-après, *in fine*) rappellera à son tour comment ce jour-là, le cardinal de Pellevé « fut barbouillé,

*Dansant la volte, et une bonne piece  
Dit que ce fut du K K de sa niepce. »*





V

## HARANGUE

DE MONSIEUR LE LIEUTENANT.

---

**M**ESSIEURS, vous serez tous tesmoins que, depuis que j'ay pris les armes pour la sainte Ligue, j'ay tousjours eu ma conservation en telle recommandation que j'ay preferé de tres-bon cœur mon interest particulier à la cause de Dieu, qui sçaura bien se garder sans moy, et se venger de tous ses ennemis. Mesme je puis dire avec verité que la mort de mes freres ne m'a point tant outré, quelque bonne mine que j'aye fait, que le desir de marcher sur les erres que mon pere et mon bon oncle le Cardinal m'avoient tracées, et dedans lesquelles mon frere le Balafre estoit heureusement entré. Vous sçavez qu'à mon retour de mon expedition

de Guyenne, que les Politiques appellent *incagade*<sup>1</sup>, je n'effectuay pas en ceste ville ce que je pensoy, à cause des traistres qui advertissoient le tyran leur maistre ; et ne tiray autre fruict de mon voyage que la prise de l'heritiere de Caumont, que je destinoy pour femme à mon fils. Mais le changement de mes affaires m'en faict à present disposer autrement<sup>2</sup>.

« Davantage vous n'ignorez pas que je ne vouldus point engager mon armée à aucun grand exploit, ni siège difficile (en quoy toutesfois Castillon me trompa, que je pensoy emporter en trois jours), afin de me reserver plus entier pour executer mes catholiques desseins. Quant à mon armée de Dauphiné, je luy feis tousjours faire halte, et me tins aux escoutes pour attendre si, aux Estats de Blois, vous auriez affaire de moy.

« Mais les choses y ayant pris le contrepied de nos souhaits et attentes, vous veistes en quelle diligence je vous vins trouver en ceste ville, et avec quelle dexterité mon cousin le Connestable d'Aumale, cy present, fit prealablement descendre le

1. Échauffourée, cacade.

2. *All.* à son mécompte. Cette riche héritière huguenote, qu'il avait enlevée tout exprès en oct. 1586 (*L'ESTOILE*, édit. des Bibliophiles, t. II, p. 356), ne devint pas la femme de son fils, mais celle du comte de Saint-Paul. Les raisins sont trop verts, dit-il ici.

Saint-Esprit en poste sur une partie de Messieurs de Sorbonne. Car, aussi-tost dit, aussi-tost faict. Et de là sont procedez tous nos beaux exploicts de guerre; de là ont pris origine ces milliers de saints martyrs François, qui sont morts de glaive, de faim, de feu, de rage, de desespoir, et autres violences, pour la cause de la sainte Union. De là est venu le chastiment de tant de piaffeurs, qui vouloient faire les galants et s'accomparrer aux princes. De là procedent la ruyne et demolition de tant d'Eglises et Monasteres qui nuisoient à la seureté de nos bonnes villes; de tant de sac et pillage que nos bons soldats, francs archers et novices, ont faict en maintes villes, bourgs et villages, qui ont servi de curée pour la Foy aux devots enfants de la Messe de minuit; de tant de belles filles et femmes qui ont, sans nopces et malgré elles, esté saoulées de ce qu'en mariage elles ayment le plus. Et Dieu sçait si ces jeunes moynes, tout fraîchement defroquez, et ces prestres debauchez, y ont devotement tourné les feuillets de leur breviaire, et gagné planieres indulgences! Bref, ceste est la seule cause du prompt et zelé decret de Messieurs de nostre mere Sorbonne, après boire, qui a faict enfin eclater force coups du Ciel. Et, par nostre bonne diligence, nous avons faict que ce Royaume, qui n'estoit qu'un voluptueux jardin de tout plaisir et abondance, est devenu un grand et ample cymetiere universel, plein de force

belles croix peintes, bieres, potences, et gibets.

« Arrivé donc que je fu en ceste ville, après avoir envoyé guarir la ville d'Orleans de trop d'aise, et interdire le commerce de Loire qui entretenoit leurs delices, j'en voulu autant faire icy<sup>1</sup>; et bien m'en prit. En quoy, madame ma mere, ma sœur, ma femme, et la cousine d'Aumale, qui sont icy pour m'en dementir, m'assisterent fort catholiquement. Car elles et moy n'eusmes autre plus grand soin et sollicitude qu'à faire fond pour la guerre, et, en ce faisant, soulager et descharger tous les devots habitants, bons Catholiques, de la pesanteur de leurs bourses, et vaquer curieusement de pieds et de mains à rechercher et nous saisir des riches joyaux de la Couronne, à nous appartenants en ligne collaterale<sup>2</sup>, et par forfaiture du Seigneur feodal<sup>3</sup>. Nous trouvâmes force tresors inutiles; nous descouvristes à peu de fraiz, par la revelation d'un catholique maçon et la sainte innocence de monsieur Machault (que je nomme icy par honneur)<sup>4</sup>, le beau et ample mingot de Molan, nonobstant ses demons gardiens et ses esprits familiers, que ledit Machault sceut vertueusement

---

1. Rabattre aussi la joie des Parisiens et les sevrer de tout.

2. Ils frustraient, en effet, la branche de la maison de Lorraine ayant un prince né de la fille de Henri II.

3. La *forfaiture* était la révolte de vassal à seigneur.

4. Cet *innocent* s'était fait scrupule de garder *tout* le trésor du Roi, mais non d'en détourner *une partie*.

conjuré, remplissant à cachette d'escus au soleil le fond de ses chausses.

« Et sans ce divin secours, Messieurs, vous sçavez que ne sçavions encore de quel bois faire fleches : dont la sainte Union est grandement redevable au soigneux mesnagement dudit Molan, qui refusoit si honnestement son maistre et tous ses amis de leur ayder d'argent, pour nous le conserver si à propos. Et n'oubliez de lui en faire chanter un *Salve*, quoy que soit, luy promettre une Messe la main levée, quand on luy fera faire son testament tout debout<sup>1</sup>. Je ne veux oublier les sumptueux meubles d'or, d'argent, tapisseries, et autres richesses, que nous fismes prendre, vendre, et subhaster<sup>2</sup>, appartenants à ces meschants Politiques Royaux : dont ma cousine d'Aumale fait fort bien son devoir, fouillant elle-mesme dedans les cabinets, et jusques aux fosses, où elle sçavoit qu'il y eust de la vaisselle d'argent cachée. Tellement que, dès lors, nostre très-cher cousin, son mary, et elle, et son grand page, feirent grandement leurs besognes, et furent guaris de la jaunisse catholique<sup>3</sup> dont ils estoient ensaffrannez depuis les guerres de leur comté de Boulogne<sup>4</sup>, à eux catholiquement et

---

1. *All.* au gibet.

2. Vendu à l'encan (*sub hasta*).

3. La pauvreté des ligueurs.

4. Comté sur lequel le duc d'Aumale avait des prétentions ridicules.

legitamment devolue par le merite de leurs patenostres et devotes processions, non point par usurpation et larcin domestique, comme disent les heretiques relaps.

« Ce fait, pour monstrier ma liberalité et magnificence, après m'estre assure de plusieurs villes, chasteaux et clochers, qui aisément se laisserent persuader aux bons predicateurs ausquels j'avoy fait part de mon butin, je dressay ceste puissante et glorieuse armée de vieux soldats aguerris, tous fraischement émouluz, que je menay, avec un grand ordre et discipline, tout droit à Tours, où je cuiday dire comme un Cesar catholique : *Je suis venu, j'ay veu, j'ay vaincu*. Mais ce fauteur d'heretiques fait venir en poste le Biarnois, lequel je ne voulus attendre de trop près, ny le voir en face, de peur d'estre excommunié<sup>1</sup>. Et puis vous sçavez que la levée du siège de Senlis, où mon cousin, cy present, a bien fait parler de luy, jointe à la deffaicte de Saveuse, me donnerent couverture de tourner visage : ce que je fey aussi volontiers que vous, Messieurs de Paris, le desiriez, et m'en requeriez ardemment. Depuis, vous sçavez à quel point nous fusmes reduits, quand ce Tyran, fortifié de l'Hérétique, vint à nostre barbe prendre Estampes et Ponthoise.

---

1. Le Béarnais ayant amené à Tours de solides renforts, Mayenne avait jugé prudent de leur tourner le dos.

Mais, par les bonnes et devotes prieres des Peres Jesuistes, et l'intercession de madame ma sœur, avec l'entremise de plusieurs saints et religieux confesseurs, nous trouvâmes ce saint martyr, qui fait esclater ce coup du Ciel<sup>1</sup> et nous delivra de la misere et captivité où nous estions prests de tomber en peu de jours. Tellement qu'ayant pris haleine, et fait nouveaux desseins et nouveaux marches avec nostre bon Roy Tres-Catholique et pere nourricier, je levay les cornes hautes, et avec une gaillarde armée mipartie<sup>2</sup>, m'en allay haster d'aller les maheustres, qui, suivant les bons advis qu'en avoit reçuz madite dame et sœur, s'enfuyoient outre mer à petit train. Mais parce qu'ils ne trouverent leurs vaisseaux prests à Dieppe, où je fu les visiter, je me my en devoir de les vous amener tous prisonniers en ceste ville, et vous souviendra bien avec quelle assurance je le vous promy, et avec quels preparatifs vous les attendiez<sup>3</sup>. Toutes-fois, quand je vey que ces Heretiques nous faisoient barbe de foirre<sup>4</sup>, et ne se vouloient pas laisser

---

1. *All.* à la déclaration de décembre 1592, où Mayenne avait qualifié le coup de couteau de Jacques Clément de *coup du Ciel*.

2. Franco-Espagnole; comme la Ligue.

3. Le bruit avait couru qu'Henri IV était prisonnier et qu'on l'emmenait à Paris. (De Thou, liv. 97.)

4. Pour *gerbe de foërre*, c'est-à-dire de paille, comme celles qu'on substituait, par tromperie, aux gerbes de blé.



prendre sans mitaines, je fu en Flandre pour en chercher ; et leur laissay cependant faire ceste bourrasque aux fauxbourgs de ceste ville, puis leur permy d'aller se pourmener tout l'hyver à Vendosme, au Mans, Laval, Argentan, Faleze, Alençon, Verneuil, Evreux et Honfleur, que je leur laissay tout exprés prendre, m'assurant bien que tost après j'auroy tout leur butin en gros, quand ils se seroient bien morfonduz et laissez mourir de froidure. Et de fait, je leur fey bravement lever le cul à Dreux, et s'en fussent fuis, s'ils m'eussent voulu croire. Mais vous sçavez que ceste tirelaisse nous couste bon ; car ces meschants Politiques n'en vouloient qu'à moy, et m'eussent vilené, s'ils m'eussent peu joindre. De quoy je me sceu bien garder par le bon exemple de mon cousin de Nemours, et de mes amez et feaux aussi cousins les Duc et Chevalier d'Aumale, qui n'avoient oublié le chemin de Mantes. Je ne puis, Messieurs, je ne puis parler de ceste renverse de fortune sans soupirs et sans larmes ! Car je seroy maintenant tout à fait vous sçavez bien quoy<sup>2</sup> : au lieu qu'il me falut aller querir et mandier un maistre en Flandres, et ce fut là que je changeay ma couverture Françoise en cape à l'Espagnole, et donnay mon ame

---

1. Jeu de dupes. *All.* à la défaite d'Ivry.

2. Roi de France.

aux démons meridionaux<sup>1</sup> pour desgager ce que j'avoy de plus cher dedans ceste ville. Mais je me fusse faict valet de Lucifer, aussi bien que du Duc de Parme, pour faire despit aux Heretiques.

« Je ne veux passer soubs silence les artifices, ruses et inventions dont j'ay usé pour amuser et retenir le peuple, et ceux qui nous cuidoient eschapper. En quoy il faut reconnoistre que madame ma sœur, cy presente, et monsieur le Cardinal Cayetan, ont faict de signalez services à la Foy par subtiles nouvelles et *Te Deums* chantez à propos, et drapeaux contrefaits en la rue des Lombards<sup>2</sup>, qui ont donné occasion à plusieurs de mourir alegrement de male rage de faim plutost que parler de paix. Et si on eust voulu croire monsieur Mendoze<sup>3</sup>, zelateur de la Foy, et amateur de la France, s'il en fut onc, vous n'auriez plus ceste horreur de veoir tant d'ossements aux cymetieres de Saint-Innocent et de la Trinité, et les eussent les devots Catholiques reduits en pouldre, beuz et avalez, et incorporez en

1. Application du Psaume 90 : *Non timebis ab incursu et dæmonio meridiano.*

2. *All.* à ceux que la duchesse de Montpensier avait fait faire secrètement, en 1589, et qu'on montra aux Parisiens comme pris sur l'ennemi.

3. L'ambassadeur de Philippe II. Il avait persuadé aux ligueurs de faire du pain avec des ossements réduits en farine.

leur propre corps, comme les anciens Troglodites faisoient leurs peres et amis trespassez.

« Faut-il que je recite les viles et serviles submissions que je fey pour amener nos nouveaux amis à vostre secours ? Et toutesfois je me suis tesmoin que j'ay tousjours eu mon dessein à part, quelque chose que je disse et offrissse à ce bon Duc <sup>1</sup>, et me suy tousjours réservé, avec mon Conseil estroit<sup>2</sup>, de faire quelque chose de bon pour moy et les miens, en gardant les gages si je puis. Et advienne qui voudra, je ne m'en deferay que par force ; et trouveray tousjours assez de difîcultez pour executer ce qu'on me demande, ny ne manqueray pas de Bulles et d'Excommunications (*merce de Monsieur le Legat, qui en sçait tout le tu-autem* <sup>3</sup>), pour embabouiner ceux qui y voudroient croire. Nous avons desja pratiqué deux illustrissimes Legats pour nous ayder à vendre nos coquilles. Nous avons eu des pardons *gratis*, sans bourse deslier ; et sçavons bien de quel biais il faut prendre nostre Saint Pere, en le menaçant un petit de faire la paix, s'il ne nous accorde ce que luy demandons. Avons-nous pas eu de Rome

---

1. Le duc de Parme.

2. Conseil privé : Jeannin, Des Portes, Baudouin, Ribault et Lemaitre.

3. Grâce à Monsieur le Légat, qui en connaît le *truc*. Locution proverbiale, empruntée au texte du bréviaire : *Tu autem, Domine*.

des fulminations à tort et à travers contre nos ennemis Politiques ? Les avons-nous pas fait excommunier et devenir noirs comme Diabes ? Nous avons fait continuer les Paradis à dessein ; nous avons embouché des Predicateurs, affidez et hypotequez sous bon tiltre ; nous avons fait renouveler les serments aux Confrairies du Cordon et du Nom de Jesus<sup>1</sup> ; nous avons mesnagé des processions nompareilles, qui ont obscurcy le lustre des plus belles mommeries qui furent oncques veues ; nous avons fait semer sous main par toute la France du *Catholicon* d'Espagne, voire quelques doublons qui ont eu des effects merveilleux, jusques aux cordons bleuz Politiques.

« Qu'eussé-je peu faire davantage, sinon me donner aux Diabes par engagement et avancement d'hoirie, comme j'ay fait ? Lisez les livres de Joseph, de la guerre des Juifs : car c'est quasi un mesme fait que le nostre, et jugez si les zelateurs Simon et Jean ont eu plus d'inventions et deguisements de matieres, pour faire opiniastres le pauvre peuple de Jerusalem à mourir de rage de faim, que j'en ay eu pour faire mourir de la mesme mort cent mil ames dedans ceste ville de Paris, jusques à faire que les meres ayent mangé leurs enfants, comme ils firent en

---

1. Celle du Cordon, à Orléans. Celle du Nom de Jésus, à Paris. M. de Lyon les qualifera plus loin « bons colliers pour menues gens ».

ceste sacrée cité. Lisez ceste histoire, je vous en prie, et pour cause, et vous trouverez que je n'ay espargné, non plus qu'eux, les reliques les plus saintes et utensiles d'Eglise que j'ay peu faire fondre pour mes affaires. J'ay cent fois violé ma foy, particulièrement jurée à mes amis et parents, pour parvenir à ce que je desire sans en faire semblant, et mon cousin le Duc de Lorraine et le Duc de Savoye en sçauroient bien que dire<sup>1</sup>, les affaires desquels j'ay tousjours postposées à la cause de l'Eglise Gallicane et à la mienne. Quant à la foy publique, j'ay tousjours estimé que le rang que je tiens m'en dispensoit assez; et les prisonniers que j'ay retenuz, ou faict payer rançon contre ma promesse ou contre la composition par moy faicte avec eux, ne me peuvent rien reprocher, puis que j'en ay absolution de mon grand Aumosnier et Confesseur. Je ne parleray point des voyages que j'ay faict faire vers le Biarnois pour l'amuser d'un accord où je ne pensay jamais. Les plus fins de mon party y ont esté embarquez, et n'en ont senty que la fraischeur du rasoir<sup>2</sup>, et cela ne doit desplaire à Villeroy qui n'y est allé qu'à la bonne foy, comme pouvez croire. J'en ay bien apasté d'autres qui ne s'en vantent pas, et qui ont traicté pour

---

1. Tout en travaillant pour lui-même, il avait promis à chacun d'eux en particulier de le faire élire Roi de France.

2. Le fil, ou *morfil*, du rasoir *fraîchement* émoulu.

moy à deux fins, tant pour haster nos amis de nous secourir que pour amuser nos ennemis à la moustarde<sup>1</sup>. Et, si le Biarnois eust voulu croire quelques uns de son Conseil qui ont quelque grain de *Catholicon* sur la langue, et qui ont toujours crié qu'il ne falloit rien aigrir de peur de desesperer tout<sup>2</sup>, nous aurions maintenant beau jeu, au lieu que nous voyons que les peuples se sont mis d'eux-mesmes à souhaiter et demander la paix, chose que nous devons tous craindre plus que la mort. Et aymeroy cent fois mieux me faire Turcq ou Juif, avec la bonne grace et congé de nostre Saint Pere, que de veoir ces heretiques relaps retourner jouir de leur bien, que vous et moy possedons à juste tiltre et de bonne foy, par an et jour, voire plus.

« Hé! Dieu, mes amis, que deviendrions-nous s'il falloit tout rendre? S'il falloit que je revinsse à mon ancien estat, comment entretiendroy-je mon plat et mes gardes? Il me faudroit passer par des Secretaires et Tresoriers de l'Espagne tous nouveaux, au lieu que les nostres passent par mes mains. Mourons, mourons, plustost que d'en venir là! C'est une belle sepulture que la ruyne d'un si

---

1. A des choses accessoires ou inutiles.

2. Le maréchal de Biron, le surintendant d'O, qui, malgré La Noue, empêchèrent Henri IV de marcher sur Paris après Ivry.

grand Royaume que celui-ci, sous lequel il nous faut ensevelir, si nous ne pouvons grimper dessus. Jamais homme qui ayt monté où je suis n'en devala que par force. Il y a plusieurs portes pour entrer à la puissance que j'ay; mais il n'y a qu'une issue seule pour en sortir, qui est la mort.

« C'est pourquoy, voyant qu'un tas de Politiques, qui sont parmy nous, nous rompent la teste de leur paix et de leur Monarchie Française, je me suis advisé de leur presenter une mommerie d'Estats; et, après avoir differé tant que j'ay peu pour éluder et faire refroidir les instantes poursuites de leurs deputez, je vous ay icy convoquez pour y donner ordre avec vous, et feuilleter ensemble leurs cayers pour sçavoir où le mal leur tient, et qui sont nos amis et nos ennemis. Mais, pour ne point vous en mentir, ce n'est que pour leur clorre le bec, et leur faire croire que nous travaillons fort pour le public et entendons volontiers à faire accord. Car les bonnes gens pour cela n'en pisseront pas plus roide.

« Je sçay qu'il n'y a icy que de nos amis, non plus qu'aux Estats de Blois; et, par consequent, je m'asseure que voudriez tous, autant pour moy que pour chacun de vous, que moy ou un Prince de nostre maison fust Roy, et vous vous en trouveriez bien. Si est-ce que cela ne peut se faire si tost, et y a encore une messe à dire, et faudroit faire une grande breche au Royaume, parce qu'il en

conviendroit donner une bonne partie à ceux qui nous y auroient aydé. D'autre part, vous prevoyez bien les dangers et inconveniens de la paix, qui met ordre à tout et rend le droict à qui il appartient. C'est pourquoy il vaut encore mieux l'empescher que d'y penser ; et, quant à moy, je vous jure par la chere teste de mon fils aîné que je n'ay veine qui y tende, et en suis aussi eslongné que la terre est du ciel. Car, encore que j'aye faict semblant, par ma derniere *Declaration* et par ma *Response* subsequente, de desirer la conversion du Roy de Navarre, je vous prie croire que je ne desire rien moins ; et aimeroy mieux veoir ma femme, mon nepveu et tous mes cousins et parents morts que veoir ce Biarnois à la messe. Ce n'est pas là où il me demange. Je ne l'ay escrit et publié qu'à dessein, non plus que monsieur le Legat son *Exhortation au Peuple François*<sup>1</sup>. Et tous ces escrits que monsieur de Lyon a faicts, et fera cy après sur ce sujet, ne sont qu'à intention de retenir le peuple, en attendant quelque bonne aventure (vous m'entendez bien) que les Peres Jesuistes nous procureront, pour faire un second saint martyr.

« Et d'ailleurs c'est autant de division, et d'atiedement et atiedissement à nos ennemis, et autant

---

1. Voir ces trois pièces dans les Mémoires de la Ligue.



de preparatoires pour le Tiers-party<sup>1</sup>, où nous avons bonne part, comme estant un grand moyen, s'il esclate, pour faire bien nos besongnes, et à l'avancement duquel je vous prie tous d'employer vos alliances et intelligences, comme je fay les miennes. Non pas pour contraindre l'Heretique de tourner sa robe, car je ne le desire ny ne l'entends, et m'asseure qu'il n'en fera jamais rien, tant il a le cœur obstiné : qui est ce que je demande, afin qu'il demeure tousjours en sa peau, ce qui nous acquierera force bons amis Catholiques, Apostoliques et Romains, inspirez du Saint-Esprit, qui l'empescheront bien de leur costé et le mettront en grand accessoire; et m'asseure que le Roy qu'ils feront ne me contrepesera pas à la balance. Quoi qu'il en advienne, nous avons envoyé coup sur coup nos agents à Rome (comme Monsieur le Cardinal de Pelvé, mon bon precepteur, vous pourra tesmoigner), pour renverser la negociation du Cardinal de Gondy, qui ne s'y eschaufera pas plus qu'il doit, et rompre les pratiques du Marquis de Pizani, qui est trop bon François pour nous, qui sont allez à Rome chercher un chemin de paix. Mais nous avons suscité nos Ambassadeurs d'Espagne de protester contre l'audiance, et contre ce que le Pape

---

1. Faction qui avorta bientôt, et dont le jeune cardinal de Bourbon était le chef.

voudroit faire sur la pretendue conversion du Biarnois. Monsieur le Legat nous a aidez à faire nos Memoires et Instructions, et y emploiera de sa part ses habitudes, et confederations du Consistoire. Et, si sa Sainteté faict autrement, je sçay bien comment il en faut avoir la raison, le menaçant que nous sçaurons bien faire en ce cas nostre accord avec les Politiques, aux despens et desavantage de l'Eglise de Rome. Aussi ne me conseil-leriez-vous pas que, pour une messe que le Roy de Navarre pourroit faire chanter (ce qu'à Dieu ne plaise), je me demisse du pouvoir que j'ay, et que, de demy Roy que je suis, je devinsse valet, et pour faire tomber l'orage de ceste guerre sur la teste de ces bons Catholiques Espagnols, nos amis, qui nous veulent apprendre à croire en Dieu. Bien est vray que, si ladite conversion advenoit à bon escient, je seroy en grande peine et tiendroy le loup par les oreilles. Toutesfois, Monsieur de Lyon et nos bons Predicateurs m'ont appris qu'il n'est pas en la puissance de Dieu de pardonner à un Heretique relaps, et que le Pape mesmes ne sçauroit lui donner absolution, fust-ce à l'article de la mort : ce que nous devons tenir pour treiziesme article de foy et l'adjouster au Symbole des Apostres ; voire que, si le Pape s'en vouloit mesler, nous le ferions excommunier luy-mesme par nostre mere la Sorbonne, qui sçait plus de latin, et boit

plus catholiquement que le saint Consistoire de Rome. C'est donc sur quoy il nous faut principalement insister, par quels moyens nous empescherons la paix et rendrons la guerre immortelle en France. Monsieur de Lyon sçait bien que le Roy d'Espagne et moy luy avons promis sur nostre honneur un chapeau rouge, s'il peut tant faire par sa rethorique d'en venir à bout; et sa sœur a desja receu pour arres un carcan de trois mil ducats et une chaisne de perles catholiques avec quelques milliers de doublons<sup>1</sup>.

« Nous avons aussi certains Politiques, au Conciliabule et Senatule des ennemis, qui filent desja quelques cordons dudit chapeau rouge; et, si nous leur envoyons un peu de soye cramoisie pour faire les resnes de leur mule, ils nous aideront bien et empescheront bien que ces meschants Huguenots acariastres n'entrent aux Estats, et que rien ne se fasse ny se passe au detriement et deshonneur de nostre Saint Pere et du saint Siege Apostolique, voire quand les privileges de l'Eglise Gallicane s'en devroient perdre. Je conjure donc toute ceste Catholique Assemblée de tenir la main et employe verd et sec<sup>2</sup> pour empescher que les Parisiens e

---

1. Marguerite de Lux, qui révélait aux ligueurs les secrets du conseil de Henri III, qu'elle apprenait par son fils, favori de ce prince.

2. Recourir à tous les expédients.

autres villes ne nous viennent rompre la teste de leur paix, mais qu'elles prennent la mort en gré, et souffrent leur totale ruyne plustost que d'y penser et d'en ouvrir la bouche. Il faut racler des prieres de l'Eglise ces fascheux mots : *Da pacem, Domine*, comme Monsieur le Legat vous pourra tantost faire entendre qu'ils ne sont point de l'essence de la messe ni mots sacramentaux. Faisons seulement semblant et bonne mine. Si Villeroy s'en lasse<sup>1</sup>, nous aurons Zamet<sup>2</sup>, qui, pour le plaisir que luy a fait mon bon cousin le Duc d'Elbeuf, ne plaindra ses peines et voyages et se laissera aisement beffler<sup>3</sup> sur l'esperance de ses greniers à sel. Quoy qu'il en soit, et advienne qui pourra, si nous nous entendons bien et continuons nos intelligences avec ce bien-heureux Tiers-party, nous brouillerons si bien les affaires que ceux de Bourbon ne se verront de trente ans où ils pensent. Car je ne feray jamais plus de cas d'eux que j'ay fait de leur oncle, que j'ay laissé mourir en prison<sup>4</sup> et en necessité, sans me soucier gueres de luy après qu'il nous eut servy de pretexte et de planche (que les Hugue-

---

1. Il méditait, en effet, de se retirer de la Ligue.

2. Sébastien Zamet de Lucques, riche partisan, d'abord cordonnier de la Cour. Mayenne l'employa pour négocier une trêve, et il devint le complaisant d'Henri IV.

3. Amadouier, berner, suborner.

4. A Fontenay-le-Comte.

nots appelloyent *planche pourrie*) pour monter où je suis. Car je sçay bien que, tant qu'il y auroit de ceste race Bourbonnoise, qui faict meilleure preuve que moy de sa descente de Saint Loys, jamais ny moy ny les miens ne regnerions sans querelles. C'est pourquoy vous ne devez douter que je feray tout ce que je pourray pour m'en deffaire. Pour le moins une chose me console, c'est que, si les ennemis tiennent la ville de Saint-Denis, où les vieux Roys sont enterrez, nous en tenons les joyaux, reliques et ornements royaux, qui sont fricassez pour eux, par la sainte devotion de mon frere de Nemours, qui a faict fondre la Couronne. Mais, qui plus est, la sainte Ampoule de Reims est en nostre puissance, quand nous en aurons affaire, sans laquelle, vous m'entendez bien.... C'est un coup du Ciel! Si prions tous bons Confesseurs, Predicateurs, Curez et autres devots Pensionnaires, de faire rage sur ce sujet, afin que Dieu nous en saiche gré. Pour mon regard, je tiendray tant que je pourray les choses en balance et apparence, comme j'ay tousjours faict au gouvernement de ceste ville, ne souffrant que le party des Politiques soit trop rabaissé, ny celui des Seize trop eslevé et insolent, de peur que l'un des deux, se faisant le plus fort, ne me voulust aussi faire la loy : ce que mon cousin le Duc de Lorraine me reproche que j'ay appris de la Royne Mere, que Dieu ab-

solve. Au reste, je croy qu'il n'y a pas un de vous qui ne se souviene de la mort de Sacremore<sup>1</sup>, après m'avoir fait plusieurs bons services : j'ay esperance que moy et mon nepveu en ferons bien d'autres à l'honneur de ce bon Dieu, pourveu que vous autres messieurs nous serviez de pareille affection, et attendiez pareille récompense en ce monde ou en l'autre. Quant à la pelade<sup>2</sup>, que certains Politiques m'ont voulu improperer<sup>3</sup>, m'accusant que la Sainte-Cere ou la Loue (je ne sçay laquelle des deux)<sup>4</sup> me l'avoit donnée, ils en ont menty, les meschants ! Je n'y songeay jamais ; ce n'est que certaine chaleur de foye que les medecins appellent *alopécie*, à laquelle moy et les miens sommes sujets, et Monsieur de Lyon sçait que les gouttes viennent bien sans cela<sup>5</sup>. Et, s'il est autrement, que les loups me puissent manger les jambes,

1. Tué de sang-froid par Mayenne qu'il avait irrité en prétendant que M<sup>me</sup> de Villars, fille aînée de M<sup>me</sup> de Mayenne, lui avait promis mariage.

2. Alopécie, maladie qui fait tomber le poil.

3. Prêter, imputer à blâme.

4. Filles de joie. *All.* à une partie fine qui avait eu lieu à l'hôtel Carnavelet, et où Mayenne avait gagné une galanterie. (De Thou, liv. 105, et Mss. Sainte-Marthe.) C'est à quoi fait allusion le couplet de la chanson que chante le Charlatan Espagnol du frontispice, p. 30.

5. D'Espinac, connu par ses excès, mourut de la goutte en 1599. Dans sa harangue, ci-après, il raillera, à son tour, l'embonpoint de Mayenne.

vous priant, pour l'honneur de la sainte Union, n'en croire rien et regarder à nos affaires ! Car nous avons un ennemy qui ne dort pas<sup>1</sup>, et qui use plus de bottes que de souliers<sup>2</sup>. Vous y donnerez ordre, et vous garderez des escrouelles<sup>3</sup> et de tomber du haut mal<sup>4</sup>, si vous pouvez. J'AY DIT. »



Monsieur le Lieutenant ayant achevé sa harangue, avec grand applaudissement de l'assistance (où le president de Nully<sup>5</sup>, et Acharie<sup>6</sup>, laquais de la Ligue, furent veuz pleurer de joye), le Doyen de Sorbonne, grand Dataire du Legat, se leva et cria tout haut : *Humiliate vos ad benedictionem, et postea habebitis haranguam*. Alors Monsieur le Legat, trois profondes et copieuses benedictions prealablement faictes, commença à parler ainsi :

- 
1. Mayenne était, lui, grand dormeur.
  2. Propres paroles du duc de Parme à Mayenne.
  3. Dont les Parisiens furent fort tourmentés, après le siège.
  4. Du mal du gibet et de celui de la corde.
  5. Qui avait fait tuer son prédécesseur à la Saint-Barthélemy, pour avoir sa place.
  6. Dit *le laquais de la Ligue*, à cause du mouvement qu'il se donnait, quoique boiteux.





VI

## HARANGUE

DE MONSIEUR LE LEGAT.

**I**N nomine *Patris*, ††. Io mi rallegro, e son quasi fuora di me stesso (ò Signori e Popoli piu Catholici che i medesimi Romani) di vedervi qui collegati per un sogetto tanto grande e Catholico. Ma, d'altra parte, mi truovo molto sbigottito di sentir tante opinione balorde fra voi altri Ligouri Catholici, e mi pare che quella antica fattione di *Neri* et *Blanchi* rinasce: percio che l'uni domandano

TRADUCTION :

*In nomine Patris*, ††. Je me réjouis et suis presque hors de moi (ò Seigneurs et Bourgeois, plus Catholiques que les Romains eux-mêmes) de vous voir ici rassemblés pour un sujet si grand et si Catholique. Mais, d'autre part, je me trouve grandement abasourdi d'entendre tant d'opinions balourdes s'élever parmi vous autres *Ligours* catholiques, et il me semble voir renaître cette antique faction des *Noirs* et des



bianco, e gli altri il nero. Ma una sola cosa mi pare necessaria à la salute delle anime vostre : cio è di non parlar mai di pace, e manco procurar la che prima tutti gli Francezi non siano morti, à guiza di Macabei, e uccisi valorosamente, come fu Sansone, fracassati e sotterrati trà le ruine di questo cattivo paradiso terrestre di Francia, per goder piu presto la quiete immortale del Paradiso Celeste. Guerra dunque ! guerra, o valenti e magnifici Francezi ! perche mi pare, quando si ragiona della pace e si parla di trega con questi forfanti heretici manigoldi, che mi sia dato un servitiale d'inchiostro ! Considerando che molto meglio è, per la quiete d'Italia e la securità de la santa Sede Apostolica, che i Francezi e Spagnuoli guerreggiano tra loro in Francia, o veramente in Flandria, per la religione

---

*Blancs : car les uns demandent blanc et les autres noir. Mais une seule chose me paraît nécessaire au salut de vos âmes : c'est de ne parler jamais de paix, bien moins encore d'y travailler, que tous les Français n'aient auparavant succombé, à la façon des Macchabées, et ne se soient fait, avec la même valeur que Sanson, écraser et enterrer au milieu des ruines de ce méchant paradis terrestre de France pour jouir plus vite du repos éternel du Paradis Céleste. La guerre, donc ! la guerre ! ô vaillants et magnifiques Français ! Car, toutes les fois qu'il est question de paix et qu'on parle de trêve avec ces forfantes, ces gueux d'Hérétiques, il me semble qu'on me donne un clystère à l'encre ! Sans compter qu'il vaut beaucoup mieux, pour la tranquillité de l'Italie et la sécurité du Saint-Siège Apostolique, que les Français et les Espagnols guerroyent entre eux en France, ou en Flandre,*

o la corona, che in Italia per Napoli o Milano. Perche, per vi dir il vero, non se ne cura il Santissimo Padre di tutti fatti vostri, se non à tanto che gli tocca di non esser spogliato d'annate e commende, e altre espeditioni che si fanno in Roma con oro e argento vostro. Date quanto volete le anime vostre al Demonio inferno : poco gli è, provveduto che gli sia che le provende di Bretagna et la riverentia antica, debita à sua Santità, non gli mancano. Tanto piu grande e riverita sarà sua Santità quanto voi altri homuncioni sarete piccoli e piccolini. E non parlate piu di tanti beni e tanti favori ch'i predecessori vostri hanno fatte à la santa Sede Apostolica, anco meno delle ricchezze e paezi che gli Pape hanno del beneficio di Carlo Magno e di suoi successori Regi di Francia!

---

pour la religion ou la couronne, qu'en Italie pour Naples ou Milan. C'est pourquoy, à vous dire le vrai, le Très-Saint Père n'est guère en peine de tous vos agissements; et tout ce qui le touche, c'est de n'être point privé des annates, commendes et autres expéditions qui se payent à Rome avec votre or et votre argent. Donnez tant que vous voudrez vos âmes au Diable d'Enfer, peu lui importe, pourvu que les provendes de Bretagne et l'antique révérence due à Sa Sainteté ne lui défaillent point. D'autant plus grande et révérée sera Sa Sainteté que vous autres, pygmées, serez petits et tout petits. Et ne parlez plus de tant de biens et de tant d'honneurs dont vos prédécesseurs ont comblé le Saint-Siège Apostolique, encore moins des richesses et des pays que les Papes tiennent des bienfaits de Charlemagne et des rois de France ses successeurs! Tout cela, c'est du passé. Les Par-

Questo è cosa fatta. Le Pardonanze che havete ricevute da pochi anni in qua, con le gratuite Indulgenze e Jubilei, sono di molto piu pregio! Basta che le corone e gli scettri del mondo sono à dispositione di sua Santità, e si possono cambiare, trastullare, e torre e porre, à suo modo. — Scriptum est enim : *Hæc omnia tibi dabo*. Atque, ut pergam latina lingua vobis loqui, ne forte aliquis non satis intelligat Italianam, dicam vobis summam legationis meæ quæ sumpta est ex Matthæi 10<sup>o</sup> capite : *Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in hanc terram : non veni pacem mittere, sed gladium*. Nihil enim habeo magis in mandatis et instructione secreta quam ut vos perpetuo exhortem ad bellum et prælium, atque totis viribus impediam ne tractetis ullo modo de reconciliatione et pace inter vos.

---

dons que vous avez reçus en ces dernières années, les Indulgences gratuites et les Jubilés sont d'un bien autre prix ! Suffit d'ailleurs que toutes les couronnes et tous les sceptres du monde sont à la disposition de sa Sainteté, et se peuvent changer, transférer, ôter et rétablir, à sa guise. Car il est écrit : *Je te donnerai toutes ces choses*. Et, pour continuer à vous haranguer en langue latine, de peur que l'italienne ne soit pas assez comprise de tous, je vous dirai le fin mot de mon ambassade, que je tire du 10<sup>o</sup> chapitre de Matthieu : *Ne croyez pas que je sois venu apporter ici la paix ; je ne suis pas venu apporter le paix, mais le glaive*. Rien, en effet, ne m'est plus recommandé, en mes ordres et instructions secrètes, que de vous exhorter incessamment à la guerre et aux combats, et de vous empêcher, de toutes mes forces, de jamais vous entretenir de réconciliation et de paix entre

Quod sane magnum esset crimen et indignum Christianis et Catholicis hominibus. Alterum vero punctum, quod habeo vobiscum agendum, est de electione cujusdam Principis, boni Catholici, in Regem vestrum, repudiata prorsus ista familia Borboniorum, quæ tota est Hæretica, aut Hæreticorum faulrix. Ego vero scio gratissimam rem vos facturos Domino nostro Papæ et sanctæ Sedi Apostolicæ, nec non benefactori meo, Christianissimo et Catholicissimo Hispaniarum et tot regnorum Regi, si Britannicæ Armoricæ Ducatum conservetis illustrissimæ filiæ ejus, Infanti; regnum vero conferatis alicui Principi ex ejus familia, quem illa maritum eligere voluerit, et dotali corona Franciæ dignabitur in solidum utrique competenti. Sed de hoc plura Reverendissimus Cardinalis de Pelve vobis disseret,

---

vous. Ce serait là, certes, un grand forfait, et indigne de Chrétiens et de Catholiques! Un autre point dont j'ai à traiter avec vous, c'est l'élection d'un certain Prince, bon Catholique, pour en faire votre Roi, à l'exclusion totale de cette abominable famille des Bourbons, qui est toute Hérétique, ou faultrice d'Hérétiques. Je sais que vous ferez une chose très-agréable à notre Saint Père le Pape et au Saint Siège Apostolique, ainsi qu'à mon bienfaiteur le Très-Chrétien et Très-Catholique Roi des Espagnes et de tant d'autres Royaumes, si vous réservez le duché de Bretagne à l'Infante, sa très-illustre fille, et si vous conférez la couronne à un Prince de sa famille, qu'il lui plaira choisir pour époux. Et ainsi la couronne de France serait dotale et attribuée solidairement à tous deux. Mais sur cela le Révérendissime Cardinal de Pelvé vous en dira plus long, et il sup-

et pro reliquo supplebit. Cognoscit enim melius quam me vestra negotia, quæ, per viginti annos, tam Lotharingicè quam Hispanicè, tractavit Romæ, adeo subtiliter et fideliter ut reduxerit res vestras ad punctum ad quod illas nunc reductas videtis. Idcirco, cum crederet pius iste Præsul et civis Franciam, matrem suam, esse in agone mortis et trahere ultima suspiria, venit nuper ad visitandam eam, tanquam bonus et devotus confessorius et optimus compatriota, ad vos juvandum in pompa funebri et exequiis ejus. Sed, si velletis eligere aliquem in Regem ex suis benefactoribus Lotharingiæ et Guisiæ, sane vos feceritis ei secundum cor suum : et ille alacriter ungeret et sacraret eum ex oleo sanctæ Ampullæ quod habet Remis expresse reservatum, et bene servatum sub custodia Sancti Pauli

---

pléera ce que j'omets. Car il connaît mieux que moi vos affaires, les ayant traitées à Rome, durant vingt années, tant au goût des Lorrains que de l'Espagnol, et cela avec une telle dextérité et fidélité qu'il a amené vos affaires au point où vous les voyez réduites maintenant. C'est pourquoi ce pieux Prélat, ce bon citoyen, pensant que la France, sa mère, était à toute extrémité et rendait son dernier soupir, vint naguère la visiter, comme un bon et dévot confesseur et un excellent compatriote, afin de vous assister dans la pompe funèbre et les obsèques que vous alliez avoir à célébrer. Mais, si vous voulez élire pour Roi quelqu'un de ses bienfaiteurs Lorrains ou Guisards, vous ferez sans contredit selon son cœur, et il s'empressera de l'oindre et le sacrer avec l'huile de la Sainte Ampoule, conservée tout exprès à Reims et tenue précieusement sous la garde de Saint-Paul, gouverneur

Campaniæ et Rotliæ ducis. Vos videritis. Ego de expresso mandato Domini nostri, si quid in hoc feceritis contra leges et mores hujus Regni, vel contra Concilia Ecclesiæ, vel etiam contra Evangelium et Decalogum, saltem secundum impressionem Hæreticorum, vobis promitto plenam absolutionem et indulgentiam (idque gratis!) in sæcula sæculorum. AMEN.

Oi me! non mi ricordiva di vi far intendere una molto buona nuova, ch' ho ricevuta in fretta di Roma per mezo di Zametto: cioè che la sua Santità, scomunica, agrava, anathematiza tutti i Cardinali, Archivescovi, Vescovi, Abati, Preti e Monachi, chi sono Reali Politici, quanto Catholici siano. E, per torre ogni differenza e gelosia tra gli Spagnuoli e Francezi, farà il Santissimo Padre che i Francezi

---

de Champagne et du Rethelois. Ce sera à vous d'aviser. Quant à moi, par ordre exprès de mon Maître, si vous faites en cela quelque chose contre les lois et mœurs de ce Royaume, ou contre les lois de l'Église, ou encore contre l'Évangile et le Décalogue, ou seulement selon l'impression des Hérétiques, je vous promets absolution et indulgence plénière (et cela gratis, pour rien!) dans les siècles des siècles. Amen.

Malheureux que je suis! J'oubliais de vous faire part d'une bien bonne nouvelle que j'ai reçue de Rome, en toute hâte, par l'entremise de Zamet. C'est à savoir que Sa Sainteté excommunie, maudit, anathématise, tous les Cardinaux, Archevêques, Évêques, Abbés, Prêtres et Moines, qui sont Royaux Politiques, tant Catholiques qu'ils soient. Et, pour ne laisser plus aucune différence ni jalousie entre Espagnols et Français, le Très-Saint Père s'arrangera de façon que

haranno le scrofole, come i Spagnuoli, e diventeranno anco bravadori e bugeroni come essi. Oltre fa pieno Indolgenze à tutti quanti buoni Catholici Loreni, o Hispani Francesi, i quali amazzeranno padri, fratelli, cugini, vicini, podestate, principi reali, politici heretici, in questa christianissima guerra, fine à trecenta mille anni di vero perdono. E non dubitate ch' il Spirito Santo vi manca, perche il sacro Consistorio lo fa descendere, dalle braccia di Dio padre, a sua posta : come sapete ch' ha designato, doppo molti anni, di creare alcuno Papa che non fosse Italiano, o Hispano. In fine, fatte un Rè, di gratia, per amor mio. E non me ne curo che si sie, fosse e! Diavolo, modo che sia servitore e feudatario de la sua Santità, e del Rè Catholico, per mezzo del qual son stato fatto Cardinale,

---

les Français aient les écrouëlles tout comme les Espagnols, et deviennent aussi rodomonts et bougerons comme eux. En outre, à tous bons Catholiques-Lorrains, ou Français Espagnolisés, qui tueront pères, frères, cousins, voisins, Magistrats, Princes du sang, Politiques Hérétiques, en cette guerre très-Chrétienne, il accorde indulgences plénières, jusqu'à concurrence de trois cent mille ans de vrai pardon. Et n'ayez point peur que le Saint-Esprit vous manque, car le sacré Consistoire le fait descendre, à volonté, des bras de Dieu le Père, comme vous savez qu'il a pris soin, depuis bien des années, de ne faire aucun Pape qui ne fût ou Italien ou Espagnol. Enfin, faites un Roi, je vous en supplie, pour l'amour de moi ! Point ne me chaud qui vous prendrez, fût-ce le Diable, pourvu qu'il soit serviteur et feudataire de Sa Sainteté et du Roi Catholique, par le moyen de qui je fus fait

merce al buon Duca di Parma. Ben vi dirò ch' il mio voto sarebbe volentieri per la Infanta di Spagna, perche ella è valente donna, e amata molto di suo padre. Neantedimeno, farete quel che piacera al Signor Duca di Feria, e à *Monsour lo Loutenant*. Ma guardatevi mentre d'aprir la bocca per ragionar di pace o trega : altramente, il sacro Collegio rinegarà Christo. — Ego me vobis commendo iterum. Valetè. »



Ces mots finis, le petit Launay, cy-devant Ministre passé en l'Université de Geneve<sup>1</sup>, et à présent boutecul<sup>2</sup> de Sorbonne, après avoir mangé les grands Breviaires<sup>3</sup> et Heures du feu Roy à faire festins à Monsieur le Lieutenant, se mit à genoux avec Garinus, Cordelier et Apostre apostat, et, assistez

---

Cardinal, grâce à ce bon Duc de Parme. Je vous dirai bien que volentiers je donnerais ma voix à l'Infante d'Espagne, parce que c'est une noble Dame et que son père aime fort. Néanmoins vous ferez ce qui plaira à Monseigneur le Duc de Feria et à *Monsour lo Loutenant*. Mais, sur toutes choses, gardez-vous d'ouvrir la bouche pour parler de paix ou de trêve. Autrement, le sacré Collège en renierait Christ ! — Je me recommande encore une fois à vous. Salut !

1. *Add.* fesse-chambrière. — D'abord prêtre, puis huguenot et ministre, et marié ; puis chanoine, ligueur et un des Quarante.

2. Sobriquet des moines convers.

3. *All.* aux gros *bréviaires* que Henri III fit imprimer.



de Cully, curé de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, et d'Aubry, curé de Saint-André-des-Arcs, revenant de confesser Pierre Barriere<sup>1</sup>, entonnerent à haute voix, devant la croix de Monsieur le Legat.

*O crux, ave, spes unica,  
Hoc passionis tempore!*

Quelques-uns de l'Assemblée le trouverent mauvais. Toutesfois chacun les suivit en chantant de mesme, et, le bransle finy, le sort tomba à Monsieur le Cardinal de Pelvé de parler. Lequel, se levant sur ses deux pieds, comme une oye, après avoir fait une tres-profonde reverence devant le siege de Monsieur le Lieutenant, son chapeau rouge avalé en capuchon par derriere, puis une autre semblable devant Monsieur le Legat, et une autre bassissime devant les Dames, puis, s'estant rassis, et toussy trois bonnes fois, non sans excréation phlegmatique, qui excita aussi un chacun à faire de mesme, il commença de dire ainsi, adressant sa parole à Monsieur le Lieutenant, qui luy dit par trois fois : *Couvrez vous, mon maistre!*

---

1. Aubry avait confirmé cet assassin dans son dessein de tuer le Roi.





VII

## HARANGUE

DE MONSIEUR LE CARDINAL DE PELVÉ.

---

**M**ONSIEUR le Lieutenant, vous m'excuseriez si, pour contenter ceste docte Assemblée et garder le decorum et la dignité du rang que je tiens en l'Eglise par la providence de vous et des vostres, je fay quelque discours en langage latin, auquel vous sçavez qu'il y a long-temps que j'estudie, et en sçay presque autant que mon grand-père, qui fut un bon gendarme et un bon fermier<sup>1</sup>, quant et quant, sous le roy Charles VIII. Mais, quand j'en auray dit trois mots, je reviendray à vous et à vos affaires.

« Je m'adresserai donc à vous, Hommes illustres,

---

1. En d'autres termes, ignorant comme un écuyer et un vicomte qu'il était.

atque ex tota Galliarum colluvie electissimi, ut vobis intelligere faciam multa quæ Gallica lingua satis non possunt exprimari; est enim operæ pretium ut nos præcipue qui studuimus in celeberrima Academia Parisius, et sapimus magis quam fex populi, habeamus aliquid secreti quod mulieres non intelligant Volo igitur vos scire (et hæc dicantur tantum piis auribus) quod exivit edictum, sive mavultis rescriptum per breve a domino nostro, Papa, per quod nobis permittitur eligere, creare, sacrare et ungere Regem novum, talem qualem vobis placuerit, modo sit de stirpe vel Austriaca vel Guysiaca. Habetis igitur ad providendum, ex utra gente mavultis, Principem. Nam de istis Borboniis non sunt loquelæ neque sermones, quanto minus de isto Hæ-

---

 TRADUCTION.

.... et choisis dans tous ce ramas du pays de France, pour vous faire entendre bien des choses qui ne sauraient s'exprimer assez bien en langue française. C'est notre récompense, à nous qui avons principalement étudié en la célèbre Académie de Paris, et qui en savons plus long que la lie du peuple, d'avoir quelque chose de secret qui ne soit point compris des femmes. Je veux donc que vous sachiez (et que ceci soit dit seulement pour les oreilles pieuses) qu'un décret, ou, si vous l'aimez mieux, un rescrit, un bref, a été rendu par le Pape, notre maître, par lequel il nous est permis d'élire, créer, sacrer, et oindre un nouveau roi, selon votre bon plaisir. pourvu qu'il soit de la maison d'Autriche ou Guisarde. A vous donc de voir en laquelle des deux vous préférez choisir un Prince. Car de ceux qu'on appelle Bourbons il ne saurait être question, encore bien moins de cet Hérétique

retico relapso, quem idem Dominus noster, Papa, per idem rescriptum adfirmat esse jam damnatum apud inferos, et animam ejus propediem servituram Lucifero pro merenda pomeridiana. Sane ego sum Gallus, nec renegabo meam patriam. Sed si ista electio vaderet ad libitum meum, profecto pro bono meo et meorum, atque etiam vestro, libenter vos precarer ut daretis vestras voces alicui ex familia Lotharena, quam scitis tam bene fecisse in Republica Catholica et Ecclesia Romana. Fortasse vero Dominus Legatus habet aliud intentum, ad placendum Hispanis; sed non dicit omnia quæ habet in scrinio pectoris. Vos interea hoc tenete firmum : nullo modo esse loquendum aut audiendum de pace facienda cum istis damnatis Politicis; quin potius armate et parate vos ad patiendum omnes extremi-

---

relaps, que le Pape, notre maître, déclare, en ce même rescrit, être d'ores et déjà damné aux enfers, et dont l'âme servira avant qu'il soit peu au souper de Lucifer. Certes, je suis Français, et ne renierai-je ma patrie! Mais, si cette élection marchait à mon gré, je n'hésiterais pas, dans l'intérêt de moi et des miens, et aussi dans le vôtre, à vous prier de donner vos voix à quelqu'un de la maison de Lorraine, que vous savez avoir si bien mérité de la République Catholique et de l'Église Romaine. Peut-être Monsieur le Légat a-t-il une autre visée, afin de plaire aux Espagnols; mais il ne dit pas tout ce qu'il a au fin fond du cœur. Tenez toujours pour certain qu'il ne faut aucunement parler ni rien écouter d'une paix à faire avec ces damnés Politiques. Armez-vous bien plutôt de courage, et préparez-vous à endurer toutes les extrémités, la mort même, la faim, le feu

tates, vel etiam mortem, famem, ignem et ruinam totius urbis vel regni : nihil enim potestis facere gratius et acceptabilius Deo et Regi nostro Philippo Catholicissimo. Non ignoro Luxemburgum et Cardinalem Gondium et Marchionem Pisanum Romam profectos, ut præparent animum Domini nostri Papæ, ad audiendum Legationem Biarnezi, tractaturam de conversione sua. Sed quantum tuta est luna a lupis, tantum aversum est cor Domini nostri a talibus negotiis. Estote fortes et securi sicut et ego : modo sim intra muros Parisius.

« Sanè paraveram aliquid boni ad dicendum vobis de beato Paulo, cujus conversio heri celebrabatur, quia sperabam quod heri in ordine meo contingebat loqui. Sed me fefellit longa nimis oratio Domini de Mania, et ideo cogor remittere in vagi-

---

et la ruine de cette ville ou du royaume, car vous ne pouvez rien faire qui soit plus méritoire et plus agréable à Dieu et à notre Roi Philippe le Très-Catholique. Je n'ignore pas que le duc de Luxembourg, le cardinal de Gondi et le marquis Pisani sont partis pour Rome afin de disposer le Pape, notre Maître, à recevoir une ambassade du Biarnais, chargée de traiter de sa conversion. Mais, autant la lune est hors de l'atteinte des loups, autant le cœur de notre Maître est éloigné de telles négociations. Soyez assurés et tranquilles comme moi, tant que je me sens dans les murs de Paris.

La vérité est que j'avais préparé un bon discours à vous faire sur saint Paul, dont la conversion se célébrait hier, parce que je comptais vous haranguer hier, arrivant mon tour de parole. Mais j'ai été trompé dans mon attente par la longueur du discours du seigneur de Manie, pardon ! du

nam gladium latinitatis meæ, quem volebam stringere in conversionem istam, de qua Politici nonnulli nescio qui disseminant in vulgum, quam tamen neque credo neque cupio, quoniam beatus Paulus multum distabat ab isto Navarra. Erat enim nobilis, et civis Romanus : et quod nobilis fuerit, et stirpe nobilis editus, apparet ex eo quod Romæ fuit illi amputatum caput. Iste vero est infamis propter hæresim, et tota familia Borboniorum descendit de becario, sive mavultis de lanio, qui carnem vendebat in laniena Parisina, ut asserit quidam poeta valde amicus Sanctæ Sedis Apostolicæ, et ideo qui nolisset mentiri. Paulus etiam conversus est cum miraculo ; iste non, nisi forte dicat, obsidione se cinxisse hanc urbem menses circiter quatuor cum sex millibus hominum, dum intus essent plus quam

---

seigneur du *Maine*, et il me faut rengainer mon éloquence latine que je comptais brandir contre cette conversion, à propos de laquelle quelques Politiques répandent dans le public je ne sais quel bruit, que je ne crois ni n'espère être fondé. Car saint Paul était bien différent de ce Navarrois. Il était noble et citoyen Romain, et ce qui prouve qu'il était noble et de noble maison, c'est que c'est à Rome qu'on lui coupa la tête. Celui-ci est infâme à cause de son hérésie, et toute la famille des Bourbons est issue d'un boucher, ou, si mieux vous aimez, d'un abatteur qui vendait de la viande à la boucherie de Paris, comme l'a dit un poète, grand ami du Saint Siège Apostolique, et pourtant incapable de mentir. De plus, saint Paul s'est converti par un miracle. On ne peut en dire autant de celui-ci, à moins qu'il ne se vante comme d'un miracle d'avoir investi cette

centum millia : et hoc esse miraculum , et cepisse tot urbes et arces fortissimas, sine murorum subversione , sed per invia foramina et arctos cavos vix uni soli militi penetrandos. Addite quod Paulus timuit , et magno terrore est affectus ex fulgure cœli. At iste est imperterritus, nec timet quidquam, nec fulmen, nec fulgura, nec imbres, nec hyemen et glaciem , aut æstum , imo nec acies nostras et exercitus nostros tam bene instructos , quos cum pauca manu audet expectare et ante venire , et debellare aut fugare. Pereat malè diabolus iste velox et insomnis , qui nos tam laboriose fatigat et impedit dormire ad nostrum libitum ! Sed hactenus de Paulo, ne Polycarpus, cujus hodie festum agitur, fortasse invideat, quem tamen prætermittam, quia de eo nihil prævidi aut præmeditavi. Memini, qui-

---

ville durant environ quatre mois avec six mille hommes, quand elle en renfermait plus de cent mille , et d'avoir pris tant de villes et de citadelles très-fortes sans détruire leurs murailles, mais en y pénétrant par des ouvertures inaccessibles et d'étroits souterrains où pouvait à peine passer un soldat. Ajoutez que saint Paul eut peur et fut frappé de terreur aux éclats de la foudre, tandis que celui-ci se montre imperturbable et ne redoute rien, ni les foudres, ni les éclairs, ni les pluies, ni les froids, ni les glaces de l'hiver, ni les ardeurs de l'été, ni même nos troupes et nos armées si bien ordonnées ; que dis-je ? il ose les attendre avec une poignée de ses soldats, il ose les affronter et les mettre en pièces ou en fuite. La peste soit de ce diable, toujours mouvant, toujours éveillé, qui nous accable de fatigues et nous empêche de dormir à notre guise ! Mais je ne vous ai jusqu'ici

dem cum essem Romæ, in tempore Gregorii Papæ, me proposuisse in Consistorio quinque protesta, sive problemata disputanda, quæ tota respiciebant sanctissimam istam congregationem de eligendo rege Franciæ. Nam ab eo tempore quo me Henricus defunctus, iste fautor Hæreticorum, spoliavit meo episcopatu Senonensi, et in sua manu posuit meos redditus et beneficia quæ habebam in suo regno, semper habui animam et intentionem me vindicandi, et feci omnia quæ potui, et faciam in æternum, quando deberem animam meam tradere diabolo, ut ista insignis injuria cadat in caput Gallorum omnium qui passi sunt, nec se opposuerunt opprobrio meo. Quod cum essem sæpius pretestatus, tandem effeci ut vos sciretis bene quid dicere. Sed aliò me vocant Principes isti, et istæ to-

---

parlé que de saint Paul, et je devrais vous parler de saint Polycarpe, dont c'est aujourd'hui la fête, pour qu'il ne soit pas jaloux. Je ne le ferai pourtant pas, par la raison que je n'ai pas prévu le cas et n'ai rien de préparé. Je me souviens que, lorsque j'étais à Rome, du temps du Pape Grégoire, je proposai en Consistoire cinq protestations, ou problèmes à discuter, qui tous avaient charmé cette très-sainte Assemblée, réunie pour élire un Roi de France. Car, dès le temps où feu le roi Henri, ce fauteur d'hérétiques, me dépouilla de mon archevêché de Sens, et saisit mes revenus et bénéfices dont je jouissais, j'ai toujours eu l'intention et la volonté de me venger, et j'ai fait tout mon possible (et je le ferai à toujours, quand je devrais donner mon âme au Diable) pour que cet insigne outrage retombe sur la tête de tous les Français, qui ont souffert pareille chose et ne se sont point opposés à



tius orbis insignes uniones et gemmæ mirabiles, quos et quas alloqui nunc res postulat, cæteramque turbam deputationum et deputantium, quorum interest ut intelligant me disserentem lingua Gallica, quam penè dedidici loqui, adeo patriam meam sum oblitus.

« Je retourneray donc à vous, Monsieur le Lieutenant, et vous diray que, si j'eusse trouvé en France les affaires avoir reussy selon les pratiques et intelligences que j'ay menées depuis vingt-cinq ans<sup>1</sup> avec les Espagnols à Rome, je verroy maintenant feu Monsieur votre frere en ce throsne royal, et aurions occasions de chanter avec ce bon Patriarche : *Nunc dimittis*, etc. Mais, puisque ce n'a pas esté la volonté de Dieu qu'ainsi fust, patience ! Assez va qui fortune passe. Si vous diray-je en passant que, *fide mea*, il vous fait fort bon veoir<sup>2</sup>

---

mon opprobre. Je l'avais souvent annoncé : je l'ai enfin exécuté, et vous en savez quelque chose.

Mais revenons à ces Princes ici présents, perles rares et merveilleux diamants de l'univers entier, auxquels il faut maintenant que je m'adresse, ainsi qu'au reste des députés et des députans, qui ont intérêt à m'entendre parler en français, malheureusement j'ai presque oublié cette langue, tant j'ai oublié mon pays.

1. L'histoire du concile de Trente le montre, dès 1563, hostile aux intérêts français.

2. *Add.* : ouy, Monsieur le Lieutenant, il vous fait fort bon veoir.

assis là où vous estes, et avez fort bonne mine, et remplissez bien vostre place, et ne vous advient point mal à faire le roy<sup>1</sup>. Vous n'avez faite que d'une bonne cheville pour vous y bien tenir. Vous avez toute pareille façon, sauf l'honneur que je dois à l'Eglise, qu'un Saint Nicolas de village, *a fè de Dio*. Il me semble que nous celebrons icy la feste des Innocents ou le jour des Roys. Si vous aviez maintenant un plein verre de bon vin, et qu'il pleust à la majesté de vostre Lieutenance boire à la compagnie, nous crierons tous : *le Roy boit!* Aussi bien n'y a-il gueres que les Roys sont passez, où nous empeschames bien qu'on ne fist de Roy de la Febve, de peur d'inconvenient et de mauvais presage. Mais, si vous estes icy à ceste my-Karesme prochaine, nous chevaucherons tous avec vous par les rues, et ferons la my-Karesme à cheval<sup>2</sup>, si nous pouvons retenir jusques alors toute ceste *Catholique* Assemblée, à laquelle je veux maintenant adresser mon propos en general, et que tout le monde m'entende.

« Messieurs, ne me tenez pas pour homme de bien et bon Catholique, si la maladie de France

---

1. Il ne vous sied point mal de faire le Roy.

2. On avait raillé la ridicule parade des prêtres et des moines, en l'appelant une *Mi-caresme à pied* (comme nous dirions aujourd'hui un *Mardi-gras à pied*). Les dévots de la Ligue avaient à cœur de remonter sur leur bête et de parader à *cheval* à la prochaine procession.

(je n'entends parler *del male Francioso*), je veux dire vós miserés et pauvretés, ne m'ont fait venir par deça, où je me suis comporté en vray hypocrite : je vouloy dire *Hipocrate*, mais la langue m'a fourché. Ce grand medecin, voyant son pays affligé d'une maladie epidimique et peste cruelle qui exterminoit tout le peuple, s'advisa de faire allumer force feux par toutes les contrées pour purger et chasser le mauvais air. Et moy tout de mesme, pour venir à bout de mes desseins *Catholiques*, et pour antidote à nostre sainte Union, qui est frappée de peste, j'ay esté un des principaux auteurs (je le dy sans vanterie) de tous ces feux et embrasements qui bruslent et ardent maintenant toute la France, et qui ont tantost mis et consommé en cendres le plus beau qui y fust de reste des Goths et Visigoths. Si le feu Cardinal de Lorraine, mon bon maistre, vivoit, il vous en rendroit bon tesmoignage, car, m'ayant tiré de la marmite des Capettes<sup>1</sup> de Montagu, puis mis en la Cour de Parlement<sup>2</sup>, où je descouvry bien l'eschole, quand il me fait Evesque, puis Archevesque, et enfin Cardinal,

---

1. On appelait ainsi les boursiers du collège de Montaignu, parce qu'ils portaient des petits manteaux nommés *capés* ou *capets*.

2. Pellevé, après avoir d'abord postulé au Palais pour le cardinal de Lorraine, devint, grâce à ce prélat, conseiller, puis évêque.

ce fut tousjours à condition expresse d'acheminer ceste affaire à sa perfection, et obliger ma vie et mon ame à l'avancement de la grandeur de Lorraine et detriement de la maison des Valois et des Bourbons. A quoy je n'ay pas failly en tout ce qui possible m'a esté, et que ma cervelle s'est peu entendre ; et en ces jours derniers les presidents Vé tus et Janin<sup>1</sup> m'ont assisté de memoire et pratiques, et ont quasi empieté mon credit, et devant eux encore mes collegues David et Piles<sup>2</sup> n'eussent pas fait grand chose sans moy, ny moy sans eux. Le pauvre Salcede sçavoit bien un tantinet du secret, mais non pas tout, et n'eut pas bon bec, car il descouvrit le pot aux roses, dont il faillit à nous perdre avec luy<sup>3</sup>. Toutesfois nous avons bien eu la raison de tous ces Valesiens, et l'aurons, Dieu aidant, de ces Bourbonistes, si chacun de vous y veut faire *di galante uomo*.

« Quant à moy, Messieurs, me voicy à vostre commandement à vendre et despendre, pourveu

1. Membres du Conseil des Quarante.

2. L'un, avocat et violent ligueur ; l'autre, abbé d'Orléans, chanoine de Notre-Dame de Paris et secrétaire de la Chambre du Clergé aux Etats de la Ligue.

3. Nicolas de Salcède, arrêté au mois de juillet 1582, et écartelé en Grève au mois d'octobre, comme convaincu de conjuration, avait déclaré que l'agent qui négociait pour les conjurés auprès du Pape était le cardinal de Pellevé. (*Journal de L'Estoile*, édit. 1875, t. II, p. 74. De Thou, liv. LXXV.)

que, comme bons Catholiques zelez, vous vous soubmetiez aux archicatholiques Princes Lorrains, et supercatholiques Espagnols, qui ayment tant la France, et qui desirent tant le salut de vos ames qu'ils en perdent la leur par charité catholique: dont c'est grand pitié. Et vous prie d'y adviser de bonne heure de peur que ce Biarnois ne nous joue quelque tour de son mestier, car, s'il alloyt se convertir et ouyr une meschante messe seulement (*cancarto*), nous serions affolez, et aurions perdu tout à un coup nos doublons et nos peines. Mais, encore que ces bonnes gens de Luxembourg<sup>1</sup> et Pisani le promettent à nostre Saint Pere, il n'en sera peut estre rien. C'est pourquoy, *in dubio*, vous vous devez haster de vous mettre entre les mains des medecins, ces bons chrestiens de Castille, qui sçavent vostre maladie et en connoissent la cause, et par consequent sont plus propres à la guérir, si les voulez croire. Car ceux qui disent que les Espagnols sont dangereux empiriques, et font comme le loup qui promettoit à la brebis de la guerir de sa toux, cela est faux: ce sont tous heretiques qui le disent, et tout bon catholique doit croire, sur peine d'excommunication et de censure ecclesiasti-

---

1. François de Luxembourg, duc de Piney, avait reconnu des premiers Henri IV, en lui déclarant que la noblesse du Royaume désirait qu'il allât à la messe.

que, que le preux<sup>1</sup> Roy d'Espagne voudroit avoir perdu ses Royaumes de Naples, Portugal et Navarre, voire son Duché de Milan, et le Comté de Roussillon, et tous les droits qu'il a aux Pays-Bas, que les Estats lui gardent, et que tous les François fussent bons Catholiques, et voulussent volontairement et de fait recevoir ses garnisons avec la sainte Inquisition, qui est la vraye et unique touche pour connoistre les bons chrestiens et catholiques zelez, enfants d'humilité et obéissance.

« Ne croyez donc pas que ce bon Roy vous envoie tant d'ambassadeurs, et vous fasse envoyer ces bons personnages Legats du Saint Pere à autre intention que pour vous faire croire qu'il vous aime fort catholiquement. Penseriez-vous que luy, qui est Seigneur de tant de Royaumes qu'il ne les peut compter par les lettres de l'alphabet<sup>2</sup>, et si riche qu'il ne sçait que faire de ses tresors, voulust se mettre seulement en peine de souhaiter si petite chose que la seigneurie de France? Toute l'Europe, par maniere de dire, ne luy est pas une contrée de ces nouvelles Isles conquises sur les Sauvages : quand

---

1. *Le preux* : allusion, par double entente, à une sorte de lèpre dont Philippe II était affligé.

2. Les éditions postérieures ont ajouté : « comme Charles Magne faisoit ses monastères ». Allusion à une légende de Polonus, qui dit que Charlemagne envoya une lettre d'or du poids de cent livres à chacun des 23 monastères fondés par lui.

il sue, ce sont des Diademes ; quand il se mousche ce sont des Couronnes ; quand il rote, ce sont des Sceptres ; quand il va à ses affaires, ce ne sont que Comtez et Duchez qui luy sortent du corps, tant il en est farcy et remply<sup>1</sup>. Ce seroit donc bien à propos de soupçonner qu'il voulust estre Roy de France : *ma de si*. Je ne dypas que, pour guarir des escrouelles, dont les pays meridionaux sont fort infectez, il ne fist quelque chose, à la priere des devots habitans de sa bonne ville de Paris, qui l'ont supplié, par lettres expresses signées de leurs mains, de les recevoir comme ses bons subjects et serviteurs, et d'accepter le pesant fardeau de la Couronne de France<sup>2</sup>, ou, si son dos estoit si courbé et chargé d'autres couronnes plus precieuses que celle de France n'y peust trouver place, pour le moins il en recompensast quelqu'un de ses hidalgos, qui luy en feroyt foy, hommage et reverence. Mais autrement, je vous prie pour l'honneur de Dieu, ne pensez pas qu'il y pense : ses comportements aux Pays Bas et aux Terres Neufves vous doivent asseurer qu'il

---

1. Cf. Rabelais, liv. IV, chap. 32. — Les éditions postérieures ajoutent ici : *Non eripit mortalia qui dat cœlestia* Paroles de l'hymne *Hostis Herodes*, qui se chante le jour des Rois.

2. Lettres du 2 nov. 1594. (Voir le *Journal de L'Estote* et la *Suite des Mém. de Villeroy*.) Le jésuite Claude Matthieu les portait en Espagne, lorsque M. de Chazeron, gouverneur du Bourbonnais, les surprit et les envoya au Roi.

ne pense à nul mal, non plus qu'un vieil singe.

« Et, quand ainsi seroit qu'il vous auroit tous fait entretuer et perir par feu, fer et famine, ne seriez vous pas bienheureux d'estre assis là-haut, en Paradis, au dessus des Confesseurs et Patriarches, et vous moquer des maheutres, que vous verrez, dessous vous, rostir et bouillir aux chaudieres de Lucifer ? Mourez quand il vous plaira : nous avons assez de Mores, Africains, Wallons et Foruscits<sup>1</sup> pour mettre en vostre place. Tuez, massacrez et bruslez hardiment tout : Monsieur le Legat pardonnera tout ; Monsieur le Lieutenant avouera tout ; Monsieur d'Aumale vous adjugera tout ; Monsieur de Lyon seellera tout ; et monsieur Marteau signera tout. Je vous serviray de Pere Confesseur, et à la France aussi, si elle a l'esprit de se laisser mourir bonne Catholique, et faire les Lorrains et Espagnols ses heritiers, comme je vous en prie tous, en general et particulier, vous assurant après Monsieur le Legat que vos ames ne passeront point par le feu de Purgatoire, estants assez purgées par les feux que nous avons allumez aux quatre coings et au milieu de ce Royaume pour la sainte Ligue, et par la penitence. jeusnes et abstinence, que nous vous faisons faire

---

1. *Fuorusciti* (de *fuora uscir*, sortir dehors), bandits des troupes napolitaines qui formaient, avec les Mores, Africains et Wallons, la garnison espagnole à Paris, et y commettaient toutes sortes de désordres.



en devotion. Quant à l'élection d'un Roy, je donne ma voix au marquis des Chaussons<sup>1</sup> : il n'est lipu ny camus<sup>2</sup>, ains bon Catholique, Apostolique et Romain ; je le vous recommande, et moy de mesme. *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.* »



Ces mots finis, tous les Docteurs de Sorbonne et Maistres ès-Arts là presents fraperent en paulme, et crierent *Vivat*, par plusieurs fois, si fort que toute la sale en retentissoit. Et, après que le bruit fut un peu cessé, se leva le Prieur des Carmes hors de sa place, et monta sur son banc, où il prononça tout haut de fort bonne grace ce petit quatrain, comme s'il l'eust composé sur le champ :

Son éloquence Il n'a peu faire veoir,  
Faute d'un livre, où est tout son sçavoir.  
Seigneurs Estats, excusez ce bon homme :  
Il a laissé son calepin à Rome.

Et, tout à l'instant, un petit maistre ès-arts saillit aussi en pieds, et, tournant le visage vers mondit

---

1. Il veut dire *de Chaussons*, et entend par là François de Lorraine, marquis de Chaussons, frère du duc de Mercœur.

2. Les membres de la famille d'Autriche avaient presque tous de grosses lèvres, et le jeune duc de Guise était fort camus.

sieur le Cardinal de Pelvé, repliqua de mesme en autant de carmes :

Les Frères Ignorants<sup>1</sup> ont eu grande raison  
De vous faire leur chef, Monsieur l'Illustrissime<sup>2</sup> ;  
Car ceux qui ont ouy vostre belle oraison  
Vcus ont bien reconneu pour ignorantissime.

Tout le monde trouva ceste rime fort plaisante, et, après avoir faict un second battement de mains, non toutesfois si long que le precedent, Monsieur de Lyon se leva et fit signe de la main qu'il vouloit parler. Parquoy, après que tout le monde eust sonorement et theologalement toussy, craché et recraché, pour l'ouyr plus attentivement à cause de la reputation de son eloquence, il discourut ainsi, ou environ :

---

1. *I Fratelli ignoranti*, comme on appelle en Italie les Capucins. Pellevé était protecteur de leur ordre.

2. Ce titre était alors celui des cardinaux-princes, et les cardinaux-roturiers n'avaient que celui de *révérendissime*. Le décret papal qui ordonna qu'à l'avenir on les traitât tous d'*Eminence* est du 10 janvier 1630.





VIII

## HARANGUE

DE MONSIEUR DE LYON.

---

**M**ESSIEURS, je commenceray mon propos par l'exclamation pathétique de ce Prophete royal David : *Quam terribilia judicia tua*, etc. « O Dieu ! que vos jugements sont terribles et admirables ! » Ceux qui prendront garde de bien près aux commencements et progresz de notre sainte Union auront bien occasion de crier les mains jointes au ciel : « O Dieu ! si vos jugements sont incomprehensibles, combien vos graces sont-elles plus admirables ! » et de dire avec l'Apostre : *Ubi abundavit delictum, ibi superabundavit et gratia*. N'est-ce point chose bien estrange, Messieurs les Zelateurs, de veoir nostre Union, maintenant si sainte, si zelée et si devote, avoir esté, presque en toutes ses parties, composée de gens qui, auparavant les saintes

Barricades, estoient tous tarez et entachez de quelque note mal solfiée<sup>1</sup> et mal accordante avec la justice, et, par une miraculeuse metamorphose, veoir tout à un coup l'atheisme converty en ardeur de devotion; l'ignorance, en science de toutes nouveutez et curiosité de nouvelles; la concussion, en pieté et en jeusne; la volerie, en generosité et vaillance; bref, le vice et le crime transmüés en gloire et en honneur? Cela sont des coups du Ciel, comme dit Monsieur le Lieutenant, de pardieu! Je dy si beaux que les François doivent ouvrir les yeux de leur entendement, pour profondement considerer ces miracles, et doivent là dessus les gens de bien, et de biens<sup>2</sup>, de ce Royaume rougir de honte avec presque toute la Noblesse, la plus saine partie des Prelats et du Magistrat, voire les plus clairvoyants, qui font semblant d'avoir en horreur ce saint et miraculeux changement. Car qui a-il au monde de plus admirable, et que peut Dieu mesme faire de plus estrange, que de veoir tout en un moment les valets devenus maistres; les petits estre faicts grands; les pauvres, riches; les humbles, insolents et orgueilleux; veoir ceux qui obeissoient comman-

---

1. Malsonnante, comme si l'on prend un *fa* ou un *la* pour un *sol*.

2. La Ligue était en abomination, dit de Thou (l. XCVIII), à presque tout ce qu'il y avait en France de gens riches et de personnes d'honneur.

der ; ceux qui empruntoient, prester à usure ; ceux qui jugeoient, estre jugez ; ceux qui emprisonnoient, estre emprisonnez ; ceux qui estoient debout, estre assis ? O cas merveilleux ! ô mysteres grands ! ô secrets du profond cabinet de Dieu, inconnus aux chetifs mortels ! les aunes des boutiques sont tournées en pertuisanes ; les escritaires, en mosquets ; les breviaires, en rondaches ; les scapulaires, en corselets ; et les capuchons, en casques et salades ! N'est-ce pas une autre grande et admirable conversion de la plus-part de vous autres, Messieurs les Zelez, entre lesquels je nommeray par honneur les sieurs de Rosne, de Mandreville, la Mothe Serrand, le chevalier Breton<sup>1</sup>, et cinquante autres des plus signalez de nostre party, qui me feroient faire une hyperbate et parenthese trop longue (que ceux que je ne nomme point m'en sachent gré) ? N'est-ce pas, dis-je, grand cas que vous estiez tous n'agueres en Flandres, portants les armes politiquement et employants vos personnes et biens contre les archicatholiques Espagnols en faveur des Heretiques des Pays Bas, et que vous vous soyez si catholiquement rangez tout à un coup au giron de la sainte Ligue ? et que tant de bons matois, banqueroutiers, saffraniers<sup>2</sup>, desesperez,

---

1. Compagnons du duc d'Anjou dans l'expédition de Flandre, en 1581.

2. Marqués au jaune, c'est-à-dire *endettés*. (V. p. 41, n. 2.)

hauts-gourdiers<sup>1</sup>, et forgueurs<sup>2</sup>, tous gens de sac et de corde, se soyent jettez si courageusement, et des premiers, en ce saint party pour faire leurs affaires, et soyent devenuz *Catholiques* à double re-bras<sup>3</sup>, bien loin devant les autres? O vrais patrons de l'enfant prodigue dont parle l'Évangile! O devots enfants de la messe de minuict! ô saint *Catholicon d'Espagne*, qui es cause que le prix des messes est redoublé, les chandelles benistes rencheries, les offrandes augmentées, et les saluts multipliez; qui es cause qu'il n'y a plus de perfides, de voleurs, d'incendiaires, de faulsaies, de coupe-gorges et brigands, puis que, par ceste sainte conversion, ils ont changé de nom, et ont pris cet honorable tiltre de *Catholiques Zelez* et de *Gendarmes de l'Eglise militante*! O deifiques doublons d'Espagne, qui avez eu ceste efficace de nous faire tous rajeunir et renouveler en une meilleure vie! C'est ce que dit nostre bon Dieu parlant à son Pere, en saint Matthieu, chap. xi : *Abscondisti a prudentibus et sapientibus, et revelasti ea parvulis.*

« Certes, Messieurs, il me semble reveoir ce bon temps auquel les Chrestiens, pour expier leurs crimes, se croisoient et alloient faire la guerre oultre mer,

---

1. Gens au bâton levé, au gourdin haut.

2. Faussaires ou faux monnayeurs.

3. A double repli : *double*, faisant sans doute aussi allusion aux *doublons* d'Espagne.

comme pelerins, contre les mescreants et infideles. O saints pelerins de Lansac<sup>1</sup>, et ton bon frere bastard, Evesque de Comminges<sup>2</sup>, qui avez fait enroler à la foule en vos quartiers tant d'honnestes gens qui, ressemblants aux menestriers, n'avoient rien tant en haine que leur maison<sup>3</sup> ! Je ne veux icy comprendre maints gentils-hommes, et autres qui sont du bois dont on les faict, quoy que soit, qui en ont la mine, et se monstrent vaillants coqueplumets sur le pavé de Paris, lesquels, ayant esté pages à pied, ou servy les princes Catholiques et leurs adherants, se sont obligez, de gayeté de cœur, à suivre leur party. Voire se fussent-ils rendus Turcs, comme ils disent, aymants mieux estre traistres à leur Roy et à leur patrie que manquer de parole à un maistre qui luy-mesme est valet et sujet du Roy. A la verité, nous sommes grandement obligez à ces gens-là, aussi bien qu'à ceux qui, ayants receu quelque escorne<sup>4</sup> ou dommage du tyran, ou des siens, se sont, par indignation et esprit de vengeance, tournez vers nous, et ont

---

1. Lansac, qui avait levé des troupes pour venir au secours de la Ligue, fut défait dans le Maine en 1590.

2. Urbain de Saint-Gelais Lansac, ardent ligueur, mort en 1589.

3. Il avait fondé à Toulouse une Confrérie du Saint-Sacrement, dans laquelle entra tout le rebut de la ville. (De Thou, liv. XCVII.)

4. Ignominie. De l'italien *scorno*.

preferé leur injure particuliere à tout autre devoir<sup>1</sup>. Et devons aussi beaucoup remercier ceux qui, ayants commis quelque assassinat, ou insigne lascheté et volerie, au party de l'ennemy, se sont catholiquement jettez entre nos bras pour eviter la punition de Justice, et trouver parmy nous toute franchise et impunité, car ceux-là plus que nuls autres sont obligez à tenir bon jusques à la mort pour la sainte Union. C'est pourquoy il ne se faut point defier du baron d'Alegre<sup>2</sup>, ni de Hacqueville, gardien du Pont eau-de-Mer, ni du concierge de Vienne<sup>3</sup>, et autres, qui ont faict de si beaux coups pour gagner Paradis, avec dispense de leur serment, ny pareillement de ceux qui ont courageusement mis la main au sang et à l'emprisonnement des Magistrats Politiques. En quoy Monsieur le Lieutenant a eue beaucoup de dexterité pour les engager, et leur faire faire des choses irremissibles, et qui ne meritent d'avoir jamais pardon, non plus que ce qu'il a faict. Mais gardons-nous de ces nobles qui disent qu'ils sont bons François, et qui refusent de prendre pensions et doublons d'Espagne, et font conscience de

---

1. *All.* à Villeroy, qui se rangea du côté de la Ligue, parce qu'il avait reçu, en 1587, du duc d'Espéron une injure dont le Roi ne lui avait pas laissé demander raison.

2. Le marquis d'Allègre ayant simulé, en 1592, une réconciliation avec Montmorency-Halot, le tua à coups de poignard en l'embrassant.

3. Voir ci-dessus, p. 38.



faire la guerre aux marchands et laboureurs. Ces gens sont dangereux et nous pourroient faire un faux bond, car ils se vantent que, si le Biarnois alloit à la messe, jamais leurs espées ne couperoit contre luy ny les siens. Qu'il vous souviene des entrevues et parlements qu'aucuns font si souvent vers **Saint-Denis**, et des passe ports qu'on reçoit et qu'on envoie si facilement de part et d'autre<sup>1</sup>. Ces gens là, Messieurs, n'oient la messe que d'un genou, et ne prennent de l'eau beniste, en entrant en l'Eglise, qu'en leur corps deffendant. Ha ! pleust à Dieu qu'ils ressemblassent tous à ce saint pelerin, confesseur et martyr catholique zélé, **Monsieur de La Mothe Serrand**, lequel, estant és prisons de Tours pour rendre tesmoignage de sa foy, refusa de disner et prendre sa refection de potage un jour de samedy après Noël<sup>2</sup>, craignant qu'on eust mis de la graisse en sa soupe ! Et protesta ce champion de la foy, ce **Machabée**, ce devotieux martyr, de souffrir plustost la mort que de manger soupe

---

1. Mayenne, ayant peur que les Espagnols ne fissent passer la couronne à son neveu, entama des négociations avec le Roi, et il y eut des pourparlers sur la route de Saint-Denis, à la Villette et à la Chapelle, entre Schomberg, Bellièvre, de Thou et Reval, qui représentaient le Roi, et Bassompierre, Belin, Zamet et La Châtre, envoyés secrets de Mayenne.

2. Or les dévots les plus bigots ne se faisaient pas scrupule de faire gras les samedis entre Noël et la Chandeleur.

autre que catholique. O illustres assistants, choisis et triez au volet pour la dignité de ceste notable Assemblée, la pure cresse de nos Provinces, la mere goutte de nos Gouvernements, qui estes venuz icy avec tant de travaux, les uns à pied, les autres seuls, les autres de nuict, et la pluspart à vos depens! n'admirez-vous point les faicts heroïques de nos Louchard, Bussy, Senault, Oudineau, Morliere, Crucé, Goudard, et Drouart<sup>1</sup>, qui sont si bien parvenus par la plume? Que vous semble de tant de Caboches<sup>2</sup> qui se sont trouvez, et que Dieu a suscitez à Paris, Rouen, Lyon, Orleans, Troyes, Toulouse, Amiens, où vous voyez les bouchers, les tailleurs, les chiquaneurs, basteliers, cousteliers, et autres especes de gens de la lie du peuple, avoir la premiere voix au Conseil et Assemblées d'Estat, et donner la loy à ceux qui auparavant estoient grands de race, de biens et de qualité, qui n'oseroient maintenant toussir ni grommeler devant eux? N'est-ce pas en cela que la Prophetie est accomplie, qui dit : « *De stercore erigens pauperem?* » Seroit-ce pas

---

1. Tous des Seize. Pour les deux premiers, voir ci-dessus, p. 39 et 47. — Oudineau était grand prévôt; Morliere, notaire; Crucé et Goudard, procureurs au Châtelet; Drouart, avocat. — Parmi les royalistes et les politiques, on disait : Louchard, *le rodomontadier*; Bussy, *le fendant*; Senault, *le finet-madré*; Oudineau, *le pipeur*; La Morliere, *le bizarre*, Crucé, *le résolu*; Drouart, *le doucet*.

2. De chefs de sédition, tels que celui de 1412.

crime de passer sous silence ce saint martyr, frere Jacques Clement, qui, ayant esté le plus desbauché de son couvent (comme sçavent tous les Jacobins de ceste ville), et mesme ayant eu plusieurs fois le chapitre et le fouet diffamatoire pour ses larcins et meschancetez, est neantmoins aujourd'huy sanctifié, et maintenant est là-haut à débattre la presee avec saint Iago de Compostelle ? O bienheureux confesseur et martyr de Dieu, que je seroy volontiers le paranympe et encomiaste<sup>1</sup> de tes louanges, si mon eloquence pouvoit atteindre à tes merites ! Mais j'aime mieux m'en taire que d'en dire trop peu ; et, continuant mon discours, parleray de l'estrange conversion de ma personne propre.

« Encore que Caton die : « *Nec te laudaris, nec te culpaveris ipse* », si vous confesseray-je librement qu'auparavant ceste sainte entreprise d'Union, je n'estoy pas grand mangeur de crucifix, et quelques-uns de mes plus proches, et qui m'ont hanté plus familièrement, ont eu opinion que je sentoy un peu le fagot, à cause qu'estant jeune escholier j'avoy pris plaisir à lire les livres de Calvin, et, estant à Toloze, m'estoy meslé de dogmatizer la nuict avec les nouveaux Lutheriens<sup>2</sup>. Et depuis n'ay

---

1. Titre des panégyristes chargés de faire, en Sorbonne, l'éloge des licenciés en théologie.

2. C'était vers l'an 1563. Puis il se tourna contre ces

jamais faict grande conscience ni difficulté de manger de la chair en Karesme, ny de coucher avec ma sœur<sup>1</sup>, suyvant les exemples des saints Patriarches de la Bible. Mais, depuis que j'eu signé la sainte Ligue et la loy fondamentale de cest Estat, accompagnée des doublons et de l'esperance du chapeau rouge, personne n'a plus douté de ma creance, et ne s'est enquis plus avant de ma conscience et de mes comportements.

« Veritablement je confesse que je dooy ceste grace de ma conversion, après Dieu, à Monsieur le duc d'Espéron, qui, pour m'avoir reproché au Conseil ce dont on ne doutoit point à Lyon touchant ma belle-sœur, fut cause que, de grand Politique et un peu Calviniste que j'estoy, je devins grand et conjuré Ligueur, comme je suis à present directeur et ordinateur des affaires secrets et importants de l'estat de la sainte Union, ne plus ne moins que le benoist saint Paul, qui, de persecuteur de chrestiens, fut faict vaisseau d'election. C'est pourquoy il dit : « *Ubi abundavit delictum, ibi abundabit et*

---

« nouveaux Luthériens » et se déclara partout leur plus ardent ennemi. (De Thou, liv. XC.)

1. Sur ce commerce incestueux avec sa sœur Grisoie, cf. l'*Anti-Gaveston* ; l'*Histoire de d'Aubigné*, t. III, l. I, ch. 23, anno 1588 ; le *Divorce satyrique*. — Ayant reçu un affront à ce sujet en présence du Roi Henri III, qui ne voulut pas prendre fait et cause pour lui, il s'en courrouça et se jeta dans la Ligue. (De Thou, liv. XCV.)

*gratia.* » Ne doutez donc plus de demeurer fermes et constants en ce saint party, plein de tant de miracles et de coups du Ciel, desquels il faut que fassiez une loy fondamentale. Quant aux necessitez et oppressions du Clergé, vous y adviserez, s'il vous plaist. Car, pour mon regard, je mettray peine que ma marmite ne soit renversée, et auray toujours credit avec Roland et Ribault, qui ne manqueront de me payer mes pensions, de quelque part que l'argent vienne. Chacun advisera à se pourvoir, si bon luy semble : et, de ma part, je ne desire point la paix que premierement je ne sois Cardinal, comme on m'a promis et comme je l'ay bien merité ; car sans moy Monsieur le Lieutenant ne seroit pas au degré où il est, à cause que ce fut moy qui retins le feu Duc de Guise, son frere, qui s'en vouloit aller des Estats de Blois, se deffiant de quelque sourde embusche du tyran ; mais je le fey revenir pour attendre la depesche de Rome, qu'on me devoit apporter dedans trois jours, et ce fut pourquoy Madame sa mere, cy presente, m'a reproché maintesfois que j'estoy cause de sa mort : dont Monsieur le Lieutenant et tous les siens me doivent savoir bon gré, parce que, sur ce pretexte et pour venger ceste belle mort, nous avons excité les peuples et pris occasion de faire un autre Roy.

« Courage donc ! courage, mes amis ! Ne craignez point d'exposer vos vies et ce qui vous reste de

biens pour Monsieur le Lieutenant et pour ceux de sa Maison. Ce sont bons Princes et bons Catholiques, et qui vous aiment tout plein. Ne parlez point icy de luy abroger sa puissance, qu'aucuns murmurent ne luy avoir esté donnée que jusques à une prochaine tenue des Estats<sup>1</sup> : ce sont des contes de la cigongne ! Ceux qui ont gousté ce morceau ne demordent jamais. Demanderiez-vous un plus beau Roy, et plus gros, et plus gras qu'il est ? C'est, par saint Jacques ! une belle piece de chair, et n'en sçauriez trouver un qui le peze ! Messieurs de la Noblesse, qui tenez les villes et chasteaux au nom de la sainte Union, estes-vous pas bien aises de lever toutes les tailles, decimes, aydes, magazins, fortifications, guet, corvées, impôts et daces<sup>2</sup> de toutes denrées, tant par eau que par terre, et prendre vos droicts sur toutes prises et rançons, sans estre tenuz d'en rendre compte à personne ? Soubs quel Roy trouveriez-vous jamais meilleure condition ? Vous estes Barons, vous estes Comtes et Ducs, en propriété de toutes les places et provinces que vous tenez. Vous y commandez absolument et

---

1. Effectivement, la délibération du Conseil général de l'Union, du 4 mars 1589, confirmée par la Cour le 7 mai, ne lui avait donné la qualité de Lieutenant général de l'Etat et Couronne de France que *jusqu'à la prochaine tenue des États*.

2. De l'italien *dacio*, impôt sur le transport des marchandises.

en rois de carte. Que vous faut-il mieux ? Laissez et oubliez ces noms précieux de Monarchie Française, et ne vous souviene plus de nos ancêtres ni de ceux qui les ont enrichis et anoblis. Bref, *Chi ben sta, non si move.*

« Quant à vous, Messieurs les Ecclesiastiques, à la verité, j'y perds mon latin, et veoy bien que, si la guerre dure, il y aura moult de pauvres prestres. Mais aussi n'esperez-vous pas vostre recompense en ce monde caduc, ains au Ciel, où la couronne de gloire eternelle attend ceux qui patiront et mourront pour la sainte Ligue ! Se sauve qui pourra : quant à moy, je suis capable de porter un bonnet rouge ; mais de remedier et obvier aux necessitez et oppressions du Clergé, il n'est pas en ma puissance, et mes gouttes ne me donnent pas loisir d'y penser. Toutesfois je crains une chose : c'est que, si le Roy de Navarre revoque les passeports et les main-levées qu'il a données aux monasteres et chapitres, il y aura danger que vous ne criez tous au meurtre après le Saint Pere, et Monsieur le Legat, et le reverendissime cardinal, cy presents, qui pourroyent bien laisser les bottes en France, s'ils ne se sauvent de bonne heure delà les monts. Je laisse à messieurs les Predicateurs de tenir tousjours en haleine leurs devots paroissiens, et reprimer l'insolence de ces demandeurs de pain ou de paix. Ils sçavent les passages de l'Escriture pour

accommoder à leurs propos, et les tourner, virer, aux occasions, comme ils en auront besoin. Car jamais ne fut dit pour neant que l'Évangile est un cousteau de tripiere, qui coupe des deux costez : *Juxta illud, et de ore ejus gladius utraque parte acutus exibat.* Et, comme dit l'apostre saint Paul : *Vivus est sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti.* Or, ce qui importe, pour le present, le plus à nos affaires, c'est de bastir une loy fondamentale par laquelle les peuples François seront tenuz de se laisser coiffer, embeguiner, enchevestrer, et mener à l'appetit de Messieurs les Cathedrants<sup>1</sup>; voire se laisseront escorcher jusques aux os, et curer leurs bourses jusques au fond, sans dire mot ny s'enquerir pourquoy. Car vous sçavez, Messieurs, que nous avons affaire de nos pensions. Mais surtout faictes souvent renouveler les serments de l'Union sur le precieux Corps de Nostre Seigneur, et continuez les confrairies du Nom de Jesus et du Cordon, car ce sont de bons colliers pour menues gens. De quoy nous chargeons l'honneur et conscience de nos bons peres les Jesuistes, et leur recommandons aussi nos espions, afin qu'ils continuent de faire tenir seurement de nos nouvelles en Espagne, et reçoivent aussi les mandats secrets de sa Majesté Catholique pour les faire

---

1. C'étaient les présidents de thèses.



tenir aux ambassadeurs , agents , curez , couvents , marguilliers et maistres des confrairies ; et qu'en leurs particulieres confessions ils n'oublient pas de deffendre, sur peine de damnation éternelle, de desirer la paix, et encore plus d'en parler, ains faire opiniastres les devots chrestiens au sac, au sang et au feu, plustost que de se soubmettre au Biarnois, quand bien il iroit à la messe, comme il a donné charge à ses ambassadeurs d'en asseurer le Pape. Mais nous sçavons bien la contrepoison, si cela advient, et donnerons bien ordre que sa Sainteté n'en croira rien, et, le croyant, n'en fera rien, et, le faisant, que nous n'en recevrons rien, si je ne suis Cardinal. Pourquoi ne le seray-je pas, si maistre Pierre de Frontac, estant simple advocat à Paris, du temps du Roy Jean, le fut bien pour avoir diligemment deffendu les causes de l'Eglise ? Et moy, qui ay quitté mon maistre et trahy mon pays pour soubstenir la grandeur du Saint-Siege apostolique, je ne le seroy pas ! Si seray, si je vous en asseure, ou mes amis me faudront. J'AY DIT. »



Après que ledit sieur Archevesque eut fini son

---

1. Il fut fait cardinal, en 1385, par le pape ou anti-pape Clément VIII, pour avoir soutenu sa cause.

epiphoneme<sup>1</sup> en grande emotion de corps et de voix, il demanda permission tout bas à Madame de Montpensier de se retirer pour changer de chemise, parce qu'il s'estoit eschauffé en son harnois. Le bedeau de Monsieur le Recteur, qui estoit à ses pieds, luy fit fendre la presse. Puis, s'estant esoulé par dessus les bancs des deputez, mondit sieur le Recteur Roze, revestu de son habit rectoral, sous son roquet et camail d'Evesque portatif<sup>2</sup>, ostant son bonnet par plusieurs fois, commença ainsi :

---

1. Exclamation sententieuse après un récit.

2. *All.* ironique à la situation de Roze qui, dépouillé des revenus de son évêché, était comme un évêque *in partibus*.





IX

HARANGUE

DE MONSIEUR LE RECTEUR ROZE

JADIS EVESQUE DE SENLIS

---

**T**RES-ILLUSTRE, Tres-auguste, et Tres-catholique Synagogue! Tout ainsi que la vertu de Themistocles s'eschauffoit par la consideration des triomphes et trophées de Miltiades, ainsi me sens-je eschauffer le courage en la contemplation des braves discours de ce torrent d'eloquence, Monsieur le Chancelier de la Lieutenance, qui vient de triompher de dire! Et, à son exemple, je suis meu d'une indicible ardeur de mettre avant ma *rethorique*<sup>1</sup>, et estaler ma marchandise en ce lieu, où maintesfois j'ai fait des predications<sup>2</sup> qui m'ont, par le moyen du feu Roy,

---

1. Prononciation qui sied au pédantisme rectoral.

2. Il avait été prédicateur du roi Henri III.

faict de meusnier devenir Evesque , comme , par vostre moyen, je suis d'Evesque devenu meusnier. Mais je pense avoir assez monstré par mes actions passées que je ne suis point ingrat, et que je n'ai faict que ce que j'ay veu faire à plusieurs autres de ceste noble Assistance, qui ont receu encore plus de biens que moy du Roy defunct, et neantmoins l'on bravement chassé de son Royaume et faict assassiner, pour le bien de la foy catholique, sous esperance d'avoir mieux, comme nous nous estions genereusement promis.

« Or, je ne veux icy refriquer<sup>1</sup> les choses passées, ni capter votre benevolence par un long exorde, mais sommairement vous diray, Messieurs, que la fille aînée du Roy (je ne dy pas du Roy de Navarre, mais du Roy que nous eslirons icy, si Dieu plaist, et en attendant je diray la fille aînée de monsieur le Lieutenant de l'Estat et Couronne de France), l'Université de Paris, vous remonstre en toute observance que, depuis ses cunabules et primordes<sup>2</sup> elle n'a point esté si bien morigenée, si modeste et si paisible, qu'elle est maintenant par la grace et faveur de vous autres, Messieurs. Car,

---

1. Application pédantesque du mot *refricare*, familier à Cicéron.

2. Termes de cuistre, employés pour « berceau et commencements ».

au lieu que nous sou lions<sup>1</sup> veoir tant de fripons, friponniers, juppins<sup>2</sup>, galoches<sup>3</sup>, marmitons, et autres sortes de gens malfaisants courir le pavé, hanter les bordeaux, tirer la laine, et quereler les rostisseurs de Petit Pont, vous ne voyez plus personne de telles gens par les colleges. Tous les supposts des Facultez et Nations, qui tumultuoient pour les brigues de licences, ne paroissent plus. On ne joue plus de ces jeux scandaleux et satyres mordantes aux eschaffauts des colleges; et y voyez une belle reformation, s'estants tous ces jeunes regents retirez, qui vouloient monstrier à l'envy qu'ils savoient plus de grec et de latin que les autres. Ces factions de maistres-és-arts, où l'on se batoit à coups de bourlet et de chaperon, sont cessées. Tous ces escholiers de bonne maison, grands et petits, ont fait gille<sup>4</sup>. Les imprimeurs, libraires, relieurs, docteurs, et autres gens de papier et parchemin, au nombre de plus de trente mille, ont charitablement fendu le vent en cent quartiers pour en vivre, et en ont encore laissé suffisamment pour ceux qui ont demouré après eux. Les professeurs publics

---

1. Avions coutume (du latin *solere*).

2. Habités des clapiers, des mauvais lieux (Rabelais, III, 12).

3. Nom donné aux externes des collèges, parce qu'ils portaient de gros souliers à semelles de bois, encore appelés *galoches*.

4. S'esquiver, s'enfuir, mot populaire.

qui estoient tous Royaux et Politiques, ne nous viennent plus rompre la teste de leurs harangues et de leurs congregations aux trois Evesques ; ils se sont mis à faire l'alquemie chacun chez soy. Bref, tout est coy et paisible, et vous diray bien plus : jadis, du temps des Politiques et Heretiques Ramus, Galandius et Turnebus <sup>1</sup>, nul ne faisoit profession des lettres qu'il n'eust, de longue main et à grands fraiz, étudié et acquis des arts et sciences en nos colleges, et passé par tous les degrez de la discipline scholastique.

« Mais maintenant, par le moyen de vous autres, Messieurs, et la vertu de la sainte Union, et principalement par vos coups du Ciel, Monsieur le Lieutenant, les beurriers et beurrieres de Vanves, les ruffiens de Montrouge et de Vaugirard, les vigneronns de Saint-Cloud, les carreleurs de Villejuifve et autres cantons catholiques, sont devenus maistres-és-arts, bacheliers, principaux, presidents, et boursiers des colleges, regents des classes, et si arguts philosophes que mieux que Ciceron maintenant ils disputent *de inventione*, et apprennent tous les jours, *aftodidactós* <sup>2</sup>, sans autre precepteur que vous, Monsieur le Lieutenant, appren-

---

1. Ramus, Galand et Turnebe, les trois illustres professeurs.

2. D'eux-mêmes, *ἄτοδιδάκτως*, qu'on prononçait *aftodidactos*.

ment, dis-je, mourir de faim *per regulas*. Aussi n'oyez-vous plus, aux classes, ce clabaudement latin des regents qui obtendoient les oreilles de tout le monde. Au lieu de ce jargon, vous y oyez à toute heure du jour l'harmonie argentine, et le vray idiome des vaches et veaux de laict, et le doux rossignolement des asnes et des truives, qui nous servent de cloches, *pro primo, secundo et tertio*. Nous avons désiré autrefois sçavoir les langues hebraïque, grecque et latine ; mais nous aurions à present plus de besoin de langue de bœuf salée, qui seroit un bon commentaire après le pain d'avoine. Mais Le Mans, et Laval, et ces infallibles voitures d'Angers, avec leurs chapons de haute graisse et gelinotes, nous ont failly comme les langues, et n'avons plus qu'un amer souvenir de ces messagers academiques qui descendoient à l'*Arbaleste* et autres fameuses hostelleries de la rue de la Harpe, à jour et point nommé, au grand contentement des escholiers attendants et de leurs regents friponniers. Vous estes cause de tout cela, Monsieur le Lieutenant, et tous ces miracles sont œuvres de vos mains. Il est vray que nos predications et decrets n'y ont pas nui ! Mais tant y a que vous estes le principal motif et instrument, et, pour vous dire en un mot, vous nous avez perduz et esperduz. Excusez-moy, si je parle ainsi. Je diray avec le Prophete David : « *Loquebar in conspectu Regum, et*

*non confundebat.* » Vous avez, *inquam*, si inquiné<sup>1</sup> et diffamé ceste belle fille aisnée, ceste pudique vierge, ceste fleurissante pucelle, perle unique du monde, diamant de la France, escarboucle du Royaume, et une des fleurs de lys de Paris, la plus blanche, que les Universitez estrangeres en font des sornettes grecques et latines : *et versa est in opprobrium gentium*. Cependant Messieurs nos Docteurs n'y trouvent que rire, ny que frire, car ils n'ont pas les questions quolibetayres si frequentes. Plus ne se passent tant de bacheliers, licenciés, ny docteurs, où ils souloient avoir leurs propines<sup>2</sup> et festins, et se sauloient *usque ad guttur*. Le vin d'Orleans ne vient plus, encore moins celuy de Gascongne : tellement que les ergots sont cessez ; et, si quelqu'un des plus espagnolisez a quelques doublons et reçoit quelque pension du Legat à catimini<sup>3</sup>, ce n'est pas à dire que les autres s'en sentent. Au reste, Monsieur le Lieutenant, vous avez faict pendre vostre argentier conzelateur, Louchard<sup>4</sup>, et avez déclaré par consequent pendables tous ceux qui ont assisté à la ceremonie de l'Ordre de l'Union qu'on a baillée au president Brisson. Or est-il que tous les jeunes curez, prestres et moynes de nostre Univer-

---

1. Souillé, du latin *inquinare*.

2. Débauches bachiques, de *propinatio*.

3. A la dérobée, en cachette, comme un chat.

4. Cf. ci-dessus, p. 47.



sité, et nous autres Docteurs, pour la pluspart, avons esté promoteurs de ceste tragedie. *Ergo gluc*, et vous dy que, si ne vous fussiez hasté de venir, nous en eussions bien faict d'autres, et n'eussions pas demouré en si beau chemin; et tel parle aujourd'huy bien haut à qui les dents ne feroient point de mal, si vous eussiez encore tardé trois jours à venir.

« Mais, pour revenir à mon premier theme, j'argumente ainsi : Louchard et ses consorts ont esté justement penduz, parce qu'ils estoient pendarts. *Atqui* la plus-part de nous autres Docteurs estions consorts et adherants et conseillers dudit pendu, *ergo* pendarts et pendables, et ne sert de rien d'alleguer l'abolition qui nous a esté faicte touchant ce catholique assassinat<sup>1</sup>. Car *remissio non dicitur nisi ratione criminis*, ne pouvant ladite abolition abolir la peine meritée, voire quand vous la destremperiez cent fois en *Catholicon d'Espagne*, qui est un savon qui efface tout. Il faut donc necessairement argumenter ainsi, *in barroquo* : Qui-conque faict pendre les Catholiques Zelez est tyran et fauteur d'Heretiques; *atqui* Monsieur le Lieutenant a faict pendre Louchard et consorts catholi-

---

1. L'abolition proclamée par Mayenne en faveur des autres coupables, après le supplice de Louchard et de ses compagnons (4 décembre 1591).

cissimes et zelatissimes : *ergo* Monsieur le Lieutenant est tyran et fauteur d'Heretiques, pire que Henry de Valois, qui avoit pardonné à Louchard, Haste et La Morliere, dignes du gibet plus de trois ans devant les Barricades<sup>1</sup>. Qu'ainsi ne soit, *probo minorem : a majori ad minus*. Le Biarnois a tenu entre ses mains prisonniers les principaux chefs de la Ligue, comme Bois-Dauphin, Pescher, Fontaine-Martel, Flavacourt, Tramblecourt, les Cluzeaux<sup>2</sup>, et plusieurs autres, qui me doivent sçavoir gré si ne les nomme, lesquels il n'a pas faict pendre, le pouvant et devant : *quia non vult mortem peccatoris, sed ut resipiscat*, comme plusieurs ont faict. Et neantmoins, nous autres Catholiques, le tenons pour Heretique relaps. *Ergo*, Monsieur le Lieutenant est pire qu'Heretique, qui a faict pendre ses meilleurs amis, lesquels luy avoient mis le pain en la main. De dire que cela soit faict *ad majorem cautelam*, pour ravalier l'orgueil et insolence des Seize, cela est bon, mais, *ce pendant*<sup>3</sup>, on s'estrange. Et ne peut ce dicton empescher que nous ne soyons tousjours jugez et reputez grands badaux et caillettes, sots en latin et en françois, de l'avoir

---

1. Tous trois, en effet, Ligueurs de la première heure.

2. Tous faits prisonniers à la bataille d'Ivry, et bien traités par Henri IV.

3. Jeu sur le mot : *cependant* (*en se pendant*) on s'estrange. Les éditions suivantes l'ont imprimé de la sorte.

enduré, et qui pis est, que les Politiques ne concluent, *in modo et figura*, que la Sorbonne peut errer : chose qui me feroit de rechef devenir insensé et courir les rues<sup>1</sup>. Car, si cela avoit lieu, nous ne sçaurions prouver par toutes les fleurs de nostre rhétorique, ni par toutes les loix fondamentales du Royaume, dont Monsieur de Lyon a faict si grand cas que tant de milliers de pauvres Chrestiens que nous avons faict et faisons mourir de faim, de fer et de feu, par nostre precipité decret, deussent estre jugez vrais martyrs, si tant est que nostredit decret ne les a peu absoudre du serment de fidelité et obeissance naturelle que les subjects doivent à leur Prince. Parquoy, Messieurs, je vous supplie, au nom de nostre Academie, de pallier ce faict icy le plus catholiquement qu'on pourra, comme Monsieur le Legat faict les intentions du Pape Sixte, qui n'aymoit pas tant la Ligue qu'on disoit. Au reste, je vous fourniray tant de passages de l'Escriture que vous voudrez, car j'en ay à revendre. Mais surtout, Messieurs, je vous recommande nos pensions, et de Messieurs nos *Condocteurs* de la sainte Faculté de Theologie, comme aussi de Messieurs les Curez et Predicateurs, pour lesquels je parle, car vous avez affaire de nous, et ne vous

---

1. Roze était notoirement un braque, un *agité*, fou par accès. Cf. *Bibliothèque de Madame de Montpensier*, n° 87.

en sçauriez passer. Et Madame de Montpensier a bien sceu dire qu'elle gaignoit plus de villes et faisoit plus de besongne avec un peu de doublons, qu'elle distribuoit aux Predicateurs et Docteurs, que le Roy de Navarre ne faisoit avec toutes ses tailles et armées. Je vous adverty de bonne heure que, si ne fournissez à l'apointement, il y a danger que nous ne nous mettions tous à prouver qu'il n'est que d'avoir un Roy legitime, *etiam discole*<sup>1</sup>, pourveu qu'il nous laisse le pain de Chapitre<sup>2</sup> et le Purgatoire<sup>3</sup>, sans rien innover jusques au futur Concile.

« Mais, en attendant, advisez si nous ferons un Roy ou non. Je sçay que Monsieur le Lieutenant voudroit bien l'estre. Aussi feroit son nepveu, et encore son frere le Duc de Nemours, et je ne doute pas que les Ducs de Savoye et de Lorraine n'en aient autant d'envie, car, à la verité, ils y ont autant de droit l'un que l'autre. Quant au Duc de Mercur<sup>4</sup>, ses agents y feront autant que luy. S'il eust pris de bonne foy le Roy de Portugal, dom Anthoine<sup>5</sup>, et l'eust livré à son bon amy le Roy Tres-Catholique, comme il luy avoit promis, je croy qu'il se fust

1. Même déplaisant (*dyscole*), dissident.

2. Expression proverbiale pour désigner la friandise du clergé. (V. *Apologie pour Hérodote*, xxii.)

3. Dogme si profitable aux revenus ecclésiastiques et au pain de chapitre.

4. Mercœur. *Lapsus linguæ* pédantesque.

5. V. de Thou, l. LXXIII; d'Aubigné, l. V, ch. iii.

contenté des droits qu'il a au duché de Bretagne, pareils à ceux qu'avoit son ayeul Jean par sa femme. Mais icy qui n'y est n'y prend. Premièrement, je vous conseille de ne vous arrester pas au Duc de Savoye, ni au Duc de Lorraine : ce ne sont, en parlant par reverence, que des couilles<sup>1</sup> qui ont assez affaire à leur maison. Je m'asseure qu'ils se contenteront de peu. Si vous voulez laisser au Savoyard le Dauphiné et la Provence, avec une partie du Lyonnais et du Languedoc, pourveu que vous luy faciez prendre Geneve, je voudroy gager ma vie qu'il ne vous demandera plus rien que la confiscation d'Ediguieres. Quant au Duc de Lorraine, ostez luy le Duché de Bouillon, et luy baillez Sedan, Metz, toute la Champagne et partie de Bourgonne, qui est à sa bienséance, vous l'appaiserez par après pour un morceau de pain. Je viens maintenant à vous, Monsieur de Guyse, fils de bon pere et de bonne mere, que les Propheties ont de long temps destiné aux Royaumes et Empires, et vous ont surnommé *Pepin le Brief* : vous voilà sur le point d'estre un grand Charlemagne, vostre grand bis-ayeul, si marché tient. Mais regardez à ne vous laisser pas tromper : ces messieurs d'Espagne, encore qu'ils soient nos bons amis et bons catholiques, ne sont pas marchands à un mot, et

---

1. Cf. *Bibliothèque de Madame de Montpensier*, n° 21.

ce n'est pas d'à ceste heure, car il y a plus de deux mil ans qu'ils s'en meslent, et qu'on leur donne le nom d'estre fins à doubler<sup>1</sup>. Ils vous promettent ceste divine Infante en mariage pour la faire Royne *in solidum* avec vous; mais prenez garde que le Duc de Feria<sup>2</sup> n'ait remply ses blancs signez sans charge. Il en a une pleine boite, dont il se sert à toutes occurrences, comme d'une forme à tout soulier et d'une sellé à tous chevaux; il les datte ou antidatte avec son urinal<sup>3</sup>, quand il luy plaist. J'ay peur, quelque chose qu'il nous ait proposée, que ce ne soit qu'artifice pour nous amuser, quand il a veu que ne voulions entendre à rompre la Loi Salique. Si vous avez tant soit peu de nez, vous le sentirez. Car nous sçavons de bonne part que le mariage est desja accordé d'elle et de son cousin l'Archiduc Ernest. *Adl*: que ceux de la maison d'Autriche font comme les Juifs, qui ne se marient qu'en leur famille, et s'entretiennent par le cul l'un l'autre, comme Hannequins<sup>4</sup> et hannetons. Quittez donc

1. Fins à jouer jeu double.

2. Ambassadeur de Philippe II près des États de la Ligue, dans l'intérêt de l'infante Isabelle.

3. Composition où il entrait, disait-on, de l'urine, et formant une encre qui disparaissait et se couvrait avec d'autre encre, selon les besoins du moment.

4. Famille Ligueuse, dont les membres se mariaient entre eux.

ceste vaine esperance de gynæcocratie<sup>1</sup>, et croyez que les petits enfants s'en moquent et en vont desja à la moustarde<sup>2</sup>. J'en ouy l'autre jour un qui, revenant tout bellement de la taverne, chantoit ce quatrain :

La Ligue, se trouvant camuse,  
Et les Ligueurs, fort estonnez,  
Se sont advisez d'une ruse :  
C'est de se faire un Roy sans nez<sup>3</sup>.

Mais, si j'eusse peu le faire attraper par le commissaire Bazin, qui courut après, il n'eust pas moins eu que le meusnier qui s'est mocqué de nos Estats<sup>4</sup>. Que diriez-vous de ces impudents Politiques qui vous ont mis en figure en une belle feuille de papier, desja couronné comme un Roy de carreaux, par anticipation, et en la mesme feuille ont aussi mis la figure de la divine Infante, couronnée en Royne de France, comme vous, vous regardants huze à huze l'un l'autre? Et au bas de ladite peinture ont mis ces vers, que j'ai retenuz par cœur, parce qu'il y va du vostre :

Les François Espagnols ont fait un Roy de France;  
A l'Infante d'Espagne ils ont ce Roy promis :

- 
1. Royauté féminine venue d'une femme.
  2. S'en font un jeu par les chemins.
  3. Voir ci-dessus, p. 118, note 2.
  4. Voir ci-dessus, p. 33.
  5. *Hure à hure*, comme sur les monnaies espagnoles on voyait Ferdinand et Isabelle, face à face, nez à nez.

Royauté bien petite, et de peu d'importance,  
Car leur France est comprise en l'enclos de Paris.

N'apporte, à ceste fois, pour ce froid mariage,  
O Hymen, dieu nopcier, ton paisible flambeau :  
De ces corps eslongnez on assemble l'image,  
Qui font l'amour des yeux, tous deux en un tableau.

C'est une royauté seulement en figure,  
La feinte, et non l'amour, ce mariage a fait :  
C'est bien raison, qu'estant Roy de France en peinture,  
D'une Royne on luy fasse espouser le pourtraict.

Si Monsieur d'Orleans, en qualité d'avocat general, veut faire recherche de ces meschants imprimeurs Politiques, c'est sa charge<sup>1</sup>, et se connoist aux caracteres<sup>2</sup>, et ses bons comperes Bichon, N. Nivelle, Chaudiere, Morel et Thierry<sup>3</sup> descouvriront la matrice. Quant à moy, je m'en deporte, car ces Heretiques sont mesdisants comme Diables, et craindroy qu'ils feissent quelque livre contre moy, comme ils ont fait contre le Docteur catholique et jurisconsulte Chopin, sous le nom de *Turrelupin*<sup>4</sup>. Messieurs du Parquet y feront leur devoir, *more et loco solitis*. Je me contente de prescher la parole

---

1. L'avocat général Dorléans faisait tout le contraire, favorisant force libelles contre le Roi.

2. Il faisait lui-même imprimer des libelles.

3. Tous cinq imprimeurs et libraires de la Ligue.

4. *Antichoppinus per Turlupinum*, pamphlet d'Hotman-Villiers (1592).



de Dieu, entretenir mes bedeaux, et solliciter mes pensions. Tout cecy soit dit par parenthese.

« Mais, Monsieur de Guyse, mon enfant, croyez moy, et vous croirez un fol<sup>1</sup>. Ne vous arrestez plus à cela : ce n'est pas viande pour vos oyseaux; n'en haussez pas vostre train, ni n'en allongez pas vostre table pour cela. Il y a du foin, il n'y a que les bestes qui s'y amusent; mais faictes mieux : obtenez du Saint Pere une belle croisade contre les Turcs, et allez reconquerir ce beau Royaume de Jerusalem, qui vous appartient à cause de Godefroy, vostre grand oncle, aussi bien que la Sicile et le Royaume de Naples. Combien de palmes et de trophées vous attendent! Combien de sceptres et de couronnes se preparent pour vous, si votre horoscope ne ment, comme vous dites que n'avez point de fortune bornée! Laissez ce malotru Royaume de France à qui daignera s'en charger : il ne vaut pas que vostre esprit, né pour les Empires et la Monarchie universelle du monde habitable, s'humilie à si petits desseins et indignes de vous et de vostre feu pere, que Dieu absolve, s'il est permis d'ainsi parler des Saints<sup>2</sup>.

« Et vous, Monsieur le Lieutenant (à qui il faut

---

1. *Loc. prov.* Un fol, c'est-à-dire un prophète. Les fous prophétisaient, disait-on.

2. Le cardinal et le duc de Guise étaient traités de saints martyrs. (V. ci-dessus, p. 61, n. 1.)

maintenant que je parle), que pensez-vous faire? Vous estes gros et replet; vous estes pesant et malficié; vous avez la teste assez grosse pour porter une Couronne. Mais quoy! vous dites que n'en voulez point, et qu'elle vous chargeroit trop? Les meschants Politiques disent qu'ainsi disoit le regnard des meures<sup>1</sup>. Vous empeschez soubz main que vostre nepveu ne soit esleu; vous deffendez aux deputez qu'on ne touche point sur ceste grosse corde de la Royauté. Que ferons-nous donc? Il nous faut un Roy, lequel, comme disent les docteurs Politiques, *melius sumitur quam quæritur*. Vous faictes croire au Roy d'Espagne que vous gardez le Royaume de France pour luy et pour sa fille; et, soubz ceste esperance, vous tirez du bon homme tout ce que les Indes et le Perou luy peuvent envoyer. Il vous entretient vostre plat; il vous envoie des armées, mais non pas à vostre devotion; car il se garde de vous, et vous deffiez l'un de l'autre comme aveugles, et vous entendez comme larrons. Cependant vous avez irrité les Seize, qui vous accusent qu'estes un marchand de Couronnes, et avez mis celle de France au plus offrant<sup>2</sup>. Ils en font des livres à votre prejudice, où ils dechiffrent

---

1. *Meures* ou *raisins*. « Ils sont trop verts, dit-il... »

2. Mayenne avait, en effet, tenté de trafiquer de la couronne avec Philippe II, avec l'archiduc Ernest, enfin avec les ducs de Lorraine et de Savoie.

toutes vos actions. Ils disent que vous avez des pratiques sourdes avec le Biarnois, et luy faictes porter des paroles par Villeroy et Zamet pour l'endormir, et luy faire entendre qu'estes bon François et ne serez jamais Espagnol, et que pouvez luy remettre Paris et luy rendre tout son Royaume paisible, quand il aura esté à la messe et reconneu nostre Saint Pere. Et, sous ceste ruse, avez tiré quarante mil escus politiques, pour trois mois, qui devoient valoir pour quatre, à dix mil escus piece, faisant entendre que le Roy d'Espagne rongneroit vos distributions, s'il sçavoit que traitassiez d'accord avec les Heretiques. Mais on a descouvert que secretement vous envoyez vos agents à Rome et en Espagne pour empescher que le Pape ne luy donne absolution, s'il la demande, et pour susciter le Roy d'Espagne d'envoyer nouvelles forces sur la frontiere. Vous pensez estre bien fin; mais vos finesses sont cousues de fil blanc; enfin tout le monde les veoit: car ces Politiques ont des dragons<sup>1</sup> sur les champs, qui prennent tous vos pacquets et devinent par art diabolique tous vos chiffres, aussi bien que ceux du Roy d'Espagne et du Pape, tant subtils puissent-ils estre: si bien qu'ils sçavent toutes vos faciendes, et à Rome, et à Madrid, et

---

1. Argoulets, arquebusiers à cheval, appelés *dragons* en 1585.

en Savoye, et en Allemagne. Vous befflez tout le monde, et tout le monde vous beffle aussi. Danger y a que ne deveniez ce que fut le Comte de Saint-Paul, Connestable de France, du temps du Roy Loys XI, lequel, après avoir abusé son maistre, et le duc de Bourgogne, et le Roy d'Angleterre tout un temps, enfin fut fait Cardinal en Greve<sup>1</sup>. Quant à estre Roy de vostre chef, ne vous y attendez pas : vostre part en est gelée. Tous vos aisnez s'y opposent ; vos cousins competeurs feroient plustost secession *ad partes*<sup>2</sup> que de l'endurer. Les Seize ne veulent plus de vous : car ils disent qu'ils vous ont fait ce que vous estes, et vous les pendez, et diminuez leur nombre tant que pouvez. Le peuple avoit esperé, sur vostre parole, que vous deboucleriez la riviere et renderiez les chemins et le commerce libre ; mais ils voient au contraire qu'ils sont plus serrez que devant, et que le pain et le peu de bien qu'ils ont pour vivre ne vient pas de vostre bienfait ni de vostre vaillance, mais de la liberalité du Biarnois et de son bon naturel, ou de l'avarice des aquiteurs, qui en tirent tout le profit. Bref, la plus-part croit

---

1. C'est-à-dire décapité (19 déc. 1475), rougi de son sang en Grève. Voir, *in fine*, la IX<sup>e</sup> pièce de vers : *A M. de Lyon*.

*Add.* Vous vous pouvez et devez souvenir de ce que le duc de Feria en dit une fois à Marteau, vostre conseiller et secretaire d'Estat.

2. Bande à part.

que voulez prolonger tant que pourrez la Lieutenance en laquelle on vous a mis, et vivre tousjours en guerre et en trouble, bien à vostre aise, bien servy, bien traité, bien gardé de Souysses et d'Archers, qu'il n'y manque que les hoquetons et Sibilot<sup>1</sup> pour estre Roy, pendant que tout le reste du peuple meurt de male rage de faim. Vous voulez garder les gaiges, et estre curateur perpetuel aux biens vaquants, qui empesche et prolonge tant qu'il peut la delivrance des criées, de peur de rendre compte. Au reste, vous ne pouvez estre Roy par le mariage de l'Infante<sup>2</sup> : vous estes marié, et mettez le doigt au trou, car vous avez chevauché la vieille<sup>3</sup>, qui se garde bien du bouquon<sup>4</sup>. Et puis il faudroit un autre ramonneur que vous à ceste garse de trente ans, noire comme poivre, et d'appetit ouvert ! D'avantage, quand nous vous aurions esleu Roy, vous auriez affaire au Biarnois, qui sçait mille tours de Basque, et qui ne dort que tant qu'il veut, et à l'heure qu'il veut. Lequel, se rendant Catholique, comme il vous en menace, tirera de son

---

1. Le fou de Henri III. Il ne manquait à Mayenne que les archers et le fou en titre d'office pour avoir maison royale.

2. *Add.* Si vous ne faites ce que vous a conseillé le Légat (c'est-à-dire si vous ne vous démariez).

3. Il avait épousé la veuve du seigneur de Montpezat.

4. *Boccone*, friandise empoisonnée.

costé tous les potentats d'Italie et d'Allemagne, et, quant et quant, le cœur de tous les gentils-hommes François, dont vous voyez desja la plus-part bransler au manche et minuter leur retraite avec tant de pauvres villes affligées, lasses de la guerre et de la pauvreté, qui ne demandent autre chose que ceste couleur et bonne occasion pour se retirer du pair, et en couvrir ou colorer leur repentance.

« Songez-y, Monsieur le Lieutenant, pour la pareille! Vous avez beau faire le Roy et contrepeter le Biarnois en edicts et declarations, en seaux, en gardes, en grands prevosts et maistres des requestes de vostre hostel. Quand vous devriez crever et vous enfler gros comme un bœuf, comme fait la mere grenouille, vous ne serez jamais si gros seigneur que luy, encore qu'on die qu'il n'a pas de gresse sur tout son corps pour paistre une alouette. Mais sçavez-vous que vous ferez? Je vous conseileroiy, si n'estiez bigame<sup>1</sup>, de vous faire abbé : quiconque sera Roy ne vous refusera pas l'abbaye de Clugny, qui est de vostre maison<sup>2</sup>. Vous aymez la soupe grasse et vous ruez volontiers en cuisine; vous avez le ventre ample et spacieux; et si serez couronné : je dy couronné de la mesme couronne, et vostre couronne faicte des mesmes ciseaux que

---

1. En ce sens qu'il était mari d'une veuve.

2. Depuis 1529, les abbés de Cluny étaient des Lorrains.

Madame vostre sœur disoit avoir penduz à sa ceinture pour faire la couronne monachale de feu Henry de Valois<sup>1</sup>. Vous ne m'en demandez ne foy ne serment, mais je suis de cet advis. Je ne parleray point icy de Monsieur de Nemours, vostre frere *uterin* (les Politiques disent *adulterin*) : cestuy-là a faict caca en nos paniers ; il a ses desseins à part, et ressemble *Picrocole*, qui, par discours bien raisonnez, se faict monarque du monde pied à pied<sup>2</sup>. S'il peut gouverner *le roy des bestes*<sup>3</sup> comme il a faict *la nef de Paris*<sup>4</sup>, je diray qu'il sçaura plus faire que *maistre Mousche* : ces animaux mesconnoissent quelquefois leurs gouverneurs, mesmement s'ils changent d'habit. Il ne sera pas mal partagé, s'il parvient à ses pretentions : à quoi vous, Monsieur le Lieutenant, et Monsieur de Lyon, luy ferez, je croy, de bons offices.

« Somme toute, Messieurs, vous estes trop de chiens à ronger un os. Vous estes jaloux et envieus les uns des autres, et ne sçauriez jamais vous accorder ny vivre sans guerre, qui nous mettroit en pire estat que devant. Mais je vous diray : faisons

1. V. de Thou, l. XCIII.

2. V. Rabelais, l. I, ch. xxxiii.

3. *All.* à la ville de Lyon, dont il était gouverneur lorsqu'il y fut fait prisonnier par les habitants.

4. La ville de Paris, dont il avait été gouverneur en 1590.

comme on fait au Consistoire, à l'élection du Saint Pere. Quand deux Cardinaux briguent la Papauté, les autres Cardinaux, de peur d'en courir la haine de l'un ou de l'autre, choisissent un d'entre eux, le plus foible de reins, et le font Pape. Faisons-en ainsi. Vous estes quatre ou cinq brigands<sup>1</sup> au Royaume, tous grands princes, et qui n'avez pas faute d'appetit. Je suis d'avis que pas un de vous ne soit Roy : je donne donc ma voix à GUILLOT FAGOTIN, marguillier de Gentilly, bon vigneron et prud'homme, qui chante bien au leterin, et sçait tout son office par cœur. Cela ne sera pas sans exemple, en tel temps celuy-cy : tesmoin la Harelle de Rouen, où l'on fait Roy un nommé Le Gras<sup>2</sup>, plus mal advisé que GUILLOT. Et voicy où je fonde mon avis : j'ai leu quelquefois ce grand et divin philosophe Platon, qui dit que *les Royaumes sont heureux où les Philosophes sont Roys, et où les Roys sont Philosophes*. Or sçay-je qu'il y a tantost trois ans que ce bon marguillier et sa famille, avec ses vaches, medite jour et nuict la Philosophie en une sale de nostre college<sup>3</sup>, en laquelle y a plus de deux cents bonnes années qu'on y a leu et traité et disputé publiquement la Philosophie, et tout l'Aristote, et

---

1. *Brigands*, qui briguez. Jeu sur le mot.

2. V. ci-dessus, p. 53, n. 1.

3. Plus d'une salle de classe avait été, pendant le siège de Paris, convertie en étable à vaches.



toutes sortes de bons livres moraux. Il n'est pas possible qu'ayant ce bon homme resvé, sommeillé, et dormy tant de jours et de nuicts entre ces murailles philosophiques, où tant de sçavantes leçons et disputes ont esté faictes et tant de belles paroles proferées, il n'en ait demeuré quelque chose qui ait entré et penetré dedans son cerveau, comme au poete Hesiode quand il eut dormy sur le mont Parnasse. C'est pourquoy je persiste, et entends qu'il soit Roy comme un autre. »



Comme Monsieur Roze achevoit ces paroles, il sourdit un grand murmure entre les deputez, les uns approuvants, les autres reprouvants son opinion, et furent veus les Princes et Princesses chucheter en l'aureille l'un de l'autre; mesme fut ouy que Monsieur le Lieutenant dit tout bas au Legat : « *Ce fol icy gastera tout nostre mistere!* » Neantmoins ledit Roze voulut continuer son propos; mais, quand il veit le bruit recommencer avec un claquement general de mains, il se leva en colere, et cria en voix stentorée :

« Comment, Messieurs, est-il pas permis icy de dire ce qu'on pense? N'auray-je point liberté de parler et conclure mes arguments, comme a faict Monsieur de Lyon? Je sçai bien que, si j'eusse esté courtisan comme luy, je n'eusse nommé personne :

car il avoit charge du clergé de nommer le Comte du Bouchage, frere Ange, pour esperance que ce Prince, ayant le changement<sup>1</sup>, changeroit aussi nos miseres en coups du Ciel<sup>2</sup>; mais, je vous prie, gardez-le pour porter l'Oriflambe aux batailles : car il luy doit suffire d'avoir quitté la besace. »

A ces mots, chacun se mit de rechef à crier et siffler; et, combien que les heraults et massiers hurlassent : *Qu'on se taise!* (n'osants dire : *Paix là!*) et que Monsieur le Lieutenant commandast plusieurs fois de faire silence, il ne fut possible d'appaiser le bruit. Tellement que ledit sieur Recteur suoit, tempestoit, escumoit et frappoit du pied. Et, voyant qu'il n'y avoit plus moyen de reprendre son theme, cria le plus haut qu'il peut :

« Messieurs, Messieurs, je vois bien que nous sommes à la Cour du Roy Petault, où chacun est maistre; je le vous quitte; qu'un autre parle. J'AY DIT. »



Et là dessus se rassied en grommelant et s'es-suyant le front, et luy eschapperent, à ce qu'on

1. « Il prit, quitta, reprit et le froc et la haire, » a dit Voltaire de ce maréchal de France, devenu capucin, puis chevalier de Malte et Ligueur. — M<sup>me</sup> de Guise était sa fille.

2. Cl. ci-dessus, pp. 49, 77, 121.

3. Pas plus qu'on ne devait dire : *Da pacem* (p. 39), étant défendu, sous peine de la vie, de parler de paix.

dit, quelques rots odoriferants de l'estomac, qui sentoient le parfum de sa colere, avec des paroles en basse notte, se plaignant qu'on avoit fraudé l'assignation envoyée d'Espagne pour les Docteurs, et que d'autres en avoient fait leur profit; mais que ce seroit l'or de Tholoze, qui leur couteroit bien cher<sup>1</sup>.

Enfin, la rumeur commençant un peu à se racoiser, Monsieur de Rieux le jeune, comte et gardien de Pierre-Font, député pour la noblesse de France, habillé d'un petit capot à l'Espagnole et une haute fraize, se leva pour parler, et, ayant mis deux ou trois fois la main à la gorge, qui luy demangeoit<sup>2</sup>, commença ainsi :

---

1. Lors du pillage de Toulouse (au rapport d'Aulu-Gelle, l. III, ch. ix), tous les soldats qui avoient pris de l'or des temples eurent une fin misérable.

2. *All.* à ce qui l'attendait : il fut pendu en 1594. (De Thou, l, CI et CV.)





X

HARANGUE  
DU SIEUR DE RIEUX

SIEUR DE PIERRE-FONT

POUR LA NOBLESSE DE L'UNION

---

**M**ESSIEURS, je ne sçay pourquoy on m'a député pour porter la parole en si bonne Compagnie pour toute la noblesse de nostre party. Il faut bien dire qu'il y a quelque chose de divin en la sainte Union, puisque, par son moyen, de Commissaire d'Artillerie assez malotru, je suis devenu Gentilhomme et Gouverneur d'une belle Forteresse<sup>1</sup> : voire que je me puis esgaler aux plus grands, et suis un jour pour monter bien haut, à reculon<sup>2</sup> ou au-

---

1. Celle de Pierrefonds.

2. Autre allusion à la potence qui l'attendait.

trement. J'ay bien occasion de vous suivre, Monsieur le Lieutenant, et faire service à la noble Assemblée, à bis ou à blancq<sup>1</sup>, à tort ou à droit, puisque tous les pauvres prestres, moynes et gens de bien, devots catholiques, m'apportent des chandelles, et m'adorent comme un saint Macabée du temps passé. C'est pourquoy je me donne au plus viste des Diables que, si aucun de mon gouvernement s'ingere à parler de paix, je le courray comme un loup gris. Vive la guerre! Il n'est que d'en avoir, de quelque part qu'il vienne. Je voy je ne sçay quels degoustez de nostre noblesse qui parlent de conserver la religion et l'État tout ensemble, et que les Espagnols perdront à la fin l'un et l'autre, si on les laisse faire. Quant à moy, je n'entends point tout cela : pourveu que je leve tousjours les tailles, et qu'on me paye bien mes appointements, il ne me chaut que deviendra le Pape, ni sa femme<sup>2</sup>. Je suis après mes intelligences pour prendre Noyon : si j'en puis venir à bout, je seray evesque de la ville et des champs<sup>3</sup>, et feray la moue à ceux de Compiègne<sup>4</sup>. Cependant je courray la vache et le

---

1. A pain bis ou blanc, à tort et à travers.

2. Ignorance, ou lourde plaisanterie de soldat, parlant du Pape comme s'il était marié.

3 *Allusion* au proverbe sur les pendus, qui « donnaient la bénédiction avec les pieds ».

4. C'est à Compiègne qu'il fut pendu, comme coureur et pillard.

manant tant que je pourray; et n'y aura paysan, laboureur, ni marchand, autour de moy et à dix lieues à la ronde, qui ne passe par mes mains et qui ne me paye taille ou rançon. Je sçay des inventions pour les faire venir à raison : je leur donne le frontal de corde liée en cordeliere; je les pends par les aisselles, je leur chauffe les pieds d'une pelle rouge, je les mets aux fers et aux ceps; je les enferme en un four, en un coffre percé plein d'eau; je les pends en chapon rosty, je les fouette d'estrivieres; je les sale, je les fais jeusner; je les attache estenduz dedans un ban. Bref, j'ay mille gentils moyens pour tirer la quinte-essence de leurs bourses; et avoir leur substance pour les rendre belistres à jamais, eux et toute leur race. Que m'en soucié-je, pourveu que j'en aye? Qu'on ne me parle point là-dessus du poinct d'honneur : je ne sçay que c'est. Il y en a qui se vantent d'estre descenduz de ces vieux chevaliers François qui chasserent les Sarrazins d'Espagne, et remirent le Roy Pierre en son Royaume; les autres se disent estre de la race de ceux qui allerent conquerir la Terre Sainte avec saint Loys; les autres, de ceux qui ont remis les Papes en leur Siege par plusieurs fois, ou qui ont chassé les Anglois de France et les Bourguignons de la Picardie; ou qui ont passé les monts, aux conquestes de Naples et de Milan, que le Roy d'Espagne a usurpé sur nous. Il ne me chaut

de tous ces tiltres et panchartes, ni d'armoiries, tymbrées ou non tymbrées : je veux estre vilain de quatre races, pourveu que je reçoive tousjours les tailles sans rendre compte. Je n'ay point leu les livres, ny les histoires et annales de France, et n'ay que faire de sçavoir s'il est vray qu'il y ait eu des Paladins et Chevaliers de la Table ronde qui ne faisoient profession que d'honneur et de deffendre leur roy et leur pays, et fussent plustost morts que de recevoir un reproche ou souffrir qu'on eust faict tort à quelqu'un. J'ay ouy conter à ma grand-mere, en portant vendre son beurre au marché, qu'il y a eu autrefois un Gaston de Foix, un Comte de Dunois, un La Hire, un Poton, un capitaine Bayart, et autres, qui avoient faict rage pour ce point d'honneur et pour acquerir gloire aux François. Mais je me recommande à leurs bonnes graces, pour ce regard : j'ay bonne espée et bon pistolet; et n'y a Sergent ni Prevost des Mareschaux qui m'osast adjourner. Advienne qui pourra : il me suffist d'estre bon Catholique. La justice n'est pas faicte pour les gentilshommes comme moy. Je prendray les vaches et les poules de mon voisin quand il me plaira; je leveray ses terres, je les renfermeray avec les miennes dedans mon clos, et si n'en oseroit grommeler. Tout sera à ma bien-seance. Je ne souffriray point que mes subjects payent de taille, sinon à moy. Et vous conseille,

Messieurs les Nobles, d'en faire tous ainsi. Aussi bien n'y a-il que les Tresoriers et Financiers qui s'en engraissent, et usent de la substance du peuple comme des choux de leur jardin. Par la mort Dieu! si je trouve ni sergent, ni receveur, ni homme de justice, faisant exploict sur mes terres sans m'en demander congé, je leur feray manger leur parchemin! C'est trop enduré! Sommes-nous pas libres? Monsieur le Lieutenant, ne nous avez vous pas donné liberté de tout faire? Et Monsieur le Legat nous a-il pas mis la bride sur le col pour prendre tout le bien des Politiques, tuer et assassiner parents, amis, voisins, pere et mere, pourveu qu'y fassions nos affaires et que soyons bons Catholiques, sans jamais parler ni de trefve ni de paix<sup>1</sup>? J'en feray ainsi, et vous prie d'en faire de mesme.

« Mais j'ay encore une autre chose à vous remonstrer : c'est de ne parler plus de ceste Loy Salique. Je ne sçay que c'est, mais le seigneur Diego<sup>2</sup> me l'a donné par memoire, avec quelques pieces rondes qui me feront grand bien. C'est, en tout cas, qu'il faut aller saccager ces chaperons fourrez de la Cour de Parlement, qui font les galants, et se meslent des affaires d'Estat, où ils n'ont

---

1. Voir ci-dessus, pp. 89, 159, et plus loin, p. 221.

2. Don Diego d'Ybarra, agent de Philippe II.



rien que veoir. Qu'on me les donne un peu à manier! Jamais Bussy le Clerc n'y fit œuvre : si Monsieur le Legat me commande seulement de leur aller mettre la main sur le collet, il n'y a ny bonnet quarré ny bourlet que je ne fasse voler, s'ils m'eschauffent trop les oreilles, mesmement à ce monsieur Le Maistre et ce du Vayr<sup>1</sup>, qui mettent les autres en train. Que n'y donnez-vous ordre, Monsieur le Lieutenant? Sçavez-vous pas bien que le President de Nully vous a dit et nommé par nom et par surnom tous ceux qui ont opiné pour ceste meschante Loy? Que ne les envoyez-vous jeter en la riviere, comme il vous a conseillé? Et ce beau Marillac<sup>2</sup>, qui faisoit tant de l'eschauffé au commencement, et n'opinoit que feu et sang, je crains à la fin qu'il ne fasse banqueroute à la Ligue, si on luy promet d'estre Conseiller d'Estat du Biarnois. Gardons-nous de ces gens qui tournent leur robe si aysement, et suyvent le vent de fortune, quand ils voient que leur party va mal. Ha! brave Machault! Ha! vaillant Bordeaux<sup>3</sup>! vous estiez dignes d'estre

---

1. L'un président, l'autre conseiller en la Cour, ayant courageusement tous deux soutenu la loi Salique.

2. Conseiller au Parlement et l'un des Quarante. On l'appelait *le beau Marillac*. Il fut bientôt du Conseil de Madame, sœur de Henri IV, et plus tard Garde des Sceaux.

3. Machault était marchand et du Conseil des Quarante, ainsi que Bordeaux.

comme moy eslevez au plus haut degré d'honneur de noblesse<sup>1</sup> ! Entre les robes longues, je n'ayme que vous et ce fameux president que je nommeray encore icy par honneur, Monsieur de Nully<sup>2</sup>, qui, outre le courageux commencement et progresz qu'il a fait à la Ligue, de laquelle il peut estre dit le pere putatif, a bien daigné exposer ses filles et prostituer leur reputation au bourdel, pour faire service à messieurs les Princes et à messieurs ses Curez et Predicateurs<sup>3</sup>. Diray-je aussi le fait heroïque de ce bon Baston, qui signa si valeureusement la Ligue de son propre sang, tiré de sa main, laquelle depuis, par miracle, a demouré estropiée, tant ce glorieux martyr a voulu souffrir pour la sainte Union<sup>4</sup> ? Et toy, genereux arc-boutant de l'Union, Loys Dorleans, ton *Catholique Anglois*, et ton *Expostulation*, et la harangue faicte en faveur et à l'honneur du Legat et des Espagnols, meritoient qu'on te mist en la place du president Brisson ! Mais on ne recompense pas les gens de bien comme il faut, non plus que ton compagnon d'office, pour avoir escrit si curieusement les droicts

---

1. Au gibet.

2. Voir ci-dessus, p. 92, note 5.

3. *Allusion* à l'évêque-recteur Rose et à ses intrigues avec la fille de ce Nully. (Cf. Biblioth. de M<sup>m</sup>e de Montpensier, n<sup>o</sup> 45.)

4. V. De Thou, l. XCIV. Cf. ci-dessus, p. 33, n. 3.

5. Voir sur ce fougueux pamphlet de Dorléans (1586) le *Journal de L'Estoile*, nouv. édit., t. II, p. 392.

de l'oncle contre le neveu<sup>1</sup>. Ceux là sont des hommes justes et vertueux, non pas ces foireux, qui, voyants qu'il n'y avoit plus rien à grabeler en leur Palais de ceste ville, et que tous leurs sacs estoient vuides ou penduz au croc, s'en sont allez à Tours<sup>2</sup>, où ils sçavoient que la mangeoire estoit pleine et les rasteliers garnis. Bref, ostez-en cinq ou six de toute ceste megnée, tout le reste n'en vaut rien, et au Diable le meilleur! Je ne scay que ces gens de justice m'ont faict, mais je ne les ayme point. Je monstray une fois ma main à une vieille *Ægyptienne*, qui me dit que j'avoy le pouce rond<sup>3</sup>, et que je me gardasse de rond ou de demy-rond<sup>4</sup>. Je croy qu'elle vouloit dire de ces gens-là, qui portent le bonnet rond.

« Enfin Messieurs, j'ay charge de la Noblesse de vous remonstrer qu'il faut rabattre l'insolence de ces hoches-bridés et avaleurs de frimats<sup>5</sup>, et faire vos affaires pendant que le temps est beau. Si la Loy Salique est entretenue, je crains que Monsieur

1. Ant. Hotman, avocat du roi pour la Ligue, auteur d'un livre en faveur du cardinal de Bourbon contre son neveu Henri IV.

2. *Add.* et à Chaalons.

3. Pouce à couvrir un écu, pouce de voleur.

4. *All.* à Miron, intendant de la justice en l'armée royale, et qui fit pendre de Rieux à Compiègne.

5. Les soldats du roi, bons cavaliers et toujours prêts à se battre.

le Legat s'en fasche, et que l'Infante soit en danger d'estre tondue. Mais je m'en rapporte à Monsieur le Lieutenant, qui sçaura bien rompre le coup et faire la barbe à son neveu sans rasoir. Au demourant, s'il faut eslire un Roy, je vous prie vous souvenir de moy et de mes merites : on m'a faict croire qu'il s'en est faict autrefois de pires que moy. Les Lydiens<sup>1</sup> (je ne sçay quelles gens ce sont) en firent un qui menoit la charrue<sup>2</sup>; les Flamands firent un Duc qui estoit brasseur de biere<sup>3</sup>; les Normands, un cuisinier<sup>4</sup>; les Parisiens, un escorcheur<sup>5</sup>. Je suis plus que tous ceux-là, car mon grand-pere estoit mareschal en France, ou de France; et, s'il a gagné Enfer<sup>6</sup>, je gagneray Paradis. Voilà monsieur de Saint-Paul maintenant comte de Rethelois, mareschal de l'Union, et archevesque de Reims<sup>7</sup>, qui a bien son pere n'agueres demourant en une cahuette couverte de chaulme près de Nangy, et qui a encore ses sœurs mariées, l'une avec un tavernier, et l'autre avec un tisserant.

1. *Add.* comme on dit (car je ne sçay quelles gens...)

2. Il confond, en effet, les Lydiens avec les Phrygiens, qui élurent pour roi le laboureur Gordius.

3. Philippe d'Artevelle, à Gand, en 1382.

4. Le Gras, à Rouen, en 1382. Cf. ci-dessus, pp. 157 et 53.

5. Caboche. Cf. ci-dessus, p. 54.

6. Jeu sur le mot : *en fer* ou *en fers*.

7. En ce qu'il s'était mis en possession des revenus de cet archevêché.

Neantmoins le voylà Pair et Mareschal de France, et qui preste argent sur bons gaiges à monsieur de Guyse, son maistre et bienfacteur<sup>1</sup>. A ce compte, vous pouvez bien me faire Roy, et ferez bien ; car je vous laisseray faire tout ce que vous voudrez. J'aboliray toutes ces mangeries de justice ; je supprimeray tous les sergents, procureurs, chiqua-neurs, commissaires et conseillers, excepté ceux qui sont de nos amis. Mais il ne se parlera plus d'adjournements ni de saisies<sup>2</sup>, ni de payer ses debtes : vous serez tous comme rats en paille, et me suffira que m'apelliez Sire. Vous y adviserez. Pour le moins, je sçay bien que j'en vaux b.en un autre. Et vous en diroy davantage, sinon que je suis pressé d'aller executer mon entreprise sur Noyon, après que j'auray combattu le gouverneur de ceste ville. Et sur ce, *bazos las manos de vostra merced*<sup>3</sup>. »



Après que le sieur de Rieux eut finy sa concion militaire, chacun des assistants monstra au visage qu'on avoit pris plaisir à son eloquence naturelle, pour un homme qui n'avoit point de lettre, et qui

---

1. Il lui avait fait épouser une riche veuve.

2. *Add.* criées et exécutoires.

3. Baise-main final, où il écorche l'espagnol.

pourroit faire un grand fruit, s'il la faisoit longue<sup>1</sup> en ce monde. Là dessus, se leva un des deputez, nommé le sieur d'Angoulvent<sup>2</sup>, qui fit entendre tout haut qu'il avoit charge de la Noblesse nouvelle, et de la part des honnestes hommes et maistres de l'Union, de remonstrer quelque chose d'importance touchant leur qualité, et qu'il estoit raisonnable qu'il fust ouy avant le Tiers-Estat, qui n'estoit composé que de manants, requerant Monsieur le Lieutenant de luy faire donner audience, et interpellant les gens du Roy de l'Union, mesmement l'avocat-general Dorleans, qui avoit autrefois escrit en faveur de ladite Noblesse, d'adhérer à son requisitoire. Et, ce disant, monta tout debout sur le bancq où il estoit assis, et commença à dire :

« *Monsieur, le douziesme...* »

Mais soudain il fut interrompu par un grand bruit de paysants, qui estoient derriere les deputez. Lequel estant un peu cessé, commença de rechef :

« *Monsieur, le douziesme...* »

Et incontinent le bruit se leva plus grand que devant. Neantmoins ne laissa pour la troisieme fois de dire :

« *Monsieur, le douziesme de may...<sup>3</sup>* »

---

1. La longue lettre. Cf. ci-dessus, p. 64.

2. Farceur, courant les rues, qu'on appelait *le Prince des Sots*.

3. Allusion au début d'un discours commençant ainsi, et

Et alors se leva le sieur d'Aubray, qui avoit charge de parler pour le Tiers-Estat, et contesta qu'il n'appartenoit qu'à luy de parler de ce jour-là des Barricades, et qu'on n'avoit point accoustumé en France de faire plus de trois Estats, et empeschoit que le député de la nouvelle Noblesse fust ouy, comme n'estant qu'une dependance et un membre dudit Tiers-Estat. Ledit sieur d'Angoulvent disputa long temps de sa part, disant que chacun estoit là pour son argent, et recommença plusieurs fois ces trois mots : *Monsieur, le douziesme*, et à chaque fois fut interrompu : à la fin, comme la rumeur croissoit, et desjà s'eschauffoient les factions pour l'un et pour l'autre jusques à en venir aux coups de poing, l'avocat Dorleans remontra qu'il n'estoit plus temps de s'arrester aux anciennes coustumes, ni à toutes ces ceremonies du temps passé, sinon au faict de la religion, et que l'Assemblée desdits Estats seroit inutile si on n'y faisoit toutes choses de quelque nouvelle façon; et, quant à luy, qu'il avoit veu les memoires de la Noblesse nouvelle, lesquels meritoient bien estre considerez. Toutesfois, attendu qu'il estoit tard, et

---

trois fois repris dans ces mêmes termes par le conseiller qui étoit allé jusqu'à Étampes au-devant du premier président et des autres membres du Parlement revenant de Tours. On en avait fait des gorges chaudes. — Le 12 mai étoit la journée des Barricades.

que Monsieur le Lieutenant estoit à jeun<sup>1</sup>, et l'heure du disner de Monsieur le Legat se passoit, il requeroit que ledit sieur d'Angoulvent mettroit son dire par escrit, et<sup>2</sup> se tairoit s'il pouvoit : *alias*, et à faute de ce, qu'on l'envoiroit au comte de Choisy<sup>3</sup>. Ce que Monsieur le Lieutenant approuva de la teste ; et, la rumeur peu à peu cessée, et ledit Angoulvent à peine rassis, le sieur d'Aubray, député du Tiers-Estat, ayant laissé son espée, harangua à peu près ainsi :

---

1. *Add.* par aventure.

2. *Add.* au parsus.

3. Jeu de mots pour dire : à l'hôpital. Le comte de Choisy était un L'Hôpital.







XI

HARANGUE  
DE MONSIEUR D'AUBRAY

POUR LE TIERS-ESTAT.

---

**P**AR nostre Dame, Messieurs, vous nous l'avez baillé belle ! Il n'estoit ja besoin que nos curez nous preschassent qu'il falloit nous *desbourber*, et *desbourbonner*<sup>1</sup>. A ce que je voy par vos discours, les pauvres Parisiens en ont dans les bottes bien avant, et sera prou difficile de les desbourber. Il est desormais temps de nous appercevoir que le faux *Catholicon d'Espagne* est une drogue qui

---

1. « Nous sommes *embourbés* il y a longtemps, et il est temps de se *desbourber*, » avait dit Boucher, le 12 mai 1593, à Notre-Dame, où L'Estoile « l'ouit de ses oreilles », prêchant sur ce texte : *Eripe nos de luto* (Tire-nous du *bourbier*).

prend les gens par le nez ; et ce n'est pas sans cause que les autres nations nous appellent Caillettes, puisque, comme pauvres cailles coiffées et trop credules, les Predicateurs et Sorbonistes, par leurs caillets<sup>1</sup> enchanteurs, nous ont fait donner dans les rets des tyrans, et nous ont par après mis en cage, renfermez dedans nos murailles pour apprendre à chanter. Il faut confesser que nous sommes pris à ce coup, plus serfs et plus esclaves que les Chrestiens en Turquie, et les Juifs en Avignon. Nous n'avons plus de volonté, ni de voix au chapitre. Nous n'avons plus rien de propre, que nous puissions dire : « Cela est mien. » Tout est à vous, Messieurs, qui nous tenez le pied sur la gorge, et qui remplissez nos maisons de garnisons. Nos privileges et franchises anciennes sont à vau-l'eau<sup>2</sup>. Nostre Hostel-de-Ville, que j'ay veu estre l'asseuré refuge du secours des Roys en leurs urgentes affaires, est à la boucherie<sup>3</sup>. Nostre Cour de Parlement est nulle ; nostre Sorbonne est au bourdel, et l'Université devenue sauvage. Mais l'extrémité de nos miseres est qu'entre tant de malheurs et de necessitez, il ne nous est pas permis de nous plaindre ni demander secours ; et faut,

---

1. Rets à prendre les cailles.

2. *Allusion* aux édits de février et mai 1589.

3. *Allusion* au prévôt des marchands, Ch. Boucher, frère du curé.

qu'ayants la mort entre les dents, nous disions que nous nous portons bien, et que nous sommes trop heureux d'estre malheureux pour si bonne cause.

« O Paris, qui n'es plus Paris, mais une spelonque de bestes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et Neapolitains<sup>1</sup>, un asyle et seure retraite de voleurs, meurtriers et assassinateurs, ne veux-tu jamais te ressentir de ta dignité, et te souvenir qui tu as esté, au prix de ce que tu es? Ne veux-tu jamais te guarir de ceste frenesie qui, pour un legitime et gratieux Roy, t'a engendré cinquante Roytelets et cinquante tyrans? Te voila aux fers! Te voila en l'Inquisition d'Espagne, plus intolérable mille fois et plus dure à supporter aux esprits nez libres et francs, comme sont les François, que les plus cruelles morts dont les Espagnols se sçauroient adviser! Tu n'as peu supporter une legere augmentation de tailles et d'offices et quelques nouveaux edicts qui ne t'importoient nullement, et tu endurees qu'on pille tes maisons, qu'on te rançonne jusques au sang, qu'on emprisonne les Senateurs, qu'on chasse et bannisse tes bons citoyens et conseillers, qu'on pende, qu'on massacre tes principaux magis rats! Tu le vois, et tu l'endures! Tu ne l'endures pas seulement, mais tu l'approuves,

---

<sup>1</sup> Cf. p. 117. La garnison espagnole, à Paris, était un ramassis de Wallons et d'Italiens.

et le loues, et n'oserois et ne sçauois faire autrement ! Tu n'as peu supporter ton Roy, si debonnaire, si facile, si familier, qui s'estoit rendu comme concitoyen et bourgeois de ta Ville, qu'il a enrichie, qu'il a embellie de somptueux bastiments, accreue de forts et superbes remparts, ornée de preuileges et exemptions honorables ! Que dis-je, peu supporter ? c'est bien pis : tu l'as chassé de sa Ville, de sa maison, de son lict ! Quoy chassé ? tu l'as poursuivy ! Quoy poursuivy ? tu l'as assassiné, canonisé l'assassinateur, et faict des feux de joye de sa mort ! Et tu vois maintenant combien ceste mort t'a prouffité, car elle est cause qu'un autre est monté en sa place, bien plus vigilant, bien plus laborieux, bien plus guerrier, et qui sçaura bien te serrer de plus prés, comme tu as, à ton dam, deja experimenté.

« Je vous prie, Messieurs, s'il est permis de jeter encore ces derniers abois en liberté, considerons un peu quel bien et quel prouffit nous est venu de ceste detestable mort, que nos Prescheurs nous faisoient croire estre le seul et unique moyen pour nous rendre heureux. Mais je ne puis en discourir qu'avec trop de regret de veoir les choses en l'estat qu'elles sont, au prix qu'elles estoient lors. Chacun avoit encore en ce temps-là du bled en son grenier et du vin en sa cave ; chacun avoit sa vaisselle d'argent, et sa tapisserie, et ses meubles ;

les femmes avoient encore leur demiceint<sup>1</sup>. Les reliques estoient entieres; on n'avoit point touché aux joyaux de la Couronne. Mais maintenant qui se peut vanter d'avoir de quoy vivre pour trois semaines, si ce ne sont les voleurs, qui se sont engraissez de la substance du peuple, et qui ont pillé à toutes mains les meubles des presents et des absents? Avons-nous pas consommé peu à peu toutes nos provisions, vendu nos meubles, fondu nostre vaisselle, engagé jusques à nos habits, pour vivoter bien chetivement? Où sont nos sales et nos chambres tant bien garnies, tant diaprées et tapissées? Où sont nos festins et nos tables friandes? Nous voila reduits au laict et au frommage blanc, comme les Souysses! Nos banquets sont d'un morceau de vache pour tous mets! Bien heureux qui n'a point mangé de chair de cheval et de chiens, et bien heureux qui a tousjours eu du pain d'avoine, et s'est peu passer de bouillie de son, vendue au coing des rues, aux lieux qu'on vendoit jadis les friandises de langues, caillettes et pieds de mouton! Et n'a pas tenu à Monsieur le Legat et à l'Ambassadeur Mandosse que n'ayons mangé les os de nos peres, comme font les sauvages de la Nouvelle Espagne<sup>2</sup>!

---

1. Parure dont les misères du siège avaient forcé les Parisiennes à se défaire.

2. Ils avaient conseillé (15 juin 1590) de réduire en fa-

« Peut-on se souvenir de toutes ces choses sans larmes et sans horreur? Et ceux qui, en leur conscience, savent bien qu'ils en sont cause peuvent-ils en ouïr parler sans rougir, et sans appréhender la punition que Dieu leur réserve pour tant de maux dont ils sont auteurs? Mesmement, quand ils se représenteront les images de tant de pauvres bourgeois qu'ils ont veuz par les rues tomber tous roides morts de faim; les petits enfants mourir à la mammelle de leurs meres allangouries, tirants pour neant et ne trouvant que succer; les meilleurs habitants et les soldats marcher par la ville, appuyez d'un baston, pasles et foibles, plus blancs et plus ternis qu'images de pierre, ressemblants plus des fantomes que des hommes; et l'inhumaine response d'aucuns, mesme des Ecclesiastiques, qui les accusoient et menaçoient, au lieu de les secourir ou consoler, fut-il jamais barbarie ou cruauté pareille à celle que nous avons veue et endurée? Fut-il jamais tyrannie et domination pareille à celle que nous voyons et endurons? Où est l'honneur de nostre Université? Où sont les colleges? Où sont les escholiers? Où sont les leçons publiques, où l'on accouroit de toutes les parts du monde? Où sont les religieux estudiants aux couvents? Ils ont

---

rine les ossements du charnier des Innocents, et l'on en avait fait du pain. On y renonça bien vite. Cf. p. 79.

pris les armes ; les voila tous soldats debauchez. Où sont nos châsses ? Où sont nos precieuses reliques ? Les unes sont fondues et mangées ; les autres sont enfouyes en terre, de peur des voleurs et sacrileges ? Où est la reverence qu'on portoit aux gens d'Eglise et aux sacrez mysteres ? Chacun maintenant faict une religion à sa guise, et le service divin ne sert plus qu'à tromper le monde par hypocrisie. Les Prestres et les Predicateurs se sont renduz si venaux et si mesprizez par leur vie scandaleuse qu'on ne se soucie plus d'eux ni de leurs sermons, sinon quand on en a affaire pour prescher quelques faulses nouvelles. Où sont les Princes du sang, qui ont tousjours esté personnes sacrées, comme les colomnes et appuiz de la Couronne et Monarchie Françoisse ? Où sont les Pairs de France, qui devoient estre icy les premiers pour ouvrir et honorer les Estats ? Tous ces noms ne sont plus que noms de faquins<sup>1</sup>, dont on faict littere aux chevaux de messieurs d'Espagne et de Lorraine ! Où est la majesté et gravité du Parlement, jadis tuteur des Roys et mediateur entre le Peuple et le Prince ? Vous l'avez mené en triomphe à la Bastille, et traîné l'autorité et la justice captive, plus insollement et plus honteusement que n'eussent faict les Turcs ! Vous avez chassé les meilleurs, et n'avez retenu que la racaille passionnée

---

1. Simulacres. Terme de manége : figures de bois servant aux exercices équestres.

ou de bas courage. Encore, parmi ceux qui ont demouré, vous ne voulez pas souffrir que quatre ou cinq disent ce qu'ils pensent, et les menacez de leur donner un *billet*<sup>1</sup>, comme à des Heretiques ou Politiques!

« Et neantmoins voulez qu'on croye que ce que vous en faictes n'est que pour la conservation de la Religion et de l'Estat. C'est bien dit. Examinons un peu vos actions et les deportements du Roy d'Espagne envers nous (et, si j'en ments de mot, que jamais Monsieur saint Denys et Madame sainte Geneviefve, patrons de France, ne me soyent en ayde!) J'ay un peu estudié aux escholes, non pas tant que j'eusse désiré, mais depuis j'ay veu du pays<sup>2</sup>, et voyagé jusques en Turquie, et par toute la Natolie, Esclavonie<sup>3</sup>, jusques à l'Archipelago, et Mar-Majour, et Tripoli de Syrie, où j'ay appris le dire de Jesus-Christ, nostre Sauveur, estre véritable : *A fructibus eorum cognoscetis eos* (On cognoist à la longue quelles sont les intentions des hommes par leurs œuvres et leurs effects). Premièrement, je diray avec preface d'honneur que le Roy d'Espagne<sup>4</sup> est un grand Prince, sage, cault

---

1. Appelé plus tard *lettre de cachet*.

2. Il s'en va énumérer ici ses voyages, comme Homère ceux du sage Ulysse.

3. *Add.* et Mésopotamie.

4. Ce qui suit est tiré d'un *Advis* adressé à Henri III en 1585, pour lui conseiller de porter la guerre dans les Pays-



et advisé, le plus puissant et plus grand terrien de tous les princes Chrestiens, et le seroit encore davantage si toutes ses terres et royaumes se tenoient et estoient joincts à l'approche l'un de l'autre. Mais la France, qui est entre l'Espagne et les Pays-Bas, est cause que ses seigneuries séparées lui coustent plus qu'elles ne luy valent, car sur toutes nations il redoute la Françoisse, comme celle qu'il cognoist estre plus genereuse, et avoir plus de valeur, et impatiente du repos et de la domination estrangere. C'est pourquoy, comme prudent, prevoyant et bien conseillé qu'il est, dés lors qu'il fut contrainct de faire ceste miserable paix<sup>1</sup>, qui fut seellée et signalée de la mort de nostre bon Roy Henry II, n'osant ouvertement y contrevenir ni recommencer la guerre, pendant que la France estoit florissante, unie, bien d'accord, et de mesme volonté ensemble, il a tasché de semer la division et la discorde parmi nous-mesmes. Et, sitost qu'il a veu nos Princes se mescontenter ou se bigearrer, il s'est secretement jetté à la traverse pour encourager l'un des partis, nourrir et fomentier nos divisions, et les rendre immortelles, pour nous amuser à nous

---

Bas. (V. de Thou, l. LXXXI.). — De son côté, Charles-Quint avait recommandé à Philippe II la guerre contre la France, « ennemi redoutable, ses provinces étant contigües les unes aux autres ».

1. Celle de Cateau-Cambrésis, en 1559.

quereller, entrebattre et entretuer l'un l'autre, afin d'estre cependant laissé en paix et, tandis que nous nous affoiblirons, croistre et s'augmenter de nostre perte et diminution.

« C'est la procedure qu'il a tenue depuis qu'il veit Messieurs les Princes de Vendosme et de Condé mal contents, qui attirerent avec eux la maison de Montmorency et de Chastillon, pour s'opposer aux avantageux progrez et advancements de vostre pere et de vos oncles, Monsieur le Lieutenant, qui avoient envahi et usurpé toute l'autorité et puissance royale, du temps du petit Roy François, leur neveu. Je ne dy rien que toute la France, jusques aux plus petits, voire que tout le monde universel ne sçache : car toutes les sanglantes tragédies qui ont depuis esté jouées sur ce pitoyable eschafaut françois sont toutes nées et procedées de ces premieres querelles, et non de la diversité de religion, comme sans raison on a faict jusques icy croire aux simples et idiots. Je suis vieil, et ay veu des affaires du monde autant qu'un autre (voire j'ay, par la grace de Dieu et de mes amis, esté Eschevin et Prevost des Marchands en ceste ville, du temps qu'on y procedoit par libre election, et qu'on ne forçoit ni violentoit personne pour les voix et suffrages, comme avez faict, Monsieur le Lieutenant, depuis n'agueres, ayant voulu faire continuer monsieur Boucher à vostre devotion); mais il me sou-

vient encore de ces vieux temps, comme si ce n'estoit que d'hier ou d'aujourd'huy. J'ay bonne memoire du commencement de la querelle qui vint entre feu monsieur vostre pere et feu monsieur le Connestable, laquelle ne proceda que de jalousie de l'un sur l'autre : estants tous deux grands mignons et favoris du Roy Henry II<sup>e</sup>, leur maistre, comme nous avons veu messieurs de Joyeuse et d'Espéron sous le Roy Henry III<sup>e</sup>, son fils. Leur premiere dispute fut sur l'estat de Grand-Maistre, que le Roy donna à monsieur vostre pere, quand il fit monsieur de Montmorency Connestable, qui estoit Grand-Maistre auparavant, et qui avoit promesse du Roy que ledit estat seroit conservé pour son fils. L'autre cause de leur mauvais mesnage fut le comté de Dampmartin, que tous deux avoyent acheté de diverses façons<sup>1</sup>, et, en estants entrez en procez, monsieur le Connestable le gagna par arrest. Cela les altera tellement que chacun d'eux taschoit de desarçonner son compagnon ; et de là vint le voyage que fit monsieur vostre pere en Italie, où il ne fit pas grand cas<sup>2</sup>, parce que monsieur le Connes-

---

1. Deux frères utérins, prétendant chacun tenir ce comté de leur commune mère, l'avaient vendu, l'un au Connestable, l'autre au duc de Guise.

2. *Alias* (au lieu des sept lignes suiv.) : à cause que son ambition particulière le pousoit à la conquête du royaume de Naples, où il se promettoit avoir quelque droict, et laissa l'occasion de reprendre le duché de Milan, en passant, qui

table, qui l'y avoit faict envoyer pour posseder le Roy tout seul plus à son aise, empescha peut estre ou retarda les affaires. Mais il ne demoura gueres sans en estre puny, car il fut pris à la journée Saint-Laurent, pendant l'absence de vostre pere, lequel, estant de retour, par un heur à la verité fort admirable, reprit les villes de Picardie que nous avions perdues, et Calais davantage. Et, pour se revancher des mauvais offices qu'il avoit sceu qu'on lui avoit faict en son voyage, fit aussi tenir en longueur la prison de monsieur le Connestable, et n'oublia rien d'artifice pour empescher et dilayer sa delivrance : qui donna occasion à ses neveux, messieurs de Chastillon, d'implorer le secours et se jetter entre les bras du Roy de Navarre, pere de cestuy-cy, et de monsieur le Prince de Condé, son frère, qui avoit espousé leur niepce.

« Voylà ces deux grandes maisons en factions et partialitez, qui s'aigriront encore par la contention née entre monsieur le Prince de Condé et monsieur

---

luy estoit aysé, n'y ayant pour le garder qu'un pauvre prestre, le cardinal de Trente, qui estoit prest de quitter tout si on l'eust attaqué. Mais le destin de la France luy bandoit les yeux, et pendant son voyage, où il avoit emmené toute la noblesse et toutes les plus belles forces de France pour secourir le Pape à Ostie, nous perdismes Saint-Quentin et la journée de Saint-Laurent, où Monsieur le Connestable et plusieurs autres furent pris. Puis monsieur vostre pere, à son retour...

d'Aumale, vostre oncle, pour l'estat de Colonel de la cavalerie legere. Il n'estoit encore lors mention de Religion ny de Huguenots. A peine sçavoit-on quelle estoit la doctrine de Calvin et de Luther, sinon au supplice de ceux qu'on voyoit brusler opiniastres. Et neantmoins, la matiere des guerres et des inimitiez que nous avons veues se preparoit dès lors et a duré jusques à présent. Mais la verité est que, quand messieurs de Chastillon, hommes courageux et mal endurens, veirent que la faveur de vostre maison l'emportoit sur la leur, et qu'il n'y avoit moyen de trouver credit auprès du Roy, pour les obstacles que les vostres leur donnoient, ils furent conseillez de se retirer de la Cour, et en leur retraicte (fust-ce à bon escient, fust-ce par ruse et prudence) se monstrerent favoriser les nouveaux Lutheriens, qui ne preschoient encore que dans les caves, et peu à peu se joignirent de faction et d'intelligence avec eux, plus pour se defendre et garantir de vostre pere et de vostre oncle que pour attenter aucun remuement de nouveauté, sinon lorsque le Roy, à la suscitation de vostre oncle, qui luy en avoit faict escrire par le Pape, prit luy-mesme monsieur d'Andelot à Crecy<sup>1</sup> et l'envoya prisonnier à Melun. Après cet emprisonnement et

---

1. C'est à Monceaux, non à Crécy, que Henri II fit arrêter d'Andelot, pour ses propos hérétiques sur la messe.

celuy du Vidame de Chartres<sup>1</sup> et de quelques Conseillers du Parlement, survint la violente et miraculeuse mort du Roy, qui esleva vostre maison au souverain degré de puissance auprès du petit Roy François, et, par le contraire, recula et abatit presque du tout celle de monsieur le Connestable et de tous ceux qui luy appartenoyent. Et ce fut lors que les siens, desesperez de moyens ordinaires, parce que tout bransloit soubz la faveur des vostres, se joignirent de secrettes intelligences avec les Lutheriens, çà et là escartez par divers coings du royaume. Et, combien qu'ils eussent encore peu de creance avec eux, qui leur estoient gens inconneuz, et n'ayant participé ni à Cene, ni à Synode ou Consistoire, neantmoins, par le moyen de leurs agents, bien entenduz és secrets, ils firent ceste memorable entreprise d'Amboise, et assemblerent de tous les quartiers du monde, avec un silence merueilleux, une telle force de gens qu'ils furent prests, à jour nommé, de faire une cruelle execution sur tous les vostres, soubz ce pretexte de delivrer le Roy de la captivité où vostre pere et vos oncles le tenoient<sup>2</sup>. Mais les bonnes gens ne se peurent garder des traistres :

---

1. François de Vendôme, mis en prison le 27 août 1560. Il avait pris parti contre les Guises.

2. Cette entreprise, qui aboutit à Amboise, devait s'exécuter le 6 mars 1560, à Blois, où le roi était avec les Guises, contre lesquels elle était dirigée.

dont s'ensuyvit la penderie d'Amboise, qui descouvrit les auteurs de la faction. Et de là s'ensuyvit le mandement rigoureux qu'on fit au Roy de Navarre, et la prison de monsieur le Prince de Condé, aux Estats d'Orleans, et beaucoup d'autres tristes accidents longs à raconter, lesquels eussent continué beaucoup pires, si la soudaine mort du petit Roy n'en eust destourné le cours et rompu le coup qu'on alloit assener sur ces premiers Princes du sang royal et sur la famille de monsieur le Connestable et des Chastillons.

« Il est aysé à juger combien vostre maison fut esbranlée et fracassée par ceste inopinée mort, et pouvez croire, Monsieur le Lieutenant, que monsieur vostre pere et messieurs vos oncles jouerent tout un temps à l'esbahy <sup>1</sup>, comme vous peustes faire quand on vous porta la nouvelle de la mort de vos deux freres. Mais, non plus que vous, ils ne perdirent pas courage, et dès lors eurent de bons advis et consolations du Roy d'Espagne, duquel nous parlions tantost, qui, durant ces premieres dissensions, estoit aux escoutes à qui il offrirait sa faveur, et attisoit le feu d'une part et d'autre pour le faire croistre en la force et grandeur que nous l'avons veu, et voyons encore maintenant, ardre et consommer toute la France : qui est le but

---

1. Un des jeux de Gargantua (Rabelais, l. I, ch. 22).

final de ses pretentions. Sur l'esperance donc du support d'un si grand Prince, qui n'espargnoit de promettre argent et hommes, vostre pere, sans s'estonner d'une si lourde cheute, voyant le Roy de Navarre remis en son rang de premier Prince du sang, pour la tutelle du petit Roy Charles, et monsieur le Connestable remis en sa charge, sceut si dextrement jouer son rollet qu'il les pratiqua tous deux et tira à sa cordelle<sup>1</sup>, contre leurs propres freres et leurs propres neveux : repaissant l'un d'une esperance que je n'ose dire<sup>2</sup>, et amadouant l'autre par submissions et honneurs qu'il luy deferoit. Si bien que, reprenant encore ses erres delaisées et son ancien avantage, après que monsieur le Prince de Condé fut eslargy, qui l'avoit failly belle de deux ou trois jours seulement, il alla, avec nombre de gens de guerre et en grosse troupe, se saisir du petit Roy et de la Royne sa mere à Fontainebleau, et les amena à Melun. Et ce fut lors que mondit sieur le Prince et messieurs de Chastillon, ne se sentants assez forts, de leur chef ni de leurs maisons, pour resister à si puissants ennemis, couverts de l'autorité Royale, se firent Lutheriens tout à faict, et se declarerent chefs et protecteurs des nouveaux Heretiques, lesquels

---

1. Attira à son parti.

2. Celle d'épouser Marie Stuart, reine d'Écosse, (V. Sleidan, l. XIII, an. 1541, et de Thou, l. XXVIII.)



ils appellerent à leur secours ; et, par leur moyen, en guerre ouverte, se saisirent de plusieurs grosses villes de ce Royaume, sans toutesfois faire aucune mention de leur religion, mais seulement pour la deffense du Roy et de sa mere, et pour les oster de la captivité où monsieur vostre pere les detenoit. Et vous sçavez, Monsieur le Lieutenant, que ces gens-là se sont toujours vantez que ce qu'ils en avoyent fait avoit esté à la requeste et au mandement de la Royne-mere, de laquelle ils ont publié et fait imprimer les lettres à eux par elle escrites à ceste fin<sup>1</sup>. Vous n'ignorez pas ce qui se passe en ceste guerre, et comment dès lors le Roy d'Espagne envoya à vostre pere du secours, mais tel que j'ay honte d'en parler : tous bisognes<sup>2</sup> ramassez, qui jamais ne voulurent combattre à la bataille de Dreux, et se couvrirent des chariots du bagage. Toutesfois, cela fut une amorce pour allumer le courage des partisans et leur faire esperer qu'ils feroient bien quelque chose davantage une autre fois, s'ils venoient encore à s'entrebattre. Mais, du depuis, les divers changements de nos affaires donnerent bien à l'Espagnol un autre jeu. Car, vostre pere mort, et la paix faicte, connoissant neantmoins ces puissantes familles animées et aheurtées l'une con-

---

1. Quatre de ces lettres, écrites en 1562 au prince de Condé, sont au t. I des *Mémoires de la Ligue*.

2. De l'espagnol *bisoño*, soldat de fraîche recrue.

tre l'autre sans espoir de reconciliation, il pratiqua monsieur le Cardinal vostre oncle (qui ne dormoit pas de son costé), pour entretenir les troubles et divisions en ce Royaume, sous le nom specieux de la Religion, de laquelle auparavant on avoit fait peu ou point d'estat. Monsieur vostre oncle, comme il estoit adroit, ingenieux, et complaisant à qui il vouloit, sceut tellement gagner le cœur de la Royne-mere, et la Royne-mere celuy du Roy son fils, qu'il leur persuada que messieurs les Princes de Bourbon, aidez de ceux de Montmorency et de Chastillon, ne demandoient que sa ruine, et n'auroient jamais patience ni cesse qu'ils ne l'eussent chassée du Royaume et renvoyée en Italie chez ses parents.

« Dieu fasse pardon à la bonne Dame ! Mais, pour l'apprehension qu'elle en eut, j'ay grand peur qu'elle a esté cause de beaucoup de maux que nous avons veuz de son temps. Car, sur ce sujet, elle les prit en telle haine que jamais elle ne cessa qu'elle ne les eust ruinez, comme elle fit l'un à la bataille de Jarnac, et l'autre à la Saint-Barthelemy, où, si tous ceux de Montmorency se fussent trouvez, ils n'en eussent pas eu meilleur marché. A quoy monsieur vostre oncle tenoit la main fort dextrement, et pousoit vaillamment à la roue pour mettre le feu en la teste du jeune Roy Charles. Sans la mort duquel, il ne faut douter qu'il n'eust bien eu la

raison de l'escorne que monsieur le Mareschal de Montmorency luy avoit faicte en ceste ville, et à monsieur vostre frere <sup>1</sup>, quand il leur fit faire tout en leurs chausses <sup>2</sup>, parce qu'ils portoient armes deffendues sans son passeport.

« Mais il semble que les morts soudaines de ces trois Roys, subsequents l'un après l'autre, ayent toujours rompu et desbauché les beaux desseins de vostre maison, et sauvé ou prolongé la vie à vos principaux ennemis. Venons à ce qui est advenu depuis : car il est temps de parler de vous et de monsieur vostre frere, qui commenciez dès lors à paroistre aux armées et marcher sur les pas et traces de vos predecesseurs. Vous aviez desja fait paroistre vos vaillances au siege de Poitiers, que deffendistes bravement, contre l'advis du premier mary de Madame la Lieutenande, monsieur de Montpezat, vostre devancier, qui vous conseilloit de quitter tout et vous en aller. Puis, fustes à la bataille de Montcontour ; puis, à la journée de

1. En s'opposant, comme gouverneur, à leur entrée, le 8 janv. 1565, sous prétexte qu'ils portaient des armes malgré la défense du Roi.

2. On faillit en venir aux mains ; le cardinal et le duc d'Aumale, pris de peur, se réfugièrent dans les maisons et gagnèrent, le soir, l'hôtel de Cluny, où tous les jours passaient en armes ceux de Montmorency, apprenant au peuple à chanter *Fi, fi, fi du Cardinal!* et autres folies. (D'Aubigné, *Hist.* I, l. IV, ch. 5.)

Saint-Barthelemy, où les compagnons furent pris endormis, et frottez à dire « Dont venez-vous <sup>1</sup> ». Et, encore que monsieur votre oncle fust à feuilleter son breviaire en Italie, si est-ce que le jeu ne se fit pas sans son entremise <sup>2</sup>, pour en avoir l'approbation du Roy d'Espagne et l'absolution du Pape touchant le mariage qui servit de leurre et de trapusse <sup>3</sup> aux Huguenots. Par après, vous continuastes vos coups au siege de la Rochelle, où l'on veit que le Roy de Navarre qui est aujourd'huy et monsieur votre frere n'estoient qu'un cœur et une ame, et engendroient jalousie à tout le monde pour leur grand privauté. Mais il faut venir au point. Quand vous veistes le Roy Charles decedé, qui autrement ne vous aymoît pas beaucoup, et qui avoit plusieurs fois repeté le dire du grand Roy François, dont luy-mesme avoit fait ce quatrain, maintenant tout vulgaire :

Le Roy François ne faillit point,  
Quand il predict que ceux de Guyse  
Mettroient ses enfants en pourpoint  
Et tous ses sujets en chemise.

---

1. Locution populaire, comme à bouche que veux-tu.

2. Il n'en ignorait rien, comme le démontrèrent des lettres à lui écrites tandis qu'il se rendait à Rome, et qui furent interceptées.

3. *All.* au mot de Charles IX, disant que « le devant de sa grosse sœur Margot estoit la trapusse, ou ratiere, où les Huguenots avoient esté atrapez ».

quand vous le vistes, dis-je, decedé sans enfants, et le feu Roy son frere marié avec vostre cousine<sup>1</sup>, brehaine<sup>2</sup> et sterile, vous commençastes, monsieur vostre frere et vous, à faire des desseins et projets que beaucoup de gens disent estre cause de tous nos malheurs. Je ne suis pas de ceux qui croient que messieurs vostre pere et oncle eussent, dès leurs temps, jetté les fondements de l'edifice que vostre frère et vous avez basti depuis, encore qu'on parle des memoires de David et de Piles<sup>3</sup>, qui ont pronostiqué mieux que Nostradamus tout ce que nous avons veu depuis leur mort, et qu'on asseure que monsieur vostre oncle avoit dressé un formulaire de tout l'ordre qu'on y devoit tenir. Mais je ne puis croire que luy (qui avoit de l'entendement ce qu'homme pouvoit avoir) eust peu esperer de faire ses neveux Roys de France, voyant encore trois freres, enfants de la Maison Royale en droite ligne, tous puissants et en la fleur de leur aage, prests à se marier ; et ne pouvoit pas deviner qu'ils mourroient sans lignée, comme ils ont faict par après. D'ailleurs, il voyoit grand nombre de Princes du sang royal, qui ne s'estoyent point frottez à la robe des Heretiques: cela luy devoit couper

---

1. La reine Louise de Lorraine-Vaudemont, sœur du duc de Mercœur.

2. Infeconde. Vieux mot de vénerie.

3. Cf. ci-dessus, p. 113, note 2.

toute esperance à ses desirs. Je sçay bien que, de son temps, il a esté autheur que l'Archidiacre de Thoul<sup>1</sup> a escrit que ceux de la maison de Lorraine estoient descenduz de Charlemagne par les masles, sçavoir de Charles, duc de Lorraine, à qui le royaume appartenoit après la mort de Loys V<sup>e</sup>, Roy de France, et que, l'ayant Hues Capet pris à Laon et mené prisonnier avec sa femme à Orleans, il eut un fils masle, duquel il affermoit les ducs de Lorraine estre descenduz. Cela s'est soubs main jetté parmy le peuple: dont vous n'estiez pas marris, encore que les histoires communes et veritables tesmoignent assez qu'il y a eu interruption des masles en la race de Lorraine par deux femmes, et notamment en la femme de Godefroy de Bouillon, nommée Idain. Aussi en fit ledit Archidiacre l'amende honorable par arrest, et s'en desdit en présence de toute vostre famille, comme lasche et poltron.

« Mais enfin, il n'y avoit apparence que, de ce temps-là, mondit sieur vostre oncle peust aspirer à la Royauté, ayant tant d'obstacles et de testes, ou à combattre, ou à faire mourir par glaive ou par poison. Bien est vray que, dés son commencement, il fut ambitieux des grandeurs et du gouvernement

---

1. Franç. de Rosières, qui publia en 1580 les *Stemmata Lotharingæ ac Barri Ducum*. (V. de Thou, l. LXXVIII, et L'Estoile, II, 124.)

de l'Etat plus que nul autre de son aage, et ne fay doute qu'il n'ait desiré posseder les Roys, et les tenir, s'il eust peu, en curatelle, comme faisoient anciennement les Maires du Palais, pour disposer de tout à son appetit et avancer ou reculer tous ceux qu'il luy eust pleu : qui est ce à quoi ordinairement les plus grands aspirent. Cependant, y estant à peu prés parvenu, comme il a faict de son vivant, il vous avoit assemblé et préparé les materiaux desquels vous avez basti ce superbe dessein d'empier la Couronne : vous ayant laissé en main premierement de grands biens, de grands estats, les premiers offices et charges du Royaume, de grands gouvernemens, force gens de guerre obligez par bienfaits, force serviteurs, force intelligences avec le Pape et le Roy d'Espagne, et autres Princes de vos parens et alliez, et, qui plus est, une grande opinion envers le menu peuple que fussiez bons Catholiques et ennemis jurez des Huguenots. Vous avez sceu faire fort bien vostre proffit de ces preparatoires, et des estoffes qu'avez trouvées, après sa mort, toutes prestes à mettre en œuvre. Quand je dy vous, j'entends parler de vos freres et vos cousins. Après la mort du Roy Charles, beaucoup de choses vous ont succédé l'une après l'autre fort à propos : premierement la sterilité du Roy, ou de vostre cousine sa femme ; puis, la re-traicte et absence du Roy de Navarre, dont vous

fustes en partie cause, pour les deffiances où vous le mettiez ; et, par après, la dissension et division du Roy et de Monsieur le Duc son frère, de laquelle vous seuls fustes les auteurs et promoteurs, aigrissant sous main les esprits de l'un contre l'autre et leur promettant secrettement de les assister. Une autre chose dont vous vous avez sceu bien ayder fut l'assistance que firent pour un temps messieurs les Princes de Conty et de Soissons<sup>1</sup> au Roy de Navarre, leur cousin germain, quand ils veirent que c'estoit directement à toute leur famille que vous en vouliez, et que vous vous vantiez de supplanter, car là-dessus vous pristes le sujet (que jamais n'avez laissé ny oublié depuis) de faire comprendre, par la bulle du Pape et par les serments et protestations du Roy d'Espagne, de n'approuver jamais les Princes Heretiques, ni fils d'Heretiques, et trouvastes lors ces beaux noms d'Adherents et Fauteurs d'Heretiques.

« Vous fistes dès lors vos pratiques avec le Roy d'Espagne plus manifestement, et asseurastes vos conditions, et stipulastes dès lors vos pensions, luy promettant le royaume de Navarre et le Bearn pour sa part, avec les villes qui seroient à sa bien-seance en Picardie et Champagne ; et convinstes

---

1. Devinant les desseins des Guises contre leur maison, ils s'étaient joints, en 1587, au roi de Navarre.



avec luy des moyens dont vous useriez pour empieter l'Estat. Et le pretexte qu'y pretendiez estoit le mauvais gouvernement du Roy, les prodigalitez qu'il faisoit à ses deux mignons, desquels vous tirastes l'un<sup>1</sup> à vostre cordelle (qui ne s'en trouva pas mieux). Vous employastes toute vostre industrie à rendre le pauvre Prince odieux à son peuple ; luy conseilliez de surhausser les tailles, d'inventer de nouveaux impôts, créer nouveaux offices, desquels vous-mesmes profitiez. Car on maintinst à monsieur vostre frere, à Chartres, après les Barricades, qu'il avoit receu l'argent du party de trois Edicts bur-saux, fort pernicieux : dont toutesfois vous rejettiez la hayne sur ce pauvre Roy, lequel vous faisiez amuser à des devotions ridicules, cependant que vous briguiez la bonne grace de son peuple, et contre son gré preniez la charge et conduite des grandes armées, attirant à vous les chefs et capitaines de guerre, et courtisant jusqu'aux simples soldats pour les gagner, pratiquant les villes, achetant les gouvernements, et mettant aux meilleures places des gouverneurs et gens à vostre devotion. Et ce fut lors que vous conceustes tout à fait la Royauté, comme l'appetit vient en mangeant, quand vous

---

1. Anne, duc de Joyeuse, tué à Coutras en 1587. Les Guises lui avaient fait donner le commandement de l'armée, pour l'éloigner de Henri III, auprès duquel il leur donnait ombrage.

veistes le Roy Henry sans esperance de lignée, les premiers Princes tenuz pour Heretiques ou fauteurs d'Heretiques, le Consistoire de Rome vous hocher la bride, et le Roy d'Espagne vous donner l'esperon. Vous n'aviez plus que feu Monsieur, qui estoit un mauvais songe-creux, et qui sçavoit bien de quel bois vous vous chauffiez<sup>1</sup>. Il se falloit defaire de luy, et le testament de Salcede nous en a descouvert les moyens<sup>2</sup>; mais, la force n'ayant succédé, le poison fit la besogne. Tous vos serviteurs predisoient ceste mort plus de trois mois devant qu'elle fust advenue. Alors vous ne fistes plus la petite bouche pour dissimuler vostre intention; vous n'allastes plus connillant<sup>3</sup>, ni à cachette; vous vous declarastes tout à bon<sup>4</sup>.

---

1. Le duc d'Anjou était tenu pour « prince de malin esprit, cauteleux et déloyal ». (Sully, I, ch. 56; de Thou, I. LVI.) S'il eût vécu, les Guises l'auraient sans doute eu sur les bras.

2. Voir p. 113. Il avait révélé la conjuration des princes lorrains contre le duc d'Alençon.

3. Usant de détours comme les lapins (*connils*).

4. *Add.* et me souvient que feu monsieur le cardinal de Guise, votre frère, allant donner de l'eau beniste au corps de feu Monsieur, frère du Roy, accompagné de feu monsieur le cardinal de Bourbon, ne se put tenir de monstrier tant de jouissance que chacun s'apercevoit de ses risées et des mocqueries qu'il faisoit au corps et à la religion, et au bon homme vivant qu'il feignoit tant de vouloir servir et honorer. Et luy eschappa ce mot qui fut ouy de plusieurs : *En ont-ils maintenant?* Ceste mort donc vous haussa le cœur et vous fit mettre aux champs, à bannières desployées.

« Et neantmoins, pour avancer vos affaires, vous voulustes faire croire aux bonnes gens que c'estoit pour le bien public et pour la deffense de la Religion Catholique, qui est un pretexte que les seditieux et remueurs de nouvelletez ont tousjours pris. Dedans ce rets insensible vous attirastes le bon homme monsieur le Cardinal de Bourbon, prince sans malice, et le sceutes si dextrement tourner et manier que luy mistes une folle et indiscrete ambition dedans la teste, pour faire de luy comme le chat de la souriz, c'est-à-dire, après vous en estre joué, de le manger. Vous y attirastes plusieurs seigneurs de ce Royaume, plusieurs gentilshommes et capitaines, plusieurs villes et communautez ; et entre les autres, ceste-cy miserable, qui se laissa engluer, partie de hayne des comportements du feu Roy, partie de l'impression que luy donniez que la religion Catholique s'en alloit perdue, si, le Roy mourant sans enfants, la succession du Royaume venoit au Roy de Navarre, qui se disoit premier Prince du sang. Vous forgeastes là-dessus vostre premier manifeste, imprimé à Rheims, qui ne portoit un seul mot de la Religion, mais bien demandiez tous les estats et gouvernements de ce Royaume estre ostez à ceux qui les possedoient qui n'estoient à vostre devotion : ce que vous corrigeastes par vostre second manifeste, du conseil de Rosne, qui, pour tout brouiller, dit qu'il ne fal-

loit que mettre la Religion en avant<sup>1</sup>. Et alors vous nous preschates d'un Synode à Montauban et d'une Diète en Allemagne, où disiez que tous les Huguenots du monde avoient comploté de se saisir du Royaume de France et en chasser tous les prestres<sup>2</sup>. Aucuns vous crurent ; et, quant à moy, qui ne suis pas des plus rusez, j'en eu quelque opinion, et me joi-gny de ce party, pour la crainte que j'ay tousjours eue de perdre ma religion. Beaucoup de bonnes gens ont fait comme moy, qui ne s'en sont pas mieux trouvez. Les autres, qui ne demandoient que nouveaux remuemens, firent semblant de le croire ; plusieurs saffraniers, endebtez, criminels, contumacez, vous suyvirent, comme gens qui avoient besoin de la guerre civile. Ayant ainsi joué vostre partie et receu force doublons d'Espagne, vous vous mistes aux champs<sup>3</sup> avec une belle armée. Quelques-uns disent que cela ne se fit pas sans le sceu et consentement de la Royne-mere, qui ayroit les troubles pour se rendre necessaire et estre employée à faire le hola : à quoy elle estoit fort propre. Mais, toute Italienne

---

1. Rosne était maréchal de la Lieutenance. (V. p. 68.)

2. *Synode* tenu en sept. 1584 avec la permission du Roy qui y envoya Bellièvre. *Diète* tenue à Magdebourg en déc. 1584. On forgea à ce sujet toutes sortes de contes. Si quelque secours fut envoyé de l'étranger à Henri III et au roi de Navarre, ce fut pour empêcher ces princes de succomber sous l'effort de la Ligue, non pour *décatholiciser* la France.

3. *Alias* : en campagne.

et ruzée qu'elle fust, si y fut-elle trompée<sup>1</sup>, car elle ne croyoit pas, du commencement, que vos desseins volassent si haut, et ne descouvrit la meche que bien tard, après qu'eustes mis le pied si avant qu'il n'y avoit pas moyen de le retirer, n'estant pas vray-semblable, encore qu'elle eust du mescontentement de son fils (qui, à la verité, se laissoit plus gouverner à d'autres qu'à elle), qu'elle eust voulu le laisser ruiner et le veoir priver de la Couronne pour y establir vostre frere, de qui elle ne se fioit que de bonne façon.

« L'ayde donc que la bonne Dame vous fit n'estoit pas pour perdre son fils, mais pour le ramener à l'humilité et reconnoissance. Ce que pensant avoir fait par vostre moyen, elle vous fit, par après, dissiper vostre armée, qui ne vous servit de rien, sinon pour vous faire connoistre vos forces et pour extorquer par violence cest Edict de Juillet<sup>2</sup>, qui cassoit tous les autres Edicts de pacification auparavant faicts et remettoit encore le feu et le carnage en France contre les Huguenots. Mais vous ne demourastes pas en si beau chemin, car, ayant reconneu que la plus-part des bonnes villes, qui vous avoient promis de s'eslever pour vous quand elles vous verroient aux champs avec une armée, vous

---

1. Voir de Thou, l. XXX.

2. L'Édit de réunion, vérifié le 18 août 1585.

avoient manqué et estoient encore retenues de quelque crainte et reverence du nom des Roys et de la Majesté Royale, vous pratiquastes sans vous desarmer, dedans toutes les villes, ceux des habitants que sçaviez avoir quelque creance et dignité sur le peuple. Vous corrupistes les uns par argent, qui vous venoit en abondance d'Espagne, les autres par promesses de biens, offices, benefices, et les autres par impunité des crimes dont ils estoient poursuivis en justice. Mais principalement vous dressastes vos machines contre ceste miserable ville de Paris, où vous n'oubliastes aucun artifice, jusques aux plus abjectes et honteuses submissions, pour rechercher et gagner la simple populace. Vostre frere s'en alla armer en Champagne et Bourgogne, pour surprendre les places du Roy, non celles des Huguenots, dont on ne parloit point en ce pays-là, sinon à Sedan, où il fit mal ses besongnes<sup>1</sup>. Vous, Monsieur le Lieutenant, allastes en Guyenne avec une puissante armée, pour attendre l'occasion de jouer vos jeux<sup>2</sup>; et c'est, à mon advis, la raison que n'y fistes pas grand cas, parce que vouliez temporiser, en attendant à frapper vostre coup par deçà, comme avez dit tan-

---

1. Surpris, en 1587, par le duc de Bouillon, le duc de Guise n'avait eu que le temps de se sauver, abandonnant son manteau, le fourreau de son épée et autres *besongnes* (De Thou, l. LXXXVII.)

2. En 1585.

tost. Mais les Heretiques de Saintonge ne laisserent de s'en moquer, car, à vostre retour, ils firent une petite rime en leur patois, qui merite que la sachiez, et la voicy :

Haulsez vos testes<sup>1</sup>, grands portaux!  
Huys de Paris, tenez-vous hauts!  
Si entrera le Duc de Gloire,  
Qui, pour tuer cent Huguenaux,  
A faict mourir mille Papaux :  
N'a-t-il pas bien gagné à boire<sup>2</sup>?

Le quatrain qui en fut faict par deçà est commun, touchant les places que vous pristez :

Oronce est un oyson, et Thevet une cane,  
Qui, en representant la carte Gallicane,  
Ont oublié de mettre, ou laissé par mépris,  
Les villes et chasteaux que ce grand Duc a pris<sup>3</sup>!

« Je ne parleray point de la belle prise que vous fistes du chasteau de Fronsac, et d'une jeune dame qui estoit dedans, heritiere de la maison de Caumont<sup>4</sup>; cela ne merite pas d'estre recité en ceste bonne Compagnie, encore que le bon homme de la Vauguyon<sup>5</sup> en soit mort de desplaisir, n'ayant peu

---

1. *Alias* . voustes.

2. Voir *Mém. de la Ligue*, I, 366.

3. Oronce Finé et André Thevet, auteurs d'ouvrages de géographie.

4. Cf. ci-dessus, p. 72.

5. La Vauguyon était tuteur de la jeune Anne de Caumont.

avoir justice contre vous. Aussi n'estoit-ce rien au prix de ce qu'aviez delibéré faire en ceste ville, à vostre retour, dont vous sçavez que je sçay quelque chose, et non pas tout. Car je n'avois point sceu que dés lors vous eussiez projeté de prendre le Roy au Louvre, et tuer ou emprisonner tous ses meilleurs et plus signalez serviteurs, si le lieutenant du prevost Hardy<sup>1</sup> ne l'eust revelé, qui descouvrit toutes vos assemblées et entreprises, par tenants et aboutissants, et fut cause que le Roy, bien adverty, fit saisir le Grand et Petit Chastelet, l'Arsenac et Hostel-de-Ville, et renforça ses gardes pour empêcher l'execution de vostre dessein. Vous confeserez que, s'il eust fait alors ce qu'il devoit et pouvoit, vous et tous vos agents et facieudaires estiez perduz (lesquels on connoissoit par noms et par surnoms, tout ainsi qu'ils se sont declarez par après). Mais on y proceda trop mollement, par le conseil de ceux qui disoient et disent encore aujourd'huy « qu'il ne faut rien aigrir ». Depuis, vous ne cessastes de pratiquer et solliciter tout le monde quasi à descouvert, et principalement les Prescheurs et Curez, à qui vous faisiez quelque petite part de vos doublons. Vous envoyastes une autre armée en Guyenne, dont faisiez estat, et que pensiez qui deust resserrer ou prendre le Roy de Navarre.

---

1. Nicolas Poulain, dont le *Procès-verbal* a été publié.



Mais de belles ! Vous allastes precipiter et faire perdre ce jeune seigneur<sup>1</sup>, presumptueux des esperances que luy donniez qu'il seroit Roy de Toulouze. Vostre frere avoit d'autres forces sur pieds, qui luy vinrent bien à propos pour repousser les Reistres venants au secours des Huguenots de Guyenne; et falut que vous-mesme, Monsieur le Lieutenant, y allassiez en personne. Encore ne sceustes-vous les empescher de passer, et, s'il n'y eust eu que vous et les vostres qui vous en fussiez meslez, quelque chose qu'en ayez voulu faire croire, ils fussent venuz boire nostre vin jusques à nos portes et vous eussent mis en merueilleux accessoire. Neantmoins vous voulustes vous donner toute la gloire de leur desroute, et la desrober au Roy et à ses bons serviteurs, qui, en temporisant et s'opposant à leur passage de Seine<sup>2</sup>, y avoient apporté les plus grands effects. Cela veritablement vous acquit un grand honneur et faveur envers les Parisiens, dont la plus-part ne sçavoient pas encore à quoy vous tendiez; mais ceux qui participoient à vos secrets, et qui lors prirent le nom de Catholiques Zelez, faisoient deja un Dieu de vostre frere, l'invoquoient en leurs afflictions, et avoient recours à luy quand on les menaçoit du Roy et de la justice. Dont il fut rendu si orgueilleux et temeraire qu'il osa venir en ceste

---

1. Anne de Joyeuse. (V. ci-dessus, p. 500.)

2. *Alias* : de Loire.

ville avec huict chevaux<sup>1</sup>, contre les deffenses tres-expresses que le Roy luy en avoit faictes ; encore qu'on sçache bien qu'il avoit assigné cinq ou six cents hommes de cheval, qui se rendirent à mesme jour près de luy. Le Pape Sixte V<sup>e</sup> sceut bien dire quelle peine cela meritoit, quand il en sceut la nouvelle<sup>2</sup>; et n'eust pas failly de le faire, si telle chose luy fust advenue. Mais la bonne mere et ses bons conseillers<sup>3</sup>, faicts de sa main et de son humeur (dont nous n'avons encore que trop de reste), sceurent si dextrement imprimer la crainte en l'esprit foible de ce pauvre Prince qu'il n'osa rien entreprendre, de peur d'irriter les Parisiens, et craignant remettre encore les troubles et les miseres de la guerre en son Royaume. Car, encore qu'il n'aymast pas les Huguenots plus que vous, si est-ce qu'ayant experimenté leur opiniastreté (et que pour neant on taschoit les vaincre et ranger à raison, par la violence de la guerre qui ruynoit son peuple), il s'estoit resolu de ne tenter plus les voyes de la force<sup>4</sup>;

---

1. Le 12 mai 1588, jour des Barricades.

2. *O le grand fou ! s'était-il écrié, de s'être ainsi livré !* Puis, apprenant que le Roi ne l'avait pas fait arrêter : *Grand sot et benet de prince ! Ne pas profiter d'une si belle occasion !* (De Thou, l. XC.)

3. Catherine de Médicis et ses conseillers : Villequier, d'O, Villeroy, Chiverny, etc.

4. Tels furent, en effet, les motifs de la pacification de Poitiers, en sept. 1577. (De Thou, l. LXXXI.)

mais, par un plus gracieux remede, avoit commencé de les attirer à l'obéissance, et reconnoissance de leurs fautes passées ; les privants de sa Cour et de sa suite, des honneurs, charges, gouvernements, offices, benefices, dont la plus-part d'eux se faschoient de se veoir excluz ; si bien qu'il faut advouer que leurs forces s'estoient plus alenties par cinq ou six ans de paix que par dix ans de guerre ouverte. Et ne se faisoit plus de nouveaux Huguenots, les vieux se refroidissants et s'ennuyants de la longueur, et la plus-part d'eux permettant que leurs enfants se fissent Catholiques pour participer aux honneurs et aux benefices comme les autres. Mais, vous et les vostres, impatientes du repos, et qui aviez peu de soin de la Religion pourveu que parvinssiez à vos attentes, ne peustes souffrir ceste tranquillité, qui ne vous estoit pas saine. Vous aviez appris que la pescherie est meilleure quand l'eau est trouble ; si bien que n'eustes jamais repos que n'eussiez veu naistre ceste belle journée des Barricades, qui nous a, vous et nous, ruinez. Encore qu'il soit assez notoire (et vostre frere ne le nieroit pas s'il estoit vivant, et tous ceux qui estoient de l'entreprise qui sont icy presents me le confesseront) que, si le Roy eust voulu user de son pouvoir et de son autorité <sup>1</sup>,

---

1. Conseillé par le gouverneur de Paris, Villequier, le Roi avait voulu que les troupes attendissent ses ordres pour

nous estions, dés ce jour-là, tous perduz, estant bien certain que vous fustes prevenuz et devancez de trois jours, et que le jour de l'exploict qui se devoit faire n'estoit assigné qu'au Dimanche<sup>1</sup>. Si bien que le Roy, qui sçavoit toute l'entreprise, encore que ceux qui approchoient de plus près de sa personne taschassent luy dissuader et divertir d'adjouster foy aux rapports qu'on luy en faisoit, eut ses Souysses et ses gardes et autres gens de guerre tous prests avant le jour, qui avoient desja pris les places, carrefours et quantons de la ville, dés le matin, auparavant que vostre frere ni aucuns des entrepreneurs fust eveillé. Lequel, comme sçavez, ayant sceu à son resveil ce qui se passoit, se trouva si surpris et si esperdu qu'il n'attendoit rien moins sinon qu'on le vinst assieger et prendre ou massacrer en l'Hostel de Guise, où il s'estoit resolu se defendre seulement avec son espée, n'y ayant faict preparatifs d'aucunes armes, de peur qu'on y allast fouiller, et pour oster tout soupçon de luy. De mesme, tous les Seize et les plus mutins de la faction se cachèrent dedans les caves et chez leurs amis

---

agir contre les barricadeurs. Ceux-ci mirent le délai à profit, et quand le Roi ordonna d'agir, il était *trop tard*. ( De Thou, l. XC. *Journal de L'Estoile*, nouv. éd., t. III, p. 140.)

1. Les Ligueurs ayant pris l'alarme, le duc de Guise s'était trouvé dans la nécessité de précipiter l'entreprise des Barricades.

et voisins, n'attendants rien que la mort. Et n'y eust aucun si hardy qui osast paroistre dedans la rue qu'il ne fust plus de huict ou neuf heures, tellement que le Roy eust peu, sans aucune resistance, se saisir d'eux et de vostre frere, et remettre absolument son auctorité, s'il eust permis que ses gens de guerre eussent joué des mains et chargé les premiers qui s'avancerent à faire barricades et à boucher les passages des rues. Mais sa timidité, ou plustost sa naturelle bonté, avec les impressions que luy donnoient sa mere et ses traistres conseillers, l'empescherent d'user de l'avantage qu'il avoit en main, faisant deffendre à ses gens de guerre de frapper ny offenser personne, et se tenir coy sans rien entreprendre ni faire effort à aucun des habitants : qui fut cause que les mutins, reprenants cœur sur les erres de leur entreprise projectée, eurent loisir de s'armer et de renfermer comme entre deux gauffres<sup>1</sup> ceux qu'ils n'osoient auparavant regarder au visage. Et vostre frere aussy, voyant qu'on tardoit tant à le venir attaquer, et que de toutes parts lui venoient des gens en armes, que ceux du Roy laissoient librement passer, parce qu'ils n'avoient point charge de prendre garde à luy (et sçachant que ceux de son party commençoient à se reconnoistre et à faire teste aux quartiers, selon l'ordre qu'on

---

1. Entre deux fers à gaufres.

avoit auparavant projeté), de desespéré qu'il estoit, il entra en pleine assurance et envoya ses gentils-hommes, destinez, par les rues et quantons, pour assister et encourager les habitants, se saisir des portes et des places; et de sa part, après s'estre renforcé de bon nombre d'hommes armez, qui avoient leur rendez-vous à luy, sortit de sa maison sur les dix à onze heures pour se faire veoir par les rues et, par sa presence, donner le signal de la revolte generale, qui mit incontinent le feu en la teste de tous les conjurateurs, lesquels, comme forcenez et furieux, se ruerent sur les Souysses du Roy, qu'ils taillerent en pieces. Et les autres gens de guerre, se voyants renfermez entre deux barricades, devant et derriere, sans s'estre osé deffendre, à cause que le Roy leur avoit deffendu, se rendirent à la mercy de vostre frere, qui les fit conduire en seureté hors de la ville : ce qu'il fit non tant par clemence et douceur qui luy fust naturelle que par ruses et cautelle, pour mieux parvenir à son dernier but, qui estoit de se saisir du Roy, lequel il voyoit en armes, sur ses gardes, en son Louvre, mal aisé à forcer si promptement sans grand massacre. Son artifice donc fut de filer doux et de contrefaire le piteux, disant qu'il avoit un extrême regret de ce qui estoit advenu. Cependant il visitoit les rues pour encourager les habitants, il s'assuroit des places fortes, il se fit maistre de l'Arsenac, où il avoit bonne intelligence

avec Selincourt<sup>1</sup> pour avoir le canon, les poudres et les boulets à sa devotion ; il enjola de belles paroles le pauvre Chevalier du Guet, qui luy rendit la Bastille, par faute de bon appareil<sup>2</sup>. Il ne luy restoit plus que le Louvre. Le Palais estoit à luy. Ce n'estoit rien faict s'il ne tenoit le Maistre, lequel avoit une porte de derriere pour se retirer. Ce fut pourquoy, pied à pied, on avança les barricades pour gagner la Porte Neufve et celle de Saint-Honoré. Mais le pauvre Prince, bien adverty de ce qu'on deliberoit faire et qu'on n'en vouloit qu'à luy, ne s'osant fier en sa mere, ni au gouverneur de Paris qui estoit lors, qui l'entretenoient de parlements et d'accord, prit une resolution courageuse et approuvée de beaucoup de gens de bien, qui fut de s'enfuir et quitter tout. De quoy vostre frere se trouva bien estonné, voyant que la proye qu'il pensoit tenir en ses lacs lui estoit eschappée.

« O feste memorable des Barricades, que tes feries et tes octaves sont longues<sup>3</sup> ! Depuis ce temps-là, qu'avons-nous eu que malheur et pauvreté, qu'angoisses, peurs, tremeurs, alarmes, deffiances,

---

1. Gouverneur de l'Arsenal.

2. Ce fut par lâcheté, deux jours après les Barricades. (De Thou, l. XC.)

3. « Heureuse et sainte journée des Tabernacles ! » avait dit un orateur en la Chambre du clergé des États de B'ois. La journée du 12 mai 1588 fut chômée par les Ligueurs, comme grande fête, jusqu'à l'entrée de Henri IV dans Paris.

et toutes sortes de miseres? Ce ne furent plus que ruses, que finesses, dissimulations et feintises, d'une part et d'autre; pratiques, menées à qui mieux mieux, et à qui tromperoit son compagnon. Vous commençastes à marcher du pair avec vostre Maistre, et, parce que n'aviez peu l'attraper par force ouverte, vous pristes conseil d'y aller par finesse. Vous faisiez les tristes et dolents de ce qui estoit arrivé, quand vous envoyez vers luy; mais envers les Estrangers vous braviez, et vous vantiez d'estre maistres de tout, et qu'il n'avoit tenu qu'à vous que ne fussiez Roys, et qu'aviez gagné en ceste journée des Barricades plus que si eussiez gagné trois batailles. De quoy vos lettres et celles de vos agents font ample foy<sup>1</sup>: vous envoyastes plusieurs fois diverses sortes d'ambassadeurs vers le Roy, tant à Rouen qu'à Chartres, pour faire croire que le peuple de Paris estoit plus à sa devotion que jamais, et desiroit le veoir et le cherir en sa bonne Ville. Et ne taschiez qu'à l'y attirer pour parfaire la besongne commencée; mais il n'en voulut rien faire, et fit bien. Enfin, après plusieurs declarations que vous tiastes de luy (dont il ne fut chiche), comment il oublioit et remettoit tout ce qui s'estoit passé, où ne voulustes jamais qu'on usast du mot de *pardonner*, vous vous allastes enfi-

---

1. Voir *Mém. de la Ligue*, II, 340.



ler bien lourdement en la promotion des Estats, où vous vous promettiez faire tout passer à vostre fantaisie, par le moyen des brigues que vous fistes à l'election des deputez des Provinces<sup>1</sup>. En quoy on ne veit jamais une telle impudence que la vostre, qui envoyez de ville en ville faire eslire des hommes de vostre faction pour venir auxdits Estats, preparez de memoires, accommodez à vostre intention, les uns par force, les autres par corruption d'argent, et les autres par crainte et menaces. Entre autres de ceste ville, vous y envoyastes le President de Nully, La Chapelle Marteau, Compan<sup>2</sup>, Roland et l'avocat Dorleans, qui estoient notoirement les principaux auteurs de la rebellion et les instruments dont vous vous serviez le plus, pour tromper le peuple. Qu'est-il besoin de rememorer icy ce qui se passa à ces Estats de Blois, et comment Dieu banda les yeux à ceux de vostre famille pour s'aller jeter dedans la fosse qu'ils avoient preparée pour autruy? Alors que pensiez estre au

---

1. Les Guises y employèrent surtout l'ordre des Feuillants (D'Aubigné, *Hist.*, t. III, l. II, ch 3). Le duc de Guise comptait bien se rendre maître des États et se faire même déclarer Roi, s'il obtenait d'être fait connétable et commandant des armées. Mais Henri III, pris de peur que celui-ci ne le fit cloître, comme il en était bruit, se décida aux meurtres des 23 et 24 déc. 1588.

2. Échevin, ligueur forcené, qui avait été huguenot. (Voir L'Estoile, t. III, au 20 janv. 1589.)

dessus du vent, après ceste belle loy fondamentale par laquelle vous declariez le feu Cardinal de Bourbon premier Prince du sang, et le Roy de Navarre indigne de jamais succeder à la Couronne, non plus que ses cousins adherents et fauteurs d'Heretiques<sup>1</sup>, voicy une bourrasque qui enleve ces deux grosses colomnes de la Foy, messieurs vos freres, l'un se disant Lieutenant general, Grand-Maistre et Connestable de France, et l'autre, Patriarche de l'Eglise gallicane, et les jette en un gouffre de mer si profond qu'on ne les a jamais veuz ni ouys depuis<sup>2</sup>. Fut-ce pas un grand coup du Ciel et un merueilleux jugement de Dieu, que ceux qui pensoient tenir leur Maistre à la chaisne, et faisoient leur compte de l'amener, dedans trois jours, par force ou autrement, dedans ceste ville pour le faire tondre en moyne et le renfermer en un cloistre, se trouverent tout à coup eux-mesmes pris et renfermez par celuy qu'ils pensoient prendre?

« Aucuns ont voulu dire que vous, Monsieur le Lieutenant, estant jaloux de la grandeur et haute fortune de monsieur vostre frere<sup>3</sup>, advertistes le

---

1. Ce qui fut arrêté aux États de Blois, en 1588.

2. C'est en une salle basse du château de Blois que leurs corps furent rompus et brûlés. (V. L'Estoile, t. III.)

3. Leur jalousie était au sujet d'une femme pour laquelle ils avaient failli se battre. (De Thou, l. XCIII.)

deffunct Roy de l'entreprise qu'on faisoit de l'em-mener, et l'admonestiez de se haster d'y prevenir. Si cela est vray, je m'en rapporte à vous. Mais c'est chose toute vulgaire, que madame d'Aumale, vostre cousine<sup>1</sup>, fut à Blois exprés pour descouvrir tout le mystere au Roy : où elle ne perdit pas ses peines. Et dit-on que son mary et elle eussent dès lors faict banqueroute à la Ligue, si on luy eust voulu donner le gouvernement de Picardie et de Boulongne, et payer ses debtes. Quant à vous, je ne pense pas qu'avez eu le cœur si lasche que de trahir vos freres; et on sçait bien qu'estiez convié à venir et vous trouver aux nopces, où l'on vous eust faict de leur livrée; mais, soit que vous vous deffiasiez de l'encloueur, ou que ne voulussiez vous hazarder tous trois ensemble, vous vous tinstes à Lyon aux escoutes pour attendre l'issue et l'execution de l'entreprise, qui fut toute autre que n'esperiez. Et peu s'en fallut que vous-mesmes ne fussiez de la farce, si le seigneur Alphonse Corse<sup>2</sup> n'eust esté devancé. Madame vostre sœur eut la mesme frayeur que vous, qui, sçachant la nouvelle,

---

1. Marie, sœur du duc d'Elbeuf. (V. Mézeray.)

2. Alphonse d'Ornano, que Henri III avait fait partir en poste pour tuer Mayenne à Lyon, avant que les nouvelles de Blois lui fussent parvenues. Mais, informé par un courrier de Mendoze, qui avait devancé d'Ornano, Mayenne se hâta de fuir dans son gouvernement de Bourgogne.

ne se trouva pas assurée aux fauxbourgs, et se retira en la ville. O que nous serions maintenant à nos ayses, si ce Prince eust eu le courage de passer outre et continuer ses coups ! Nous ne verrions pas Monsieur de Lyon assis près de vous, et vous servir d'arq-boutant pour faire vos pratiques et les siennes à Rome et en Espagne, et pour empescher, par ses sermons et ses raisons colorées de religion, que n'ayons la paix, dont nous avons tant de besoin. Nous n'eussions pas veu les furieuses administrations de Marteau, Nully, Compan et Roland, qui ont mis le peuple au desespoir, si la justice, que la renommée nous avoit apportée jusques icy après leur capture, leur eust esté faicte comme elle devoit<sup>1</sup>; et toutes les autres grandes villes n'eussent pas bruslé du feu de la rebellion, si leurs deputez eussent passé par le mesme *Fidelium*<sup>2</sup>. Mais la douceur de ce bon Roy, qui n'estoit nullement sanguinaire, se contenta de veoir son principal ennemy et competeur abattu, et s'arresta lors qu'il devoit plus vivement poursuyvre son chemin. Toutesfois, si le sieur d'Antragues eust faict

---

1. Ils avaient été arrêtés à Blois après la mort des Guises, mais le Roi les avait renvoyés à Paris, sur leur promesse de s'emp'oyer dans l'intérêt de la paix. Tout au contraire, ils firent du pis qu'ils purent.

2. Par le même Office des Morts. — *Fidelium* désigne la dernière oraison de cet Office.

ce qu'il avoit promis, de la reduction d'Orleans, qu'il pensoit guarir comme il l'avoit gastée<sup>1</sup>, et ne se fust point laissé devancer par Saint-Maurice et Rossieux<sup>2</sup>, les choses ne se fussent pas debauchées comme elles firent, par faute de donner ordre à ce premier tumulte, où vous vinstes, sur le commencement de leur revolte, et leur donnastes courage de se rebeller et opiniastres à bon escient; et, à leur exemple, vous nous en fistes faire autant. Puis, quasy tout à un coup, ce feu embrasa toutes les bonnes villes de ce Royaume, et y en a peu qui se puissent vanter d'en avoir esté exemptes, tant vous aviez sceu dextrement pratiquer hommes de toutes parts. Là dessus, pour nous rendre irreconciliables avec nostre Maistre, vous nous luy fistes faire son procez<sup>3</sup>, vous nous fistes pendre et brusler son effigie, vous deffendistes de parler de luy sinon en qualité de tyran; vous le fistes excommunier, vous le fistes execrer, detester et maudire par les Curez, par les Prescheurs, par les enfants

---

1. Gouverneur de l'Orléanais, d'Entragues avait entraîné tout le pays dans la Ligue dès 1584; il s'en retira lors des Barricades, mais il n'eut pas le pouvoir de faire rentrer le peuple dans l'obéissance.

2. Trésorier de France à Orléans, général des vivres des armées de l'Union, puis secrétaire d'État de la Ligue

3. Voir de Thou, l. CIX. Cf. Mézeray et Bayle, au mot *Guise*.

en leurs prieres<sup>1</sup>. Et se peut-il dire ou alleguer rien de si horrible et espouvantable que ce que vous fistes faire à Bussy-le-Clerc, petit procureur, accoustumé d'estre prosterné à genoux devant la Cour de Parlement<sup>2</sup>, laquelle il eut le cœur et la rage d'aller prendre au siege venerable de la justice souveraine, et la mener captive et prisonniere en triomphe par les rues, jusques à son fort et tenniere de la Bastille<sup>3</sup>, dont elle n'est sortie que par pieces, avec mille concussions, exactions et vilenies, qu'il a exercées sur les gens de bien<sup>4</sup>? Je laisse les pillages de plusieurs riches maisons, la vente des precieux meubles, les emprisonnements et rançonnements des habitants et gentils-hommes qu'on sçavoit estre pecunieux et garnis d'argent, lesquels on baptizoit du nom de Politiques, ou d'Adherents et Fauteurs d'Heretiques. Et, sur ce propos, fut faicte de ce temps-là une plaisante rime, que j'estime digne d'estre inserée aux registres et cayers de nos Estats :

---

1. Décret de déposition de la Sorbonne (7 janv. 1589), et excommunication par Sixte V, en cette même année.

2. Les procureurs ne parlaient qu'à genoux devant le Parlement.

3. Le 16 janv. 1589. (V. L'Estoile à cette date.)

4. Les uns furent relâchés dès l'après-midi ; les autres pendant les deux ou trois jours suivants, soit parce qu'ils ne se trouvèrent pas sur la liste de Bussy, soit parce qu'en donnant de l'argent ils se firent passer pour bons catholiques.

Pour connoistre les Politiques,  
Adherents, Fauteurs d'Heretiques,  
Tant soient-ils cachez et couvers,  
Il ne faut que lire ces vers

Qui se plaint du temps et des hommes,  
En ce siecle d'or où nous sommes;  
Qui ne veut donner tout le sien,  
A ceste cause il ne vaut rien.

Qui tard l'Union a jurée,  
Qui a pris sa robe fourrée,  
Au lieu de prendre son harnois;  
Qui ne dit point : *le Biarnoïs*,  
Ains dit : *le Roy*, et qui le loue;  
Qui a faict aux Seize la moue,  
Les penant hors de tout credit;  
Qui en murmure ou en mesdit;  
Qui aux Quarante a faict la figue;  
Qui n'a point la barbe à la Ligue;  
Qui a veu les lettres de delà,  
Ne vous fiez en tout cela.

Qui ne va point chez les Princesses,  
Qui à Pasques n'oit que deux Messes,  
Qui n'a des chapelets<sup>1</sup> au col,  
Mérite y avoir un licol.

Qui se fasche quand on l'apelle  
A la porte, à la sentinelle,  
A la tranchée et au rampart,  
Il n'est point de la bonne part.

Qui faict mention de concorde,  
Il sent le fagot ou la corde;  
Qui, confit en devotions,

---

1. Allusion à la Confrérie du Chapelet.

Court à toutes proce sions,  
 Prieres et pelerinages,  
 S'il entremesle en ses suffrages  
 Un *Da pacem*<sup>1</sup>, en soupirant,  
 C'e t pour le moins un Adherent :  
 Combien qu'il fasse bonne mine,  
 Gardez qu'il ne vous enfarine!

Qui n'ayme point ouyr prescher  
 Commelet, Lincestre et Boucher,  
 Et qui volontiers ne salue  
 Louchard, La Morlière et La Rue,  
 C'est un Ma heutre, et un Frelu<sup>2</sup>,  
 Pire qu'un Turc ou Mamelu!

Qui n'honore la seigneurie  
 De Baston, Machault, Acharie,  
 Et qui a dict en quelque endroit  
 Que jamais boiteux n'iroit droit<sup>3</sup>;  
 Qui demande par la fenestre  
 A ses voisins que ce peut estre,  
 Aux alarmes et toque-saincts;  
 Qui n'eust point peur à la Toussaincts<sup>4</sup>;  
 Qui la bonne feste, nommée  
 Des Barricades, n'a chomée;  
 Qui ne parle reveremment  
 Du cousteau de frere Clement;  
 Qui, lors que Bichon ou Nivelles  
 Ont imprimé quelque nouvelle,  
 En doute et s'enquiert de l'auteur,  
 Je gage que c'est un Fauteur!

---

1. N'y avait-il pas défense de *parler de paix*, sous peine de la vie? (Cf. p. 89, 159, 165.)

2. Synonyme de *Politique*, en patois champenois.

3. *All.* à Acharie, qui boitait, et au *Petit Feuillant* (p. 45).

4. Jour de la prise des fauxbourgs par Henri IV. (Cf. p. 53 et 59.)



D'autres encores on remarque  
 A une plus certaine marque.  
 Saint-Cosme<sup>1</sup>, Olivier<sup>2</sup>, et Bussy,  
 Empoignez-moy ces gallands-cy!  
 Ils en sont ! — Et pourquoy ? — Et pource  
 Qu'ils ont de l'argent en leur bourse<sup>3</sup> !

« J'ai retenu ces vers par cœur, parce qu'ils sont si vulgaires que les femmes et petits enfants les ont appris, et qu'il ne se peut rien faire de plus naïf pour exprimer nos procédures et les façons dont nous avons usé pour trouver de l'argent. Mais on a oublié d'y mettre l'or de Molan<sup>4</sup> et le thresor du Grand Prieur de Champagne<sup>5</sup>, qui vous ayderent bien à faire vostre voyage de Tours, qui ne fut pas long ni de grand effect. Car, après avoir mené je ne sçay quelle troupe, ramassée de gens transportez d'erreur et d'amour de nouveauté que leur mettiez en la teste, pour braver vostre Maître, que pensiez prendre à despourveu, ou avec esperance que ceux de Tours feroient quelque tumulte pour le vous livrer ; sitost que veistes qu'on

---

1. Hamilton, curé de Saint-Cosme. (V. p. 44.)

2. Un de ceux qui, en janv 1589, avaient pillé les maisons des riches royalistes (*L'Estoile*). Il fut fait par Mayenne garde des meubles du Louvre.

3. Cf. *Mém. de la Ligue*, II, 164.

4. Voir ci-dessus, p. 74 et 75.

5. Michel de Seure, grand prieur de l'Ordre de Malte. (V. *L'Estoile*, II, 149.)

parloit à vous à coups de canon, et que le Roy de Navarre estoit venu assister et secourir son frere, ayant un notable interest qu'il ne tombast entre vos mains, la frayeur vous saisit tellement, au lustre des escharpes blanches, que ce fut à vous de vous retirer en diligence par des chemins esgarez, où il n'y avoit point de pierres<sup>1</sup>. Et voulustes colorer vostre fuite sur la priere que nous vous fismes de nous secourir contre les courses de messieurs de Longueville, de La Noue et de Givry, après la honteuse levée du siege de Senlis. Estant icy, vous vous deffiastes bien qu'on ne tarderoit gueres à vous suivre de prés, ayant deux si puissants dogues à la queue, et donnastes quelque ordre pour la deffense de Paris, par un antidote pire que le mal n'eust esté si on nous eust pris. Et ce fut lors que les Parisiens commencerent à veoir des hostes vivants à discretion en leur maisons, contre tous les anciens privileges à eux accordez par les deffuncts Roys; mais ce ne furent que fleurettes au prix de ce que nous avons souffert depuis. Vous laissastes neantmoins prendre, à vostre nez, Estampes et Pontoyse sans les secourir. Et, voyant qu'on retournoit à vous pour vous attirer à la bataille, ou vous resserrer entre nos murailles, vous veistes bien, au progrez des affaires du Roy, que

---

1. Cf. ci-dessus, p. 176.

les vôtres s'en alloient ruinées, et qu'il n'y avoit plus moyen de vous en sauver sans un coup du Ciel<sup>1</sup>, qui estoit par la mort de vostre Maistre, vostre Bienfaicteur, vostre Prince, vostre Roy. Je dy vostre Roy, car je trouve emphase<sup>2</sup> en ce mot, qui emporte une personne sacrée, o.ncte, et chérie de Dieu, comme mitoyenne entre les anges et les hommes : car comment seroit-il possible qu'un homme seul, foible, nud, desarmé, peust commander à tant de milliers d'hommes, se faire craindre, suivre, et obeir en toutes ses voluptez<sup>3</sup>, s'il n'y avoit quelque divinité et quelque parcelle de la puissance de Dieu meslée (comme on dit que les demons se meslent, et entrejettent dedans les nues du tonnerre, où ils font ces estranges et espouvantables feux qui passent de bien loin le feu materiel et elementaire)? Je ne veux pas dire que ce fust vous qui choisistes particulièrement ce meschant QUE L'ENFER CREA<sup>4</sup>, pour aller faire cet execrable coup que les furies d'Enfer eussent redouté de faire; mais il est assez notoire qu'auparavant qu'il s'acheminast à ceste maudicte entreprise, vous le veistes (et je diroy bien les lieux et endroits, si je vouloy, où l'encourageastes); vous luy promistes

---

1. Cf. ci-dessus, p. 49, 77, 121, 159, 215.

2. Dans le sens primitif de *force probante* (ἐμφασις).

3. *Alias* : volonte.

4. Voir ci-dessus, p. 56.

abbayes, eveschez, monts et merveilles, et laissastes faire le reste à Madame vostre sœur, aux Jesuistes et à son Prieur, qui passoient bien plus oultre et ne luy promettoient rien moins qu'une place en Paradis au dessus des Apostres, s'il advenoit qu'il y fust martyrisé<sup>1</sup>. Qu'ainsy ne soit, et que ne fussiez bien adverty de tout le mystere, vous faisiez prescher le peuple, qui parloit de se rendre, qu'on eust encore patience sept ou huict jours, et qu'avant la fin de la semaine on verroit quelque grande chose qui nous mettroit à nostre ayse. Les prescheurs de Rouen, d'Orleans et Amiens le prescherent en mesme temps et en mesmes termes. Puis, sitost que vostre moyne endiablé fut party, vous fistes arrester et prendre prisonniers en ceste ville plus de deux cents des principaux citoyens et autres<sup>2</sup>, que pensiez avoir des biens, des amis, et du credit avec ceux du party du Roy, comme une precaution dont vous vous proposiez servir pour rascheter le meschant Astaroth, en cas qu'il eust esté pris avant le faict ou après le faict. Car, ayant le gage de tant d'honnestes hommes, vous pensiez qu'on n'eust osé faire mourir cest assassin, sur la menace qu'eussiez faicte de faire mourir, en con-

---

1. La duchesse de Montpensier passa pour avoir tout fait afin de dominer l'esprit de Jacques Clément. Le prieur des Jacobins, Bourgoing, lui avait effectivement promis une place en Paradis.

2. Cf. *Mém. de la Ligue*, IV, 13.

treschange, ceux que teniez prisonniers. Lesquels, à la verité, sont bien obligez à ceux qui, par une precipitée colere, tuerent à coups d'espée ce meschant, après son coup faict; et vous-mesme ne les devez pas moins remercier, car, si on l'eust laissé vivre, comme il falloit, et mis entre les mains de justice, nous eussions eu tout le fil de l'entreprise naivement deduict, et y eussiez esté couché en blancs draps, pour une marque ineffaçable de vostre desloyauté et felonie. Mais Dieu ne l'a pas ainsy permis, et ne sçavons encore ce qu'il vous garde, car, si les exemples du temps passé portent quelque consequence pour juger des affaires du temps present, jamais on ne veit vassal et subject, qui eust entrepris de chasser son Prince, mourir en son lict. Je ne veux fortifier ceste maxime par beaucoup d'histoires, ny refuter celles que nos prescheurs alleguent pour deffendre et justifier cest acte horrible. Je n'en dirai que deux : l'une de la Bible, et l'autre des livres Romains. Vous pouvez avoir ouy prescher que ceux qui tuerent Absalon, combien qu'il fust eslevé en armes contre son pere, son Roy et son pays, neantmoins furent punis de mort par le commandement de David, à qui il faisoit la guerre. Si vous avez leu les conflicts qui furent faicts entre Galba, Otho et Vitellius, pour l'empire de Rome, vous aurez trouvé que Vitellius fit mourir plus de six vingts hommes qui se van-

toient d'avoir tué Galba, son predecesseur, et avoient presenté requeste pour en avoir recompense; non (comme dit l'auteur qui sert aujourd'huy d'Evangeliste à plusieurs<sup>1</sup>) pour amitié qu'il portast à Galba, ni honneur qu'il luy voulust faire, mais pour enseigner tous les Princes d'asseurer leur vie et leur estat present, et faire connoistre à ceux qui entreprendroient d'attenter à leurs personnes que l'autre Prince, leur successeur (bien qu'ennemy), en quelque façon que ce soit, vengera leur mort. C'est pourquoy, Monsieur le Lieutenant, vous eustes grand tort de faire demonstration de tant d'allegresse, ayant sceu la nouvelle du cruel accident de celui par la mort duquel vous entriez au chemin de la Royauté. Vous fistes des feux de joye, au lieu qu'en deviez faire de funebres. Vous pristes l'escharpe verte, en signe de resjouissance, au lieu que deviez redoubler la vostre noire, en signe de deuil<sup>2</sup>. Vous deviez imiter David, qui fit recueillir les os de Saul et les fit honorablement ensepulturer, combien que par sa mort il demeuroit Roy paisible et perdoit en luy son plus grand

---

1. Tacite, qui était parole d'évangile pour les partisans du feu duc de Guise, tandis que Machiavel était l'auteur favori de Henri III. (V. Mézeray, in-fol., t. III, p. 650.)

2. Mayenne avait fait faire des feux de joie à la nouvelle de la mort du Roi, et lui et sa cour avaient pris l'écharpe verte, au lieu de la noire, qu'ils avaient portée depuis les « exécutions » de Blois, comme dit L'Estoile (t. III, p. 231).

ennemy; ou faire comme Alexandre le Grand, qui fit de si superbes obseques à Darius; ou Jules Cesar, qui pleura à chaudes larmes, sçachant la mort de Pompée, son compétiteur et capital adversaire, et fit mourir ceux qui l'avoient tué. Mais vous, au contraire de ces grands personnages, vous riez, et faictes festins, feux de joye et toutes sortes de resjouissance, quand vous sçavez la cruelle mort de celui de qui vous teniez tout ce que vous et vos predecesseurs aviez de bien, d'honneur et d'authorité! Et, non content de ces communes allegresses, qui tesmoignoient assez combien vous approuviez ce malheureux acte, vous fistes faire l'effigie du meurtrier pour la monstrier en public, comme d'un saint canonisé, et fistes rechercher sa mère et ses parents pour les enrichir d'aumosnes publiques, afin que cela fust un leurre et une amorce à d'autres qui pourroient entreprendre de faire encore un pareil coup au Roy de Navarre, sur l'assurance qu'ils prendroient, par l'exemple de ce nouveau martyr, qu'après leur mort ils seroient ainsy sanctifiez et leurs parents bien recompensez!

« Or, je ne veux point examiner plus avant vostre conscience, ni vous pronostiquer ce qui vous peut advenir pour ce faict-là; mais il faudroit que la parole de Dieu fust menteuse (ce qui n'est point), si vous ne recevez bientost le salaire que Dieu promet aux meurtriers et assassinateurs, comme

vostre frere a faict pour avoir assassiné le feu Admiral, et le feu Admiral pour avoir faict assassiner vostre pere. Mais je lairray traiter ceste matiere aux Theologiens, pour vous ramentevoir une lourde faute que fistes sur cest instant : car, puisque n'aviez point craint de declarer en tant de lieux que vostre but estoit de regner, vous aviez lors, et sur le coup, une belle occasion de vous faire eslire Roy, et y fussiez mieux parvenu que ne ferez pas à present que vous briguez de l'estre. Le Cardinal de Bourbon, à qui inconsiderement vous deferastes le tiltre de Roy, estoit prisonnier<sup>1</sup>; vostre nepveu, en qui se conferoient toutes les recommandations de son pere, l'estoit aussy; et l'un et l'autre ne vous y pouvoit nuire, comme vostre nepveu faict à present<sup>2</sup>. Vous aviez encore les peuples animez, ardents et courants à la nouveauté, qui avoient une grande opinion de vostre vaillance, dont vous estes fort descheu depuis, et ne fay doute que ne l'eussiez emporté, en haine du legitime successeur, qui notoirement estoit Huguenot. Et puis, vous aviez les Prescheurs, qui eussent deduict mille raisons pour persuader le peuple que la Couronne vous appartenoit mieux qu'à luy. L'occasion en estoit belle, sur le changement d'une lignée en

---

1. A Fontenay, où il mourut, le 9 mai 1590. Cf. p. 89.

2. Le jeune duc de Guise, prisonnier à Tours, d'où il s'échappa.



l'autre. Et, combien que ce soit une mesme famille, et d'une mesme tige, neantmoins la distance de plus de dix degrez (où les Docteurs disent cesser tout lien et droit de consanguinité) donnoit beau lustre, encore que le docteur Balde a escrit que ceste regle faillit *in familia Borboniorum*. Tant y a que vous aviez la force et la faveur du temps en main, de laquelle ne sceustes pas vous servir, ains, par une pusillanimité et couardise trop lourde et grossiere, vous voulustes garder quelque modestie et forme de loy civile, donnant le tiltre de Roy à un pauvre Presbtre prisonnier, combien qu'en toutes autres choses vous violiez impudemment toutes les loix du Royaume et tout le droit divin des gens, naturel et civil. Vous oubliastes toutes les maximes des grands maistres en matiere d'entreprise sur les estats d'autruy, mesmement celle de Jules Cesar, qui disoit souvent pour excuse ces vers d'un poete greq<sup>1</sup> :

S'il faut estre meschant, soy-le pour estre Roy ;  
Mais, au reste, soy juste et vy selon la Loy.

« Vous eustes peur de prendre le tiltre de Roy, et ne craigniez pas d'en usurper la puissance, laquelle vous desguisastes d'une qualité toute nouvelle, dont on n'avoit jamais ouy parler en France; et je ne sçay qui en fut l'auteur, encore qu'on

---

1. Euripide, dans la tragédie des *Phéniciennes*.

l'attribue au President Brisson ou Jeannin. Mais quiconque inventa cest expedient faillit aux termes de grammaire et d'Estat : on vous pouvoit donner le nom de Regent, ou de Lieutenant general du Roy, comme on avoit fait autrefois, quand les Roys estoient prisonniers ou absents de leur royaume ; mais Lieutenant de l'Estat et Couronne est un tiltre inouy et estrange qui a trop longue queue, comme une Chimere contre nature, qui faict peur aux petits enfants. Quiconque est Lieutenant est *lieu tenant* d'un autre, duquel il tient le lieu, qui ne peut faire sa fonction, à cause de son absence ou autre empeschement ; et Lieutenant est *lieu tenant* d'un autre homme. Mais de dire qu'un homme soit Lieutenant d'une chose inanimée, comme l'Estat ou la Couronne d'un Roy, c'est chose absurde, et qui ne se peut soubstenir ; et eut esté plus tolerable de dire *en* l'Estat et Couronne de France que Lieutenant *de* l'Estat. Mais c'est peu de chose de faillir à parler, au prix de faillir à faire.

« Quand vous fustes affublé de ceste belle qualité, vous curastes si lourdement nos bourses qu'eustes moyen de mettre sus une grosse armée, avec laquelle vous promettiez poursuivre, assieger, prendre, et amener prisonnier le nouveau successeur à la Couronne, qui ne se disoit pas Lieutenant, mais Roy tout à fait. Vous nous aviez desja fait garder nos places, et louer des boutiques en la rue Saint-

Anthoine pour le veoir passer enchainé, quand l'amenerez de Dieppe prisonnier. Que fistes-vous de cette grande armée, grossie de tous vos secours estrangers, d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, sinon faire connoistre vostre foiblesse imprudente et mauvaise conduite, n'ayant osé, avec trente mille hommes, en attaquer cinq ou six mille, qui vous firent teste à Arques, et enfin vous contraignirent lever le cul honteusement et chercher vous mesme secreté au delà de la rivière de Somme ? Nous fusmes bien esbahis quand, au lieu de veoir ce nouveau Roy à la Bastille, nous le veismes dedans nos fauxbourgs avec son armée, comme un foudre de guerre, qui devança nos pensées et les vostres. Mais vous vinstes à notre secours, lors qu'estions asseurez qu'il ne nous feroit plus de mal, et faut confesser que, sans la resistance que luy fit, à la porte de Bussy, un qui luy est aujourd'huy serviteur<sup>1</sup>, il nous eust pris avant que fussiez arrivé. Depuis ce temps-là, vous ne fistes rien de memorable, en vostre Lieutenance, que l'establissement de vostre Conseil des Quarante, et des Seize, que vous avez depuis revoqué et dissipé tant qu'avez peu. Et cependant que vous vous amusiez à faire l'estat de vostre Maison, et que laissiez tremper en prison vostre Roy imaginaire, sans le secourir ni d'argent ni de moyens

---

1. Christophe de Bassompierre, père du maréchal.

pour entretenir son estat royal, le Roy de Navarre se mit en possession du Dunois, du Vandosmois, du Mayne, du Perche, et de la meilleure partie de Normandie; tant qu'à la fin, après qu'il eut, en conquerant, fait la ronde du tiers de son Royaume, vous fustes contrainct, moitié de honte, moitié de desespoir, et par l'importunité qu'on vous fit, luy aller au devant, lorsqu'il assiegeoit Dreux, où il vous fit un tour de vieil guerrier, pour avoir moyen de vous combattre, car il leva son siege et fit semblant de reculer dedans le Perche, pour vous attirer plus avant et vous faire passer les rivieres à le suivre<sup>1</sup>. Mais, sitost qu'il vous vit passé, et engagé en la plaine, il tourna visage droit à vous, et vous donna la bataille, que perdistes, plus par faute de courage et de conduite que par faute d'hommes, le nombre des vostres passant de beaucoup les siens. Encore, en ceste grande affliction, ne pustes-vous vous tenir de nous donner une bourde (comme vous estes coustumier, vous et vostre sœur, de nous paistre de mensonges et fausses nouvelles), et nous voulustes faire croire, pour nous consoler en ceste perte, que le Biarnois estoit mort<sup>2</sup>, duquel vous n'aviez osé attendre la veue ni la rencontre. Mais nous vismes

---

1. C'est pour attirer les ligueurs à Ivry qu'Henri IV avait levé le siège de Dreux.

2. Tromperie de Mayenne pour se faire recevoir à Mantes, après sa défaite d'Ivry. (Cf. ci-dessus, p. 59 et 78.)

ce mort bientôt près de nos portes, et vous-mêmes eustes si grand peur de son ombre que ne pristez loisir de vous reposer que ne fussiez passé en Flandres, où vous fistes ce beau marché avec le Duc de Parme, qui depuis nous a coûté si cher, et qui vous a tellement ruiné d'honneur et de réputation que je ne voy pas moyen de vous en pouvoir jamais relever. Car, au lieu de maistre, vous vous allastes rendre valet et esclave de la nation la plus insolente qui soit sous le ciel! Vous vous asservistes à l'homme le plus fier et ambitieux qu'eussiez sceu choisir, comme avez depuis expérimenté, quand il vous faisoit naqueter<sup>1</sup> après luy et attendre à sa porte, avant que vous faire une response de peu d'importance. Dequoy les gentils-hommes François qui vous accompagnoient avoient despit et desdain; et vous seul n'aviez honte de vous rendre vil et abject, en deshonorant votre lignée et votre nation, tant estiez transporté d'appetit de vengeance et d'ambition<sup>2</sup>.

« Or, pendant ces indignitez et deshonestes submissions que faisiez, au préjudice du nom François et de votre qualité, nostre nouveau Roy ne chommoit pas, car il nous boucha nostre rivière en haut et en bas, par la prise de Mantes, de Poissy,

---

1. *Alias* : Laqueter, valeter, faire le laquais. (*Naqueter* était une prononciation provinciale.)

2. Cf. ci-dessus, p. 79.

de Corbeil, Melun et Montreau; puis, nous vint oster la plaine de France par la prise de Saint-Denys. Cela faict, il n'y avoit plus de difficulté que ne fussions assiegez, comme nous le fusmes incontinant après. Que fistes-vous pour nous secourir? mais plustost que ne fistes-vous point, pour nous perdre et rendre miserables? Je ne veux pas dire ce qu'aucuns ont raporté de vous, que disiez communement que la prise de ceste ville seroit plus prejudiciable à vostre ennemy que profitable, et que son armée se perdroit et dissiperoit en la prenant. Je ne sçauroy croire que eussiez pris plaisir de veoir tomber vostre femme, vos enfants, vostre frere et vostre sœur à la mercy de vos ennemis. Mais si faut-il dire que le temps que vous mistes à nous venir secourir fut si long qu'il cuida nous mettre plusieurs fois au desespoir; et croy que, si le Roy vous eust demandé un terme pour nous prendre, il n'en eust pas demandé davantage que luy en donnastes. O que nous eussions esté heureux, si nous eussions esté pris dès le lendemain que fusmes assiegez! O que nous serions maintenant riches, si nous eussions faict ceste perte! Mais nous avons bruslé à petit feu, nous avons languy, et si ne sommes pas guaris. Dés lors le soldat victorieux eust pillé nos meubles, mais nous avions de l'argent pour les racheter: et, depuis, nous avons mangé nos meubles et nostre argent!

S'il eust forcé quelques femmes et filles, encore eust-il espargné les plus notables et celles qui eussent peu garantir leur pudicité par respect ou par amis. Mais, depuis, elles se sont mises au bordeau d'elles-mêmes, et y sont encore par la force de la nécessité, qui est plus violente et de plus longue infamie que la force transitoire du soldat, qui se dissimule et ensevelit incontinent; au lieu que ceste-cy se divulgue, se continue, et se rend à la fin en coustume effrontée, sans retour ! Nos reliques seroient entieres, les anciens joyaux de la Couronne de nos Roys ne seroient pas fonduz, comme ils sont ! Nos fauxbourgs seroient en leur estre, et habitez comme ils estoient, au lieu qu'ils sont ruinez, deserts et abatuz ! Nostre ville seroit riche, opulente et peuplée, comme elle estoit, nos rentes de l'Hostel-de-Ville nous seroient payées, au lieu que vous en tirez la mouelle et le plus clair denier ! Nos fermes des champs seroient labourées, et en recevrions le revenu, au lieu qu'elles sont abandonnées, desertes et en friche ! Nous n'aurions pas veu mourir cent mille personnes de faim, d'ennuy et de pauvreté, qui sont morts en trois mois, par les rues et dans les hospitaux, sans misericorde et sans secours !

---

1. Durant le siège de Paris, les « femmes vendoient leurs joyaux et leurs affiquets, et quelquefois leur pudicité, pour un morceau de pain. » (Mézeray, t. III, p. 829.)

Nous verrions encore nostre Université florissante et fréquentée, au lieu qu'elle est du tout solitaire, ne servant plus qu'aux paysans et aux vaches des villages voisins ! Nous verrions nostre Palais remply de gens d'honneur de toutes qualitez, et la Sale et la Galerie des Merciers pleines de peuple à toutes heures, au lieu que ny voyons plus que gens de loisir se pourmener au large, et l'herbe verte qui croist là où les hommes avoient à peine espace de se remuer ! Les boutiques de nos rues seroient garnies d'artisans, au lieu qu'elles sont vuides et fermées ! La presse des charettes et des coches seroit sur nos ponts, au lieu qu'en huict jours on n'en veoit passer une seule, que celle du Legat ! Nos ports de Greve et l'Escole seroient couverts de batteaux pleins de bleds, de vins, de foin et de bois ; nos hales et nos marchez seroient foulez de presse de marchands et de vivres, au lieu que tout est vuide et vague, et n'avons plus rien qu'à la mercy des soldats de Saint-Denys, fort de Gournay<sup>1</sup>, Chevreuse et Corbeil !

« Ha ! Monsieur le Lieutenant, permettez-moy que je m'exclame en cest endroit par une petite digression hors du cours de ma harangue, pour deplorer le pitoyable estat de ceste Royne des

---

1. Dans l'île de Gournay, sur la Marne, à quatre lieues de Paris. On l'appela *Bride-badaut* et *Pille-badaut*. Henri IV en avait donné le gouvernement à Odet de La Noue.



villes, de ce microcosme et abrégé du monde ! Ha ! Messieurs les députés de Lyon, Thoulouze, Rouen, Amiens, Troyes et Orleans, regardez à nous, et y prenez exemple : que nos miseres vous fassent sages à nos depens ! Vous sçavez tous quels nous avons esté, et voyez maintenant quels nous sommes ! Vous sçavez tous en quel goufre et abisme de desolation nous avons esté, par ce long et miserable siege ; et si ne le sçavez, lisez l'Histoire de Josephe, de la guerre des Juifs et du siege de Jérusalem par Titus, qui represente au naïf celuy de nostre ville. Il n'y a rien au monde qui se rapporte tant l'un à l'autre, comme Jérusalem et Paris, excepté l'issue et la fin du siege. Jerusalem estoit la plus grande, et plus riche et peuplée ville du monde. Aussi l'estoit Paris,

Qui eslevoit son chef sur toutes autres villes,  
Autant que le sapin sur les bruyeres viles<sup>1</sup>.

Jerusalem ne pouvoit endurer les bons Prophetes qui luy remonstroient ses erreurs et idolatries ; et Paris ne peut souffrir ses Pasteurs et Curez, qui blasment et accusent ses superstitions et folles vanitez, et l'ambition de ses Princes. Nous faisons la guerre aux curez de Saint-Eustache et de Saint-Mederic, parce qu'ils nous remonstrent nos

1. Virgile, *Bucoliques*, églogue I, vers 25.

fautes et nous predisent le malheur qui nous en doit arriver. Jerusalem fit mourir son Roy et son oinct de la race de David, et le fit trahir par un de ses disciples et de sa nation. Paris a chassé son Prince, son Roy, son oinct naturel, et après l'a fait assassiner et trahir par un de ses moynes. Les docteurs de Jerusalem donnoient à entendre au peuple que leur Roy avoit le Diable au corps, au nom duquel il faisoit ses miracles; nos Prescheurs et Docteurs ont-ils pas presché que le feu Roy estoit sorcier et adoroit le Diable, au nom duquel il faisoit toutes ses devotions, et mesme aucuns ont esté si impudens de montrer en chaire publiquement à leurs auditeurs des effigies faictes à plaisir, qu'ils juroient estre l'idole du Diable que le tyran adoroit : ainsy parloient-ils de leur Maistre et de leur Roy. Ces mesmes Docteurs de Jérusalem prouvoient par l'Escriture que Jésus-Christ meritoit la mort, et crioient tout haut : *Nos legem habemus, et secundum legem debet mori*<sup>1</sup> ! Nos Predicateurs et Sorbonnistes ont-ils pas prouvé et approuvé, par leurs textes appliquez à leur fantaisie, qu'il estoit permis, voire louable et meritoire de tuer le Roy? et l'ont encore presché après sa mort. Dedans Jerusalem estoient trois factions qui se faisoient appeller de divers noms : mais les plus meschants

---

1. Évangile de saint Jean, ch. XIX, v. 7.

se disoient *Zelateurs*, assistez des Idumeens étrangers. Paris a esté agité tout de mesme de trois factions de Lorraine, d'Espagne, et des Seize, participants de toutes les deux, sous le mesme nom de *Zelateurs*, qui ont leurs Eleazars et leurs Zacharies, et Acharies<sup>1</sup>, et plus de Jeans<sup>2</sup> qu'il n'y en avoit en Jerusalem. Jerusalem estoit assiegée par Titus, prince de diverse religion, allant aux hazards et dangers comme un simple soldat, et neantmoins si doux et gratieux qu'il acquit le surnom de Delices du genre humain. Paris a esté assiegé par un prince de religion differente, mais plus humain et debonnaire, plus hazardeux et prompt d'aller aux coups, que jamais ne fut Titus. Davantage ce Titus ne vouloit rien innover en la religion des Juifs; aussy ne fait ce prince en la nostre, ains au contraire nous donne esperance de l'embrasser quelque jour, et en peu de temps. Jerusalem souffrit toute l'extremité devant que de se reconnoistre, et, se reconnoissant, n'eut plus de pouvoir, et en fut empeschée par les chefs de la faction. Combien avons-nous souffert avant que nous connoistre, et, après nos souffrances, combien

---

1. Acharie le boiteux (Cf. p. 92, 221), dont la femme, Barbe Aurillot, a été canonisée en 1841, sous le nom de *la bienheureuse Marie de l'Incarnation*.

2. Ce nom de *Jean*, même tout court, était dès lors une désignation injurieuse.

avons-nous désiré de pouvoir nous rendre, si n'en eussions esté empêchez par ceux qui nous tenoient sous le joug ! Jerusalem avoit le fort d'Anthonia, le Temple et le fort de Sion, qui bridoyent le peuple, et l'empeschoient de bransler ni de se plaindre. Nous avons le fort de Saint-Anthoine<sup>1</sup>, le Temple, et le Louvre, comme un fort de Sion, qui nous servent de camorre<sup>2</sup> et de mords, pour nous tenir et ramener à l'appetit des gouverneurs. Joseph, de mesme nation et religion que les Juifs, les exhortoit de prevenir l'ire de Dieu, et leur faisoit entendre qu'eux-mesmes ruinoient leurs temples, leurs sacrifices et leur religion, pour laquelle ils disoient combattre ; et neantmoins n'en voulurent rien faire. Nous avons eu parmy nous beaucoup de bons citoyens, François et Catholiques comme nous ; qui nous ont fait pareilles remonstrances et montré par bonnes raisons que nostre opiniastreté et nos guerres civiles ruinoient la religion Catholique, et l'Eglise, et tout l'ordre ecclesiastique, faisant desbaucher les presbtres, religieux et religieuses, consommant les benefices et aneantisant le service divin partout le plat pays ; et neantmoins nous persistons comme devant, sans avoir pitié de tant d'ames desolées, égarées et abandon-

---

1. C'est-à-dire la Bastille.

2. Cavesson creux et dentelé comme une scie. De *cammaras*, écrevisse de mer à pinces très-fortes.

nées de leurs pasteurs, qui languissent sans religion, sans pasture et sans administration d'aucun sacrement. Enfin, puisque nous convenons et nous rapportons, en tant de rencontres, à la cité de Jérusalem, pouvons-nous attendre autre chose qu'une totale ruine et desolation entière, comme la sienne, si Dieu, par un miracle extraordinaire, ne nous redonne nostre bon sens? Car il est impossible que puissions longuement durer ainsy, estant desjà si abattus et alangouris de longue maladie que les soupirs que nous tirons ne sont plus que les sanglots de la mort. Nous sommes serrez, pressez, envahis, bouclez de toutes parts, et ne prenons air que l'air puant d'entre nos murailles, de nos boues et egouts; car tout autre air de la liberté des champs nous est deffendu.

« Apprenez donc, villes libres, apprenez, par nostre dommage, à vous gouverner d'ores en avant d'autre façon, et ne vous laissez plus enchevestrer, comme avons faict, par les charmes et enchantements des prescheurs, corrompus de l'argent et de l'esperance que leur donnent les princes, qui n'aspirent qu'à vous engager et rendre si foibles et si souples qu'ils puissent jouir de vous, et de vos biens. et de vostre liberté, à leur plaisir! Car ce qu'ils vous font entendre de la religion n'est qu'un masque dont ils amusent les simples, comme les renards amusent les pies de leurs longues queues,

pour les attraper et manger à leur ayse. En vistevous jamais d'autres, de ceux qui ont aspiré à la domination tyrannique sur le peuple, qui n'ayent tousjours pris quelque tiltre specieux de bien public ou de religion? Et toutesfois, quand il a esté question de faire quelque accord, tousjours leur interest particulier a marché devant, et ont laissé le bien du peuple en arriere, comme chose qui ne les touchoit point; ou bien, s'ils ont esté victorieux, leur fin a tousjours esté de subjuguier et mastiner le peuple, duquel ils s'estoient aydez à parvenir au dessus de leurs desirs. Et m'esbahy, puisque toutes les histoires, tant anciennes que modernes, sont pleines de tels exemples, comment se trouve encore des hommes si pauvres d'entendement, de s'embattre et s'envoler à ce faux leurre! L'histoire des guerres civiles et de la revolte qui se fit contre le Roy Loys XI<sup>e</sup> est encore recente. Le Duc de Berry, son frere, et quelques Princes de France, suscitez et encouragez par le Roy d'Angleterre, et encore plus par le Comte de Charolois, ne prindrent autre couleur de lever les armes que pour le bien et soulagement du peuple et du Royaume<sup>1</sup>. Mais enfin, quand il falut venir à composition, on ne

---

1. La guerre de 1465, dite *du bien public* par les partisans du comte de Charolais, qui l'avait suscitée, et du *mal public* par ceux du parti du Roi.

traitta que de luy augmenter son appanage et donner des offices et des appointements à tous ceux qui l'avoient assisté, sans faire mention du public, non plus que du Turcq. Si vous prenez plus haut, aux Annales de France, vous verrez les factions de Bourgongne et d'Orleans avoir tousjours esté colorées du soulagement des tailles et du mauvais gouvernement des affaires ; et neantmoins l'intention des principaux chefs n'estoit que d'empieter l'autorité au Royaume, et advantager une maison sur l'autre, comme l'issue a tousjours faict foy. Car enfin le Roy d'Angleterre emportoit tousjours quelque lippée pour sa part, et le Duc de Bourgongne ne s'en departoit jamais sans une ville ou une contrée, qu'il retenoit pour son butin. Quiconques voudra prendre loisir de lire ceste histoire y verra nostre miserable siecle naïvement représenté ; il y verra nos predicateurs, boutefeux, qui ne laissoient pas de s'en mesler, comme ils font maintenant, encore qu'il ne fust nullement question de religion. Ils preschoient contre leur Roy, ils le faisoient excommunier, comme ils font maintenant ; ils faisoient des propositions à la Sorbonne contre les bons citoyens, comme ils font maintenant, et pour de l'argent, comme maintenant. On y veoit des massacres, des tueries de gens innocents et des fureurs populaires, comme les nostres. Nostre mignon, le feu Duc de Guyse, y est représenté en la

personne du Duc de Bourgogne, et nostre bon protecteur, le Roy d'Espagne, en celle du Roy d'Angleterre. Vous y voyez nostre credulité et simplicité, suivies de ruines et desolations, et de saccagements et bruslements de villes et fauxbourgs, tels qu'avons veu et voyons tous les jours sur nous et sur nos voisins. Le *bien public* estoit le charme et ensorcellement qui bouchoit l'oreille à nos predecesseurs; mais l'*ambition* et la *vengeance* de ces deux grandes Maisons en estoit la vraye et primitive cause, comme la fin le descouvrit. Aussi vous ay-je deduit que premiere-ment la *jalousie* et *envie* de ces deux Maisons de Bourbon et de Lorraine, puis la seule *ambition* et *convoitise* de ceux de Guyse, ont esté et sont la seule cause de tous nos maux. Mais la *Religion Catholique et Romaine* est le breuvage qui nous infatue et endort, comme une opiate bien sucrée, et qui sert de medicament narcotique, pour stupefier nos membres, lesquels, pendant que nous dormons, nous ne sentons pas qu'on nous coupe piece à piece, l'un après l'autre, et ne restera que le tronc, qui bientost perdra tout le sang, et la chaleur, et l'ame, par trop grande evacuation.

« En la mesme histoire, trouvez-vous pas aussy comme le type de nos beaux Estats icy assemblez? Ceux qu'on tint à Troyes sont-ils pas tous pareils, auxquels on exhereda le vray et legitime heritier de



la Couronne, comme excommunié et reagravé<sup>1</sup>? Dieu sçait quelles gens il y avoit à ces Estats! Ne doutez pas qu'ils ne fussent tels que vous autres, Messieurs, choisis de la lie du peuple, des plus mutins et seditieux, corrompuz par argent, et tous pretendants quelque proffit particulier au change et à la nouveauté, comme vous autres, Messieurs. Car je m'asseure qu'il n'y a pas un de vous qui n'ait quelque interest special et qui ne desire que les affaires demeurent en trouble; il n'y a pas un qui n'occupe le benefice, ou l'office, ou la maison de son voisin, ou qui n'en ait pris les meubles, ou levé le revenu, ou faict quelque volerie et meurtre, par vengeance, dont il craint estre recherché, si la paix se faisoit. A la fin neantmoins, après tant de meurtres et de pauvretes, si fallut-il que tous ces mauvais reconnussent le Roy Charles VII<sup>e</sup>, et vinsent à ses pieds demander pardon de leur rebellion, combien qu'ils l'eussent auparavant excommunié et déclaré incapable d'estre leur Roy. Comme de mesme qui ne voit et ne juge aysement, au mauvais train que nous pre-nons, qu'il nous en faudra faire autant, quoy qu'il tarde, et que nous y serons contraincts en peu de

---

1. Le 21 mai 1420, fut conclu à Troyes le traité qui déclarait le roi d'Angleterre héritier de la couronne de France; mais c'est à Paris que furent tenus les États où le Dauphin fut *exhérédé*.

temps par la force de la nécessité, qui n'a ni loy, ni respect, ni vergongne? Si je voyois icy les Princes du sang de France et des Pairs de la Couronne, qui sont les principaux personnages, sans lesquels on ne peut assembler ni tenir de justes et legitimes Estats; si j'y voyois un Connestable, un Chancelier, des Mareschaux de France, qui sont les vrais Officiers pour authoriser l'Assemblée; si j'y voyois les Presidents des Cours souveraines, les Procureurs-generaux du Roy en ses Parlements, et nombre d'hommes de qualité et reputation, connuz des longtemps pour aymer le bien du peuple et leur honneur; ha! veritablement j'espererois que ceste congregation nous apporteroit beaucoup de fruict, et me fusse contenté de dire simplement la charge que j'ay du Tiers-Estat, pour presenter l'interest que chacun a d'avoir la paix. Mais je ne vois icy que des Estrangers passionnez, abboyants après nous et alterez de nostre sang et de nostre substance! Je n'y vois que des femmes ambitieuses et vindicatives<sup>1</sup>, que des prestres corrompuz et desbauchez, et pleins de folles esperances<sup>2</sup>! Je n'y vois noblesse qui vaille, que trois ou quatre qui nous eschappent et qui s'en vont nous

---

1. Les duchesses de Nemours, de Mayenne, de Guise, de Montpensier, et beaucoup de dames de qualité à leur suite. (V. Mézeray, t. III, p. 788.)

2. Rose, év. de Senlis; Génébrard, archev. d'Aix; Bou-

abandonner<sup>1</sup> ! Tout le reste n'est que ripaille nécessaire, qui ayme la guerre et le trouble, parcequ'ils vivent du bien du bonhomme, et ne sçau-roient vivre du leur ni entretenir leur train en temps de paix ! Tous les gentilshommes de noble race et de valeur sont de l'autre part, auprès de leur Roy et pour leur pays.

« J'aurois honte de porter la parole pour ce qui est icy du Tiers-Estat, si je n'estoy bien advoué d'autres gens de bien qui ne se veulent mesler avec ceste canaille, venue pièce à pièce des provinces, comme Cordeliers à un chapitre provincial. Que fait icy Monsieur le Legat, sinon pour empescher la liberté des suffrages et encourager ceux qui luy ont promis de faire merveilles pour les affaires de Rome et d'Espagne ? Luy, qui est Italien et vassal d'un Prince estrange, ne doit avoir icy ni rang ni séance : ce sont icy les affaires des François qui

cher, curé de Saint-Benoit ; Cueilly, curé de Saint-Germain ; Péricart, év. d'Avranches ; Dadré, pénitencier de Rouen ; Daradon, év. de Vannes ; Hennequin, év. de Soissons ; d'Espinac, archev. de Lyon ; Rastel, év. de Riez ; le cardinal de Pelevé ; etc.

« Il n'y eut guere que des prestres débauchés qui se fussent fait deputés aux Estats de la Ligue. » (D'Aubigné, *Hist.* t. III, l. III, ch. 20. Cf. De Thou, l. XCV, XCIX, CII.)

1. Vitry, qui avait rendu Meaux au roi ; La Châtre, qui avait livré Orléans ; Jean Le Maistre et Guillaume Du Vair, qui dès lors s'étaient retirés de la Ligue.

les touchent de près, et non celles d'Italie et d'Espagne. D'où luy viendrait ceste curiosité, sinon pour profiter à nostre dommage? Et vous, Monsieur de Pelvé, vous faict-il pas bon veoir, en ceste Compagnie, plaider la cause du Roy d'Espagne et les droits de Lorraine; vous, di-je, qui estes François, et que nous connoissons estre né en France, avoir neantmoins renoncé à vostre chresme et vostre nation, pour servir à vos idoles de Lorraine et aux demons meridionaux<sup>1</sup>? Vous deviez encore amener et faire seoir icy sur les fleurs de lys le duc de Feria et Mendoze, et Dom Diego, pour prendre leur advis comment la France se doit gouverner, car ils y ont interest, et avez tort, Monsieur le Lieutenant, que ne les y avez receuz, comme impudemment ils l'ont demandé<sup>2</sup>. Mais leur presence seroit inutile, puis qu'ils ont icy leurs agents et avocats, qui ont si dignement parlé pour eux; et puis vous n'oublierez rien à leur communiquer du resultat de nos deliberations. Mais je vous demanderay volontiers, Monsieur le Lieutenant, à quelle fin vous avez assemblé ces gens de bien icy. Sont-ce icy ces Estats Generaux, où vous nous

---

1. Cf. ci-dessus, p. 79, n. 1.

2. Le duc de Feria, dom Diego d'Ybrara et dom Bernardin Mendoze y furent introduits, le 2 avril 1593, pour y faire des propositions au nom du roi d'Espagne. Jean Baptiste Taxis et Mendoze y furent encore admis le 29 mai.

promettiez donner si bon ordre à nos affaires et nous faire tous heureux? Je ne m'esbahy pas si avez tant reculé à vous y trouver, et tant dilayé, et tant fait troter de pauvres hères de deputez après vous<sup>1</sup>, car vous vous doubtiez bien qu'il s'y trouveroit quelque estourdy qui vous diroit vos veritez et qui vous grateroit où il ne vous demange pas ! Vous voulez tousjours filer vostre Lieutenance, et continuer ceste puissance souveraine qu'avez usurpée, pour continuer la guerre, sans laquelle vous ne seriez pas si bien traité, ni si bien suivy et obéy, que vous estes<sup>2</sup>.

« Mais nous y voulons mettre fin, et, en ce faisant, mettre fin à nos miseres. On ne vous avoit conféré ceste belle et bien controuvée qualité de Lieutenant de l'Estat (qui sent plus, à la verité, le style d'un clerc de Palais ou d'un pedant que la gravité de la charge), sinon *ad tempus*, et jusques à ce qu'autrement, par les Estats Generaux, y eut esté pourveu. Tellement qu'ils est temps qu'en soyez demis et deposedé, et qu'avisions à pren-

---

1. Le Parlement, quoiqu'il eût ordonné la convocation des États par arrêt de décembre 1589, les Royalistes, les Politiques, appréhendèrent, autant les uns que les autres, la réunion des États, et Mayenne, qui n'était pas sûr d'y être élu roi, saisit aussi tous les prétextes pour l'ajourner. Il dut enfin céder aux Espagnols et ouvrir l'Assemblée le 26 janvier 1592.

2. Cf. ci-dessus, p. 83 et 154.

dre un autre gouvernement et un autre gouverneur. C'est assez vescu en anarchie et desordre ! Voulez-vous que, pour vostre plaisir, et pour aggrandir vous et les vostres, contre droit et raison, nous demourions à jamais miserables ? Voulez-vous achever de perdre ce peu qui reste ? Jusques à quand serez-vous substanté de nostre sang et de nos entrailles ? Quand serez-vous saoul de nous manger et de nous veoir entretuer, pour vous faire vivre à vostre aise ? Ne songez-vous point qu'avez affaire aux François, c'est-à-dire à une nation belliqueuse, qui est quelquefois facile à seduire, mais qui bientost retourne à son devoir, et surtout ayme ses Roys naturels et ne s'en peut passer ? Vous serez tout estonné que vous vous trouverez abandonné de toutes les bonnes, villes, qui feront leur appoinement sans vous. Vous verrez, tantost l'un, tantost l'autre, de ceux que pensez vos plus familiers, qui traiteront sans vous, et se retireront au port de sauveté, parce qu'ils vous ont conneu mauvais pilote, qui n'avez sœu gouverner la navire dont aviez pris la charge, et l'avez eschouée bien loin du port. Avez-vous donc tant en horreur le nom de paix, que n'y vueillez point du tout entendre ? Ceux qui peuvent vaincre, encore la demandent-ils ? Qu'ont donc servy tant de voyages, d'allées et de venues, qu'avez faict faire à Monsieur de Villeroy et à d'autres, soubz pretexte de parler d'accord et

d'acheminer les choses à quelque tranquillité? Vous estes donc un pipeur et abuseur, qui trompez vos amis et vos ennemis; et, contre le naturel de vostre nation, vous n'usez plus que d'artifice et de ruses, pour nous tenir tousjours sous vos pattes à vostre mercy! Vous n'avez jamais voulu faire traiter des affaires publiques par personnes publiques, mais à catimini<sup>1</sup>; par petites gens façonnez de vostre main et dependants de vous, à qui vous disiez le mot en l'oreille, tout resolu de ne rien faire de ce qui seroit accordé. Par ce moyen vous avez perdu la creance et bienvueillance du peuple, qui estoit le principal appuy de vostre auctorité, et avez fait calumnier les procedures d'aucuns notables personnages qu'y avez employez par forme d'acquit, et octroyer quelque chose à ceux qui vous en supplioient. Vous avez eu crainte d'offenser les Estrangers qui vous assistent, lesquels toutesfois vous en savent peu de gré. Car, si vous sçaviez les langages qu'ils tiennent de vous, et en quels termes le Roy d'Espagne escrit de vos façons de faire, je ne pense pas qu'eussiez le cœur si serf et abject pour le caresser et rechercher comme vous faictes! On a veu de leurs lettres surprises et déchiffrées, par lesquelles ils vous nomment *Puerco*, et quelquefois *Bufalo*, et en d'autres *Locho pro-*

---

1. En chattemite, à la manière des chats.

*fiado*<sup>1</sup>; et généralement leur Roy se mocque de vous, et mande à ses agents de vous entretenir de bayes<sup>2</sup> et belles paroles sans effect, et prendre garde que ne preniez trop de pied et d'autorité.

« Les Royaux, vos adversaires, croient que vous ne demandez la treve que pour attendre vos forces, et mieux dresser vostre partie à Rome et en Espagne; et nous disons que c'est pour faire durer la guerre et mieux faire vos affaires particulieres. Cela estant, comment esperez-vous, foible comme vous estes, faire croire que vous nous voulez et pouvez sauver? Cela ne se peut, sinon par une negociation publique et authentique, qui justifie et autorise une droite intention : c'est chose que pourriez faire sous le bon plaisir du Pape, afin de rendre à sa Sainteté le respect que luy devez. Pourroit-elle trouver mauvais que voulussiez entendre à la paix avec vos voisins, avec vostre Roy? Car, quand ne le voudriez reconnoistre pour tel, encore ne sçauriez-vous nier qu'il ne soit Prince du sang de France et Roy de Navarre, qui a toujours tenu plus grand rang que vous, et toujours

---

1. Mayenne était grand mangeur, avait la tête grosse, et les Espagnols le tenaient pour finasseur maladroit; enfin il avait de fréquents démêlés avec le duc de Parme. De là ces qualifications de *puerco*, porc; *bufalo*, buffle; *locho*, balourd; *profiado*, entêté.

2. Paroles trompeuses, menteries.



marché par dessus vous et tous vos aisnez. Au contraire, nous voulons croire que le Saint-Pere, imitant l'exemple de ses predecesseurs, vous inviteroit à ce bon œuvre, s'il vous y voyoit enclin, pour esteindre le feu de la guerre civile qui consomme un si beau fleuron de la Chrestienté, et ruine la plus forte colonne qui appuye l'Eglise Chrestienne et l'autorité du Saint Siege. Et ne s'arrestera point sur ce mot d'Heretiques, car le pape Jean II<sup>e</sup> alla bien luy-mesmes trouver l'Empereur de Constantinople, pour le prier de faire la paix avec les Ariens, Heretiques pires que ceux-cy, et remettre toute la querelle en la main de Dieu, qui feroit ce que les hommes ne pouvoient faire. Je croy, pour mon regard, Monsieur le Lieutenant, que, quand vous prendrez ce chemin sans fard et sans dissimulation, il ne peut estre que très seur et utile au general de la France <sup>1</sup>, et à vous, en vostre particulier, très honorable et à vostre grande descharge et contentement d'esprit. Aussy que ce moyen est seul et unique, et ne vous en reste aucun autre pour arrester la cheute eminente de tout l'edifice <sup>2</sup>. Je vous parle franchement de ceste façon, sans crainte de billet ni de proscription <sup>3</sup>; et ne m'es-

---

1. Au commun de la France, aux Français en général.

2. Cf. *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 59.

3. Cf. ci-dessus, p. 181, note 1. D'Aubray fut chassé de Paris au commencement de l'année 1594, pour avoir

pouvante pas des rodomontades Espagnoles, ni des tristes grimaces des Seize, qui ne sont que coquins, que je ne daignay jamais saluer, pour le peu de compte que je fais d'eux<sup>1</sup>. Je suis amy de ma patrie, comme bon bourgeois et citoyen de Paris; je suis jaloux de la conservation de ma religion, et suis en ce que je puis serviteur de vous et de vostre maison. Enfin chascun est las de la guerre, en laquelle nous voyons bien qu'il n'est plus question de nostre religion, mais de nostre servitude, et auquel d'entre vous les carcasses de nos os demoureront. Ne pensez pas trouver à l'avenir tant de gens, comme avez faict, qui vueillent se perdre de gayeté de cœur, et espouser un desespoir pour le reste de leur vie et pour leur posterité!

« Nous voyons bien que vous-mesmes estes aux filets du Roy d'Espagne, et n'en sortirez jamais que miserable et perdu. Vous avez faict comme le cheval qui, pour se deffendre du cerf, lequel il sentoit plus viste et vigoureux que luy, appela l'homme à son secours<sup>2</sup>; mais l'homme luy mit un

---

parlé trop librement. Mayenne lui écrivit un billet pour le «prier d'aller pour quelque temps prendre du repos chez luy», à Brières-le-Château. (Palma-Cayet, *Chronol. Nov.*, l. IV, ann. 1593.)

1. La conduite et le langage de d'Aubray avaient été tout à fait conformes aux paroles mises ici dans sa bouche. (Cf. Palma-Cayet, *loc. cit.*, et le *Dialogue du Maheustre et du Manant.*)

2. Phèdre, fable 4 du livre IV.

mords en la bouche, le sella et equipa, puis monta dessus, avec bons esperons, et le mena à la chasse du cerf, et partout ailleurs, où bon luy sembla, sans vouloir descendre de dessus, ni luy oster la bride et la selle ; et, par ce moyen, le rendit souple à la houssine et à l'esperon, pour s'en servir à toute besongne, à la charge et à la charrue, comme le Roy d'Espagne faict de vous. Et ne doutez pas, si par vostre moyen il s'estoit faict maistre du royaume, qu'il ne se deffist bientost de vous par poison, par calomnies, ou autrement. Car c'est la façon dont il use, et dont il dict communement qu'il faut recompenser ceux qui trahissent leur Prince et leur pays : tesmoins ceux qui luy livrerent meschamment le royaume de Portugal, lesquels luy venants demander la recompense qu'il leur avoit promise devant qu'il en fust en possession, il les renvoya à son Conseil, qu'il appelle *de la Conscience*, où il leur fut respondu que, s'ils avoient remis le Portugal entre les mains du Roy d'Espagne comme luy appartenant, ils n'avoient faict que ce que devoient faire de bons et loyaux subjects, et en auroient leur retribution et salaire au Ciel ; mais, s'ils l'avoient livré, croyants qu'il ne luy appartint point, pour l'oster à leur maistre, ils meritoient d'estre penduz comme traistres. Voilà le salaire qui vous attendroit, après que vous nous auriez livrez à de telles gens, ce que ne

sommes pas deliberez de souffrir. Nous sçavons trop bien que les Espagnols, et Castillans, et Bourguignons, sont nos anciens et mortels ennemis, qui demandent de deux choses l'une : ou de nous subjuguier et rendre esclaves, s'ils peuvent, pour joindre l'Espagne, la France et les Pays-Bas tout en un tenant; ou, s'ils ne peuvent (comme, à la vérité, les plus advisez d'entre eux ne s'y attendent pas), pour le moins nous affoiblir et mettre si bas que jamais, ou de long-temps, nous ne puissions nous relever et rebequer<sup>1</sup> contre eux. Car le Roy d'Espagne, qui est un vieil renard, sçait bien le tort qu'il nous tient, usurpant, contre toute justice, le Royaume de Naples, et le duché de Milan, et le Comté de Roussillon, qui nous appartiennent. Il connoist le naturel du François, qui ne sçauroit long-temps demourer en paix sans attaquer ses voisins. Dequoy les Flamands ont faict un proverbe, qui dict que, *quand le François dort, le Diable le berce*. D'ailleurs, il voit ses Estats separez, et quasy tous usurpez par violence, contre le gré des habitants, qui luy sont mal affectionnez; il se voit vieil et caduc, et son fils aîné peu vigoureux et mal sain, et le reste de sa famille estre en deux filles, l'une desquelles il a mariée avec le prince le plus ambitieux et necessiteux de l'Europe<sup>2</sup>;

---

1. Rebiffer, lutter du bec.

2. Le duc de Savoie.

l'autre, qui cherche party et ne peut faillir d'en trouver un grand<sup>1</sup>. Si, après sa mort, qui ne peut plus guère tarder selon le cours de nature, ses Estats se partagent, et que l'un de ses gendres attaque son fils, il sçait que les François ne dormiront pas et resveilleront leurs vieilles pretensions. Fait-il pas donc en Prince prudent et prevoyant, de nous affoiblir par nous-mesmes et nous mettre si au bas que ne luy puissions nuire, voire après sa mort? Aussy avez-vous veu comment il s'est comporté, aux secours qu'il nous a envoyez, la plus-part en papier et en esperances, dont l'attente nous a causé plus de mal que la venue ne nous a faict de bien. Ses doublons et ses hommes ne sont venuz, sinon après avoir long-temps tiré la langue, et que n'en pouvions plus, combien qu'il eust peu nous secourir beaucoup plus tost. Il ne nous engraisse pas pour nous vendre, comme les bouchers font leurs pourceaux, mais de peur que nous ne mourions trop tost, nous voulant reserver à plus grande ruine, il prolonge nostre languissante vie d'un peu de panade, qu'il nous donne à leche-doigt, comme les geoliers nourrissent les criminels, pour les reserver à l'execution du supplice! Que sont devenus tant de millions de doublons qu'il se vante avoir despensez<sup>2</sup> pour sauver nostre Estat? Nous

---

1. L'infante Isabelle.

2. Philippe II avoua à son fils que les guerres civiles de

n'en voyons point parmy le peuple : la plus-part sont entre les mains de nos adversaires, ou entre les vostres, Messieurs les Princes, gouverneurs, capitaines et predicateurs, qui les tenez bien enfermez en vos coffres. Il n'a resté au peuple que des doubles rouges<sup>1</sup>, auxquels nous avons employez toutes nos chaudières, chaudrons, coquemarts, poisles, chenets et cuvettes; et y employerons nostre artillerie et nos cloches<sup>2</sup>, si nostre nécessité dure encore peu de temps. Les doublons et les quadruples de fin or du Perou sont esvanouis, et ne se voient plus. C'est sur quoy un poëte de nostre temps a faict un quatrain fort gentil :

Par toy, superbe Espagne, et l'or de tes *doublons*,  
Toute la pauvre France, insensez, nous troublons :  
Et de tous tes *doublons* qui causent tant de troubles,  
Il ne nous reste rien à la fin que des *doubles*.

Sur ce mesme sujet un autre honneste homme n'a pas mal rencontré, quand il a dit :

---

France et celles des Pays-Bas lui avaient coûté, presque à elles seules, plus de 594 millions de ducats.

1. L'ambassadeur d'Espagne, Mendoza, avait fait frapper, pendant le siège de Paris, une grande quantité de demi-sous aux armes de Philippe II. Il les faisait jeter par poignées dans les rues, et le peuple de crier : *Vive le Roi d'Espagne!* — L'argent envoyé par Philippe était allé dans les mains de Mayenne, des prédicateurs, des gros bonnets et agents de la Ligue, et y était resté.

2. Il n'y a pas bien longtemps que nous avons encore des « sous de cloche » révolutionnaires.

Les François, simples paravant,  
Sont par *doublons* devenuz *doubles*;  
Et les *doublons*, tournez en vent  
Ou bien en cuivre et *rouges doubles*.

De nous persuader meshuy que ce qu'en faict ce bon Prince n'est que pour la conservation de la Religion Catholique, et rien plus, cela ne se peut. Nous sçavons trop quelle est son intention, par ses agents et par ses memoires; nous sçavons comment il a vescu et traité cy-devant avec les Huguenots des Pays-Bas<sup>1</sup>. Les articles de leurs accords sont imprimez et publiez de son auctorité, par lesquels il leur permet l'exercice de leur religion; et, s'il ne tenoit qu'à cela, il y a long-temps qu'il en a offert autant au Duc Maurice et à Messieurs les Estats pour avoir la paix avec eux. Il ne voudroit pas faire pis que son pere, que nous avons pris avoir accordé aux Protestants d'Allemagne et aux Luthériens ce qu'ils ont voulu, pourveu qu'ils le reconneussent pour Prince et luy payassent ses droicts. S'il ayme tant la Religion Catholique, et haist ceux qui n'en sont point, comment peut-il endurer les Juifs et les Marranes<sup>2</sup> en ses pays? Comment se peut-il accorder avec les Turcs et les Ma-

---

1. En 1576, Philippe II avait racheté la paix en consentant, par traité, que la religion catholique n'y fût point rétablie. En 1588, il offrait aux principales villes l'exercice public de la religion.

2. Mahométans, mécréants.

humetans d'Afrique, desquels il achepte la paix bien cherement? Il ne faut plus que ses espions, les Jesuites Scopetins<sup>1</sup>, nous viennent vendre ces coquilles de Saint-Jacques : le jeu est trop descouvert. Le duc de Feria a faict veoir ses memoires par degrez et piece à piece, comme s'il avoit apporté d'Afrique, fertile en poisons et venins, par le commandement de son maistre, une boite pleine de diverses drogues, de diverses qualitez : l'une qui tue tost, l'autre qui tue tard, l'autre plus prompte en esté, l'autre qui faict mieux son operation en hyver, pour s'en servir à nostre endroit, selon les occasions et occurences, ayant charge de nous en donner d'une, s'il nous trouve disposez en telle humeur, et d'une autre, s'il nous trouve autrement.

Devant que nous eussions faict entendre que voulions entretenir la loy Salique<sup>2</sup> (loy qui depuis huict cens ans a maintenu le Royaume de France en sa force et virilité), on nous parloit des rares vertus de ceste divine Infante, pour la faire eslire heritiere de la Couronne<sup>3</sup>. Quand ils ont veu qu'on

---

1. Les Jésuites de Trèves furent accusés d'avoir encouragé Balthasar Gérard, qui, en 1583, assassina le prince d'Orange, Guillaume de Nassau. (Cf. p. 36, note 4.)

2. C'est le 28 juin 1593 que le Parlement rendit un arrêt pour le maintien de la Loi Salique, et déclara que la couronne ne pouvait appartenir qu'à un prince français.

3. La première proposition relative à l'infante Isabelle fut



vouloit garder l'ancienne coustume des masles, on nous a offert de la donner à un Prince, qu'eslirions Roy. Et la dessus les brigues estoient pour l'Archiduc Ernest, à qui elle est destinée femme. Puis, quand ils se sont apperceus que cest *Ernest* n'estoit point *harnois*<sup>1</sup> qui nous fust duisant, ils ont parlé d'un Prince de France, à qui on marieroit l'Infante, et les feroit-on Roys de France *in solidum*<sup>2</sup>. Et pour tout cela se sont trouvez memoires et mandats à propos, signez de la main propre de : YO EL REY<sup>3</sup>. A quoy Monsieur le Legat servoit de couratier, pour faire valoir la marchandise, car il n'est icy venu à autre fin, comme n'estant Cardinal que par la faveur du Roy d'Espagne, avec protestation de ruiner la France ou la faire tomber en pieces entre les mains de ceux qui l'ont faict ce qu'il est, et sçavons qu'il a un bref special pour assister à l'election d'un Roy de France<sup>4</sup>. Ha ! Monsieur le

---

faite à la Fère, au commencement de 1592. Le dessein, que l'on eut la maladresse de ne pas cacher, de marier l'infante à l'archiduc Ernest, ruina les prétentions de Philippe II.

1. Jeu, par approximation, sur les mots : le peuple prononçait *Arnès* pour *Ernest*, et *harnès* pour *harnois*. Quelques éditions ont imprimé *Arnest*.

2. Cf. ci-dessus, p. 97.

3. Cf. ci-dessus, p. 36 et 147.

4. L'évêque de Plaisance avait été fait cardinal en 1591, à la recommandation de Philippe II et du duc de Parme, et son principal titre à cette faveur était, en effet, son hostilité contre la France. Il parut un prétendu bref spécial, daté du

Legat, vous estes descouvert, le voile est levé! Il n'y a plus de charmes qui nous empeschent de veoir clair : nostre necessité nous a osté la taye des yeux, comme vostre ambition la met aux vostres. Vous voyez assez clair en nostre ruine, mais vous ne voyez goutte en vostre devoir de Pasteur de l'Église. Vous venez icy pour tirer la laine d'un troupeau et pour luy oster ses gras pastis et ses herbages. Vostre interest particulier vous aveugle : trouvez bon que nous regardions au nostre. L'interest de vos maistres, qui vous mettent en besongne, comme un journalier à la tasche de la demolition d'une maison, est de s'agrandir de nos pieces et tenir en repos leurs Seigneuries. Le nostre est de nous mettre à couvert et d'accorder nos differents, en ostant les folles vanitez que nous avez mises en la teste, et faisant la paix. Nous voulons sortir, à quelque prix que ce soit, de ce mortel labyrinthe<sup>1</sup>. Il n'y a ni paradis bien tapissez et dorez<sup>2</sup>, ni processions, ni confrairies, ni quarantaines, ni predications ordinaires ou extraordinaires, qui nous donnent rien à manger. Les pardons, stations, in-

---

15 avril 1592, l'accréditant pour assister, comme légat, aux États et autoriser l'élection d'un roi catholique. (Cf. ci-dessus, p. 104.)

1. *Add.* : Vous ne nous ferez pas précipiter du pinacle du temple.

2. Autels, ou repositoires, pour les stations du Saint-Sacrement dans les processions. (Cf. p. 61.)

dulgences, brefs et bulles de Rome, sont toutes viandes creuses, qui ne rassasient que les cerveaux eventez. Il n'y a ny rodomontade d'Espagne, ni bravacherie Napolitaine, ni mutinerie Walonne, ni fort d'Anthonio<sup>1</sup>, ni du Temple, ou citadelle, dont on nous menace, qui nous puisse empescher de desirer et demander la paix. Nous n'aurons plus peur que nos femmes et nos filles soient violées ou desbauchées par les gens de guerre, et celles que la nécessité a destournées de l'honneur se remettront au droit chemin. Nous n'aurons plus ces sangsues d'exacteurs et maletostiers. On osterà ces lourds impôts qu'on a inventé à l'Hostel-de-Ville sur les meubles et marchandises libres, et sur les vivres qui entrent aux bonnes villes, où il se commet mil abuz et concussions, dont le proffit ne revient pas au public, mais à ceux qui manient les deniers et s'en donnent par les joues. Nous n'aurons plus ces chenilles, qui sucent et rongent les belles fleurs des jardins de la France, et s'en paignent de diverses couleurs, et deviennent, en un moment, de petits verms<sup>2</sup> rampants contre terre, grands papillons volants<sup>3</sup>, painturez d'or et d'azur. On retranchera le nombre effrené des financiers, qui

---

1. La Bastille. (Cf. p. 241.)

2. *Alias*: vermis.

3. Jeu sur le mot, pris dans les deux sens de *voler*.

font leur propre des tailles du peuple, s'accommodent du plus net et plus clair denier, et du reste taillent et cousent à leur volonté, pour en distribuer seulement à ceux de qui ils esperent recevoir une pareille, et inventent mille termes elegants, pour remonstrer la necessité des affaires et pour refuser de faire courtoisie à un homme d'honneur. Nous n'aurons plus tant de gouverneurs, qui font les Roitelets et se vantent d'estre assez riches, quand ils ont une toise de riviere à leur commandement. Nous seronsexempts de leurs tyrannies et exactions, et ne serons plus sujets aux gardes et sentinelles, où nous perdons la moitié de nostre temps, consommons nostre meilleur aage, et acquerons des catarres et maladies qui ruinent nostre santé<sup>1</sup>. Nous aurons un Roy qui donnera ordre à tout, et retiendra tous ces tyranneaux en crainte et en devoir; qui chastiera les violents, punira les refractaires, exterminera les voleurs et pillards, retranchera les aisles aux ambitieux, fera rendre gorge à ces esponges et larrons des deniers publics, fera contenir un chacun aux limites de sa charge, et conservera tout le monde en repos et tranquillité.

---

1. Tout habitant de Paris était tenu au service de guerre. Chacun des seize quartiers fournissait journellement 1,200 hommes armés, pour la garde des murs de ville, des places publiques, et pour le blocus de Vincennes. (De Thou, l. XCV.)

« Enfin, nous voulons un Roy pour avoir la paix; mais nous ne voulons pas faire comme les grenouilles, qui, s'ennuyants de leur Roy paisible, esleurent la cigogne qui les devora toutes. Nous demandons un Roy et chef naturel, non artificiel; un Roy desja faict, et non à faire; et n'en voulons point prendre le conseil des Espagnols, nos ennemis inveterez, qui veulent estre nos tuteurs par force, et nous apprendre à croire en Dieu et en la foy Chrestienne, en laquelle ils ne sont baptisez, et ne la connoissent que depuis trois jours. Nous ne voulons pour conseillers et medecins ceux de Lorraine, qui de long-temps béent après nostre mort. Le Roy que nous demandons est desja faict par la nature, né au vray parterre des fleurs de lis de France, jetton droit et verdoyant du tige de Saint Loys. Ceux qui parlent d'en faire un autre se trompent, et ne sçauroient en venir à bout. On peut faire des sceptres et des couronnes, mais non pas des Roys pour les porter; on peut faire une maison, mais non pas un arbre ou un rameau verd : il faut que la nature le produise, par espace de temps, du suc et de la moelle de la terre, qui entretient le tige en sa seve et vigueur. On peut faire une jambe de bois, un bras de fer et un nez d'argent, mais non pas une teste. Aussy pouvons-nous faire des Mareschaux à la douzaine, des Pairs, des Admiraux, et des Secretaires et Con-

seillers d'Estat, mais de Roy, point : il faut que celuy seul naisse de luy-mesme, pour avoir vie et valeur. Le borgne Boucher<sup>1</sup>, pedant des plus meschants et scelerez, vous confessera que son œil, esmaillé d'or d'Espagne, ne veoit rien; aussy un Roy electif et artificiel ne nous sçauroit jamais veoir, et seroit non seulement aveugle en nos affaires, mais sourd, insensible et immobile en nos plaintes.

« C'est pourquoy nous ne voulons ouir parler ni d'Infante d'Espagne, que nous laissons à son pere<sup>2</sup>; ni d'Archiduc Ernest<sup>3</sup>, que nous recommandons aux Turcs et au duc Maurice; ni du Duc de Lorraine ou de son fils aîné, que nous lairrons manier au Duc de Bouillon et à ceux de Strasbourg<sup>4</sup>; ni du Duc de Savoye<sup>5</sup>, que nous

---

1. « *Ventre saint-gris !* c'est Boucher, nostre maistre le borgne ! » s'écriait Henri IV, en apprenant qu'un prédicateur avait regardé le crucifix d'un mauvais œil. (L'Estoile, au 8 août 1593.) Boucher avait un œil de verre.

2. *All.* au bruit courant sur certaines privautés entre Philippe II et sa fille.

3. Prononcez *Arnès*. Allusion au goût des Turcs pour les *harnès* (harnois). — Cf. p. 262, note 1.

4. Le cardinal de Lorraine ayant échoué dans l'élection d'un nouvel évêque de Strasbourg, en 1592, le duc de Lorraine avait pris les armes contre la République. Il venait d'être battu et forcé de faire la paix, en 1594. (De Thou, l. CIV, CVIII, CXXI.)

5. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, qui s'était emparé de Saluces pendant les États de Blois, en 1588, et qui, pendant la Ligue, ne cessa d'aspirer à la couronne de France.

abandonnons au sieur d'Ediguieres, qui ne luy *ayde guieres*. Celuy-là se doit contenter de nous avoir soustrait le Marquisat de Saluces par fraude et trahison, en danger de le rendre bientôt au double, si nous avons un peu de temps pour prendre haleine. Cependant il aura ce plaisir de se dire Roy de Chypre, et tirer son antiquité de Saxe ; mais la France n'est pas un morceau pour sa bouche, quelque bipedale qu'elle soit, non plus que Geneve, Genes, Final, Monaco, et les Figons<sup>1</sup>, qui luy ont tousjours faict la figue. Au demourant, il fera bonne bosse<sup>2</sup> avec la dedaigneuse altesse de son Infante<sup>3</sup>, qui servira plus à le ruiner de despense et de faste somptueux qu'à l'agrandir. Quant au Duc de Nemours, pour qui le baron de Teneçay a des memoires par lesquels il le veut rendre preferable au Duc de Guyse, nous luy conseillons, pour le bien qu'il nous a faict, de nous avoir aguerris, faicts vaillants à bonnes enseignes,

1. Sobriquet injurieux, qu'on dit avoir été donné aux Milanais parce que l'empereur Frédéric, pour les punir de leur révolte, les avait, en 1162, contraints à retirer avec leurs dents une figue fichée sous la queue de la mule sur laquelle ils avaient chassé l'impératrice. D'où : *far la fica*.

2. Le gros dos : l'avantageux, le glorieux. Il avait, en outre, une bosse naturelle.

3. Elle était fille de Philippe II et d'Élisabeth de France, fille de Henri II : d'où sa prétention au titre d'altesse *royale* ou de *reine* de France.

s'il est bien là, qu'il s'y tienne, et se garde de la beste<sup>1</sup>. Je ne diray rien du Duc de Guise : Monsieur le Lieutenant parlera pour luy et le recommandera à sa sœur<sup>2</sup>. Tant y a que tous ces brigands, ou brigueurs, de la Royauté, ne sont ni propres, ni suffisants, ni à nostre goust pour nous commander. Aussi que nous voulons observer nos loix et coustumes anciennes. Nous ne voulons point en tout de Roy electif, ni par sort, comme les zelateurs de Jerusalem, qui eleurent pour sacrificeur un villageois nommé Pharias, contre les bonnes mœurs et contre l'ancienne loy de Judée.

« En un mot, nous voulons que Monsieur le Lieutenant sçache que nous reconnoissons pour nostre vray Roy legitime, naturel, et souverain seigneur, Henry de Bourbon, cy-devant Roy de Navarre. C'est luy seul, par mille bonnes raisons, que nous reconnoissons estre capable de soutenir l'Etat de France et la grandeur de la réputation des François; luy seul qui peut nous relever de nostre cheute, qui peut remettre la Couronne en sa premiere splendeur et nous donner la paix. C'est luy seul, et non autre, qui peut, comme

---

1. Ces mémoires, que Ténisé portait à Mayenne de la part du duc de Nemours, furent surpris, envoyés au Roi et imprimés.

2. *All.* à la passion que montrait la duchesse de Montpensier pour l'élection de son neveu le duc de Guise, et qui ne semblait pas exclusivement politique. (De Thou, l. CVII.)



un Hercules naturel, né en Gaule, deffaire ces monstres hideux, qui rendent toute la France horrible et espouvantable à ses propres enfants. C'est luy seul, et non autre, qui exterminera ces petits demy-Roys de Bretagne, de Languedoc, de Provence, de Lyonnais, de Bourgongne et de Champagne<sup>1</sup>; qui dissipera ces Ducs de Normandie, de Berry et Solongne, de Rheims et de Soissons. Tous ces fantosmes s'esvanouront au lustre de sa présence, **quand** il se sera sis au throsne de ses majeurs, et en son lict de justice, qui l'attend en son Palais Royal. Vous **n'avez** rien, Messieurs, vous n'avez rien à present, **Monsieur** le Lieutenant, que luy puissiez objecter. Le **pretexte** de l'oncle au nepveu vous est osté par la mort de **Monsieur** le Cardinal, son oncle. Je ne veux parler de luy, ni par flaterie, ni en mesdisance (l'un sent l'esclave, l'autre tient du seditieux); mais je puis dire avec verité, comme vous-mesmes, et tous ceux qui hantent le monde ne nieront pas, que, de tous les Princes que la France nous monstre marquez à la Fleur de Lys et qui touchent à la Couronne, voire de ceux qui desirent en approcher, il n'y en

---

1. Les gouverneurs des provinces, Montmorency et Joyeuse en Languedoc, d'Aumale en Picardie, d'Épernon en Provence, Nemours dans le Lyonnais, Mercœur en Bretagne, le jeune Guise en Champagne, d'Elbœuf en Poitou, et plus tard Mayenne en Bretagne, faisaient, en effet, les petits rois et rêvaient le fédéralisme.

a point qui merite tant que luy, ni qui ayt tant de vertus royales, ni tant d'avantages sur le commun des hommes. Je ne veux pas dire les defauts des autres, mais, s'ils estoient tous proposez sur le tableau de l'election, il se trouveroit de beaucoup le plus capable et le plus digne d'estre esleu.

« Une chose luy manque, que je diroy bien à l'oreille de quelqu'un, si je vouloy : je ne veux pas dire la religion differente de la nostre, que luy reprochez tant. Car nous sçavons de bonne part que Dieu luy a touché le cœur, et veut estre enseigné, et desja s'accommode à l'instruction ; mesme a fait porter parole au Saint Pere de sa prochaine conversion ; dequoy je fay estat comme si je l'avois desja veue, tant il s'est toujours monstré respectueux en ses promesses, et religieux gardien de ses paroles. Mais, quand ainsy seroit qu'il persisteroit en son opinion, pour cela le faudroit-il priver de son droit legitime de succession à la Couronne ? Quelles loix, quels chapitres, quel Evangile nous enseigne de deposseder les hommes de leurs biens, et les Roys de leurs Royaumes, pour la diversité de religion ? L'excommunication ne s'estend que sur les ames, et non sur les corps et les fortunes. Innocent III, exaltant le plus superbement qu'il peut sa puissance papale, dit que, comme Dieu a faict deux grands luminaires au ciel (sçavoir est : le soleil pour le jour,

et la lune pour la nuict), ainsy en a-il faict deux en l'Église, l'un pour les ames, qui est le Pape, qu'il accompare au soleil, et l'autre pour les corps, qui est le Roy. Ce sont les corps qui jouissent des biens, et non pas les ames. L'excommunication donc ne les peut oster, car elle n'est qu'un médicament pour l'ame, pour la guerir et ramener en santé, et non pas pour la tuer. Elle n'est pas pour damner, mais pour faire peur de damnation. Aucuns disent qu'on n'en auroit point de peur, si on n'ostoit quelque commodité sensible de la vie, comme les biens et la conversation avec les hommes. Mais, si cela avoit lieu, il faudroit, en excommuniant un yvrongne, luy deffendre le vin, et aux paillards leur oster leurs femmes, et aux ladres leur deffendre de se galer. Sainct-Paul (aux Corinthiens<sup>1</sup>) deffend de boire et manger avec les fornicateurs, mesdisants, yvrongnes, larrons ; mais il ne dict pas qu'il leur faille oster leurs biens, pour leur faire peur et les faire retirer de leurs vices. Je demanderoiy volontiers, quand on auroit osté le Royaume et la Couronne à un Roy, pour estre excommunié ou hérétique, encore faudroit-il en eslire et en mettre un autre en sa place, car il ne seroit pas raisonnable que le peuple demourast sans Roy, comme vous autres messieurs y voulez

---

1. Epître I, chap. v, vers. 11.

dignement pourvoir. Mais, s'il advenoit, par après, que ce Roy, excommunié et destitué de ses Estats, revinst à resipiscence, se convertist à la vraye foy et obtinst son absolution du mesme Pape, ou d'un autre subsequent (comme ils sont assez coustumiers de revoquer et deffaire ce que leur predecesseur a fait), comment est-ce que ce pauvre Roy depouillé rentreroit en son Royaume? Ceux qui en seroient saisis, et trienaux possesseurs à juste tiltre, s'en voudroient-ils demettre, et luy quitter les places fortes, et les tresors, et les armées? Ce sont contes de vieilles : il n'y a ni raison, ni apparence de raison en tout cela. Il y a long-temps que l'axiome est arrêté, que *les papes n'ont aucun pouvoir de juger des royaumes temporels*. Et y a long-temps que Saint-Bernard a dict : *Stetisse quidem judicandos Apostolos lego, sedisse judicantes nunquam lego* : les Apostres ont souvent comparu tout debout devant les juges pour estre jugez, mais jamais ne se sont sis en chaire pour juger. Aussy sçavons-nous bien que beaucoup d'Empereurs Arriens, venants à l'Empire par succession ou par adoption, n'ont pas esté rejettez ni repoussez de leurs peuples et subjects orthodoxes, ains ont esté receus et admis en l'auctorité Imperiale, sans tumulte ne sedition ; et les Chrestiens ont tousjours eu ceste maxime, comme une marque perpetuelle de leur religion, d'obeir aux Roys et Empereurs, tels qu'il

plaisoit à Dieu leur donner, fussent-ils Arriens ou Payens ; se formans à l'exemple de Jesus-Christ, qui voulut obeir aux loix de l'Empereur Tibere, imitans Saint-Paul et Saint-Pierre, qui obeirent à Neron, et par exprés ont commandé en leurs Epistres d'obeir aux Roys et Princes, parce que toute puissance souveraine est de Dieu et represente l'image de Dieu.

« C'est bien loin de nos mutins, qui les chassent et les massacrent, et de vous, Monsieur le Légat, qui voulez en faire perdre la race. Vraiment, si nous n'avions plus du sang de ceste noble famille Royale, ou que nous fussions en un Royaume d'election, comme en Polongne ou en Hongrie, je ne dy pas qu'il n'y fallust entendre ; mais, ayants de temps immemorial ceste louable loy (qui est la premiere et la plus ancienne loy de nature) que le fils succede au pere, et les plus proches parents en degré de consanguinité à leurs plus proches de la mesme ligne et famille, et ayants un si brave et genereux Prince en ce degré, sans controverse ni dispute qu'il ne soit le vray, naturel et legitime heritier, et plus habile à succeder à la Couronne, il n'y a plus lieu d'election, et faut accepter avec joye et allegresse ce grand Roy que Dieu nous envoie, qui n'a que faire de nostre aide pour l'estre, et qui l'est desja *sans nous*, et le sera encore *malgré nous*, si nous l'en voulons empescher.

« Or, me suis-je destourné de mon propos pour dire quelque chose sur ce qu'on luy objecte de la religion ; mais ce n'est pas ce que je vouloy dire qui luy manque, et qui retarde beaucoup l'avancement de ses affaires. Aussi n'est-ce pas ce que les Predicateurs<sup>1</sup> luy reprochent, de l'amour des femmes. Je m'assure que la plus-part de la Compagnie, et principalement Monsieur le Lieutenant, ne luy sçauroit faire ce reproche sans rougir<sup>2</sup>. Car, à la verité, ce n'est pas imperfection qui puisse empescher les actes de vertu ; mais, au contraire, jamais brave guerrier ne fut qui n'aymast les dames, et qui n'aymast acquerir de l'honneur pour se faire aymer d'elles. C'est pourquoy Platon souhaitoit avoir une armée toute composée de gens amoureux, qui seroient invincibles et feroient mille beaux exploits d'armes pour plaire à leurs maistresses. Aussy les poetes, bons naturalistes et grands maistres en la science des mœurs, ont toujours fait le dieu Mars amy de Venus. Qu'on considere tous les grands capitaines et monarques du monde, il ne s'en trouvera guere de sobres en ce mestier. L'Empereur Titus, qui est proposé pour le plus vertueux, le plus sage et le plus doux Prince qui ait jamais porté sceptre,

---

1. *Add.* : et vindicateurs. *Alias* : et pedicateurs.

2. *Add.* : comme un jour Monsieur le Cardinal de Pelvé luy sceut bien dire.

n'aimoit-il pas esperdument la Royne Berenice, sans que jamais toutesfois ses amours luy fissent prejudice, ou apportassent retardement à ses affaires ? Il faut conceder aux Princes quelques relasches et recreation d'esprit, après qu'ils ont travaillé aux affaires serieuses, qui importent nostre repos, et après qu'ils se sont lassez aux grandes actions des sieges, des batailles, des castrametations et logis de leurs armées : il n'est possible que l'âme soit tousjours tendue en ces graves et pesantes administrations, sans quelque rafraichissement et diversion à autres pensées plus agreables et plus douces. C'est pourquoy le Sage mesme a dit : *Bonum est pauxillum amare sanè; insanè non est bonum.*

Aymer un peu, sagement, n'est que bien ;  
Mais trop aymer, follement, ne vaut rien.

« Il ne fut jamais que les peuples ne fissent d'iniques jugements des actions des Princes, et ne se meslassent tousjours d'interpreter sinistrement leurs mœurs et complexions, ne se souvenants pas qu'il n'y a un seul de ceux qui en jugent qui ne fasse pis, et qui n'ait beaucoup de plus grandes imperfections. Les Roys, pour estre Roys, ne laissent pas d'estre hommes, sujets aux mesmes passions que leurs subjects ; mais il faut confesser que cestuy-cy en a moins de vicieuses qu'aucun de ceux qui ont

passé devant luy. Et, s'il a quelque inclination à aymer les choses belles, il n'ayme que les parfaites et les excellentes, comme il est excellent en jugement et à connoistre le prix et valeur de toutes choses. Encore ce petit destour, ou passe-temps de plaisir, luy est comme un exercice de vertu, dont il use le plus souvent, au lieu de la chasse et de la venerie, sans laisser, parmy ses esbats, de reconnoistre les avdvenues de son armée, de remarquer l'assiette des villes et places où il passe, la nature des personnes qu'il rencontre, des lieux et contrées qu'il traverse, et curieusement apprend les passages et guez des rivières, et retient les distances des villes et bourgades, marque en quels endroits il seroit commode de camper son armée, quand elle y passeroit, et tousjours s'enquiert et apprend quelque chose du faict de ses ennemis, n'ayant jamais entrepris de tels voyages qu'il n'ait eu en main une ou deux entreprises sur quelques places rebelles. Mais il auroit beau estre continent, sage, temperé, morne, et grave, et retiré, vous y trouveriez tousjours que redire. Quand on s'est mis une fois à haïr un homme, on interprete en mauvais sens tout ce qu'il faict, et le bien mesme qu'il faict. Il auroit beau s'abstenir de tous plaisirs, et ne faire que prier Dieu et donner l'ausmone, vous diriez que ce seroit feinte ou hypocrisie. S'il est permis de juger ainsy des actions d'autrui, contre la def-



fense expresse que Dieu en faict, pourquoy ne me sera-il permis de croire que tous ces Marranes<sup>1</sup>, qui font tant de signes de croix, et se frappent la poitrine avec tant d'esclat à la messe, sont neantmoins Juifs et Mahumetants, quelque bonne mine qu'ils fassent? Pourquoi ne diray-je que Monsieur de Lyon est Lutherien, comme il a esté autrefois, encore qu'il fasse sa prunelle toute blanche en la tournant aux voutes de l'Eglise, quand il adore, ou feint d'adorer le Crucifix<sup>2</sup>?

« Mais ce n'est pas d'à ceste heure qu'on parle ainsy des Roys, et y a un vieil proverbe qui dict que Jupiter mesme, quand il pleut, ne plaist pas à tous les mortels : les uns veulent de la pluye pour leurs choux, et les autres la craignent pour leurs moissons. Or, ce que j'ay differé à dire, qui me semble lui manquer, et ce dequoy vous et moy luy sommes plus tenuz, c'est qu'il nous traite trop doucement et nous choye trop. La clemence, en laquelle il est superlatif et excessif, est une vertu fort louable et qui porte en fin de grands fruicts et de longue durée, encore qu'ils soient longs et tardifs à venir. Mais il n'appartient qu'aux victorieux

---

1. Musulmans on se servait de ce mot pour désigner les Espagnols, par manière d'injure. (Cf. p. 260.)

2. Cf. p. 128, note 2. — *Add.* : et il sçait bien ce qu'on luy a dict nagueres, quand il a proposé de faire faire les pasques à ceste belle assemblée *sub utraque specie*.

d'en user, et à ceux qui n'ont plus personne qui leur resiste. Aucuns l'attribuent à couardise et timidité plustost qu'à vaillance et generosité, car il semble que ceux qui épargnent leurs ennemis desirent qu'on leur en fasse autant, et demandent revanche de leur gratieuseté, ou craignent que, s'ils se monstrent severes, ils ne puissent avoir raison de leurs autres ennemis qui restent à dompter. Aucuns l'appellent imbecillité de cœur tout à faict, estimants que celuy qui n'ose user de son droict n'est pas encore asseuré de vaincre et craint aucunement d'estre vaincu. Mais les Philosophes, qui ont traité de ceste matiere à plain fond, n'ont pas attribué à vertu, quand ceux qui, entreprenants de troubler un Estat, se sont montrez gracieux et courtois du commencement de leurs executions; comme la douceur dont usoit Cesar envers les citoyens et gens-d'armes romains, devant qu'il fust victorieux, n'estoit par clemence, ains flatterie et courtoisie ambitieuse, par laquelle il vouloit se rendre agreable au peuple et attirer un chascun à son party. Et c'est ce que dict ce grand maistre d'Estat : *Imperium occupantibus utilis est clementia fama*. A ceux qui envahissent un Royaume contre droict, comme à vous, Monsieur le Lieutenant, la reputation d'estre doux et gracieux ne sert de beaucoup. Mais ce fut clemence quand, après avoir vaincu Pompée et deffaict tout ce qui luy pouvoit

resister, il vint à Rome sans triomphe et pardonna à tous ses capitaux ennemis, les remettant tous en leurs biens, honneurs et dignitez. Dequoy toutefois très mal luy prit, car ceux à qui il avoit pardonné, et faict plus de gracieuseté, furent ceux qui le trahirent et massacrerent miserablement. Il y a donc difference entre clemence et douceur : la douceur tombe ordinairement aux femmes et aux hommes de petit courage ; mais la clemence n'est qu'en celuy qui est maistre absolu, et qui faict du bien quand il peut faire tout mal. Concluons donc que nostre Roy devoit reserver à user de sa clemence quand il nous auroit tous en sa puissance. C'est inclemence, voire cruauté, dit Ciceron, de pardonner à ceux qui meritent mourir, et jamais les guerres civiles ne prendront fin si nous voulons continuer à estre gracieux où la severité de justice est necessaire. La malice des rebelles s'opiniastre et s'endurcit par la douceur dont on use envers eux, parce qu'ils pensent qu'on n'ose les irriter ni les mettre à pis faire. Je ne fay doute, s'il eust chastié chaudement tous ceux qui sont tombez entre ses mains, depuis ces troubles, que ne fusions à present tous sous son obeissance. Mais puisqu'il a pleu à Dieu luy former le naturel ainsy doux, gracieux et bening, espérons encore mieux de luy, quand il nous verra, prosternez à ses pieds, luy offrir nos vies et nos biens et luy demander

pardon de nos fautes passées, veu que, nous prenans armez pour luy resister et pour l'assaillir, il nous reçoit à mercy et nous laisse la vie et tout ce que luy demandons.

« Allons, allons donc, mes amis, tous d'une voix luy demander la paix ! Il n'y a paix si inique qui ne vaille mieux qu'une tres-juste guerre. *O quam speciosi pedes nuntiantium pacem, nuntiantium bona et salutem !* dit Isaye <sup>1</sup>. O que ceux ont les pieds beaux, qui portent la paix et annoncent le salut et sauveté du peuple ! Que tardons-nous à chasser ces fascheux hostes, maupiteux bourgeois, insolents animaux, qui devorent notre substance et nos biens, comme sauterelles ? Ne sommes-nous point las de fournir à la luxure et aux voluptez de ces harpies ? Allons, Monsieur le Legat, retournez à Rome et emmenez avec vous vostre porteur de rogatons, le Cardinal de Pelvé : nous avons plus de besoin de pains benists que de grains benists. Allons, Messieurs les agents et Ambassadeurs d'Espagne, nous sommes las de vous servir de gladiateurs à outrance et nous entretuer pour vous donner du plaisir ! Allons, Messieurs de Lorraine, avec vostre hardelle<sup>2</sup> de princes, nous vous tenons pour fan-

---

1. Chap. LII, verset 7.

2. Ce vieux mot (d'où *haridelle*), appliqué dédaigneusement aux princes lorrains, désignait un « troupeau de bêtes chétives ». — Il se trouva à la fois treize de ces princes à

tosmes de protection, sangsues du sang des Princes de France, hapelourdes<sup>1</sup>, fustes evantées<sup>2</sup>, reliques de saints<sup>3</sup>, qui n'avez ne force ne vertu ! Et que Monsieur le Lieutenant ne pense pas nous empêcher ou retarder par ses menaces. Nous luy disons haut et clair, et à vous tous, Messieurs ses cousins et alliez, que nous sommes François, et allons avec les François exposer nostre vie et ce qui nous reste de bien pour assister nostre Roy, nostre bon Roy, nostre vray Roy, qui vous rangera aussy bientost à la mesme reconnoissance par force, ou par un bon conseil que Dieu vous inspirera, si en estes dignes !

« Je sçay bien qu'au partir d'icy vous m'envoieriez un billet<sup>4</sup>, ou peut-estre m'envoieriez à la Bastille, ou me ferez assassiner, comme avez fait Sacremore<sup>5</sup>, Saint-Maigrin<sup>6</sup>, et plusieurs autres. Mais je tiendray à partie de grâce, si me faictes prompte-

---

Paris, en 1584, lorsque la Ligue allait se former, pour supplanter la maison de Bourbon dans son droit éventuel à la couronne.

1. Pierres fausses de belle apparence.

2. Fustes percées de trous, incapables de se soutenir sur l'eau.

3. Restes des Lorrains exécutés à Blois et dont on avait fait des martyrs.

4. Voir ci-dessus, p. 254 et 181.

5. Voir ci-dessus, p. 91, note 1.

6. Tué le 21 juillet 1578, sur les indications du duc de Mayenne. — *Add.* : le marquis de Menelay...

ment mourir plutost que me laisser languir plus long temps en ces angoisseuses miserés. Et, avant que mourir, je conclueray ma trop longue harangue par un epilogue poetique, que je vous adresse tel que je l'ay de long temps composé :

Messieurs les Princes Lorrains,  
Vous êtes foibles de reins,  
Pour la Couronne debatre :  
Vous vous faites tousjours battre<sup>1</sup> !

Vous estes vaillants et forts,  
Mais vains sont tous vos efforts :  
Nulle force ne s'egaille  
A la puissance Royale.

Aussy n'est-ce pas raison  
Qu'aux enfants de la maison  
Les serviteurs menent guerre,  
Pour les chasser de leur terre.

Grande folie entreprend  
Qui à son Maistre se prend :  
Dieu encontre les rebelles  
Soubstient des Roys les querelles.

Quittez donc au Navarrois  
La Couronne de nos Rois,  
A tort par vous prétendue :  
Aussi bien l'avons fondue !

Si quelque droit y aviez,  
Fondre vous ne la deviez,

---

1. « Il n'y avoit aucun des princes de la Ligue auquel il ne fust arrivé quelque défaveur dans les combats. » (D'Aubigné, *Hist.*, t. III, liv. III, ch. 23.)

Ou bien il faut qu'on vous donne  
Tiltre de Roys sans Couronne.

Nos Roys, du Ciel ordonnez,  
Naissent tousjours couronnez :  
Le vray François ne se range  
A Roy ni à Prince estrange<sup>1</sup>.

Tous vilains, ou la plus-part,  
Vous ont faict leur chef de part :  
Ce qui vous suit de Noblesse  
Est de ceux qui le bas blesse.

Mais le vray Roy des François,  
Pour sa garde d'Escossois,  
N'est assisté que de Princes  
Et de Barons des Provinces.

Allons doncques, mes amis,  
Allons tous à Saint-Denis  
Devotement reconnoistre  
Ce grand Roy pour nostre maistre !

Allons tous, dru et espais,  
Pour luy demander la paix :  
Nous irons jusqu'à sa table,  
Tant il est Prince accostable !

Tous les Princes de Bourbon  
Ont toujours cela de bon,  
D'estre doux et debonnaire<sup>s</sup>  
Et courageux aux affaires.

Mais vous, Princes estrange<sup>s</sup>,  
Qui nous mettez aux danger<sup>s</sup>  
Et nous paisez de fumée,  
Tenants la guerre allumée,

---

1. Estranger, comme au sixième quatrain ci-après.

Retournez en vos pays  
 (Trop au nostre estes haïs)  
 Et comptez de Charlemagne  
 Aux lisieres d'Allemagne!

Prouvez-y, par vos Romans,  
 Que venez des Carlomans<sup>1</sup> :  
 Les bonnes gens, après boire,  
 Quelque chose en pourront croire!

« J'AY DIT. »



Ceste harangue achevée (qui fut ouye avec un grand silence et attention), beaucoup de gens demeurèrent bien camuz et estonnez, et ne fut, de long-temps après, toussy ne craché, ni faict aucun bruit, comme si les auditeurs eussent esté frappez d'un coup du Ciel ou assoupis en un profond endormissement d'esprit, jusques à ce qu'un Espagnol, des *Mutinados*<sup>2</sup>, se leva le premier et dict tout haut : *Todos los mattaremos, stos vellachos*<sup>3</sup>.

1. *All. aux Stemmata* (V. ci-dessus p. 195, note 1) et autres généalogies que les Lorrains avaient fait dresser depuis la mort de François I<sup>er</sup>, pour se faire considérer comme descendants de Charlemagne et pour faire croire que la race des Capets avait usurpé sur eux le royaume de France. (De Thou, LXXVIII, et cf. ci-dessus, p. 146.)

2. Les *Motinados*, vieilles troupes espagnoles, qui s'étaient si souvent mutinées en Flandre, faute de paye.

3. C'est-à-dire : nous les tuerons tous, ces marauds-là!



Ce disant, partit de sa place, sans faire aucune reverence à personne. Là dessus, chascun se voulut lever pour s'en aller. Mais l'Admiral de Villars, moderne Roy d'Yvetot<sup>1</sup>, supplia les Estats, au nom des Cantons Catholiques et des Ligues des Catillonnois, Lipans, Gaultiers<sup>2</sup>, et autres communautez zelées, de ne faire point la paix avec les Heretiques, qu'il ne demeurast du Ponant<sup>3</sup> et du Levant, et ne fust payé de ses frais, avec retention de ses benefices<sup>4</sup>; aussy de ne point eslire de Roy qui ne fust bon compaignon et amy des Cantons. Puis se leverent Ribaut et Roland<sup>5</sup>, qui supplierent l'Assemblée de casser et abroger la loy *De repetundis*<sup>6</sup>, pour ce que ceste loy n'estoit ni Catholique, ni fondamentale.

Ce faict, chascun se leva avec une merveilleuse taciturnité, et, en sortant, le massier advertissoit à

1. André de Villars-Branca (cf. p. 39, note 5), confirmé par Henri IV dans sa dignité d'amiral et dans son gouvernement de Rouen. Il fut tué par les Espagnols, au combat de Doullens, en 1595.

2. *Add.* : Francs-museaux. (Cf. ci-dessus, p. 62, note 3.)

3. *Alias* : maistre de la mer du Ponant (Occident).

4. *All.* aux abbayes de Tiron, de Bonport et de Josaphat, retenues à Philippe Desportes, « le poète de l'Admirauté », qui menait Villars-Branca à sa guise. (Cf. p. 39 et 41.)

5. L'un, agent et trésorier, l'autre, favori de Mayenne.

6. Loi, ou plutôt ordonnance de 1545, dont ils devaient, en effet, appréhender les effets, ayant manié les deniers de la Ligue avec toute sorte de désordres.

la porte de retourner au Conseil à deux heures de relevée.

A quoy, moy qui parle, ne voulus faillir, pour le desir que j'avoy de veoir les choses rares et singulieres, et les ceremonies qui s'y feroient, afin d'en advertir mon Maistre et les Princes d'Italie, qui attendent avec beaucoup de desir quelle sera la procedure et l'issue de ces fameux Estats, tenus contre tout ordre et façon de faire accoustumée en France. Je revins donc après disner, d'assez bonne heure, au Louvre, et, me présentant pour entrer en la Salle haute, comme j'avoy faict au matin, l'huissier me refusa, parce qu'il vit que je n'estois marqué à *L*<sup>1</sup> et n'avoy point de mereau<sup>2</sup>, comme j'en vy plusieurs qui entrerent beaucoup plus mal en point et plus deschirez que moy, dont je receu un peu de deplaisir. Car, entre autres j'y vy recevoir des bouchers, plus de trois; des taverniers, potiers d'estain, sergents et escorcheurs, que je connoisoy, qui devoient avoir voix en l'election. Toutesfois ma curiosité me fit passer mon desdain, et pour sçavoir si les Princes et Princesses sans queue<sup>3</sup> entreroient en la mesme ceremonie qu'au matin, je voulus attendre leur venue, et, en attendant, me my à regarder des tableaux de

---

1. Ligueur ou Lorrain.

2. Jeton servant de marque d'entrée.

3. *Alias*: avec leurs queues.

plate peinture qui estoient estallez sur les degrez de l'escalier. Je ne sçay s'ils y avoient esté mis exprés pour parer le lieu, ou pour les vendre ; mais je puy dire que je pry un merveilleux plaisir à les contempler l'un après l'autre, car la main de l'ouvrier en estoit excellente, et la besongne fort nette et naïfve, pleine d'enigmes de divers sens qui faisoient tendre tous les esprits à deviner dessus.



Le premier sur lequel je jettay l'œil estoit la figure d'un Géant ayant les deux pieds sur une roue mal graissée, dont les gences<sup>1</sup> estoient toutes tortues, et au dessus de sa teste, à un pied et demy ou environ, y avoit une couronne de fin or figuré, sans pierreries, parce que Monsieur de Nemours les avoit mangées<sup>2</sup>, et auprès d'icelle un sceptre royal un peu rongé de souris, et une espede de Justice, rouillée par faute d'estre portée et mise en usage. A quoy ledit Geant tendoit les bras tant qu'il pouvoit, et se haussoit sur les pieds si avantageusement qu'il n'apuyoit sur la roue que du bout des arteils<sup>3</sup>, neantmoins n'y pouvoit joindre,

---

1. Jantes, qu'on prononçait *gences* en patois normand.

2. Voir ci-dessus, p. 90 et 74.

3. C'est l'orthographe étymologique : *artus*, *articuli*, petits membres. On a dit ensuite *orteil*, par corruption, et le mot a passé en usage.

parce qu'il y avoit tout plein de villes et de bourgs, bons et gros, entre deux. Et à la main droite y avoit un bras couronné qui, avec une houssine de fer, luy donnoit sur les doigts. Soubs ceste roue paroissoit, comme dessous celle de Sainte Catherine, un monstre à trois testes femines, qui avoient leurs noms escrits sortants de leur bouche : **AMBITION — REBELLION — FEINCTE RELIGION.**

Je ne sçavoy de prime face que cela pouvoit signifier ; mais, ayant regardé de plus près le visage dudit Géant, il me sembla qu'il ressembloit à celui de Monsieur le Lieutenant, et avoit la teste et le ventre aussi gros que luy, avec tous les lineaments des yeux, du nez et de la barbe, fors qu'il n'avoit point la pelade de Rouen<sup>1</sup>, et au dessous estoient escrits ces quatre vers, qui me firent entendre tout le mystere :

GEANT, TU AS BEAU TE HAUSSER  
ET T'ESLEVER SUR CESTE ROUE,  
SI DIEU NOUS VOULOIT EXAUCER,  
AUX CORBEAUX TU FERROIS LA MOUE.

A la suite de ce tableau, y en avoit un autre

---

1. Cf. ci-dessus, p. 91, et voir Mémoires de Nevers, II, p. 100 ; De Thou, l. CIII.

de non moindre artifice et plaisir, où estoit painct un petit homme, meslé de blanc et rouge<sup>1</sup>, habillé à l'Espagnole, et neantmoins portant la chere<sup>2</sup> Françoisse, qui avoit deux noms<sup>3</sup>. A son costé droit avoit une escritoire pendue<sup>4</sup>, et au gauche une espée, qui tenoit au bout, dont le pommeau estoit couronné d'un chapeau de fleurs, comme les pucelles qu'on enterre<sup>5</sup>. Sa contenance estoit double, et son chapeau doublé, et sa gibeciere quadruplée<sup>6</sup>, et dessus sa teste, du costé d'entre le soleil de midy et le couchant, pleuvoit une petite pluie d'or, qui luy faisoit trahir son Maistre; et avoit en sa main une couronne de papier, qu'il présentoit à une jeune dame<sup>7</sup>, muette et bazanée, laquelle sembloit l'accepter *in solidum*<sup>8</sup>, avec un petit mary de beurre fondu au soleil<sup>9</sup>.

Je ne pouvoy comprendre que vouloit dire la

1. Le blanc était la couleur des Français; le rouge, celle des Espagnols.

2. On a proposé de lire *chair*, c'est-à-dire : ayant le visage français.

3. Nicolas de Neuville, marquis de Villeroy. (Cf. page 37, note 2.)

4. Comme secrétaire d'État.

5. Cf. page 37, ligne 19.

6. Remplie de doublons d'Espagne.

7. L'Infante ne parlait pas français.

8. Cf. ci-dessus, p. 97 et 290.

9. L'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas, dits *Pays de beurre*, à cause de l'abondance de ce produit.

figure, sinon par l'inscription, que je vy au dessoubs, en ces mots :

*Vendit hic auro patriam, dominumque potentem  
Imposuit<sup>1</sup>.*

Et au dessus d'iceluy tableau y avoit cest autre vers :

*Eheu ! ne tibi sit privata injuria tanti<sup>2</sup>.*

Qui me fit douter que c'estoit une des personnes de la Trinité, encore qu'il eust quitté le Saint-Esprit<sup>3</sup>.

J'en vy un autre, de l'autre costé de l'escalier, qui estoit plus grand et large que les premiers, et meslé de plusieurs diverses et plaisantes drogeries, qui me fit tourner pour le veoir. parcequ'au dessus estoit escrit : DESCRIPTION DE L'ISLE DE RUACH, AUGMENTÉE DE NOUVEAU DEPUIS LE TEMPS DE RABELAIS<sup>4</sup>. Au milieu estoit une dame coiffée en veufve de plusieurs maris, morts et vivants<sup>5</sup>, qui avoit entre

1. Virgile, *Æn.*, VI, v. 620.

2. Cf. ci-dessus, p. 125, note 1.

3. Il était officier de l'Ordre du Saint-Esprit, et en avait quitté le cordon, soit pour plaire aux Ligueurs, soit en haine de Henri III.

4. *Ruach*, en hébreu, signifie *vent* ou *esprit*. Rabelais (l. IV, ch. XLIII) en forge une île où l'on ne vit que de vent. Ici, c'est Paris, le Paris de la Ligue.

5. La Ligue, veuve de plusieurs de ceux qui l'avaient épousée.

deux selles le cul à terre; et autour d'elle y avoit force gens d'Eglise, moines, Jacobins et Jesuistes, les uns luy apportants des pacquets seellez et bridez; et aux autres elle en donnoit de mesmes; les autres, qui estoient habillez comme curez de grosses paroisses, avoient des soufflets d'orgues, dont ils souffloient au cul de plusieurs manants, qui se lassoient emporter au vent. D'autres se tenoient tout debout, la gueule bée et ouverte, et lesdits curez leur souffloient en la bouche, et les nourrissoient de vent, comme d'une viande celeste propre à guerir les gouteux, graveleurs et cacochimes. On voyoit, au dessous de ladite figure, comme une place publique representant les Hales ou la place Maubert de Paris, où, au lieu de pain et viande, on exposoit en vente des balons, couilles de beliers bien enflées et grosses vessies de porceau, dont on trafiquoit au marché et se revendoient de main en main à bon compte<sup>1</sup>. Il y avoit aussi une autre viande en papier, dont on faisoit grand cas, et n'en avoit pas qui vouloit, que des revendeurs portoient par les rues, et les crioient : *Nouvelles ! nouvelles !* comme on crie la mort aux rats et aux souris. Ladicte dame en fournissoit les contreporteurs<sup>2</sup>, car elles luy sortoient de dessous

---

1. *All.* à l'extrême cherté des vivres pendant le siège.

2. Colporteurs.

sa cotte en abondance ; et y avoit du plaisir à veoir les diverses grimaces de ceux qui luy fouilloient sous la queue, pour en gouster.

Le reste du paysage dudict tableau estoit des moulins-à-vent, tournants à vuide, et de girouettes en l'air, avec plusieurs coqs d'Eglise. Et aux quatre coings y avoit les quatre vents fendus en double<sup>1</sup>, dont il sembloit que le Sur-Ouest fust le plus gros et souffloit le plus fort<sup>2</sup>, et envoyoit les nues du costé du Nord-Nord-Est. Au dessous dudit tableau estoit escript ce petit quatrain :

ICY SONT LES TERRES NOUVELLES,  
OU LA ROYNE SE PAIST DE VENT :  
QUI VOUDRA SÇAVOIR DES NOUVELLES  
METTE LE NEZ SOUBZ SON DEVANT.



Pendant que je me ravissois en la contemplation de ce troisieme tableau, et auparavant que j'eusse jetté la veue sur les autres qui suivoient, les Princes et Princesses susdites passerent, et fallut

---

1. Cf. p. 138.

2. Le vent du sud-ouest, qui soufflait d'Espagne.



que je courusse après pour entrer à leur suite. Mais, parce que la presse n'estoit pas grande, l'huissier qui m'avoit desja poussé me remarqua et repoussa plus rudement qu'à la première fois : qui me fit prendre resolution de me retirer, et laisser là les Estats bien cloz et fermez <sup>1</sup>.



Cela fut la première Session, où j'entendis, sur le soir, qu'on avoit my en deliberation de quel bois on se chaufferoit le Karesme suyvant, et sur quel pied l'Union marcheroit<sup>2</sup>. J'ay aussy sceu depuis que le resultat du Conseil portoit qu'on feroit plusieurs Karesmes en l'an, avec frequentes indications de jeusnes doubles, qui se tournoient en continue, comme les doubles-tierces. On y fit aussy des deffenses de vendre des œufs de couleur après Pasques, parce que les enfants s'en jouoient auparavant : qui estoit de mauvais exemple. On deffendit aussy les jeux de Bourgogne<sup>3</sup> et les

---

1. Les premières éditions et celles qui les reproduisent n'ont que ces trois tableaux. Dans l'édition donnée par les Mémoires de la Ligue, on en a ajouté quinze.

2. *Alias* : danseroit.

3. Les comédies de l'Hôtel de Bourgogne, parce que la place étoit destinée aux Jésuites, qui devoient en faire un collège.

quilles de M. Jean Rozeau<sup>1</sup>. Pareillement fut aux femmes enjoinct de porter de gros culs<sup>2</sup>, et d'enger<sup>3</sup> en toute seureté sous iceux, sans craindre le babil des sages femmes. On murmura aussi que les carosses seroient censurez, et les mulets bannis de Paris. Aussi fut advisé de convertir l'hostel de Bourgongne en un college de Jesuistes, qui avoient besoin de recreation, pour la grande quantité de sang dont ils estoient boursoufflez, et leur falloit un chirurgien pour les phlebotomizer<sup>4</sup>. Plusieurs autres saintes et louables ordonnances furent faictes, d'entrée de jeu, dont on promet me donner la liste ; mais, sur toutes choses, on exaltoit le labeur de Monsieur de Lyon, qui forgeoit une loy fondamentale, par laquelle seroit porté que quinconque, dedans Paris ou en ville bridée de l'Union, parleroit de paix de vingt ans, ou demanderoit le commerce libre et regretteroit le bon temps passé, seroit envoyé en exil à Soissons, comme Heretique et Maheutre, ou payeroit à la bourse de l'Union certaine quantité de dales<sup>5</sup>,

1. Bourreau de Paris pendant la Ligue, pendu en 1594 pour avoir pendu Brisson.

2. Vertugadins. (V. Henri Estienne, *Disc. du nouv. lang. franc. italianisé*, éd. 1519, p. 202.)

3. Enger, engaigner, engeancer : produire.

4. Saigner (couper la veine).

5. Monnaie d'argent du temps.

pour l'entretenement des Docteurs. Quelques-uns mirent aussy en avant que, si le Roy de Navarre se faisoit Catholique, il falloit que Monsieur le Lieutenant se fist Huguenot, et que son feu frere l'avoit bien voulu estre, si on l'y eust voulu recevoir<sup>1</sup>. Quant à l'election d'un Roy tout neuf, on dit qu'elle fut mise sur le bureau, mais que ce ne fut sans dispute, parce que les uns proposoient qu'il valoit mieux entrer en republique, comme les anciens Gaulois ; les autres demandoient la democratie anarchique, les autres l'oligarchie Athenienne ; aucuns parlerent d'un Dictateur perpetuel et de Consuls annaux. Qui fut cause que, pour la diversité des opinions, on n'en put rien resoudre. Toutesfois il y a quelque apparence qu'ils parlerent d'avoir un Roy, car un nommé Trepelu, vigneron de Suresnes, soustint fort et ferme que le Roy estoit le vray astre et le vray soleil qui avoit depuis si long temps regy et esclairé la France et icelle nourrie, fomentée, et substantée de sa chaleur ; et que si quelquefois le soleil, survenant après la gelée de la nuict, faisoit geler les vignes, il ne s'ensuivoit pas qu'il fallust cracher contre luy et ne s'en servir plus, ni pour cela laisser de boire chopine, quoyque le vin fust cher.

---

1. Le duc de Guise, pour attirer les huguenots dans son parti, témoignait quelque sympathie pour leur religion.

Voilà à peu près ce que je pus apprendre et que je puis rapporter de ce qui se passa aux Estats de Paris, desquels toutesfois on s'attend qu'il sortira des éclats espouventables. Car on dict que Roys et Papes s'en mesleront, et que le Primat de Lyon<sup>1</sup> ne dort ni jour ni nuict, pour esclorre un escript qui fera poser les armes à tout le monde et contraindra tous les Malheutres de s'enfuir en Angleterre ou par delà. Nous verrons en peu de temps que ce sera.

DIEU EST SUR TOUT.

*Reliqua autem sermonum, et universa quæ facta sunt, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda ?*



Pendant lesdits Estats, il se fit quelques petits vers François, qui couroient les rues, dont j'ay fait un recueil, pour les faire veoir aux Italiens, qui en sont curieux.

---

1. M. d'Espinac, *de quo supra*.

## I

## EPISTRE DU SIEUR D'ENGOULEVENT

A UN SIEN AMY

SUR LA HARANGUE QUE LE CARDINAL DE PELVÉ FIT AUX ESTATS  
DE PARIS.

Mon grand amy, tu sçauras par ces vers  
Que les Estats furent hyer ouverts :  
Où l'on a faict maintes belles harangues,  
Mais surtout ceux qui ont le don des langues.

Ce grand Prelat et Cardinal de Sens  
Par son discours nous a ravy les sens :  
Veux tu l'ouïr ? Détoupe tes oreilles,  
Dit la chanson <sup>1</sup>, et tu orras merveilles.

Il a parlé du Pere *Pretion* <sup>2</sup>,  
Dont Livius fait ample mention  
En sa Decade <sup>3</sup>, où il dit qu'en son aage  
Ce Pretion fut un grand personnage.

Il a parlé d'*exivit edictum* <sup>4</sup>,  
Je ne sçay pas s'il fut Grec ou Breton,  
De domino, et du pays du Mayne,  
En contenance et gravité romaine.

Il a parlé de Saint Paul le convers,  
Comme il eut peur, quand il cheut à l'envers :

---

1. Chanson qui ne se trouve que dans l'édition princeps; c'est le couplet chanté par le Charlatan espagnol, reproduit ci-dessus, p. 30.

2. Allusion à ces mots de la harangue du Cardinal de Pelvé (p. 104, l. 3) : *Operæ pretium* (prononcé par lui *pretion*).

3. Tite-Live s'est servi de ces deux mots au début de son Histoire : *Facturus ne operæ pretium...*

4. Voir p. 104, l. 8. Le Cardinal avait pris ici les propres mots de son bréviaire : *Exivit e dictum Cæsare Augusto.*

Et si a dict qu'il estoit gentilhomme :  
Aussi fut-il decapité à Rome.

Il a parlé en François renegat,  
De l'Espagnol, du bonnet du Legat,  
Et de sa croix, et du pape Gringore :  
De Luxembourg, et Pisani encore.

Quand il parla du lieu qui fut souillé,  
On se souvint comme il fut barbouillé  
Dansant la volte, et une bonne piece  
Dit que ce fut du K K de sa niepce<sup>1</sup>.

Un autre adjouste, assez bon compagnon :  
« Fy de la saulse<sup>2</sup> : il y a de l'oignon ! »  
Il s'est vanté qu'un jour au consistoire  
De cinq protests<sup>3</sup>, tous terminez en oire,  
Il s'escrima, et sembloit l'escoutant  
Que Jesus-Christ eust esté protestant :  
Danger y a que quelqu'un ne le mande  
Aux Protestants de la terre Allemande.

Quant au surplus, ce porteur, qui de prés  
Ouit le tout, et que j'envoye exprés,  
Le dira mieux : ma plume, à tant escrire,  
Desja se fend et s'esclatte de rire.

A DIEU.

## II

### AUX ESPAGNOLS

#### SUR LEURS DOUBLONS

Mon Dieu, qu'ils sont beaux et blonds  
Vos doublons !

---

1. Cf. ci-dessus, p. 70, note.

2. Allusion au nom de cette nièce, mademoiselle de Saulsay. (Cf. p. 69.)

3. Allusion au *quinque protesta* du Cardinal. (Cf. p. 109, l. 2.)

Faictes-en chercher encores,  
 Demy-mores,  
 Parmy vos jaunes sablons.

Ou bien vous en retournez,  
 Bazannez :  
 Paris, qui n'est votre proye,  
 Vous renvoye  
 Avecques cent pieds de nez!

## III

## SUR LE BRUIT QUI COURUT

QU'ON VOULOIT FAIRE UN PATRIARCHE EN FRANCE,  
 ET SUR LA PENDERIE DE QUATRE DES SEIZE.

Pere Saint, France vous eschappe.  
 Si on y faict un anti-Pape<sup>1</sup>,  
 Vous la perdrez, pensez-y bien!  
 Tel chasse à tout, qui ne prend rien.

Les Maheustres et Politiques,  
 Quoyqu'ils se disent Catholiques,  
 Ne seront jamais bons Romains :  
 Les Huguenots encore moins.

Le pauvre Paris tant endure  
 Qu'impossible est que plus il dure,  
 Pensez-y bien, si vous voulez :  
 On y pend desja les Zelez.

---

1. Il fut question, en 1592, d'établir un Patriarche en France, ce qui inquiéta fort le Pape et le disposa à reconnaître Henri IV.

De Seize ils sont reduits à douze<sup>1</sup>.  
Et faut que le reste se houze<sup>2</sup>,  
Pour, après les quatre premiers,  
Estre perchez comme ramiers.

IV

DE MONTFAUCON

ET DES SEIZE DE PARIS.

A chascun le sien, c'est justice.  
A Paris, seize Quarteniers ;  
A Mont-faucon, seize pilliers :  
C'est à chascun son benefice<sup>3</sup>.

V

D'OU SONT DICTZ

LES ZELEZ DE L'UNION

Dieu gard' messieurs les Catholiques,  
Sans croire en Dieu ni en son Fils,  
Qui avez mangé les Reliques  
Et avallé le Crucifix.

---

1. « Celui qui fit ces vers, dit Palma Cayet, se trompoit de penser qu'ils ne fussent que *seize* : ils étoient plus de quatre mille. »

2. C'est-à-dire se chausser, mettre ses *houzeaux*, ses chaussures.

3. Cette épigramme roule sur le rapprochement entre ces deux chiffres de *seize* ; mais il n'y avait en réalité que cinq des quarteniers dans le conseil des Seize.



On pense que c'est pour vos zeles  
 Que l'on vous nomme les Zelés :  
 Mais vous avez ce nom des aisles,  
 Parce que si bien vous volez.

L'esprit malin qui vous manie,  
 Sous couleur de religion,  
 La France a razée et unie :  
 De là est dicte l'Union.

## VI

## SUR LES DOUBLES CROIX

DE LA LIGUE<sup>1</sup>

Mais dites-moy que signifie  
 Que les Ligueurs ont doubles croix ?  
 C'est qu'en la Ligue on crucifie  
 Jesus-Christ encore une fois.

## VII

## A MONSIEUR LE LIEUTENANT

SUR LA PRISE DE LA PELADE<sup>2</sup>

La Pelade vous avez prise  
 Par la breche que vous sçavez.  
 Gardez-la, puisque vous l'avez,  
 Monsieur : elle est de bonne prise.

---

1. Croix de Lorraine.

2. Cf. ci-dessus, p. 91, l 8, et 289, note.

VIII

A MONSIEUR

DE LA CHAPELLE-AUX-URSINS

Les advis des François tous à un se rapportent,  
 Quand on parle de vous, La Chapelle-aux-Ursins :  
 Vous vous advisez tard, et n'estes des plus fins,  
 Qui en la Ligue entrez quand les autres en sortent<sup>1</sup>.

IX

A MONSIEUR DE LYON

Monsieur, vous serez Cardinal,  
 Nous sçavons où vous tient le mal :  
 Mais que cela plus ne vous grève  
 Et chassez ce sinistre oyseau  
 Qui dit que maistre Jean Rozeau  
 Vous doit le chapeau rouge en Grève<sup>2</sup>.

X

A L'ADVOCAT DORLEANS

Si pendre te voulois, tu ne ferois que bien,  
 Puisqu'on ne peut avoir de toy misericorde.  
 Mais si tu veux sauver quelque peu de ton bien,  
 Va te jetter en l'eau : tu gagneras ta corde<sup>3</sup>.

---

1. Cédant à un mouvement de dépit, il quittait le parti du Roi, en avril 1592. (V. De Thou, l. CIII.)

2. Cf. p. 295, note, et p. 153.

3. La même idée se trouve dans l'*Antichopinus*.

## XI

## DES DOCTEURS DE L'UNION

Les docteurs de feincte Union  
 Pensent, par leur doctrine fole,  
 Du manteau de religion  
 Faire une cape à l'espagnole.

## XII

## EPITAPHE

## DU CHEVALIER D'AUMALE

Celuy qui fuit, il eschappe souvent ;  
 Mais qui tient bon, et se met trop avant,  
 Souvent se perd et est troussé en male :  
 Je m'en rapporte au chevalier d'Aumale.  
 Combien qu'il eust aux mains quelque vertu,  
 S'il eust des pieds aussy bien combattu  
 A Saint-Denis comme à mainte rencontre,  
 Nous ne plaindrions icy sa mal-encontre<sup>1</sup>.

## XIII

## ENCORE SUR LA MORT

## DUDIT CHEVALIER D'AUMALE

Il est un Dieu punisseur des rebelles,  
 Vengeur des roys, qui leurs justes querelles

---

1. Sur le chevalier d'Aumale, Cf. p. 56, 62 et 63.

Prend en sa main et les va soustenant :  
Tel ne l'a cru qui le croit maintenant.

Ce Chevalier, que n'aguere on vit estre  
Tant ennemy de l'Estat de son maistre,  
Si fier, si rogue et si audacieux,  
Qui de son chef pensoit toucher aux cieux,  
Est trebuché d'une griefve ruyne,  
Où l'a poussé la vengeance divine.

A Saint-Denis il est mort estendu,  
Tombé aux lacqs par luy mesme tendu.  
De son orgueil s'est faicte la vengeance  
Prés des tombeaux de ces vieux Roys de France,  
De qui les os, reposants en ce lieu,  
Semblent benir la justice de Dieu,  
Qui a voulu pour la foy violée  
Ceste victime estre au Roy immolée,  
Et que le corps fust mangé des souris <sup>1</sup>,  
Tant mignardé des Dames de Paris <sup>2</sup>,  
Auparavant qu'en juste sepulture  
On eust porté son orde pourriture  
Pour faire entendre aux plus grands des Unis,  
Qu'ainsi faisant, ainsi seront punis.

## XIV

## AU ROY

## SUR SA TROP GRANDE CLEMENCE

C'est bien une vertu belle entre les plus belles,  
D'estre doux aux vaincus et pardonner à tous;

---

1. V. ci-dessus, p. 63, note 2.

2. V. De Thou, l. XCIV, et L'Estoile, fév. 1599.

*Satyre Ménippée.*

Mais gardez-vous du trop, mesme envers les rebelles,  
Car Cæsar en mourut, grand Prince comme vous<sup>1</sup>.

## XV

## SUR LE MESME SUBJECT

C'estoit jadis vertu à un Roy magnanime  
Faire grace et pardon aux plus grands ennemis;  
Mais, depuis que Cæsar à mort fut ainsy mis,  
De vertu que c'estoit, c'est maintenant un crime.

## XVI

## EN LATIN

Ante, fuit ducibus magnis clementia virtus;  
Post, fuit hæc virtus, extincto Cæsare, crimen.

## XVII

## AU ROY

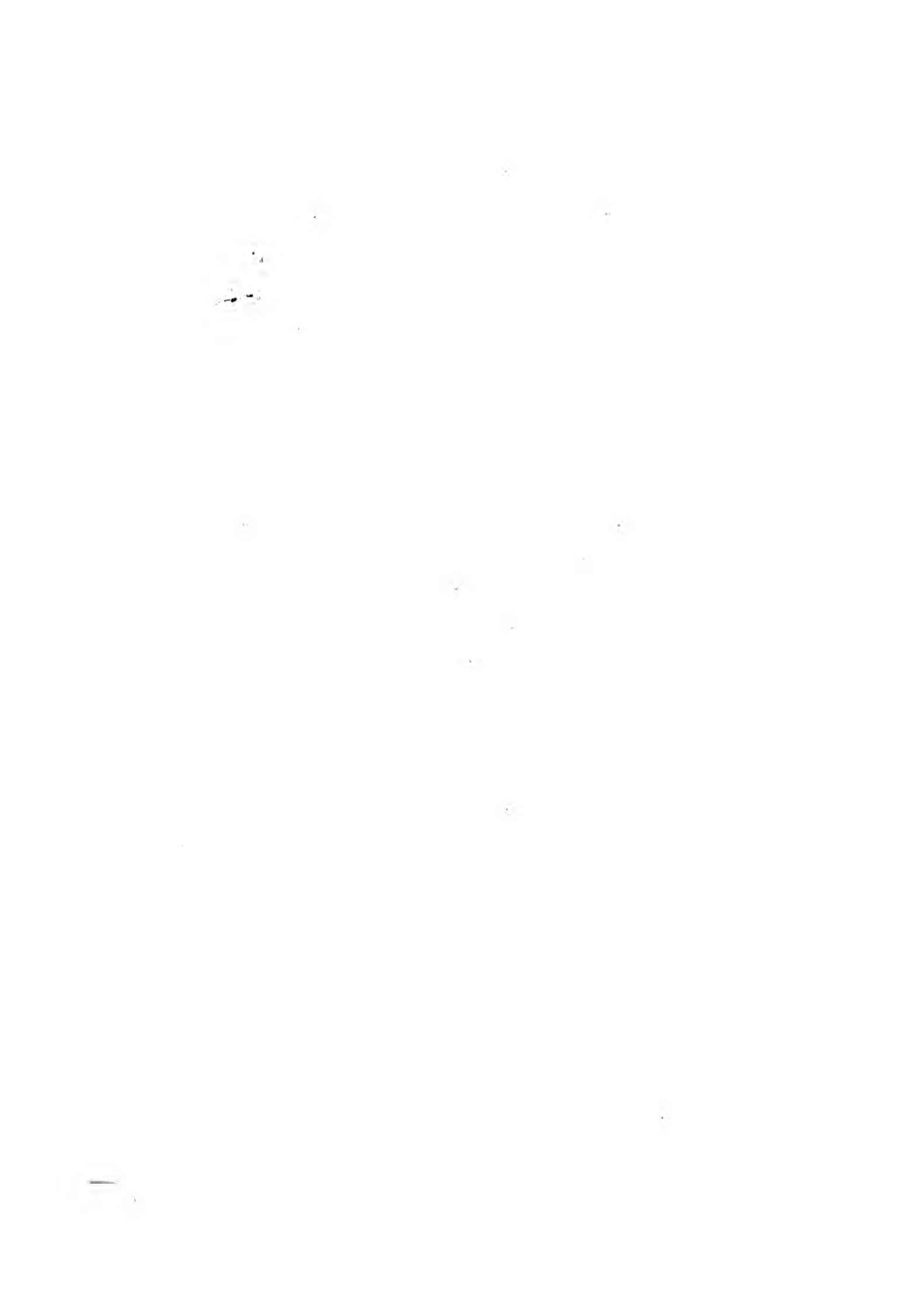
Prince victorieux, le meilleur des humains,  
Dieu de sa main a mis deux sceptres en tes mains,  
Et t'a au throsne assis de très longue durée,  
Maugré tous les efforts d'Espagne conjurée.  
Les veux des bons François à la fin sont ouys :  
Tu regneras en paix, race de Saint Louys ;

---

1. Les éditions Nodier et Labitte ont mis à tort une virgule après les mots *grand Prince*. La virgule altère le sens, en faisant de cet hémistiche une allusion prophétique.

Nul ne te peut oster ce que le Ciel te donne.  
Quand tu commanderois sans sceptre et sans couronne,  
Pour cela toutesfois moins Roy tu ne serois :  
C'est la vertu qui sacre et couronne les Roys.







## NOTES COMPLÉMENTAIRES

ET

### ÉCLAIRCISSEMENTS

---

Page i, ligne 7. — Non-seulement la *Satyre Ménippée* est le seul ouvrage qui ait marqué de manière à rester, entre Montaigne et les premiers grands écrivains du siècle de Louis XIV, mais elle s'est maintenue dans l'estime de tous les bons esprits, même quand ce grand siècle eut commencé à jeter son éclat. Voici ce qu'en pensait, en 1674, un jésuite, homme de goût, le père Rapin :

« Nous avons deux satires modernes, lesquelles surpassent tout ce qu'on a écrit en ce genre dans les derniers siècles. La première est espagnole, composée par Cervantès, secrétaire du duc d'Albe. C'est le roman de Dom Quichot, qui est une satire très-fine de la nation, parce que toute la noblesse d'Espagne, qu'il rend ridicule, s'était entêtée de chevalerie... L'autre satire est françoise, faite du temps de la Ligue, où l'auteur instruit fort plaisamment le public des intentions de la maison de Guise pour la religion. Il règne dans tout cet ouvrage une délicatesse d'esprit qui ne laisse pas d'éclater parmi les manières rudes et grossières de ce temps-là, et les petits vers qui y sont répandus sont d'un caractère très-fin et très-naturel. » (*Réflexions sur la poétique d'Aristote et sur les ouvrages des poètes anciens et modernes*. Paris, 1674, in-12, p. 229.)

Nos auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient nourris de la *Satyre*



*Ménippée*; ils l'ont montré par maintes réminiscences, La Fontaine surtout.

P. v, l. 11. — Sur un exemplaire de la Bibliothèque de l' Arsenal (n° 5892) nous relevons cette note manuscrite, qui paraît émaner d'un contemporain bien informé :

« L'auteur, ou au moins celui qui a eu le premier dessein du *Catholicon d'Espagne*, a été un petit homme nommé M. Le Roy, aumosnier et chappelain du cardinal de Vendosme, qui a été chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris, qui est mort aveugle, de vieillesse, chanoine à Rouen, l'an 1627<sup>1</sup>.

« Rapin n'a du tout fait que les vers latins, et Passerat, les français; Florent Chrestien, la harangue du Recteur Roze; M. Gillot, conseiller de la Grand'Chambre, la harangue du cardinal Pellevé; M. Pierre Pithou, celle du sieur d'Aubray: *optima, quamvis longissima*.

« Ce livre fut premièrement intitulé par M. Le Roy: *l'Ame des Estats de Paris*, puis changé en *Catholicon d'Espagne* par Rapin et Passerat. »

P. vj, l. 10. — L'appréciation de Grosley mérite d'être ici reproduite:

«.... Les différents morceaux qui composent cette satire, jetés en apparence comme au hasard, sont, aux yeux des connaisseurs, un chef-d'œuvre d'assemblage, par l'heureuse réunion de tout ce que l'art a imaginé pour la perfection des ouvrages de génie. En effet, quel ouvrage eut jamais un sujet plus grand et par son objet et par ses circonstances? Où trouve-t-on des caractères plus finement saisis,

---

1. Charles Labitte s'est donc trompé lorsqu'il a dit que « les auteurs de la *Ménippée*, presque tous vieux, avaient survécu peu à leur œuvre, et que tous étaient morts sous le règne d'Henri IV, à l'exception de Gillot, dont la vie s'était prolongée jusqu'en 1619 ».

On ignorait que Pierre Le Roy eût survécu à tous ses amis. Florent Chrestien et Pierre Pithou avaient succombé en 1596, Passerat en 1602, Rapin en 1608.

plus ingénieusement variés, plus délicatement contrastés, plus constamment soutenus? Où sent-on mieux l'effet d'un grand intérêt qui, dans une scrupuleuse unité, croît toujours, en se développant? Quant à l'expression, il me semble qu'à quelques plaisanteries près, jetées au peuple, que les auteurs devaient avoir principalement en vue, on y trouve la force, la délicatesse, la naïveté dont notre langue est susceptible, et dont elle a peut-être perdu une partie en devenant plus timide, plus châtiée et plus réservée.

« Si les auteurs de la *Satire Ménippée* se fussent uniquement proposé de couvrir de confusion les chefs et les promoteurs de la Ligue en répandant sur leurs démarches et leurs projets un ridicule inextinguible, ἄσβεστος γέλως (Hom.), leur objet était rempli par les harangues qu'ils leur mettent dans la bouche, par l'ordre qu'ils donnent à leurs séances et par les tableaux où ils les dépeignent. Mais leur objet capital était de ramener la nation à ses intérêts et à son devoir, en lui faisant sentir qu'au milieu des factions contraires, des intérêts opposés, des desseins contradictoires dont elle était la victime, il ne lui restait de ressources que dans une prompte obéissance au Prince que les lois divines et humaines lui donnaient pour monarque.

« C'était là le grand coup que M. Pithou se proposait de frapper; il le frappa dans ce discours, où, sous le nom de D'Aubray, il s'empare des esprits que les harangues ironiques du duc de Mayenne, du légat, du cardinal de Pellevé, de l'archevêque de Lyon, du recteur Roze et du prétendu député de la noblesse, avaient préparés. »

(*Vie de Pierre Pithou*, 1756, t. I, p. 291.)

P. x, note, l. 13. — L'ancien possesseur de cet exemplaire a transcrit sur le titre quatre vers que nous croyons inédits, et qui exprimaient bien le sentiment d'un bon Français :

QUATRAIN DE THÉODORE DE BÈZE A L'AUTEUR  
DU « CATHOLICON ».

*Qui pourra, François Democrit,  
Lire sans rire ton escript?*

*Mais qui ne plorera, voyant  
Mourir la France en se riant?*

P. XI, l. 15. — Il importe de citer le texte même de De Thou (*Hist.*, lib CV) :

« Igitur confectum ea de re scriptum ingeniose ridiculum, *Satyræ Menippææ* nomine, quo apparatus et scena Comiti-  
tiorum graphice ad contemptum exprimebantur. In ea, post  
aulæa in eis depictas ad rem accommodatas imagines et  
tubulas, orationes jocosæ feriæ pari festivitate referuntur,  
Meduani, Legati Pontifici, Cardinalis Pellevei, Archiepiscopi  
Lugdunensis, Gulielmi Rosæ, episcopi Silvanestensis, Riensii,  
qui paulo post Compendii ob latrocinia capite luit, cum  
Petrofundium, in Valesio agro, arcem a se occupatam resti-  
tuere nollet, et Claudii Aubræi.

« Scripti primus auctor creditur sacrificus quidam e Neus-  
tria terra, vir bonus et a factione summe alienus, qui coram  
Borbonio Cardinali juniore quotidie sacrum celebrabat. Sed  
cum is tantum prima theatri vestigia delineasset, succedens  
alius scenam perfecte struxit, in eoque argumento natura et  
arte perfectam industriam mira felicitate exercuit : adeo ut  
nihil, toto horum bellorum tempore, in publicum emanarit,  
quod tam avidè ab utriusque partis elegantibus ingeniis  
acceptum, lectum, et probatum sit. »

P. 4, l. 1. — Le titre de ce morceau était : *Discours de  
l'Imprimeur sur l'explication*, etc. ; mais, pour plus d'ordre et  
de clarté, nous l'intitulons ici *Deuxième Advis*, en le remettant  
à la place d'avant-scène qu'il aurait dû toujours occuper.  
Selon Charles Labitte (page 272), ce *Discours* ou *Advis* aurait  
été ajouté à la deuxième édition de la *Ménippée*. C'est une  
erreur que réfute le texte même, puisqu'on y lit (page 10)  
que quatre éditions avaient déjà paru en trois semaines, et  
que la cinquième allait être imprimée.

P. 14, l. 1. — « Comme, n'a pas long temps, en a  
usé un docte Flamand antiquaire. »

Charles Nodier dit ici en note : « Il y a une *Satyra Me-  
nippea* de Cuneus, dont les premières éditions sont à peu  
près contemporaines de celle-ci. »

Charles Labitte dit : « Allusion à la *Satyra Menippea* de Cuneus, publiée à cette époque. »

Il faudrait, pour que cette assertion fût vraie, que la satire de Petrus Cuneus (*Sardi venales, Satyra Menippea in hujus sæculi homines*, etc.) eût vu le jour avant 1593. Or, elle fut publiée à Leyde en 1612. L'erreur est donc flagrante. Le « docte Flamand antiquaire » dont il s'agit ici est évidemment Juste-Lipse, dont la *Satyra Menippea, sive Somnium*, avait été imprimée à Anvers en 1581.

P. 45, l. 5. — Selon le dicton, les beaux esprits se rencontrent. Mais comment ne pas reconnaître ici que La Fontaine s'est souvenu de ce passage de la *Ménippée*, dans sa fable *Le Coche et la Mouche* :

*L'attelage suoit, souffloit, étoit rendu...  
 ..... Il semble que ce soit  
 Un sergent de bataille allant en chaque endroit  
 Faire avancer ses gens...*

P. 31, note 1. — Le *Catholicum* (qu'on prononçait *Catholicon*) était, en pharmacie, un remède universel, un électuaire ou opiat, composé de rhubarbe et de séné, et qu'on croyait propre à toutes les maladies. D'Aubray donne ci-après (p. 245) une définition remarquable de ce mot appliqué à la France :

« La Religion catholique romaine est le breuvage qui nous infatue et endort, comme une opiate bien sucrée, et qui sert de médicament narcotique pour stupefier nos membres, lesquels, pendant que nous dormons, nous ne sentons pas qu'on nous coupe pièce à pièce, l'un après l'autre, et ne restera que le tronc, qui bientôt perdra tout le sang, et la chaleur et l'âme, par trop grande évacuation. »

P. 46, l. 2. — De Thou semble avoir imité, sinon traduit, ce portrait dans ce joli passage de son XCVIII<sup>e</sup> livre : « ... *Qui altero pede claudus, nunquam certo loco consistens, sed huc illuc cursitans, modo in fronte, modo in agminis tergo, latum enseman ambabus manibus rotabat et claudicationis vitium gladiatoria mobilitate emendabat.* »

Ainsi, la *Ménippée* a ici à peine exagéré la réalité. C'est,

comme le fait remarquer Ch. Labitte, le génie même de la Satire.

P. 69, l. 20 — Le nom de madame *de Belin* fut bientôt enlevé, parce que Belin avait été un des premiers à faire soumission. On y substitua celui de Madame Rosne, parce que son mari, cité à la page précédente, avait été un des opiniâtres.

P. 94, l. 1. — Cette allusion aux deux factions des *Noirs* et des *Blancs*, qui s'étaient disputé la Toscane en 1295, se vérifiait ici pour les Ligueurs, dont les uns soutenaient l'infante (*nera*), et les autres le jeune duc de Guise (*bianco*).

P. 96, l. 8. — En entendant les harangues latines que le légat et M. de Pellevé avaient réellement prononcées aux États de Paris, un quidam avait dit que *c'était du latin de cardinal*, et que *ne le parlait pas qui voulait!* Le Grain rapporte que « chacun s'en rioit et gaussoit ».

P. 97, l. 9. — Le « Roi Très-Catholique » est qualifié de « Roi Très-Chrétien », étant d'ores et déjà considéré par l'orateur comme roi de France.

P. 97, l. 10. — Philippe II prétendait pour sa fille au duché de Bretagne.

P. 97, l. 15. — En 1591, Philippe II avait proposé que sa fille Isabelle fût, aux prochains États, déclarée reine de France, à l'exclusion de tous les princes de Bourbon ou de Lorraine. Il réitéra cette demande en 1593, faisant valoir qu'elle était issue de la fille aînée de Henri II; que les fils de ce roi étaient morts sans postérité, et que par conséquent la couronne lui appartenait. Il fit encore soutenir la même prétention par le légat, demandant que l'infante fût tenue d'épouser son cousin l'archiduc Ernest, moyennant quoi on les établirait roi et reine solidairement (*in solidum*). C'est ce qui sera qualifié plus loin (p. 148) de *Gynæcocratie*.

P. 99, l. 1. — Le capitaine Saint-Paul, gouverneur de la Champagne et du Réthelois. (Cf. p. 68, note.)

P. 101, l. 3. — L'infante Isabelle était en effet une fort vaillante personne, initiée aux grandes affaires, et tellement chérie de Philippe II que, sur le point de mourir, il l'appelait « son miroir et la lumière de ses yeux ».

P. 104, l. 8. — C'est la prétendue bulle du pape Clément VIII, en date du 15 avril 1592. Elle paraissait adressée au cardinal-légat de Plaisance, et fut vérifiée au Parlement de la Ligue, à Paris, le 27 octobre. Le Parlement séant à Châlons protesta. (De Thou, l. CIII.) Cf. p. 262, l. 17.

P. 105, l. 5. — *Sum Gallus, nec renegabo...* Équivoque usuelle sur le mot *Gallus*, que la traduction ne peut rendre, et allusion au coq de saint Pierre.

P. 106, l. 5. — Le duc de Luxembourg était à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et Pisani en qualité d'ambassadeur ordinaire.

P. 106, l. 15. — Il avait compté faire sa harangue la veille, jour de la Conversion de saint Paul, et s'était préparé en conséquence. L'ouverture des États ayant été remise au lendemain, jour de Saint-Polycarpe, il s'embrouilla, ne sut plus que dire, et fit rire l'assemblée à ses dépens. (V. De Thou, l. CV.)

P. 107, l. 11. — Dante fait dire à Hugues Capet, dans son *Purgatoire* :

*Figliuol fui d'un beccaiio di Parigi.*

P. 109, l. 3. — En 1585. (De Thou, l. LXXXI.) C'étaient des protestations contre Grégoire XIII, qui faisait difficulté d'autoriser la Ligue.

P. 109, l. 7. — Henri III avait fait saisir, en 1586, les revenus du cardinal de Pellevé.

P. 290, l. 4. — L'imprimeur, dans son *Deuxième Advis* (p. 10), dit que, divers passages de la *Ménippée* étant de nature à « offenser des personnes de qualité », l'auteur « estoit bien marry » de leur mise en lumière, reconnaissant que « ceux qui avoient amendé leurs fautes meritoient qu'on en

supprimât et ensevelît la mémoire, plustost que la rafraichir et perpetuer par des escrits piquants et facetieux » Cette considération n'est guère applicable au conseiller De Hère, dont le nom fut pourtant bientôt remplacé par un autre (voir p. 33, note 3); mais elle explique la substitution d'un autre tableau à celui où figurait Nicolas de Neuville, marquis de Villeroy. Une note de Du Puy nous apprend qu'il s'en était d'ailleurs plaint vivement au garde des sceaux Du Vair, dès que la satire lui avait été connue. On mit donc, au lieu du tableau qui le visait, un tableau de la Loi Salique, « lequel est de bonne main » (de la main de Pithou). En voici le texte :

« A la suite de ce tableau, y en avoit un autre de non moindre artifice et plaisir, où estoit peinct un docteur fourré d'hermines, avec un capuchon rouge, portant la face pasle, maigre et bazannée, qui tiroit un plus près au reverendissime Inigo de Mandosse<sup>1</sup>, lequel sembloit s'agarter<sup>2</sup> courageusement et combattre par ses doigts, avec uné grande contention et vehemence, contre une vieille Dame habillée à l'antique Gauloise, qui avoit un parchemin fort ancien, escrit en lettres d'or, qu'elle tenoit à deux mains, comme si elle eust craint que le docteur luy voulust arracher. Et en ce parchemin estoit escrit :

*Gallorum imperii successor masculus esto.*

Du costé de ladite dame y avoit comme une armée en bataille, ayant les armes prestes pour sa deffense, et à son costé une espée du Cour de Parlement, qui sembloit faire du mieux qu'elle pouvoit, encore qu'elle fust aucunement mal assise<sup>3</sup>. Et du costé dudit docteur se presentoit un escadron de Sorbonistes, Jesuites et Feuillans, feuilletans leurs livres et breviaires

---

1. De son vrai nom *Bernardin Mendoze*. Ses gens de guerre le nommaient entre eux : *Sabantos* (le Lettré).

2. *Alias* : S'abatter, c'est-à-dire s'ahurter, s'exciter à une lutte, s'escrimer.

3. Les parlementaires fidèles au roi s'étaient retirés à Tours et à Châlons.

pour trouver le royaume des Quenouilles<sup>1</sup>, ayant chacun d'eux le fuseau en la main. Il y avoit en une nuée au dessus, la figure d'un Roy tout environné de couronnes çà et là parsemées<sup>2</sup>, et entre ses bras une fille surannée<sup>3</sup>, qui sembloit regarder le combat de la Dame et du Docteur, pour en attendre l'issue, et d'une main, entre le soleil couchant et le midy, respandoit une petite pluie d'or qui tomboit parmy ces docteurs, aucuns desquels s'amusoient à la ramasser, et les autres en avoient desja leurs capuchons remplis. Je me doutay bien que ce pourtraict vouloit représenter la Loy Salique, combattue par dom Inigo de Mandosse avec sa harangue faicte et apportée d'Espagne<sup>4</sup>. »

On a ajouté : « et que le Roy caché en la nue estoit le roy d'Espagne, qui semoit ses doublons sur les docteurs pour leur donner de l'exercice.

*Post-scriptum à la note précédente.* — Nous avons trouvé parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale une copie de la lettre même adressée au Garde des Sceaux Du Vair par Villeroy ; elle est du 1<sup>er</sup> août 1594.

Il vient, écrit-il, d'avoir occasion de mettre à profit les sages enseignements de M. Du Vair, « en lisant naguères un certain livre, nouvellement imprimé, intitulé *la Satyre Ménippée*<sup>5</sup> ; car, au lieu de s'en offenser, il s'est mis à rire,

1. Cet « escadron de Sorbonistes, Jésuites et Feuillans », travaillait contre la loi salique, en faveur du roi d'Espagne et de l'infante, sa fille, et tendait à faire tomber le royaume en quenouille.

2. Parce que les possessions du roi d'Espagne étaient très-disséminées.

3. L'infante, âgée alors de 28 ans.

4. Allusion à la harangue pédantesque que Mendoze avait prononcée aux États de Paris, en mars 1593, pour soutenir les droits de l'infante. (V. De Thou, l. CVI.)

5. « Qui se vend publiquement au Palais, où l'on dist qu'il a esté forgé », lit-on plus loin. — Tout ceci vient confirmer ce que nous avons dit, dans notre *Introduction*



se souvenant soudainement de ces sages leçons de M. Du Vair, sur lesquelles il avoue qu'il en eust usé autrement, voyant qu'il n'y a vérité si claire qui ne soit sujette d'estre obscurcie par envie et malice. Ce qu'il dit à propos de l'un des tableaux de ce livre qu'un valet a derobé à son maître, par lequel on dit qu'il a entendu le figurer en représentant un petit homme de deux couleurs, bien estoffé et orné des marques d'un bon traistre ».

Puis Villeroy entre dans de longs développements (sa lettre n'a pas moins de 60 pages) pour se laver des couleurs dont « le peintre, ou, pour mieux dire, ce brouillon, ce bouffon de taverne, le barbouille », lorsqu'il lui impute, « en aussi bon latin que françois, d'avoir vendu son maistre et son pays », lorsqu'il lui impose « cette gibeciere quadruplée et cette pluie d'or tombant d'entre le midy et le couchant sur ce chapeau double et ce manteau à l'espagnole qu'il fait porter à ce petit homme blanc et rouge ». Au lieu d'une escarcelle bien remplie, il se plaint amèrement de n'avoir tiré de toutes « ces supposées trahisons » qu'un sac plein de dettes, et il en prend à témoin les registres des notaires de Paris. Il a, dit-il, « très mal fait ses affaires, combien qu'il ait peut estre plus veillé et travaillé pour servir le public, et moins joué et taverné que ce censeur et ses compagnons (car on dit que plusieurs ont mis la main à ce bel œuvre)... » Il termine en représentant au Garde des Sceaux qu'il est dur et décourageant pour les hommes dévoués au bien public de se voir exposés à un pareil traitement, et qu'il seroit peut-être de son devoir de les couvrir de sa protection.

On voit par là que Villeroy, en lisant la *Ménippée*, n'avait pas fait qu'en rire; il s'était fâché tout rouge, et Du Vair ne s'y trompa pas. Il répondit à Villeroy qu'il n'avait pas attendu ses plaintes pour prendre sa défense, et que chacun voyait avec regret qu'il eût été si indignement traité. « Ceux mesme, ajoute-t-il, de qui j'avois quelque soubçon de

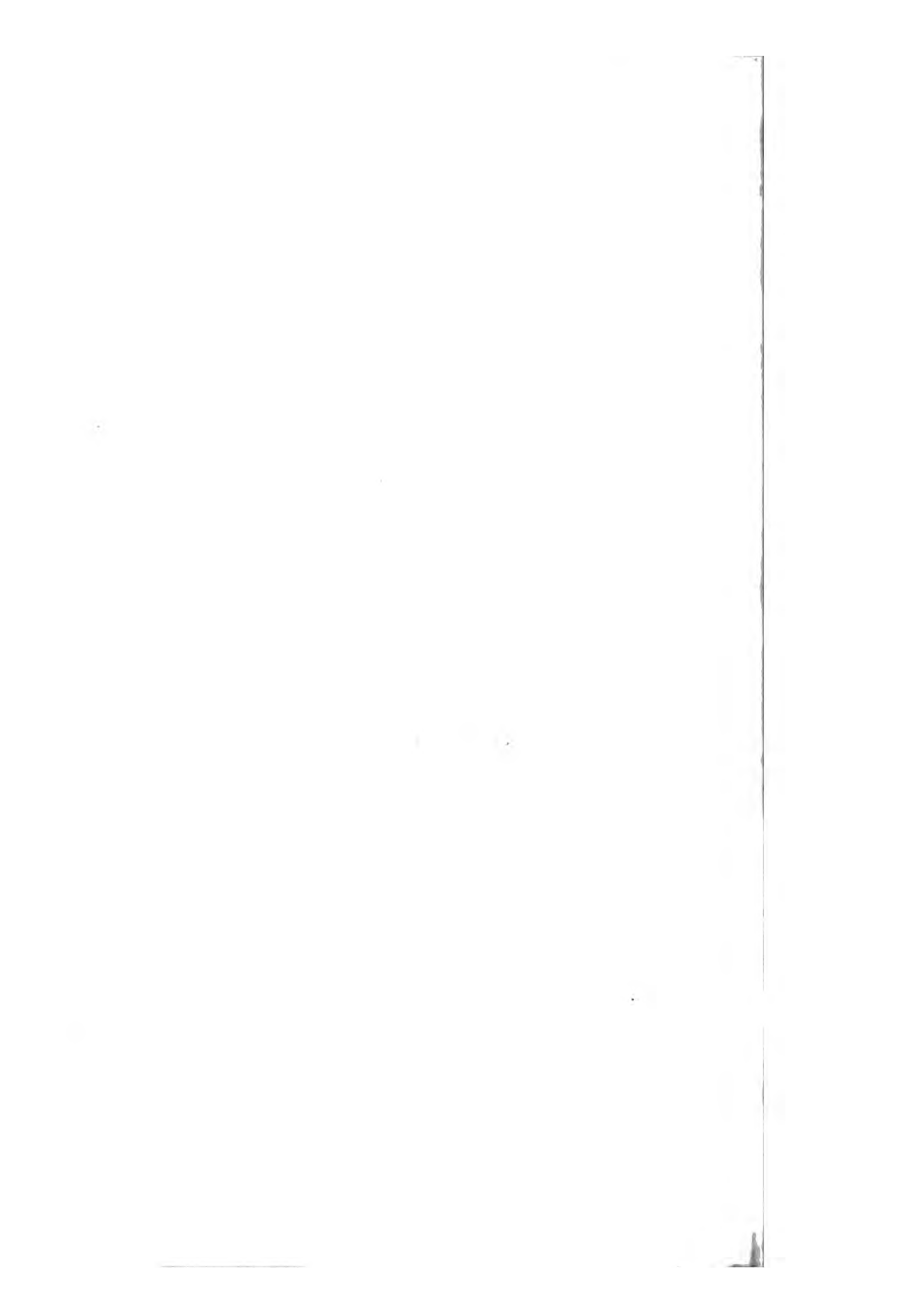
---

(pages xv et xvii), sur la vraie date d'impression et de mise au jour de la MÉNIPPÉE.

sçavoir qui estoient les aucteurs de ces escriptz le confessoient ainsi, et alleguoient pour toute excuse qu'il avoit esté imprimé à Tours et avant la réduction de Paris, auquel temps on pensoit tout estre licite contre ceux qu'on tenoit pour ennemis. Enfin, je les voyois tous d'accord qu'il falloit supprimer cela, et sur ma seule remonstrance il y fut mis ordre. »

Après avoir ainsi informé Villeroy qu'il avait tâché, même à son insu, de porter remède au mal, il lui fait observer qu'il paraît en sa lettre par trop ému et animé, et que c'est prendre les choses trop à cœur de se montrer offensé de plaisanteries et bouffonneries. Puis il **entre dans de longs détails** (sa réponse a 32 pages) pour lui prouver qu'il n'a pas besoin de justification, et, se donnant lui-même en exemple, il le « dissuade de cette trop sensible délicatesse qui, piquant sa vertu, la pourroit aigrir et destourner du desir de servir le public ».







## TABLE

	Pages.
INTRODUCTION. . . . .	i
Premier Advis de l'Imprimeur. . . . .	1
Deuxième Advis de l'Imprimeur sur l'explication du mot de <i>Higuiero d'Infierno</i> et d'autres choses qu'il a apprises de l'auteur. . . . .	4
Le Charlatan espagnol. . . . .	56
SATYRE MENIPPÉE :	
I. La Vertu du Catholicon et Avant-propos au lecteur catholique zélé. . . . .	31
II. Abregé des Estats de Paris, convoquez au 10 <sup>e</sup> de fevrier 1593 par les chefs de la Ligue, tiré des Memoires de Mademoiselle de La Lande, <i>alias</i> la Bayonnoise, et des secrettes confabulations d'elle et du pere Commelaid. . . . .	43
III. Les pieces de tapisserie dont la salle des Estats fut tendue . . . . .	51
IV. De l'ordre tenu pour les seances.. . . .	66
V. Harangue de M. le Lieutenant... . . . .	71
VI. Harangue de M. le Legat. . . . .	93
VII. Harangue de M. le Cardinal de Pelvé . . . . .	103
<i>Satyre Ménippée.</i>	41

VIII. Harangue de M. de Lyon. . . . .	120
IX. Harangue à M. le recteur Roze, jadis evesque de Sentis. . . . .	136
X. Harangue du sieur De Rieux, sieur de Pierre- Font, pour la noblesse de l'Union . . . . .	161
XI. Harangue de M. d'Aubray pour le Tiers- Estat. . . . .	174
XII. Les tableaux de l'escalier de la salle des Estats . . . . .	287
XIII. Epilogue . . . . .	294
XIV. Petits vers faits pendant les Estats . . . .	297
NOTES COMPLÉMENTAIRES ET ÉCLAIRCISSEMENTS. . . . .	309



PARIS

IMPRIMERIE GÉNÉRALE LAHURE

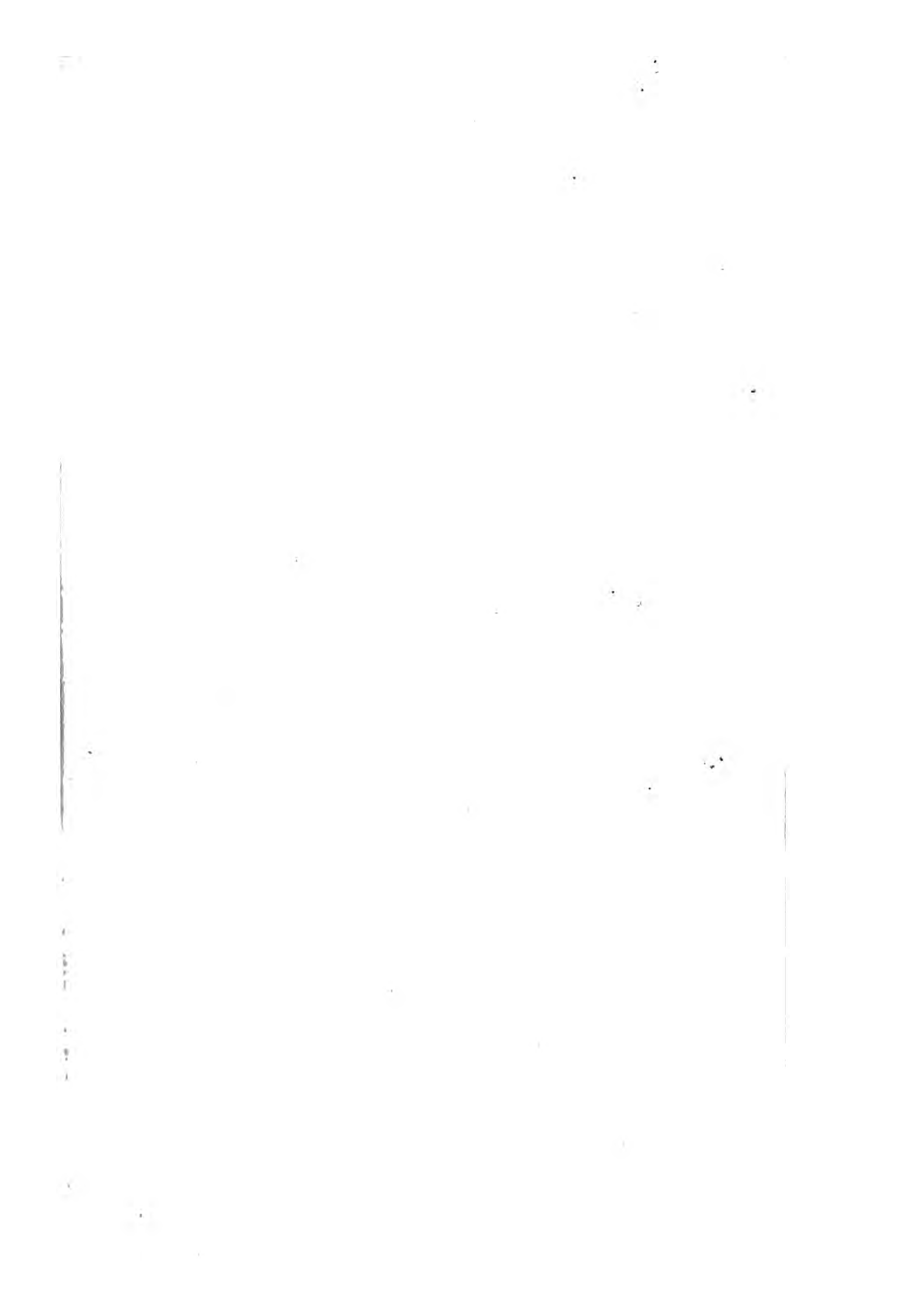
9, rue de Fleurus, 9

Librairie Pierre Bachelier

9-2-1985

[ZAH.]

842341







J+D 8/8



